REPUBLIQUE FRANÇAISE



Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 21 janvier 2019

Rapport n° 19SP-24

Commission(s) Commission des Finances du 18 janvier 2019

Objet Budget Primitif 2019

En pointant avec acuité les nombreux problèmes et enjeux qui affectent le développement de notre pays et le «vivre ensemble » - fractures territoriales et sociales, emploi, notamment des jeunes, freins à la mobilité des personnes, présence affaiblie des services publics au plus près des usagers, précarité énergétique, manque de vitalité de la vie démocratique, etc. -, l'actualité la plus récente révèle en contre champ, l'importance du rôle des collectivités territoriales et singulièrement des Régions. Elles sont en effet tout à fait à même, du fait de leurs compétences et de leurs modalités d'action, de proposer une nouvelle méthode, faite à la fois de dialogue de proximité, de réponses concrètes aux réalités vécues par nos concitoyens, et de visions porteuses d'avenir et d'espoir.

S'agissant de notre collectivité, les ambitions fondatrices de notre mandature et les choix que nous opérons pour produire au quotidien une action publique moderne, réactive et efficiente, n'ont pour seul objectif que d'être au service du Grand Est et de ses habitants, dans le respect le plus strict de l'argent public.

Le Grand Est que nous voulons est une communauté de destin dynamique, entreprenante, innovante, qui tient toute sa place de première région européenne de France, largement ouverte à l'international, en même temps qu'une région d'opportunités, de perspectives et de bien vivre au quotidien pour tous ses habitants, où qu'ils se trouvent sur le territoire.

D'ores et déjà, le Grand Est s'incarne dans ses spécificités et ses atouts.

En atteste notamment le choix qui a été fait d'y tenir la première déclinaison régionale du sommet Choose France, lancé par le Président de la République en février dernier pour mettre en avant l'attractivité et le dynamisme économique de la France et pour attirer des investissements de grande ampleur. « Choose Grand Est » constitue une reconnaissance nationale du Grand Est, la région européenne de France, deuxième région industrielle, deuxième région exportatrice, première région entièrement fibrée et reliée au très haut débit en 2022, deuxième région pour les installations de méthanisation, première région pour la production d'énergie éolienne, etc.

Ainsi, nos priorités et nos dispositifs d'intervention en matière de développement économique et industriel, de formation, de transports, d'aménagement numérique du territoire, entre autres, ne sont sans doute pas étrangers au fait que le Grand Est a attiré cette année 7 des 15 plus gros investissements du territoire national. Et au total, en 2018, ce sont 2,5 milliards d'euros d'investissements qui sont annoncés pour 23 projets industriel répartis dans tous nos territoires!

Des investissements synonymes de création d'activités, d'emplois et de richesses au bénéfice de notre région, de nos concitoyens, de la vitalité économique et sociale de nos territoires.

De même, dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie » inscrit dans le plan national de transformation de l'industrie par le numérique, dont l'objectif est de soutenir et développer le tissu industriel en France, le Grand Est, avec 13 territoires labellisés, est la deuxième région la plus dotée. Il faut sans aucun doute voir dans cette décision favorable l'effet positif de notre plan Industrie du futur.

Le budget 2019 est conçu pour poursuivre dans cette voie, pour approfondir ce sillon.

Notre collectivité continuera de conjuguer :

- la volonté de donner les moyens au Grand Est de s'inscrire résolument et sans crainte dans le monde d'aujourd'hui, dans les grandes mutations à l'œuvre – technologiques, numérique, démographique, climatique, environnementale, etc. –, pour ne pas les subir mais au contraire pour en tirer parti et avantages, capitalisant pour ce faire sur les atouts, les pépites, le volontarisme, les savoir-faire qui caractérisent notre région dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'innovation, de l'enseignement, de l'agriculture, de la culture notamment,
- le souci permanent de ne laisser personne au bord du chemin et de donner les moyens à chacun, territoire comme individu, de s'inscrire dans une dynamique porteuse et solidaire pour pouvoir réaliser ses projets.

Il porte l'empreinte du saut qualitatif que nous entendons désormais conférer à notre action, grâce à une mise en cohérence et en synergie de nos politiques et dispositifs d'intervention dans le cadre de quatre grandes priorités transversales et interdépendantes. Grâce à une présence territoriale confortée et pro-active de notre collectivité au travers de nos Maisons de la Région, présence qu'aucune des trois anciennes collectivités n'avait établie avec ce degré de proximité et de lisibilité. Grâce à des dispositifs de concertation et d'écoute efficaces, notamment fondés sur des outils numériques favorisant le débat démocratique.

Le budget 2019, tel qu'il vous est proposé, est ainsi conçu pour affirmer avec davantage de force encore la vocation de la Région Grand Est. De son rôle stratégique de pilotage des grandes politiques publiques qui fondent le développement économique et social. De sa fonction de collectivité qui rassemble, mobilise, fédère, incite sans relâche aux partenariats féconds entre tous les acteurs publics et privés et en tous domaines. De son exigence constante de solidarité et d'équité à l'égard des plus fragiles, personnes comme territoires. De son souci enfin d'anticiper et de répondre avec réactivité et pragmatisme aux besoins et urgences qui se font jour, à l'instar des mesures prises pour aider nos agriculteurs à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés et du travail entrepris pour prévenir la survenance de ces mêmes difficultés.

Les grandes priorités transversales qui fondent désormais notre action résument les ambitions et le volontarisme qui nous animent pour faire du Grand Est une région d'excellence en même temps qu'un territoire exemplaire et porteur pour le développement de notre pays et aussi pour l'affirmation du projet européen :

- Le Grand Est, une région qui soutient et promeut tous les potentiels car, pour reprendre une citation célèbre, « il n'y a richesse, ni force que d'hommes ». L'énergie de notre région et de ses territoires tient à la pluralité des compétences, des talents, des savoir-faire qui s'y trouvent. Aussi au cœur de notre projet, il y a la volonté de permettre à chacun de disposer de tous les moyens de se réaliser et de s'épanouir, sur le plan personnel et professionnel. C'est le sens de nos dispositifs de formation et de qualification, de notre politique au service de tous les jeunes du Grand Est, de nos interventions dans le domaine sportif, culturel, associatif, entre autres. Par ailleurs, dans une société en quête de repères, notre région, historiquement marquée par l'Esprit des Lumières et de l'Humanisme rhénan, doit cultiver au quotidien les valeurs du vivre ensemble, du respect de l'autre, de la solidarité, en un mot de l'engagement citoyen, individuel et collectif, que nous soutenons et valorisons résolument.
- Le Grand Est, région des mobilités d'aujourd'hui et de demain : notre collectivité est pleinement engagée dans une politique des transports ambitieuse, pour garantir, en dépit du désengagement de l'Etat, une offre de service de proximité, accessible et moderne à nos concitoyens où qu'ils se trouvent sur le territoire, pour renforcer le positionnement du Grand Est dans les grands réseaux européens et internationaux de transports, et enfin pour décliner, dans le domaine très porteur des mobilités de demain, l'esprit d'innovation et d'expérimentation qui caractérise notre région.
- Le Grand Est, région d'innovations au cœur de l'Europe : nous poursuivrons notre politique en faveur de la compétitivité, de l'innovation et du soutien à nos entreprises et secteurs d'activités, renforcée par notre récente agence Grand E-nov, en déployant des stratégies nouvelles et offensives dans les domaines de la bioéconomie, du digital, de l'intelligence artificielle, de l'économie décarbonnée, avec la même volonté de diffuser une véritable culture de l'innovation sur l'ensemble de notre territoire fondée sur une alliance gagnante entre tous les acteurs du Grand Est. Ce faisant, nous affirmerons aussi notre attractivité
- Le Grand Est, une région forte de tous ses territoires : éclairée par les travaux d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, notre politique en faveur des territoires saura évoluer et s'adapter avec souplesse et pragmatisme pour favoriser leurs projets de développement, avec un appui renforcé de nos

maisons de la Région. Ainsi notre collectivité affirmera encore davantage en 2019 son rôle et ses missions de collectivité de proximité, à l'écoute et au service de tous les territoires, urbains et ruraux. Nous serons la collectivité qui fédère, mobilise, instaure des partenariats forts, à l'instar de ceux noués avec les Départements pour le déploiement du THD, avec les territoires dans le cadre des contrats passés avec les agglomérations et les villes moyennes, ddans celui des Pactes Offensive Croissance Emploi avec les bassins d'activité

L'exercice 2019, dans la continuité de 2018 qui verra le niveau d'investissement opérationnel de la Région dépassé les 640 M€, veut se donner les moyens de la réussite. Ainsi, la Région Grand Est continuera dans le budget primitif 2019 à mobiliser des moyens d'investissement croissants, en matière notamment de fonds européens et de formation (556 M€ mobilisés sur 4 ans s'agissant du PACTE), tant en veillant à conserver des fondamentaux solides s'appuyant sur un niveau d'épargne élevé et un endettement maitrisé.

Le budget primitif pour 2019 s'élève à 3,2 Md€, en augmentation de 11,8% par rapport au montant voté lors du budget primitif 2018, tel que présenté dans les annexes jointes au présent rapport.

* * *

Il vous est proposé:

- d'arrêter le budget de la Région à 3 202 351 919 € au titre des dépenses et recettes réelles et à 1 369 769 116 au titre des dépenses et recettes d'ordre :

DEPENSES REEELLES ET D'ORDRE					RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
Chapitre	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiment en investissement	Crédits de paiment en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	24 504 500	7 134 090	9 756 023	142 264 744	32 340	2 221 687
901 / 931	10 954 000	524 804 467	28 474 000	493 023 022	-	92 307 000
902 / 932	106 071 916	137 952 000	259 108 987	364 271 407	73 785 000	17 320 000
903 / 933	40 090 500	57 423 500	22 253 539	59 636 794	1 508 000	465 000
904 / 934	2 500 000	1 050 000	1 000 000	900 000	-	-
905 / 935	53 266 000	4 640 000	81 292 000	5 942 500	13 330 000	280 000
906 / 936	-	1 807 349	234 111 608	37 113 911	234 111 608	37 113 911
907 / 937	25 252 000	14 639 500	25 568 213	14 089 768	1 140 000	1 555 000
908 / 938	538 794 407	965 463 002	155 895 954	728 515 488	1 241 877	36 623 563
909 / 939	167 995 000	89 035 000	141 464 000	73 316 266	3 541 000	390 000
922	-	-	-	-	29 665 000	-
923	-	-	186 700 000	-	403 118 383	-
925	-	-	142 600 000	-	142 600 000	-
926	-	-	421 727 000	-	435 000 000	-
940	-	-	-	80 881 998	-	784 394 550
941	-	-	-	-	-	1 325 218 000
942	-	-	-	-	-	138 554 000
943	-	-	-	54 065 000	-	3 500 000
944	-	-	-	2 256 697	-	-
945	-	-	-	450 000	-	500 000
946	-	-	-	435 000 000	-	421 727 000
950	20 000 000	-	-	-	-	-
951	-	-	-	-	370 442 116	-
952	-	40 000 000	-	-	-	-
953	-	-	-	370 442 116	-	-
954	-	-	-	-	436 000	-
TOTAL	989 428 323	1 843 948 908	1 709 951 324	2 862 169 711	1 709 951 324	2 862 169 711

- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans le document budgétaire ;
- de donner délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec le BEI et la CDC, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux ; la mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit au budget ;
- d'opter, selon le principe de permanence des méthodes, pour le mécanisme de mise en réserve annuelle de l'emprunt obligataire groupe référencé 1.12.06 à hauteur de 2 470 000 € ;
- **de reprendre** à hauteur de 500 000 € la provision constituée en 2011 au titre de la réforme de la taxe professionnelle sur la convention TER ;
- d'attribuer un montant de subvention de 112 000 € imputé sur le chapitre 930 pour l'année 2019 à l'association de prévoyance et de solidarité des anciens conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT et d'autoriser le Président du conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe;

- de rappeler que la Région Grand Est a opté, par décision en date du 30 mai 2016, pour la mise en place, sur une période de 3 ans, d'une procédure d'intégration progressive des taux de la taxe sur les certificats d'immatriculation à compter du 1er janvier 2017. Depuis le 1er janvier 2019, le tarif applicable sur l'ensemble du territoire régional est donc fixé à 42 € par cheval vapeur;
- de reconduire, en 2019, l'exonération à concurrence de la totalité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1 du tableau B de l'article 265 du code des douanes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil régional

Jean ROTTNER

Rapport BP 2019

En pointant avec acuité les nombreux problèmes et enjeux qui affectent le développement de notre pays et le «vivre ensemble » - fractures territoriales et sociales, emploi, notamment des jeunes, freins à la mobilité des personnes, présence affaiblie des services publics au plus près des usagers, précarité énergétique, manque de vitalité de la vie démocratique, etc. -, l'actualité la plus récente révèle en contre champ, l'importance du rôle des collectivités territoriales et singulièrement des Régions. Elles sont en effet tout à fait à même, du fait de leurs compétences et de leurs modalités d'action, de proposer une nouvelle méthode, faite à la fois de dialogue de proximité, de réponses concrètes aux réalités vécues par nos concitoyens, et de visions porteuses d'avenir et d'espoir.

S'agissant de notre collectivité, les ambitions fondatrices de notre mandature et les choix que nous opérons pour produire au quotidien une action publique moderne, réactive et efficiente, n'ont pour seul objectif que d'être au service du Grand Est et de ses habitants, dans le respect le plus strict de l'argent public.

Le Grand Est que nous voulons est une communauté de destin dynamique, entreprenante, innovante, qui tient toute sa place de première région européenne de France, largement ouverte à l'international, en même temps qu'une région d'opportunités, de perspectives et de bien vivre au quotidien pour tous ses habitants, où qu'ils se trouvent sur le territoire.

D'ores et déjà, le Grand Est s'incarne dans ses spécificités et ses atouts.

En atteste notamment le choix qui a été fait d'y tenir la première déclinaison régionale du sommet Choose France, lancé par le Président de la République en février dernier pour mettre en avant l'attractivité et le dynamisme économique de la France et pour attirer des investissements de grande ampleur. « Choose Grand Est » constitue une reconnaissance nationale du Grand Est, la région européenne de France, deuxième région industrielle, deuxième région exportatrice, première région entièrement fibrée et reliée au très haut débit en 2022, deuxième région pour les installations de méthanisation, première région pour la production d'énergie éolienne, etc.

Ainsi, nos priorités et nos dispositifs d'intervention en matière de développement économique et industriel, de formation, de transports, d'aménagement numérique du territoire, entre autres, ne sont sans doute pas étrangers au fait que le Grand Est a attiré cette année 7 des 15 plus gros investissements du territoire national. Et au total, en 2018, ce sont 2,5 milliards d'euros d'investissements qui sont annoncés pour 23 projets industriel répartis dans tous nos territoires!

.Des investissements synonymes de création d'activités, d'emplois et de richesses au bénéfice de notre région, de nos concitoyens, de la vitalité économique et sociale de nos territoires.

De même, dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie » inscrit dans le plan national de transformation de l'industrie par le numérique, dont l'objectif est de soutenir et développer le tissu industriel en France, le Grand Est, avec 13 territoires labellisés, est la deuxième région la plus dotée. Il faut sans aucun doute voir dans cette décision favorable l'effet positif de notre plan Industrie du futur.

Le budget 2019 est conçu pour poursuivre dans cette voie, pour approfondir ce sillon.

Notre collectivité continuera de conjuguer :

- la volonté de donner les moyens au Grand Est de s'inscrire résolument et sans crainte dans le monde d'aujourd'hui, dans les grandes mutations à l'œuvre technologiques, numérique, démographique, climatique, environnementale, etc. –, pour ne pas les subir mais au contraire pour en tirer parti et avantages, capitalisant pour ce faire sur les atouts, les pépites, le volontarisme, les savoir-faire qui caractérisent notre région dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'innovation, de l'enseignement, de l'agriculture, de la culture notamment,
- le souci permanent de ne laisser personne au bord du chemin et de donner les moyens à chacun, territoire comme individu, de s'inscrire dans une dynamique porteuse et solidaire pour pouvoir réaliser ses projets.

Il porte l'empreinte du saut qualitatif que nous entendons désormais conférer à notre action, grâce à une mise en cohérence et en synergie de nos politiques et dispositifs d'intervention dans le cadre de quatre grandes priorités transversales et interdépendantes. Grâce à une présence territoriale confortée et pro-active de notre collectivité au travers de nos Maisons de la Région, présence qu'aucune des trois anciennes collectivités n'avait établie avec ce degré de proximité et de lisibilité. Grâce à des dispositifs de concertation et d'écoute efficaces, notamment fondés sur des outils numériques favorisant le débat démocratique.

Le budget 2019, tel qu'il vous est proposé, est ainsi conçu pour affirmer avec davantage de force encore la vocation de la Région Grand Est. De son rôle stratégique de pilotage des grandes politiques publiques qui fondent le développement économique et social. De sa fonction de collectivité qui rassemble, mobilise, fédère, incite sans relâche aux partenariats féconds entre tous les acteurs publics et privés et en tous domaines. De son exigence constante de solidarité et d'équité à l'égard des plus fragiles, personnes comme territoires. De son souci enfin d'anticiper et de répondre avec réactivité et pragmatisme aux besoins et urgences qui se font jour, à l'instar des mesures prises pour aider nos agriculteurs à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés et du travail entrepris pour prévenir la survenance de ces mêmes difficultés.

Les grandes priorités transversales qui fondent désormais notre action résument les ambitions et le volontarisme qui nous animent pour faire du Grand Est une région d'excellence en même temps qu'un territoire exemplaire et porteur pour le développement de notre pays et aussi pour l'affirmation du projet européen :

Le Grand Est, une région qui soutient et promeut tous les potentiels car, pour reprendre une citation célèbre, « il n'y a richesse, ni force que d'hommes ». L'énergie de notre région et de ses territoires tient à la pluralité des compétences, des talents, des savoirfaire qui s'y trouvent. Aussi au cœur de notre projet, il y a la volonté de permettre à chacun de disposer de tous les moyens de se réaliser et de s'épanouir, sur le plan personnel et professionnel. C'est le sens de nos dispositifs de formation et de qualification, de notre politique au service de tous les jeunes du Grand Est, de nos interventions dans le domaine sportif, culturel, associatif, entre autres. Par ailleurs, dans une société en quête de repères, notre région, historiquement marquée par l'Esprit des Lumières et de l'Humanisme rhénan, doit cultiver au quotidien les valeurs

du vivre ensemble, du respect de l'autre, de la solidarité, en un mot de l'engagement citoyen, individuel et collectif, que nous soutenons et valorisons résolument.

- Le Grand Est, région des mobilités d'aujourd'hui et de demain : notre collectivité est pleinement engagée dans une politique des transports ambitieuse, pour garantir, en dépit du désengagement de l'Etat, une offre de service de proximité, accessible et moderne à nos concitoyens où qu'ils se trouvent sur le territoire, pour renforcer le positionnement du Grand Est dans les grands réseaux européens et internationaux de transports, et enfin pour décliner, dans le domaine très porteur des mobilités de demain, l'esprit d'innovation et d'expérimentation qui caractérise notre région.
- Le Grand Est, région d'innovations au cœur de l'Europe : nous poursuivrons notre politique en faveur de la compétitivité, de l'innovation et du soutien à nos entreprises et secteurs d'activités, renforcée par notre récente agence Grand E-nov, en déployant des stratégies nouvelles et offensives dans les domaines de la bioéconomie, du digital, de l'intelligence artificielle, de l'économie décarbonnée, avec la même volonté de diffuser une véritable culture de l'innovation sur l'ensemble de notre territoire fondée sur une alliance gagnante entre tous les acteurs du Grand Est. Ce faisant, nous affirmerons aussi notre attractivité
- Le Grand Est, une région forte de tous ses territoires : éclairée par les travaux d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, notre politique en faveur des territoires saura évoluer et s'adapter avec souplesse et pragmatisme pour favoriser leurs projets de développement, avec un appui renforcé de nos maisons de la Région. Ainsi notre collectivité affirmera encore davantage en 2019 son rôle et ses missions de collectivité de proximité, à l'écoute et au service de tous les territoires, urbains et ruraux. Nous serons la collectivité qui fédère, mobilise, instaure des partenariats forts, à l'instar de ceux noués avec les Départements pour le déploiement du THD, avec les territoires dans le cadre des contrats passés avec les agglomérations et les villes moyennes, ddans celui des Pactes Offensive Croissance Emploi avec les bassins d'activité

L'exercice 2019, dans la continuité de 2018 qui verra le niveau d'investissement opérationnel de la Région dépassé les 640 M€, veut se donner les moyens de la réussite. Ainsi, la Région Grand Est continuera dans le budget primitif 2019 à mobiliser des moyens d'investissement croissants, en matière notamment de fonds européens et de formation (556 M€ mobilisés sur 4 ans s'agissant du PACTE), tant en veillant à conserver des fondamentaux solides s'appuyant sur un niveau d'épargne élevé et un endettement maitrisé.

Le budget primitif pour 2019 s'élève à 3,2 Md€, en augmentation de 11,8% par rapport au montant voté lors du budget primitif 2018.

BUDGET PRIMITIF 2019 - DEPENSES

Crédits de paiement

PRIORITES	Investissement	Fonctionnement	Total			
1. Jeunesse, emploi, formation	261 249 437	874 216 841	1 135 466 278			
Formation, Emploi	28 474 000	491 991 096	520 465 096			
Lycées	227 557 437	346 096 843	573 654 280			
Jeunesse, sport et engagement	5 218 000	36 128 902	41 346 902			
Sport	4 418 000	13 870 500	18 288 500			
Engagement	800 000	1 865 700	2 665 700			
Jeunesse	-	20 392 702	20 392 702			
2. Mobilités	155 895 954	728 515 488	884 411 442			
Transports	152 609 954	727 676 488	880 286 442			
Intermodalité	3 286 000	839 000	4 125 000			
3. Attractivité	424 580 408	154 517 901	579 098 309			
Economie (dont bio-économie)	135 738 550	56 646 766	192 385 316			
Culture	18 132 250	43 800 000	61 932 250			
Tourisme	11 297 000	15 008 000	26 305 000			
Europe et international	68 212 608	31 567 335	99 779 943			
Agriculture	191 200 000	7 495 800	198 695 800			
4. Territoires et proximité	106 450 000	98 793 498	205 243 498			
Cohésion des territoires	38 537 000	2 940 000	41 477 000			
Environnement	24 273 000	13 707 500	37 980 500			
Maisons de la Région	-	364 000	364 000			
Santé	1 000 000	900 000	1 900 000			
Territoire et num.	42 640 000	-	42 640 000			
Reversement aux Conseils départementaux	-	80 881 998	80 881 998			
5. Ressources et moyens	197 448 525	200 683 867	398 132 392			
Ressources humaines (1)	82 525	106 183 671	106 266 196			
Moyens généraux	10 648 000	32 345 196	42 993 196			
Communication	18 000	6 800 000	6 818 000			
Dette (hors PPP)	174 700 000	55 355 000	230 055 000			
Revolving	12 000 000	-	12 000 000			
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2019	1 145 624 324	2 056 727 595	3 202 351 919			
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2018	857 627 685	2 005 743 230	2 863 370 915			
Variation BP 2019/ BP 2018	33,6%	2,5%	11,8%			
BUDGET 2019 RETRAITE DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION FINANCIERE (2)	1 881 492 189					
BUDGET 2018 RETRAITE DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION (2)	1 859 182 005					
Variation 2019 retraité / 2018 retraité	1,2%					

⁽¹⁾ hors personnels transférés lycées et transports scolaires et interurbains

⁽²⁾ retraitements opérés : transferts de compétences, plan investissement compétences, fonds européens 2014-2020, événements considérés comme étant exceptionnels

BUDGET PRIMITIF 2019- RECETTES

			Evol BP 2019 /
	BP 2018	BP 2019	BP 2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
FISCALITE DIRECTE	750 245 550 €	784 394 550 €	34 149 000 €
CVAE	618 322 000 € 16 412 000 €	650 000 000 € 18 500 000 €	31 678 000 € 2 088 000 €
CVAE péréquation IFER	57 241 000 €	57 624 000 €	383 000 €
FNGIR	46 337 000 €	46 337 000 €	0 €
Attributions de compensation Transfert Transports	11 933 550 €	11 933 550 €	0€
AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 297 692 000 €	1 325 218 000 €	27 526 000 €
Cartes grises	175 000 000 €	174 000 000 €	-1 000 000 €
TICPE part compensation	319 633 000 €	324 720 000 €	5 087 000 €
TICPE ex - 1ère part modulation	55 400 000 €	55 400 000 €	0€
TICPE part Grenelle	54 474 000 €	54 474 000 €	0 €
TICPE Prime apprentissage	22 340 000 €	22 340 000 €	0 €
TICPE ARA	8 363 000 €	8 363 000 €	0€
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	74 327 000 €	75 813 000 €	1 486 000 €
Taxe d'apprentissage (part fixe)	142 151 000 €	142 151 000 €	0€
Taxe d'apprentissage (part dynamisme)	15 173 000 €	20 457 000 €	5 284 000 €
TVA DOTATIONS	430 831 000 €	447 500 000 €	16 669 000 €
DGD	153 524 000 € 108 870 000 €	138 554 000 € 95 870 000 €	-14 970 000 € -13 000 000 €
Compensations diverses	8 524 000 €	95 870 000 €	-13 000 000 € -2 078 000 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	36 030 000 €	36 129 000 €	99 000 €
CVAE Exonérée compensée	100 000 €	109 000 €	9 000 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	114 220 422 €	192 276 161 €	78 055 739 €
Services généraux	2 315 795 €	2 221 687 €	-94 108 €
Formation professionnelle et apprentissage hors "Plan 500 000"	12 496 000 €	92 307 000 €	79 811 000 €
Enseignement	17 421 000 €	17 320 000 €	-101 000 €
Culture, sports et loisirs	587 000 €	465 000 €	-122 000 €
Santé et action sociale	0€	0 €	0 €
Aménagement des territoires	1 268 000 €	280 000 €	-988 000 €
Fonds européens 2014-2020 Chapitre 6	43 275 407 €	37 113 911 €	-6 161 496 €
Environnement	2 660 000 €	1 555 000 €	-1 105 000 €
Transports	29 824 220 €	36 623 563 €	6 799 343 €
Action économique	373 000 €	390 000 €	17 000 €
Opérations financières	3 500 000 €	3 500 000 €	0 €
Reprise provisions	500 000 €	500 000 €	0€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 315 681 972 €	2 440 442 711 €	124 760 739 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
DOTATIONS	64 095 000 €	64 095 000 €	0€
DRES	64 095 000 €	64 095 000 €	0€
PARTICIPATIONS DIVERSES	128 647 418 €	294 695 825 €	166 048 407 €
Services généraux	5 280 €	32 340 €	27 060 €
Formation professionnelle et apprentissage	0 €	0€	0€
Enseignement hors DRES	7 530 000 €	9 690 000 €	2 160 000 €
Culture, sports et loisirs	850 000 €	1 508 000 €	658 000 €
Santé et action sociale	0€	0€	0€
Aménagement des territoires	25 160 000 € 55 291 138 €	13 330 000 €	-11 830 000 € 178 820 470 €
Fonds européens 2014-2020 Environnement	1 305 000 €	234 111 608 € 1 140 000 €	-165 000 €
Transports	1 728 500 €	1 140 000 € 1 241 877 €	-486 623 €
Action économique	4 682 500 €	3 541 000 €	-1 141 500 €
FCTVA	31 659 000 €	29 665 000 €	-1 994 000 €
Produits des cessions d'immobilisations	436 000 €	436 000 €	0€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	192 742 418 €	358 790 825 €	166 048 407 €
TOTAL HODGEMENT HODGESTON	0.500 (01.005 5	0.700.000.500.5	200 000 110 1
TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING	2 508 424 390 €	2 799 233 536 €	290 809 146 €
Revolving	12 000 000 €	12 000 000 €	0€
TOTAL HORS EMPRUNT	2 520 424 390 €	2 811 233 536 €	290 809 146 €
EMPRUNT	342 946 525 €	391 118 383 €	48 171 858 €
TOTAL GENERAL	2 863 370 915 €	3 202 351 919 €	338 981 004 €

SOMMAIRE

I. Les grandes priorités d'intervention

PRIORITE – Le Grand Est, une région qui soutient et promeut tous les potentiels

- 1- Une responsabilité pleinement assumée pour une offre de formation en phase avec les réalités économiques et sociales des différents territoires
- 2- Une mobilisation forte pour favoriser la réussite de tous les lycéens du Grand Est
- 3- Une Région qui promeut la jeunesse, encourage et soutient les talents et favorise l'engagement citoyen et les valeurs du vivre ensemble en Grand Est

PRIORITE – Le Grand Est, région des mobilités d'aujourd'hui et de demain

- 1- Une offre de transport pour tous sur l'ensemble des territoires du Grand Est
- 2- Faire du Grand Est une région pionnière et innovante en matière d'intermodalité

PRIORITE – Le Grand Est, région d'innovations au cœur de l'Europe

- 1- Pour un écosystème d'entrepreneuriat, d'innovation, de recherche et de savoir intégré, porteur de compétitivité économique et d'attractivité
- 2- Assurer la compétitivité des filières agricoles, viticoles et forestières du Grand Est face aux grandes mutations
- 3- Le Grand Est, vivier de création culturelle et d'expressions artistiques
- 4- Le Grand Est, une destination à la hauteur des attentes et des aspirations des touristes
- 5- Le Grand Est, la région française référence de la coopération transfrontalière et européenne, largement ouverte à l'international

PRIORITE - Le Grand Est, une région forte de tous ses territoires

- 1- Assurer la cohésion territoriale de l'ensemble Grand Est
- 2- Les Maisons de la Région, capteurs des réalités locales pour une intelligence territoriale partagée
- 3- Une politique très volontariste pour garantir une offre de santé performante et de proximité sur tout le territoire du Grand Est

- 4- Faire du Grand Est la première région numérique de France
- 5- Affirmer l'exemplarité du Grand Est pour la transition environnementale et énergétique

Les ressources et moyens

- 1- Un management stratégique des ressources humaines
- 2- Les moyens généraux
- 3- Une politique de communication ciblée et interactive
- 4- La charge de la dette et les opérations financières
- II. Une nouvelle période s'ouvre marquée par une maitrise forte des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat et par des moyens d'action en investissement accrus
 - 1- En fonctionnement, un cadrage budgétaire qui respecte l'objectif de contractualisation financière
 - 2- En investissement, une puissance d'action notablement accrue
 - 3- Une stratégie reposant sur des ressources stabilisées permettant un recours maitrisé à l'endettement

I. Les grandes priorités d'intervention

PRIORITE – Le Grand Est, une région qui soutient et promeut tous les potentiels

2019 sera marquée par le fait que la Région inscrira son action dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PIC) 2019-2022 à destination des jeunes et des personnes peu ou pas qualifiées.

Notre collectivité saura se saisir de l'opportunité de ce dispositif et de l'additionnalité des moyens conséquents qui l'accompagnent, en complément de la convention d'amorçage signée en juin 2018, pour engager des expérimentations visant l'évolution de l'offre de formation en Grand Est, afin de l'adapter à l'évolution des métiers et à la transformation de l'organisation du travail.

Le budget 2019 prévoit de consacrer 1 135,5 M€à cette première priorité, dont 520,5 M€ pour la formation et l'emploi, 573,6 M€ pour les lycées et 41,3 M€ pour la jeunesse, le sport et l'engagement citoyen.

1- Une responsabilité pleinement assumée pour une offre de formation en phase avec les réalités économiques et sociales des différents territoires

La loi du 5 septembre 2018 relative à « la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie en profondeur le pilotage et la forme même des formations professionnelles, notamment en apprentissage. La création de France Compétences, des Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales, des Opérateurs de Compétences, la place donnée à la Caisse des Dépôts et Consignation ou encore la fusion des branches professionnelles, sont autant d'éléments nouveaux dans le paysage institutionnel qui vont modifier progressivement les formations, leur financement, leur pilotage mais aussi la place de la Région dans un quadri paritarisme revisité et une forme de recentralisation d'un certain nombre de sujets.

La Région se voit cependant réaffirmée dans son rôle central pour le développement de l'offre de formation : le principe « d'orientations stratégiques » en matière de formations professionnelles initiale et continue, y compris celles relevant des formations sanitaires et sociales, est inscrit dans la loi. Ces orientations stratégiques tiennent compte des besoins en compétences des entreprises et constitueront le schéma prévisionnel de développement de l'alternance. Travaillées avec les partenaires de la Région, elles seront précieuses pour affecter en priorité les moyens dont dispose notre collectivité. Est également confiée à la Région une responsabilité élargie en matière d'information sur les métiers, les formations pour les scolaires, les étudiants et les familles.

Notre collectivité, qui a adopté fin 2017 son Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), dispose ainsi d'un cadre contractuel quadripartite et de priorités autour des questions de prospective, d'accompagnement des

personnes dans leur choix de formation, d'évolution de l'offre de formation. Ce cadre stratégique est reconnu par l'Etat, y compris pour le pilotage de nouveaux projets d'envergure, tel le PACTE pour l'investissement dans les compétences 2019/2022.

Plus que jamais, la Région doit être reconnue comme une collectivité investie d'une mission globale d'élaboration d'une politique de formation solidement ancrée en cohérence au carrefour des politiques de l'emploi, de l'économie et de l'aménagement du territoire.

Les crédits de paiement dédiés à la formation et à l'emploi s'élèvent à 520,5 M€ pour 2019.

En matière de formation professionnelle continue, le budget proposé pour 2019 est de plus de 249,5 M€

Ces crédits permettront à notre collectivité de mettre en place des parcours de formation ayant pour objectifs la qualification et l'insertion réussie sur le marché du travail, dont les demandeurs d'emploi pourront se saisir en fonction de leur situation individuelle. Au-delà de ces programmations de formations - qui se déroulent selon diverses temporalités -, des anticipations de moyen et de long terme et des réponses sur mesure mises en place de manière réactive, la Région développera en 2019 plusieurs axes de travail :

- répondre aux besoins des territoires: en complémentarité avec les autres financeurs, notre collectivité s'attachera à apporter des réponses individualisées, adaptées et réactives aux besoins des entreprises et des personnes dans les territoires. L'accès à l'emploi sera la ligne directrice de même que l'articulation des différentes ressources mobilisables, avec notamment les OPCA et Pôle Emploi;
- coordonner l'orientation avec le Conseil d'Orientation Grand Est afin de proposer une stratégie, de définir des programmes prioritaires, d'élaborer des cahiers des charges et de veiller à la territorialisation de l'offre de formation. La Région doit en effet assurer le déploiement, à l'échelle de chaque territoire, d'une offre de service adaptée. Investie de sa nouvelle responsabilité en matière d'information des scolaires, des étudiants et des familles sur les métiers et les formations, elle accompagnera les choix d'orientation dans le cadre d'une démarche associant les établissements avec leurs équipes éducatives et les psychologues de l'Education nationale;
- développer des projets innovant emploi-formation-orientation autour du digital, pour créer une entrée unique sur ces questions et de nouveaux services pour le grand public, fondés sur l'utilisation du DATA afin de faciliter l'accès à une information non morcelée pour les demandeurs d'emploi. Il s'agira, par là même, de renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation régionale;
- développer une offre de formation dans les secteurs du numérique et de la fibre optique, en articulant l'action de la Région avec les OPCA compétents et avec Pôle Emploi, de manière à développer une offre de formation riche d'opportunités à destination des demandeurs d'emploi, et de combler ainsi les difficultés de recrutement auxquelles les entreprises de ces secteurs sont confrontées. Ces mesures contribueront au positionnement pionnier du Grand Est dans la transition numérique;
- ouvrir à la formation ouverte et/ou à distance (FOAD) des aides individuelles pour permettre des solutions individuelles sur l'ensemble du territoire et

accompagner les financements qui pourraient être libérés dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

L'apprentissage a connu en 2018 une mutation fondamentale, affectant particulièrement les compétences des Régions. La loi précitée du 5 septembre 2018 vise à transformer l'apprentissage en le plaçant dans le champ concurrentiel et en limitant considérablement l'action des pouvoirs publics. Il s'agit, pour le Gouvernement et le législateur, de « libérer » l'apprentissage de toutes les contraintes supposées peser sur lui, et de placer « l'entreprise au cœur du dispositif ». Certaines dispositions entreront en application dès 2019, mais la majorité des changements financiers n'interviendront qu'en 2020.

Il est proposé de **consacrer un budget de 155,7 Mۈ l'apprentissage pour 2019**. Outre le soutien aux 103 Centres de Formation accueillant plus de 39 000 apprentis, ces crédits permettront de prendre en charge à la fois les primes aux employeurs d'apprentis pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, les projets Qualité des CFA, la sécurisation des parcours, l'équipement pédagogique des CFA, l'entretien des bâtiments des CFA publics (propriétés de la Région) et des opérations de restructuration des CFA privés.

La promotion de l'apprentissage, voie d'excellence vers la qualification et l'emploi, se fera par ailleurs grâce aux Olympiades des Métiers.

La Région s'attachera, en étroite coopération avec les professions et les autorités académiques, à **développer une carte des formations en apprentissage complémentaire des autres voies de formation**. Devant les évolutions très hétérogènes de l'apprentissage selon les niveaux, la mise en œuvre de cette carte des formations en Grand Est mettra l'accent sur les premiers niveaux de qualification, de manière à fonder des parcours diversifiés, construits sur mesure et pouvant conduire aux niveaux supérieurs.

La cohérence de l'offre de formation avec les autres voies d'accès à la qualification doit également être conçue pour permettre des mixages de parcours et de formations. Les jeunes doivent pouvoir bénéficier de formation en changeant de statut durant leurs parcours, et réciproquement des formations doivent pouvoir accueillir différents types de statut d'apprenants.

Les formations sanitaires et sociales rassemblent dans notre région plus de 15 500 élèves et étudiants répartis dans 120 instituts de formation.

Pour ce secteur, l'un des plus porteurs en termes d'emplois, des crédits à hauteur de 105,7 M€sont proposés pour 2019 afin de permettre le fonctionnement et l'équipement des instituts de formation ainsi que le versement de bourses et aides aux étudiants. Ces crédits permettront de respecter les engagements pris et seront mobilisés dans le cadre des dialogues de gestion avec les établissements.

En appui de ses politiques dans les domaines de l'emploi et de la formation, la Région est Autorité de Gestion de l'ensemble des Programmes Opérationnels Grand Est du Fonds Social Européen (FSE) et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), laquelle concerne l'Alsace et la Champagne-Ardenne ainsi que les départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle et vise en particulier les moins de 25 ans sans aucune qualification.

A travers ces programmes européens, la Région participe au cofinancement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et de certains actifs, ainsi qu'au développement de l'apprentissage. 9,6 M€de crédits de paiement sont consacrés à ce volet.

2- Une mobilisation forte pour favoriser la réussite des lycéens du Grand Est

Consciente que la qualité de la formation initiale favorise l'accès à l'emploi, la Région y consacre 573,6 M€ en crédits de paiement, dont 346,1 M€ en fonctionnement et 227,5 M€ en investissement.

Ces moyens budgétaires couvrent les interventions en investissement immobilier (travaux, maintenance) et mobilier (équipements), en fonctionnement, ainsi qu'un certain nombre de dispositifs destinés à accompagner les familles et les élèves.

Cette politique d'accompagnement éducatif s'inscrit dans un contexte démographique globalement favorable, avec 219 000 élèves pour la rentrée 2018/2019.

Des lieux d'éducation au sens large, modernes, connectés et responsabilisants

La Région veille à adapter les outils pédagogiques à l'évolution des « référentiels métier » et aux nouvelles technologies.

Première Région de France à prendre une telle initiative, elle s'est engagée à connecter tous les lycées du Grand Est pour permettre aux élèves et aux équipes éducatives de disposer des outils adaptés aux enjeux pédagogiques de notre époque. Après une phase expérimentale, il apparaît souhaitable de faire des établissements qui ne le sont pas encore des lycées 4.0 dès 2019, et en particulier de réaliser les travaux de couverture WIFI dans les lycées non équipés, tout en accroissant la bande passante Internet de tous les lycées à 100 Mb/s minimum. Les équipes techniques en charge de l'installation et de la maintenance de ces équipements seront renforcées à cet effet.

Outre les équipements, le travail se poursuivra sur les fonctionnalités de manière à assurer l'accès du plus grand nombre à la ressource numérique, au livre numérique, et ce avec un principe de gratuité qui prend un relief particulier pour les familles dans un contexte de changement des programmes scolaires, synonyme de dépenses liées à l'achat des nouveaux manuels papier. Gratuité qui s'exprime pour les familles aux revenus moins élevés, qui bénéficient de la mise à disposition du matériel requis (tablettes, etc.).

Le nouvel espace numérique de travail (ENT) - nommé « Mon Bureau Numérique » -, partagé avec les collèges du Grand Est dans le cadre d'une démarche partenariale sans équivalent en France, continuera à s'enrichir pour proposer de nouvelles pratiques éducatives.

Elle a engagé en parallèle une **réflexion sur le « Lycée de demain »** : il s'agit de promouvoir une action et des expérimentations partagées entre acteurs de la formation, du monde de la recherche, des start-up de l'Ed Tech, de la communauté éducative, du monde économique, etc. pour apporter, dans le respect des compétences de chacun, **une réponse collective aux enjeux de ce siècle**.

Si notre collectivité s'attache à offrir aux élèves et aux équipes éducatives des conditions de travail optimales, elle veille aussi à ce que les lycées soient des lieux d'intégration et d'apprentissage de la vie en société. Elle accompagne pour ce faire les projets conduits autour d'axes majeurs pour l'avenir des jeunes : santé, développement durable, culture artistique, ouverture au monde, etc.

Des exigences fortes pour garantir la qualité et la modernité du patrimoine immobilier

La Région continuera d'investir résolument dans les lycées et CFA publics. Ses programmes immobiliers structurants ont pour principale préoccupation la **conformité technique des bâtiments** (sûreté, sécurité incendie, risques sanitaires), la **mise en accessibilité des locaux**, qui doivent être adaptés aux divers types de handicap, l'amélioration des **performances environnementales**, et **l'équité territoriale** en termes de qualité de l'enseignement et des conditions de travail des agents de la Région sur l'ensemble du territoire régional.

Le budget d'investissement 2019 propose la poursuite des opérations en cours et la prise en compte de nouveaux besoins de rénovation, restructuration et opérations lourdes de maintenance. Près d'un tiers des lycées du Grand Est font l'objet de ces travaux structurants, en phase de programmation, d'études de maitrise d'œuvre ou en phase de travaux.

Il est proposé d'inscrire plus de 127 M€ en crédits d'investissement répartis entre opérations structurantes (constructions nouvelles, restructuration de bâtiments : 67,39 M€) et programmes spécifiques (adaptation du bâti, gros entretien renouvellement, conditions de travail, etc. : 60,16 M€). Se rajoute 0,14 M€ au titre de projets informatiques transversaux pour la consolidation des données patrimoniales de la collectivité.

Outre les dépenses d'investissement, un **budget de fonctionnement de 23,40 M**€permet de prendre en compte la maintenance technique (intervention courante ou urgente, dépannage) de toutes les composantes immobilières, et notamment des équipements techniques pour les lycées et CFA publics non concernés par des opérations lourdes de maintenance ou d'investissements pluriannuelles.

De même, dans la continuité des efforts consentis ces dernières années, il est proposé de consacrer 8,3 M€pour l'aide à l'investissement et à l'équipement des lycées privés sous contrat et des Maisons Familiales Rurales.

Une relation rénovée avec les établissements

Soucieuse de l'autonomie des établissements et souhaitant sortir d'une simple relation de guichet, notre collectivité engagera, en partenariat avec les Rectorats et la DRAAF, une expérimentation qui sera mise en œuvre à la rentrée 2019 avec des contrats d'objectifs tripartites. Dans cette perspective, un appel à projet a été lancé en novembre dernier pour retenir une vingtaine d'établissements.

La loi du 8 juillet 2017 portant refondation de l'école reconnait le rôle déterminant des collectivités territoriales dans le bon fonctionnement du système éducatif. Ainsi la mise en cohérence des politiques éducatives et l'optimisation de la gestion des lycées publics a fait l'objet d'accords-cadres négociés entre la Région et les autorités académiques (Rectorats et DRAAF) adoptés en juin 2018. Les grands objectifs de ces contrats tripartites ont trait à :

- la réussite pédagogique, sociale et professionnelle des lycéens :
- l'amélioration de l'accueil et la qualité de vie pour l'épanouissement des publics et des personnels dans le respect de l'environnement.

Pour promouvoir ce processus dynamique d'accompagnement, d'innovation et d'évaluation des politiques publiques au niveau de l'établissement, un budget participatif sera associé à chaque contrat d'objectifs tripartite. **Les Maisons de la Région**, interlocutrices privilégiées des

chefs d'établissements, seront le niveau pertinent pour un échange régulier sur la mise en œuvre de ces contrats et des budgets participatifs associés.

Pour la Politique Lycées, le budget 2019 s'élève à 137,7 M€ en fonctionnement et 227,2 M€ en investissement.

<u>Une stratégie en faveur des adjoints techniques territoriaux des établissements</u> <u>d'enseignement</u>

Plus de 5 500 personnes accompagnent le service public éducatif dans les lycées. Leur savoirfaire et leur implication sont une richesse pour les établissements.

En reconnaissance de leur travail, la Région souhaite leur permettre d'évoluer. La Direction de la Jeunesse et des Lycées, en lien avec les Maisons de la Région et la Direction des Ressources Humaines, proposera une politique de gestion des ressources humaines au sein des lycées. La reconnaissance métier, l'évolution professionnelle, les conditions de travail ainsi que l'harmonisation de la mobilité présideront à cette nouvelle organisation.

Le budget consacré aux dépenses des personnels relevant des lycées est de 208,7 M€

3- Une Région qui promeut la jeunesse, encourage et soutient les talents et favorise l'engagement citoyen et les valeurs du vivre ensemble en Grand Est

Le budget 2019 consacré à ce volet s'élève à 41,3 M€ pour 2019.

3-1 <u>Une politique volontariste, ambitieuse et originale pour tous les jeunes du Grand Est</u>

Une montée en puissance des dispositifs Jeunesse

2018 a vu le déploiement dynamique des dispositifs et démarches initiés par notre collectivité pour répondre aux réalités et aspirations de la jeunesse du Grand Est, priorité de notre mandature, et ce dans le cadre des **4 grands défis fondateurs de notre politique** :

- Une Région qui donne les clefs de l'insertion professionnelle

Le Service Public Régional de l'Orientation Grand Est propose une offre de services adaptée aux jeunes et aux besoins des entreprises. Les 44 Missions locales et le réseau des Centres d'Information Jeunesse y jouent un rôle essentiel et sont donc soutenus par notre collectivité.

Pour les jeunes en situation de « décrochage », sortant du système scolaire, la Région développe des actions favorisant une nouvelle dynamique individuelle.

C'est dans cette perspective que nous avons rénové en profondeur notre relation avec les Missions locales qui, accueillant des jeunes en difficultés, doivent mettre en place les mesures les plus adaptées et pertinentes pour leur permettre de renouer avec un parcours porteur de formation, de qualification ou d'accès à l'emploi.

Un partenariat étroit et pluriannuel a été instauré à cet effet entre notre collectivité et ces structures, dans une nouvelle approche globale et transversale, fondée sur la stratégie Jeunesse et Performance Grand Est. Y sont réaffirmées nos attentes fortes vis-à-

vis des Missions locales ainsi que notre propre implication dans la réalisation, l'efficience et la pertinence des plans d'actions à destination des publics jeunes les plus fragiles.

Ce conventionnement, sous forme d'un accord-cadre pluriannuel 2018-2022 avec chaque Mission locale, représente un partenariat inédit et unique en France. Il ouvre en outre la voie à de nouveaux projets, tels que l'accompagnement pour l'accès à l'emploi transfrontalier ou vers des démarches de prévention et d'accès aux soins ou le développement de compétences transversales.

L'accès au logement participant fortement à l'insertion et à la sécurisation des parcours professionnels, le dispositif « **LOJ'Toît** » qui existait sur le territoire lorrain a été élargi et adapté à l'ensemble du Grand Est, de manière à offrir aux jeunes des informations et un accompagnement individuel vers un logement autonome.

Aujourd'hui, **19 plateformes** sur le territoire régional, mettant en réseau les acteurs concernés (CFA, bailleurs publics/privés, entreprises, résidences Habitat jeunes, Chambres consulaires, Action Logement services, etc.) **informent, orientent et accompagnent les jeunes en mobilité professionnelle dans leur recherche de logement**.

Ce maillage du territoire s'étoffera en 2019 grâce à la mise en place, avec le soutien de la Région, de 3 nouvelles Plateformes. En outre, la Convention avec Action Logement fera bénéficier les jeunes des aides et soutiens proposés par cet important acteur du logement.

- Une Région qui encourage et soutient l'entreprenariat des jeunes

La Région s'attache à développer l'esprit d'entreprendre des jeunes grâce à différents dispositifs, dont les « Mini-entreprises » ouvertes aux lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et depuis 2018 aux jeunes en Missions locales.

Elle soutient les projets de création d'entreprises grâce au dispositif « Entrepreneuriat des jeunes », qui encourage l'innovation, la créativité et l'audace. En 2019, la Région amplifiera son aide avec la mise en place d'un « parcours de l'entrepreneur » qui garantira l'accompagnement et l'évolution des projets entrepreneuriaux.

Une Région qui favorise l'engagement et la citoyenneté de tous les jeunes

Ce défi s'adresse aux 15-29 ans de la région auxquels sont proposés divers moyens de s'inscrire dans la vie de la Cité et de concrétiser, par un engagement personnel et volontaire, les valeurs du vivre ensemble, avec l'appui de la Région.

Notre collectivité accompagne ainsi le développement du Service civique. Seule Région de France à favoriser la réalisation de missions en milieu rural (72 en 2018, 100 escomptées en 2019), elle accueille également des Volontaires au sein de son administration : 30 volontaires, véritables « ambassadeurs » des dispositifs Jeunesse de la Région sont actuellement en mission jusqu'à cet été, chiffre qui devrait passer à 50 au second semestre 2019, parmi lesquels des jeunes en Service Volontaire Européen dont la mission sera de promouvoir les mobilités transfrontalières, européennes et internationales.

Par ailleurs, la Région a souhaité faire des lycées des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. Différentes démarches particulièrement éprouvées sont ainsi proposées au sein des établissements, dont le « Mois de l'Autre » ou encore le devoir de mémoire qui, en 2019, sera étendu grâce à de nouveaux partenariats entre notre collectivité et des lieux de mémoire emblématiques du Grand Est.

En poursuivant son soutien aux projets d'Animation de la Vie Lycéenne, aux projets citoyens ou professionnalisant dans le cadre d'Expériences de jeunesse, en valorisant les jeunes qui s'engagent à travers les trophées **Grand Est JeunesTalents**, la Région poursuivra son implication pour accompagner les 15-29 ans dans leur engagement citoyen et leur prise de responsabilité.

2019 verra une proposition de soutien aux structures associatives ayant notamment pour objet l'éducation aux médias citoyens pour et par les jeunes et **la citoyenneté européenne active**.

Le **soutien à la vie étudiante** témoigne du souci de notre collectivité pour une intégration facilitée des néo-bacheliers dans le monde étudiant et des étudiants, en particulier des étudiants étrangers, dans leur nouveau territoire d'étude et de vie. Cet accompagnement financier et pédagogique sera poursuivi en 2019 tandis que **l'information sur ce soutien sera renforcée grâce à la convention passée avec les CROUS**.

- Une Région qui élargit les horizons

Grâce au Comité régional de la mobilité (Coremob) et aux dispositifs régionaux de soutien aux mobilités, les jeunes ont, en région Grand Est, un large accès aux expériences de mobilité transfrontalière, européenne et internationale, ce qui est en cohérence avec le positionnement européen de notre région et son ouverture à l'international.

Nous avons souhaité rendre plus lisible l'offre de mobilité afin qu'elle bénéficie à plus de jeunes de tous statuts (pas seulement étudiants et lycéens), en coordonnant les acteurs impliqués et en nous engageant dans de multiples coopérations, que ce soit en local avec l'Etat, le Rectorat et les acteurs du Grand Est au travers du COREMOB (Comité REgional de la MOBilité), ou à l'International en initiant des partenariats, tel celui récemment noué avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse.

En 2019, notre collectivité s'attachera à **diversifier encore davantage les bénéficiaires des mobilités**, à valoriser les démarches individuelles de mobilité et à conclure un accord avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

Une politique Jeunesse qui s'enrichit en permanence

Au-delà de ces défis et des dispositifs qui en ressortent, la Politique de la Jeunesse a donné lieu en 2018 à plusieurs initiatives fortes qui seront poursuivies et approfondies en 2019.

2018 a ainsi été marquée par le lancement du dispositif Jeun'Est, créateur d'un lien direct entre la collectivité régionale et les jeunes, destiné à les accompagner dans leur vie au quotidien. Cet outil numérique, dont la spécificité Grand Est est de bénéficier à tous les 15-29 ans et de tous statut, comporte :

- un portail, permettant à chaque jeune de disposer d'un compte et présentant des informations sur la politique Jeunesse et ses dispositifs ;
- une application pour consulter ses avantages et bons plans ;
- une carte réservée aux lycéens. La création d'un compte Jeun'Est leur permet notamment de commander leur matériel numérique et de solliciter l'aide régionale afférente, d'acquérir ou de louer les manuels «papier» pour les lycées non encore « 4.0 » en Champagne-Ardenne et Lorraine, de demander la Prime Régionale de Scolarité en Alsace ou l'Aide à la Restauration Scolaire en Champagne-Ardenne.

Jeun'Est a été lancé en juin 2018 afin d'assurer la rentrée scolaire de septembre, notamment celle des 217 000 lycéens. A la fin de l'année, 160 000 bénéficiaires étaient inscrits ; **l'objectif 2019 est de doubler ce nombre**.

Jeun'Est se fonde déjà sur un réseau de 600 partenaires (libraires, acteurs culturels, associations sportives, etc.). En 2019, ces partenariats seront appelés à croître et à se diversifier pour proposer de nouveaux avantages aux jeunes, notamment dans les domaines culturel et sportif.

La Région a également su s'affirmer en 2018 comme chef de file des questions de jeunesse en Grand Est. La loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 donne en effet aux Régions cette responsabilité de coordination et d'ensemblier à l'égard des autres collectivités territoriales sur les questions de jeunesse.

Aussi notre collectivité a pris l'initiative d'aller à la rencontre des élus et acteurs jeunesse dans les territoires, dans le cadre d'un « Tour Régional de la Jeunesse » (7 étapes en 2018, près de 500 interlocuteurs, élus, associations et jeunes rencontrés,) afin de leur présenter la Politique de la Région, d'échanger et de partager constats et priorités au plus près des réalités locales, et d'instaurer des synergies et des partenariats. Ces rencontres se poursuivront en 2019.

Enfin, le Conseil régional des jeunes du Grand Est a, entre autres initiatives, actions et démarches, tenu une douzaine de réunions en 2018, livrant en juin un ensemble de propositions pour renforcer l'engagement des jeunes, propositions que la Région mettra en oeuvre en 2019, notamment au travers du Festival de l'Engagement, véritable « Université de la jeunesse » qui rassemblera les jeunes dans toute leur diversité autour des questions d'engagement, d'entreprenariat, d'innovation, de la participation à la vie locale, de prise de responsabilités, autant de sujets signifiants dans un contexte marqué par un désir de démocratie directe et d'expression citoyenne.

Ce budget Jeunesse 2019 témoigne de la vision que porte notre collectivité : celle d'une jeunesse confiante, engagée, imaginative et ouverte aux autres.

Le Budget Jeunesse proposé pour 2019 s'élève à plus de 20 M€

3-2 <u>Mettre le sport à la portée de tous, compétiteurs comme amateurs, sur l'ensemble du territoire régional</u>

Avec le maintien du Sport comme compétence partagée et le transfert des Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), la loi NOTRe a donné une légitimité aux interventions de la Région en faveur de l'accompagnement :

- des sportifs dans leurs projets de performances ;
- des clubs qui portent les couleurs de nos territoires :
- des structures d'entraînement labellisées par les fédérations ;
- des filières de formation aux métiers du sport et de l'animation.

Les échanges objectifs et constructifs, menés au cours de ces deux dernières années dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS), ont également mis en évidence l'intérêt pour notre collectivité, notamment sur le plan touristique, économique, social, de soutenir le sport sous toutes ses formes, parmi lesquelles les nouvelles disciplines tout public relevant du Sport Santé et du Sport en entreprise ainsi que les activités de pleine nature, qui drainent deux fois plus de pratiquants que de licenciés.

La Région saura s'appuyer sur les CREPS et la Maison régionale des Sports, co-animée avec le CROS Grand Est, pour **être pleinement partie prenante de la stratégie sportive Grand Est,** pour favoriser la « haute performance », qui contribue fortement au rayonnement et à l'excellence de notre région, et pour développer le « Sport pour tous », vecteur de cohésion sociale et d'attractivité de nos territoires.

Avec le récent lancement de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », la Région se positionne comme tête de réseau en développant des outils de communication adaptés et ouverts à tous, et en s'engageant en faveur de projets d'investissement pour accueillir des délégations et animer sportivement le territoire.

La politique sportive régionale, confortant sa transversalité, se décline dorénavant autour de **deux axes majeurs** :

- Performance et sport de haut niveau, vecteurs d'attractivité du Grand Est

En 2019, la Région déclinera les conventions d'objectifs et de moyens signés avec les CREPS de Reims, Nancy et Strasbourg, en projets d'établissements répondant aux priorités régionales :

- ambitions Paris 2024 et accompagnement des sportifs de haut niveau ;
- formation professionnelle;
- ancrage territorial et ouverture vers les pratiques non-compétitives.

Pour donner aux CREPS les moyens de ces ambitions, la Région engagera un plan pluriannuel d'investissement immobilier de l'ordre de 14 M€

Les sportifs de haut niveau étant le cœur de cible de notre politique sportive, notre collectivité continuera d'accompagner l'ensemble des athlètes du Grand Est intégrés aux listes ministériels, dont une vingtaine sera identifiée au sein d'une Team Grand Est. Dans la perspective de l'accueil des JOP en France, **notre dispositif sera étendu aux** « **Challengers** » - potentiels qualifiés olympiques 2024 mais non encore listés -, afin de soutenir leur progression.

La Région confortera également son partenariat avec près de 350 clubs professionnels et de haut niveau.

Une ligne « Communication sportive » complètera l'aide aux clubs ; elle sera spécifiquement dédiée à la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, vecteurs de notoriété du Grand Est à l'échelle nationale, voire mondiale.

- L'accès au sport pour tous

L'accueil, sur l'ensemble du territoire, de compétitions sportives officielles, de niveau national minimum, permet une animation sportive toute l'année dans le Grand Est.

Avec son dispositif en faveur des investissements sportifs, la Région répond à la demande des collectivités locales soucieuses de rénover leurs équipements sportifs pour s'inscrire dans la dynamique Paris 2024. Un effort particulier a été engagé en faveur de projets d'investissements sportifs émergeants dans les territoires et présentant un caractère structurant.

Les accords quadriennaux signés avec les ligues et comités sportifs régionaux se poursuivront en 2019, avec **un volet dédié au Sport scolaire** dans le cadre de la Politique Jeunesse.

En complément de ces conventions, la Région renforcera son dispositif d'aide à l'acquisition de matériel sportif et l'étendra à l'achat de véhicules.

Suite à la réflexion engagée sur la structuration territoriale de l'action régionale autour de ses partenaires sportifs majeurs, la Maison régionale des Sports, dans une logique de renforcement des liens entre sport et monde économique, verra son activité redynamisée et renforcée.

Le budget 2019 consacré au Sport représente 18,3 M€ en crédits de paiement (4,4 M€ en investissement, 13,9 M€ en fonctionnement).

3-3 Favoriser et promouvoir l'engagement citoyen et les valeurs du vivre ensemble en Grand Est

La crise que traverse notre pays conforte la Région dans sa volonté de profondément renouveler le lien de proximité avec les citoyens, en créant les conditions permettant à ceux-ci et aux territoires de participer, de manière effective, aux décisions prises par notre collectivité.

Le besoin d'écoute se manifeste aujourd'hui par l'émergence de nouvelles formes de mobilisations citoyennes et nécessite, de la part des pouvoirs publics, des réponses adaptées.

La digitalisation des rapports humains, si elle apparaît inéluctable, ne doit pas remettre en cause le rôle important que doivent continuer à jouer les corps intermédiaires, au premier rang desquels les associations.

Au cœur de l'engagement citoyen, celles-ci demeurent en effet des acteurs incontournables en tant que lieux d'éducation citoyenne et de solidarité. Elles donnent un sens à la vie des nombreux bénévoles en offrant à ces derniers la possibilité d'agir de façon désintéressée, dans une logique de partage et de réciprocité.

Ancrées dans nos territoires, elles sont le creuset de la démocratie et de la participation citoyenne, et jouent un rôle d'alerte et d'innovation sociale indispensable, sur lequel la Région entend continuer à s'appuyer.

Enfin, garante du mieux vivre ensemble, notre collectivité souhaite porter un projet de société plus inclusif, plus respectueux, et qui donne ses chances à chacune et à chacun, quel que soit son origine sociale, ses croyances, son état de santé ou son sexe. Ainsi, outre son action volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région entamera en 2019 une réflexion transversale sur le handicap, avec l'ambition de faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de ses compétences et politiques d'intervention, et dans son propre fonctionnement interne.

Un budget de 2,7 M€ est consacré à cette thématique, présentée ci-après dans ses différentes composantes.

Assurer et valoriser la richesse de la vie associative en Grand Est

Structuration du mouvement associatif

En Grand Est, le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est couvert à 76 % par les associations, 15 % par les coopératives, 5 % par les fondations et 4 % par les mutuelles. Le secteur associatif totalise près de 12 000 établissements employeurs, soit 155 000 salariés (10,6 % de l'emploi privé), générant une masse salariale associative de 3,2 milliards d'euros.

Les Mouvements associatifs s'inscrivent dans l'écosystème ESS régional pour développer, structurer, représenter et accompagner la vie associative dans les territoires.

Dans notre région, les associations sont regroupées au sein d'Alsace Mouvement Associatif, Lorraine Mouvement Associatif et du Mouvement Associatif de Champagne-Ardenne. Ces trois structures, membres du Mouvement Associatif national, sont composées :

- de coordinations et fédérations associatives représentées au niveau national ;
- de coordinations et fédérations associatives non représentées au niveau national, composées de coordinations, fédérations, réseaux ou associations spécifiques à certains territoires.

L'Union des Mouvements Associatifs Grand Est (UMAGE) a été créée en Assemblée constitutive le 31 janvier 2018. Les associations Alsace Mouvement associatif, Lorraine Mouvement associatif et le Mouvement associatif de Champagne-Ardenne en sont membres de droit et sont nommées, statutairement, « mouvements associatifs territoriaux ».

L'Union porte une parole politique commune sur les grands enjeux de la vie associative, en lien avec les coordinations territoriales présentes dans le Grand Est. Elle représente l'ensemble de ses membres dans la défense des intérêts associatifs et assure la coordination des actions des mouvements associatifs territoriaux.

La Région a élaboré une convention cadre 2018-2020 pour définir et préciser les modalités d'un partenariat, pour lequel des conventions annuelles financières sont programmées. Elle se structure autour de 5 grands axes :

- assurer la promotion, la représentation et la défense des intérêts du champ associatif;
- apporter un soutien technique aux associations ;
- développer une animation territoriale en créant un réseau local et répondre aux questions techniques des acteurs ;
- organiser et animer une plateforme dédiée à la montée en compétence des bénévoles associatifs ;
- animer l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est (UMAGE).

En juillet 2018, la Maison régionale des Sports à Tomblaine a accueilli la première Rencontre de la vie associative du Grand Est, associant dans une démarche collective les principales têtes de réseau du champ associatif.

2019 permettra de structurer ce travail à échelle Grand Est et de construire une culture commune de la vie associative. La plateforme dédiée à la montée en compétences des bénévoles associatifs déploiera sur tous les territoires, offrant des modules de montée en compétence gratuits, permettant de mieux faire vivre les projets associatifs et de développer et sécuriser les associations du Grand Est.

La Région engagera une politique dynamique de soutien au développement et à la structuration des têtes de réseaux régionales associatives, sur la période 2019-2021, au travers de conventions d'objectifs. Dans cette perspective, elle développe des partenariats privilégiés avec les réseaux associatifs de l'Education Populaire, pour fédérer l'ensemble des moyens et compétences qui accompagnent les associations, optimiser le maillage du territoire et coordonner les actions des têtes de réseaux et des structures qui leur sont affiliées.

Ces conventions mettent l'accent sur le partenariat engagé par la Région autour de plusieurs objectifs partagés et trois volets d'intervention :

- soutien à l'existence et au fonctionnement de la tête de réseaux ainsi qu'à ses valeurs et objectifs partagés avec la Région;
- fonds dédié aux initiatives locales Jeunesse et/ou engagement citoyen ;
- aide à l'investissement (matériel de visioconférence, véhicules, etc.).

La Région s'engagera, dès le premier semestre 2019, auprès de l'Union Régionale de la Ligue de l'Enseignement Grand Est, l'association « MJC Grand Est » (Maison des Jeunes et de la Culture Grand Est), l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est, l'Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels du Grand Est, l'Union Régionale des Francas du Grand Est, l'association territoriale Grand Est des CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active).

- Un nouveau dispositif pour la vie associative de proximité

Le Grand Est compte près de 100 000 associations en activité, sur différentes thématiques : éducation populaire, culture, jeunesse, sport, tourisme, etc. 4 000 associations en moyenne se créent chaque année dans notre région.

Plus que jamais, les associations doivent être reconnues comme une force indispensable à notre société : elles animent les territoires ruraux et urbains, participent à la création et à la structuration du lien social, innovent pour répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Notre société est confrontée à une évolution permanente des rapports entre citoyens et pouvoirs publics. Au cœur du débat, les associations apparaissent souvent comme le porteparole des populations et deviennent des acteurs importants dans la défense de leurs intérêts. Elles contribuent à l'intérêt général et à la vie dans les territoires.

Consciente du rôle fondamental que joue le monde associatif, la Région le soutient à travers ses politiques thématiques : culture, jeunesse, développement du sport, cohésion sociale, emploi. Pour autant, ces politiques ne suffisent pas à répondre aux besoins des associations dans le développement de leurs projets de proximité.

La Région souhaite donc simplifier les relations et rendre la politique régionale en faveur des associations plus lisible. Elle propose la mise en place d'un portail numérique dédié aux associations et la création d'un dispositif de soutien à la vie associative de proximité.

Le portail numérique unique permettra d'informer les associations des aides dont elles peuvent bénéficier et d'y déposer leur demande de subvention. Sa mise en place assurera une meilleure orientation des demandes des associations et une réponse rapide et mieux ciblée.

Un Dispositif de soutien à la Vie Associative de Proximité (DIVA'P) à double finalité : accompagner les associations locales du Grand Est dans le développement de manifestations de proximité, soutenir des projets reconnus localement, valorisant le bénévolat, favorisant l'animation des territoires et renforçant le lien social. Ce dispositif s'adresse à toutes les associations dont les activités s'inscrivent dans les compétences régionales - tourisme, culture, sport, jeunesse, environnement, éducation populaire, etc. - et comprend trois volets :

 Volet 1 : Engagement local : la Région soutiendra les animations et manifestations faisant la promotion de la vie associative locale, concourant ainsi à la valorisation des associations et à la reconnaissance du travail des bénévoles ;

- Volet 2 : Animation de proximité : dans les territoires ruraux et les quartiers urbains, la Région apportera une aide financière à des manifestations de proximité et projets originaux liés aux particularités du territoire (date anniversaire exceptionnelle, coutumes locales, etc.), à des projets d'utilité sociale présentant un caractère populaire ou impliquant la population dans leur organisation, ainsi qu'à des projets d'exception favorisant le bien vivre ensemble, mettant en avant les valeurs de fraternité ou de lutte contre les discriminations ;
- Volet 3 : Devoir de mémoire : la Région soutiendra les projets commémoratifs et les manifestations locales liés notamment à la mémoire des conflits.

Dans le cadre de ces trois volets, elle interviendra sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation du projet ou à l'organisation de l'évènement.

Elle entend également associer les citoyens en soumettant certains projets, sélectionnés dans le cadre du DIVA'P, à un appel à financement participatif, dont les modalités seront précisées au premier trimestre 2019.

Ce Dispositif met fin à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Vie Associative et Dialogue Citoyen » et aux dispositifs « Soutien à la vie associative des territoires » et « Cohésion Sociale en Quartiers Politique de la Ville».

Renforcer la démocratie territoriale

Dès sa création en 2016, la Région a souhaité faire du Grand Est « un laboratoire de la démocratie territoriale », avec trois impératifs majeurs :

- la **proximité**, du fait de la taille du territoire régional et des forts contrastes qui le caractérisent ;
- la participation des citoyens ;
- la **transparence** de son action.

Elle a pris avec volontarisme diverses initiatives et décisions pour y répondre : consultation sur le nom de la Région, place faite aux minorités politiques non représentées (associées aux réflexions sur les grands sujets régionaux), création des Maisons de la Région pour être au plus près des citoyens et des territoires, large consultation citoyenne pour élaborer le Pacte pour la Ruralité, Comités Régionaux des Services de Transports (COREST) pour une relation régulière entre la Région, la SNCF, les usagers et les partenaires locaux, Conseil Consultatif de la Culture du Grand Est, Conseil Régional de Jeunes du Grand Est, concertation avec tous les partenaires pour élaborer les grands schémas stratégiques et les dispositifs d'intervention, démarche prospective « Convergences Grand Est » fondée sur un panel de personnes qualifiées de tous horizons, enquête auprès des 15-29 ans pour connaitre leur perception sur de grands sujets de société, notamment l'égalité Femmes-Hommes, etc.

Notre collectivité a également été première Région à proposer une application mobile citoyenne, Imagin'Est, pour permettre aux habitants de donner leur avis et propositions en lien avec les compétences régionales et pour recueillir leurs besoins et attentes. En un an de fonctionnement, Imagin'Est a constitué une communauté de 1 815 utilisateurs et suscité près de 73 500 votes autour de plus de 500 débats, dont les ¾ initiés par les utilisateurs.

2019 portera une nouvelle ambition régionale, dans un contexte marqué par une profonde défiance des citoyens envers le politique, avec deux priorités :

- la création d'une plateforme digitale de consultation citoyenne qui permettra aux citoyens de s'informer, d'échanger entre eux et avec les élus, de participer aux concertations mises en place par la Région pour recueillir leurs avis sur des thématiques ou projets régionaux ;
- l'organisation de rencontres régulières dans les territoires : si les technologies du numérique facilitent l'expression directe des citoyens, elles ne sauraient constituer l'alpha et l'oméga de la participation citoyenne, une grande partie de nos concitoyens n'ayant pas encore accès à internet ou à ses nouvelles formes d'usage. Aussi, la Région s'appuiera sur ses 12 Maisons de la Région pour organiser, tous les mois, des rencontres entre citoyens, partenaires et élus autour de thèmes en lien avec les compétences régionales. Il s'agira d'informer les citoyens et acteurs des territoires et de les inciter à être force de proposition.

Enfin, la Région s'investira aux côtés de l'Institut de l'Engagement, dans le cadre d'un partenariat sur 3 ans. Cet Institut repère des jeunes engagés dans une mission au service de l'intérêt général et les accompagne dans leur projet d'avenir. Par ce soutien, la Région accompagnera les jeunes et les encouragera à porter plus loin les valeurs d'engagement et de citoyenneté.

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Grand Est

En 2017, la Région a décidé de s'engager pour faire du Grand Est un territoire exemplaire en matière d'égalité Femmes-Hommes

Si la place des femmes n'a cessé de progresser en droit, sous l'impulsion du législateur, en pratique des inégalités d'ordre politique, économique et culturel persistent. Elles sont le résultat de constructions sociales dominées par de nombreux stéréotypes, profondément ancrés dans la famille, l'organisation de la société, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail.

Les collectivités locales et régionales constituent un niveau de proximité pertinent pour lutter contre les stéréotypes sexués et combattre les inégalités au plus proche des administrés.

Dès 2017, cet engagement de la Région s'est traduit par :

- la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, promue par le Conseil des communes et régions d'Europe ;
- la désignation d'un élu régional délégué à l'égalité femmes-hommes ;
- la **mise en place d'un comité de pilotage Egalité** (élus régionaux des différentes sensibilités politiques, agents de la Région, personnalités qualifiées œuvrant pour le statut de la femme et pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes) ;
- l'animation, en interne, d'un réseau de « référents égalité » désignés dans chaque Directions et Maisons de la Région.

Ces premiers actes ne constituent pas l'aboutissement du processus visant à l'effectivité de l'égalité mais sont les marqueurs de l'ambition régionale.

Une société inclusive, promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes, tel est le projet collectif auquel souhaite contribuer la Région, en y associant l'ensemble des élus et des directions. Il se traduira en 2019 par l'adoption d'un plan régional d'actions pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui comportera :

- des préconisations pour l'administration régionale et son fonctionnement ;

- **des actions structurées à destination des habitants**, via notamment les politiques publiques régionales.

Ce plan régional est le fruit d'un long processus collaboratif ayant associé élus et agents de la Région, partenaires extérieurs et les jeunes du Grand Est pour lesquels il s'adressera en priorité.

2019 sera également marquée par la mise en place d'un nouveau Prix régional pour l'égalité et la mixité, souhaité par le Comité de Pilotage Egalité.

Organisé autour d'un volet individuel et d'un volet collectif, le Prix 2019 encouragera et soutiendra les parcours individuels de formation des jeunes femmes et des jeunes hommes du Grand Est dans des filières dites « genrées », et valorisera les initiatives innovantes prises localement en faveur de l'égalité femmes-hommes par des associations, des clubs sportifs, des entreprises, des collectivités locales, des établissements de formation. Il sera doté d'un budget de 100 000 €.

Dans l'attente de l'adoption et de la mise en œuvre opérationnelle du plan, la Région poursuivra son soutien aux actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Grand Est, portées par des associations œuvrant localement à l'amélioration du statut des femmes.

PRIORITE – Le Grand Est, région des mobilités d'aujourd'hui et de demain

En 2018, la question de la mobilité fera l'objet à l'initiative de notre collectivité de réflexions approfondies liées à toutes les évolutions en cours ou à venir et à leurs effets concrets, notamment en termes de service rendu à l'usager-, qu'il s'agisse des innovations technologiques et numériques, de la transformation digitale, des questions de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, ou de transition énergétique.

Le budget 2019 consacré à cette priorité s'élève à 884,4 M€

1- Une offre de transport pour tous sur l'ensemble des territoires du Grand Est

Les trois premières années de notre mandature ont permis la refondation totale des compétences régionales en matière de mobilités. A partir de 2019, une nouvelle dynamique s'enclenche avec la convergence de l'ensemble des modes autour d'un réseau unique, accompagnée de la préparation des futurs modèles d'organisation des transports, notamment l'ouverture à la concurrence ferroviaire. Ces chantiers font écho aux actualités nationales récentes : l'ambition de la Région est de tirer le meilleur parti des réformes en cours (Loi pour un Nouveau Pacte ferroviaire, Loi d'Orientation sur les Mobilités) pour répondre aux attentes de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire, en maillant les métropoles et les villes moyennes à l'intérieur de la Région et en connectant celle-ci à l'ensemble des espaces frontaliers.

Le mouvement des « gilets jaunes » met en exergue la difficulté pour de nombreuses personnes de recourir à des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle. Plus encore que les tarifs, l'absence d'une offre de transport suffisamment rapide et fréquente sur l'ensemble du territoire constitue aujourd'hui le premier frein à la mobilité. À travers ce Budget 2019, la Région a l'ambition d'amplifier son action pour apporter la meilleure offre de transport sur tout le territoire, en jouant sur la complémentarité des modes ferroviaire et routier.

S'agissant du ferroviaire, la contribution d'exploitation des TER à l'échelle du Grand Est est prévue à 451,3 M€ en fonctionnement. En 2019, la Région doit faire face à l'obligation règlementaire, imposée par l'Etat, d'intégrer dans le compte TER les loyers de crédit-bail sur le matériel roulant ainsi que la taxe sur les salaires, pour un montant global de 15 M€. D'importants gains de productivité permettent de contenir cette augmentation à 9,8 M€ par rapport au devis 2018 (soit +2,2 %), tandis que l'offre et les services de transport continuent d'être développés, notamment sur les lignes structurantes Est – Ouest : Paris-Troyes-Belfort-Mulhouse (ligne 4) et Paris-Châlons-en-Champagne-Saint-Dizier / Barle-Duc (ligne Vallée de la Marne). Ces deux lignes ont bénéficié en septembre 2018 de l'extension de la gamme tarifaire Grand Est jusqu'à Paris, avec des baisses de prix allant jusqu'à 50 % pour les usagers abonnés et occasionnels. En 2019, la Région lancera par ailleurs les premiers travaux préparatoires relatifs à l'ouverture à la concurrence des trains régionaux, la convention d'exploitation prévoyant la possibilité d'initier ce mouvement sur 10 % du réseau TER à compter de 2021.

Concernant le matériel roulant ferroviaire, la Région engagera en 2019 un programme d'acquisition de trains et d'aménagement des ateliers de maintenance sans précédent,

pour un montant global de plus de 500 M€ (78 M€ en 2019). Ce programme permet non seulement de préparer les projets de renforcement de capacité et de développement d'offre à moyen et long termes, portant en priorité sur les Réseaux Express dans les espaces métropolitains (Eurométropole de Strasbourg, Sillon Lorrain, étoile ferroviaire de Reims) et sur les liaisons ferroviaires avec l'Allemagne et le Luxembourg, mais également d'engager dès à présent l'adaptation du système ferroviaire régional à l'ouverture à la concurrence. En parallèle, la Région poursuivra ses investissements dans la maintenance et la modernisation des matériels roulants, notamment sur la ligne Vallée de la Marne.

Les 15 Comités Régionaux des Services de Transport (COREST), réunis pour leur troisième session entre juin et octobre 2018, ont permis de renforcer la concertation autour des dessertes régionales. Par ailleurs, un cadre se met en place pour amorcer la coordination des offres de transport entre le réseau structurant (TER) et les dessertes plus fines (interurbaines et scolaires) issues du transfert de compétence des transports départementaux. Cette convergence représente un chantier à l'échelle de la mandature et au-delà, avec l'objectif de rendre le service public encore plus efficient et adapté aux besoins des usagers.

A ce titre, 2019 a vocation à être porteuse des premiers jalons de convergence des réseaux de transports ferroviaires et routiers en région, amorcée en 2018 au travers de la refonte de l'offre de transport routier autour de la ligne TER Nancy-Epinal. Ainsi, la mise en place d'un règlement des transports scolaires unique et l'harmonisation des tarifs des transports routiers constituent un objectif fort de l'année à venir. Les travaux menés dans le cadre de l'étude pour la définition de la future politique de mobilité routière se sont poursuivis tout au long de 2018, dans le respect du calendrier défini. Ils ont déjà permis de préparer les grands principes de structuration de l'offre de service qui pourra être intégrée dans les remises à la concurrence des réseaux de l'Aube et des Ardennes en septembre 2019.

Cette approche d'harmonisation à l'échelle Grand Est induira également l'engagement d'une démarche ambitieuse de convergence des outils métier, assise sur la digitalisation, que ce soit au travers de la vente à distance des cartes de transport scolaire ou de la billettique pour les clients commerciaux. Par ailleurs, le réseau du Bas-Rhin sera le premier à mettre en œuvre le dispositif de mise en accessibilité des points d'arrêt défini dans l'agenda d'accessibilité régional. Enfin, 2019 sera également celle des premiers retours sur les expérimentations menées en matière d'autocars à faibles émissions (électriques + biogaz) qui permettront d'enrichir les conventionnements des réseaux programmés en 2020.

L'ensemble de ces évolutions, ainsi que l'indexation naturelle des marchés de transport, seront **absorbées à coût constant pour la collectivité**, grâce aux efforts d'optimisation des services réalisés chaque année, avec un budget stabilisé à 260 M€ en 2019.

En matière d'infrastructures, les investissements de la Région seront principalement concentrés sur le mode ferroviaire avec plus de 50 M€ (dont 13 M€ pour l'aménagement et la mise en accessibilité des gares et points d'arrêt), contre 12 M€ pour le mode routier, en concordance avec les orientations stratégiques retenues dans le cadre du SRADDET. Les projets ferroviaires visant à la pérennisation du réseau de desserte fine de territoire se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du protocole signé en 2016 avec l'Etat et SNCF Réseau, notamment sur les lignes Reims-Fismes et Sarreguemines-Béning, mais également pour d'autres lignes, telles que Charleville-Givet et Vendenheim- Wissembourg, ou encore la ligne Epinal-Belfort que la Région s'est engagée à sauver en fin d'année 2018. En termes d'infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires (3,5 M€), la Région cofinancera les opérations contractualisées avec l'Etat, les collectivités et les établissements publics au sein des CPER, dans une logique de cohérence et de complémentarité des plateformes.

Enfin, le budget consacré aux dépenses de personnel affecté à la compétence transport scolaire et interurbain est de 5,4 M€

2- Faire du Grand Est une région pionnière et innovante en matière d'intermodalité

Le budget 2019 consacré à l'intermodalité sera de près de 3,3 M€ en investissement et de 0,8 M€ en fonctionnement. La forte optimisation sur la section de fonctionnement (-30 % par rapport à 2018) résulte de la mise en service d'un calculateur d'itinéraires performant à l'échelle Grand Est, à l'horizon mi-2019, qui permettra de réaliser d'importantes économies d'échelle tout en proposant des fonctionnalités plus riches que les anciens outils régionaux, afin de déployer un véritable assistant numérique de mobilité pour tous.

Conformément aux engagements pris, la première Conférence régionale des mobilités s'est réunie le 23 octobre 2018 : elle a permis de fonder le partenariat des 40 Autorités Organisatrices de la Mobilité du Grand Est autour de la Région pour développer l'ensemble des composantes de l'intermodalité (tarifs, billettique, information, etc.), tout en tissant des partenariats adaptés à la diversité des territoires, des plus urbains (démarche innovante de « Grenelle des mobilités » portée conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg) aux plus ruraux (partenariat avec la Multipôle Sud 54 autour des zones peu denses), en passant par les villes moyennes.

PRIORITE – Le Grand Est, région d'innovations au cœur de l'Europe

Le Grand Est a été distingué à la fin de l'année dernière dans le cadre de la démarche « Territoires d'Industrie », se classant 2ème région de France pour le nombre de territoires labellisés.

Cette véritable opportunité, créatrice d'une dynamique renforcée, nous obligera à développer une stratégie encore plus ambitieuse d'innovation.

2019 sera ainsi marqué par l'ouverture de nouvelles démarches de réflexion et de concertation pour des plans d'action d'avenir, avec la volonté de faire du Grand Est, comme c'est déjà le cas avec l'Industrie du Futur, la région pionnière de France.

Ces démarches porteront sur la bioéconomie, qui a déjà permis de sceller un partenariat avec les Régions lle de France et Hauts de France, ou encore sur l'Intelligence artificielle, domaine dans lequel notre territoire ne manque pas de ressources et de savoir-faire et de potentialités de co-développement avec les régions allemandes voisines.

Le budget 2019 consacré à cette priorité s'élève à 579,1 M€

1- Pour un écosystème d'entrepreneuriat, d'innovation, de recherche et de savoir intégré, porteur de compétitivité économique et d'attractivité

192,4 M€sont consacrés à ce volet en 2019.

1-1 Une stratégie offensive pour une économie régionale plus forte

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Grand Est, adopté en avril 2017 et immédiatement mis en œuvre au travers de premiers dispositifs d'intervention, véritable feuille de route opérationnelle est déclinée autour de grandes ambitions indispensables pour faire face aux transitions de toutes sortes auquel notre tissu productif, industriel notamment, est confronté, et tirer pleinement parti de ces transitions.

Aussi en 2019, la mise en œuvre de ces ambitions sera poursuivie et amplifiée, avec le souci constant de notre collectivité d'agir au plus près des acteurs dans les territoires et de fédérer, en transversalité toutes les énergies, les compétences et les moyens d'intervention présents dans le Grand Est.

La Région assume pleinement la compétence « développement économique » qui lui est légalement dévolue en prenant le soin d'y associer l'ensemble des acteurs et des territoires. Reconnaissant le rôle de chacun et la nécessité de coopérations et de synergies porteuses, des accords cadre ont ainsi, par exemple, été engagés auprès des Chambres consulaires et de la Banque de France. Ce faisant, la Région souhaite doter les entreprises et leurs dirigeants d'outils d'intervention techniques et financiers et de relais d'expertise robustes et de proximité.

Dans le même esprit, notre collectivité a engagé en 2018 un partenariat avec la Caisse des Dépôts pour accompagner des projets importants et structurants des territoires : campus Nextmed à Strasbourg, TCRM Blida à Metz, site dédié à la bioéconomie de Pomacle Bazancourt, par exemple.

Considérant la nécessité de construire avec et pour le monde économique, un partenariat direct et étroit a été de même engagé à travers la création de réseaux : club des entreprises de taille intermédiaire (ETI), communautés de PME en transformation 4.0, leaders de la dynamique « Industrie du Futur », réseau des développeurs.

Dans le domaine très porteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), 2018 a été marqué de même par la poursuite du travail de conventionnement et de partenariat entre la Région, la Chambre régionale de l'ESS du Grand Est (CRSSGE) et les principales têtes de réseaux de l'ESS et de la vie associative. En novembre dernier, notre collectivité a lancé la GUEST, Gouvernance Unie pour le développement de l'ESS en Grand Est, inscrite dans Be EST.

La Région a également rejoint French Fab, programme national ayant pour but de fédérer les industriels et de renforcer l'industrie française à l'étranger. Lors du salon BE 4.0 en novembre dernier a été lancé la French Fab Grand Est. Cette démarche sera intensifiée en 2019 au travers d'actions concrètes et d'une participation active aux temps forts organisés dans l'année.

Il convient ici d'évoquer quelques-unes des grandes lignes directrices qui fondent notre politique et nos interventions.

- Faire face aux mutations et en tirer parti

La vision stratégique définie dans le SRDEII en ce domaine a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa cohérence avec les besoins des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs.

Aussi, forte de la reconnaissance de la Commission Européenne, notre collectivité s'attachera à amplifier son Plan « Industrie du futur ». Cette ambition rejoint d'ailleurs, en 2019, les initiatives nationales en faveur de la création d'emplois industriels de nouvelle génération, portées par la démarche Territoires d'Industrie qui sera déployée en 2019 sur différents territoires du Grand Est.

Il est à souligner que l'initiative en faveur de l'industrie du futur a permis à notre collectivité de figurer en 2018 parmi les 10 premières régions européennes en matière de transition industrielle.

De même, en 2019, **le plan « Ferme du Futur »** se poursuivra par des démarches de sensibilisation des acteurs du monde agricole, la détection et l'accompagnement de 100 exploitations supplémentaires, par des mesures d'accompagnement des exploitations diagnostiquées et le lancement d'une communauté des leaders Fermes du Futur, notamment.

Une internationalisation plus poussée et une attractivité relancée

Les performances à l'export des entreprises régionales ont connu en 2018 une évolution favorable avec un total pour les exportations de 64,5 Mds € (+3% par rapport à 2017, +7,7% par rapport 2016) et un excédent commercial de 6 Mds € (le déficit commercial national est de 79 Mds €).

Les accompagnements de la Région à l'export permettent aux PME et ETI de s'inscrire davantage dans cette dynamique favorable et d'aborder leur développement international de

façon structurée. Ces soutiens se poursuivront en 2019, en tenant compte des conséquences du BREXIT, le Royaume Uni étant un partenaire très important du commerce extérieur régional (près de 60% de l'excédent commercial du Grand Est).

Ces indicateurs encourageants en matière d'internationalisation de l'économie régionale font écho aux décisions favorables en 2018 d'investisseurs étrangers pour de premières implantations ou des extensions de sites de productions. Sur les 15 plus grands investissements étrangers réalisés en France, 7 l'ont été en Grand Est.

Ce n'est donc pas un hasard si le Grand Est a accueilli la première déclinaison régionale du sommet Choose France, initié par le Président de la République pour valoriser l'attractivité et le dynamisme économique de la France et attirer des investissements de grande ampleur. Avec la déclinaison régionale « Choose Grand Est », notre région a clairement affirmé son attractivité, son innovation et sa singularité européenne.

En 2019, notre collectivité poursuivra la structuration Grand Est des leviers d'attractivité économique (prospection des investisseurs étrangers, accompagnement des projets exogènes, relation avec les grands comptes étrangers en Grand Est) afin d'assurer de façon coordonnée la promotion de nos territoires, de leurs spécificités et atouts.

L'effort de prospection et de sensibilisation des industriels/investisseurs étrangers sera renforcé par **Grand Est International**, dont le lancement interviendra prochainement et qui déploiera des « plans de chasse » proactifs auprès de décideurs économiques étrangers.

Enfin, les agences de développement économique déjà constituées (Business Sud Champagne, Moselle Attractivité, Inspire Metz, Ardenne Développement) pourront se faire le relais des dynamiques et opportunités territoriales via leur mission d'accompagnement des projets « endogènes ».

- Agir au plus près des territoires : fédérer les acteurs et renforcer les complémentarités pour une meilleure efficacité

La Région a mis en place de nouveaux partenariats territoriaux pour valoriser et promouvoir les savoir-faire du Grand Est.

Pour respecter la diversité du Grand Est et accélérer le développement de l'économie de proximité, notre collectivité stimule l'attractivité du tissu économique local, facilite l'ancrage durable des entreprises et valorise les savoir-faire non délocalisables, en soutenant la **compétitivité des artisans** d'une part, et en construisant des partenariats avec les EPCI et leurs groupements au travers des **Pactes Offensive Croissance Emploi** et apportant des réponses à leur besoins spécifiques, par des politiques visibles et renforcées, en particulier en matière de friches, problématique cruciale qui fera l'objet d'une intervention revue de la Région.

En 2018, sur 45 POCE engagés, une dizaine a été signée. Une aide régionale aux expertises a été créée dans ce cadre pour outiller les EPCI démunis en moyens d'ingénierie d'étude, en diagnostics de territoire et en expertises thématiques.

Le déploiement des POCE se poursuivra et s'intensifiera en 2019 en lien étroit avec les 12 Maisons de la Région. Il profitera de prestations des Agences de développement économiques et de Grand E-Nov, qui feront sentir pleinement leurs effets courant 2019, de la mobilisation de nouveaux dispositifs intéressant directement les EPCI, tel que « Grand Est Digital » à l'attention des TPE, du financement des Tiers Lieux ou de la politique régionale renforcée de traitement et de requalification des friches publiques, afin que les territoires regagnent en attractivité et compétitivité, tout en consommant moins et mieux d'espace.

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins prioritaires de chaque territoire et de ses entreprises, la Région a fait en complément le choix d'investir dans **des agences de développement aux missions clarifiées et confortées**, et de faire émerger et de coordonner un **réseau de développeurs** pour permettre à chacun de bénéficier des mêmes outils sur l'ensemble du territoire.

Le budget 2019 consacré au développement économique s'élève à 101,2 M€

1-2 Le Grand Est : une volonté d'excellence dans le domaine de la recherche

La qualité de la recherche – publique et privée – est l'un des déterminants de la **compétitivité**, **de l'attractivité et du rayonnement** du Grand Est et de ses entreprises. En 2019 la Région poursuivra sa politique ambitieuse en ce domaine.

Elle conduit d'ores et déjà une action volontariste et confirme ses choix pour que :

- les établissements de recherche poursuivent leur chemin vers l'excellence ;
- les activités puisse être valorisées au mieux sur l'ensemble du territoire du Grand Est, notamment auprès des entreprises et des secteurs d'activités, ainsi qu'au plan européen et international ;
- le Grand Est renoue avec son attractivité vis-à-vis des talents (chercheurs, étudiants, etc.).

Attractivité, partenariat, ambition, proximité restent les principes fondateurs des politiques en matière de recherche.

Après la définition et le lancement des politiques Grand Est et d'un nouveau mode de gouvernance de la recherche, 2018 a vu l'amplification du rôle du comité R10 de la recherche, l'adaptation des dispositifs régionaux aux réalités du terrain, le déploiement du premier Fonds régional de coopération pour la recherche. Celui-ci finance de nouveaux programmes de recherche, impliquant des acteurs académiques et/ou favorisant le développement d'équipements de pointe structurants pour le territoire. Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques d'excellence déjà identifiées, ou portent sur des thématiques émergentes fédératrices couvrant l'ensemble des domaines de la recherche et susceptibles de générer des innovations.

En complément, des sujets structurants sur des thématiques d'avenir ont été initiés comme l'émergence d'un **data center** labellisé par l'Etat, sujet d'attention particulière pour l'attractivité de notre territoire, le secteur de la recherche étant un grand producteur et utilisateur de données et de capacités de calculs. Notre collectivité a proposé, en lien avec l'Etat, le lancement d'un accompagnement pour élaborer un dossier de candidature qui doit être présenté courant 2019.

2019 sera enfin l'occasion de structurer un dispositif de soutien à l'attractivité de la recherche académique, première pierre décisive à l'attractivité de la Recherche & Développement.

Les éléments qui suivent témoignent plus précisément des actions qui seront engagées pour traduire cette l'ambition d'excellence portée par notre collectivité.

- Des nouvelles passerelles entre le monde de la recherche et le monde économique au service de l'attractivité du Grand Est

Les Régions sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre des politiques de recherche. La légitimité de leur intervention est aujourd'hui largement reconnue. C'est pourquoi, la Région a lancé en 2017 une **gouvernance partagée** pour l'ensemble du territoire afin de définir des objectifs partagés par les universités et établissements publics à caractère scientifique et technique pour faire du Grand Est un **territoire d'excellence en recherche**, au cœur de l'Europe, en proximité immédiate de régions très dynamiques, comme l'Ile-de-France, le Bade Wurtemberg, le Luxembourg ou la Suisse dans ces domaines.

Cette gouvernance, dénommée R10, est composée des cinq universités du Grand Est (l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute Alsace, l'Université de Lorraine, l'Université de Reims Champagne-Ardenne et l'Université Technologique de Troyes), des 4 établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) du territoire (délégations Alsace et Centre Est du CNRS, centres de Nancy-Lorraine et Alsace de l'INRA, INSERM Grand Est et INRIA Nancy-Grand Est) et, depuis 2018, des CHU de Strasbourg, de Nancy et de Reims.

Cette instance a largement contribué en 2018 à la préparation des Etats généraux de la bioéconomie et au positionnement des espaces EUCOR et de la Grande Région dans la perspective de la constitution d'Universités Européennes. De même, un recensement a été effectué sous son égide pour dresser une première cartographie des équipements de recherche en Grand Est. Sur la base de cette cartographie et des démarches engagées, un état des lieux pourra être présenté en 2019 selon les critères établis en concertation.

Un nouveau programme d'attractivité de la recherche académique

La Région entend initier en 2019 les **premiers axes d'un programme de soutien à l'attractivité de la recherche académique** en primant la Recherche (soutien aux Prix et Création Awards recherche) et les parcours (Doctorants et jeunes chercheurs).

La réflexion autour du développement d'autres outils d'intervention au service de l'attractivité se poursuivra, avec potentiellement la mise en place d'un troisième volet dédié à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des chercheurs.

A ces actions nouvelles, la poursuite de soutiens engagés en 2018 et amplifiés participe à l'attractivité de la recherche. Il s'agit de soutiens aux Chaires Gutenberg notamment, avec un élargissement au Grand Est.

- Un soutien affirmé aux laboratoires de recherche par l'accompagnement financier des doctorants et jeunes chercheurs

Le soutien aux projets doctoraux dynamise la formation des doctorants dans une perspective d'insertion professionnelle rapide et renforce la capacité de recherche des établissements de recherche du Grand Est. Il repose sur un appel à candidatures auprès des universités et des établissements publics à caractère scientifique et technologique. Les projets déposés relèvent de la recherche fondamentale ou appliquée en lien avec les thématiques des Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3) en vigueur en Grand Est ou présentent un intérêt particulier au regard des politiques régionales. Ce soutien a affiché en 2018 une augmentation de 18,8% du nombre de dossiers déposés et la sélection de 75 projets. Au regard de ce succès, cet appel à candidature a été reconduit pour 2019.

- Poursuivre le soutien à l'immobilier dédié à la recherche

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région dans le domaine de la recherche, représente en 2019 un volume de crédits de paiement d'investissement (CPi) de **1,48 M**€ principalement mobilisé par deux projets sous <u>maîtrise d'ouvrage régionale</u> :

- réalisation du projet FEERIX (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche-développement – installation unique en son genre dans le monde, en lien avec l'industriel IBA) en extension des locaux du CRT Aérial à Illkirch-Graffenstaden, pour un montant de 3,75 M€;
- création d'un lieu d'accueil du public pour la Nef des Sciences à Mulhouse, pour un montant d'opération de 1,32 M€. Les travaux ont été réalisés en 2018 pour une mise en service du bâtiment prévue début 2019.

Le budget 2019 dans le domaine de la recherche voit **l'engagement d'un nouveau soutien au projet d'extension de l'IRCAD** (Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif), à hauteur de 3,5 M€, en études de conception et début de travaux.

Le budget 2019 au titre de la recherche s'élève à 21 M€

1-3 <u>Le défi de l'innovation et de sa gouvernance à l'heure des transitions numériques, énergétiques, organisationnelles et sociétales</u>

La Région poursuivra son engagement résolu dans le domaine de l'innovation, vecteur essentiel de la compétitivité économique du territoire, stimulant la création de richesses et d'emplois à forte valeur ajoutée, donnant de la visibilité aux talents et rendant le Grand Est particulièrement attractif à l'international.

L'innovation est en effet au cœur du développement et du rayonnement économiques, qu'il s'agisse d'innovation en entreprise ou dans les territoires, d'innovation technologique ou sociale. Dans son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'internationalisation, la Région a choisi de l'inciter, de l'accompagner et de l'amplifier, en cohérence avec les grandes transitions numériques, énergétiques et écologiques,

Recherchant des effets leviers et de l'agilité, la première des priorités a été de faire système par la mise en synergie de l'ensemble des acteurs de l'innovation (centres de ressources technologiques, pôles de compétitivité et clusters). Ce faisant, elle a organisé ses actions et ses outils pour « dérisquer » et accélérer les projets en dégageant de nouvelles marges d'action notamment par l'open innovation. Œuvrant auprès des acteurs, et soutenant les initiatives structurantes, elle a accompagné 5 projets candidats au programme Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir 3.

Le choix des outils de financement a permis de donner davantage de relief à l'action et à la stratégie : le partenariat avec BPI France s'est traduit par la mise à disposition de 48 M€ de crédits pour les projets d'innovation des entreprises. A terme, la Région travaille une chaîne de financement de l'innovation complète.

Parmi les axes structurants à l'innovation et au service de tous les territoires, la Région, en lien avec la CCIR, a mis en place en 2018 **l'Agence régionale d'Innovation Grand E-Nov** autour de missions pointues d'expertises, d'accompagnement des entreprises et des filières et d'aiguillon des projets d'innovation dans les territoires.

Plus en amont dans les projets d'innovation, notre collectivité a **intensifié le déploiement des incubateurs sur l'ensemble du territoire** : 6 incubateurs d'excellence permettent désormais de relever le défi de détection des projets à potentiel de croissance.

Contribuant ainsi à la création d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée sur le territoire, la Région a mené une politique structurante inédite en faveur de l'émergence et de la croissance des start up. 2018 a été marquée par le **premier dispositif régional d'accélération des start-up,** initié en partenariat avec l'Agence Régionale d'Innovation Grand Enov et la Plateforme d'Initiative Locale Scientipôle Initiative. Il a pour objet d'identifier des start-up à fort potentiel de croissance et d'accélérer leur croissance pour les aider à franchir un cap et à évoluer vers des scale-up.

L'accompagnement à la structuration des filières déjà existantes (santé, automobile, matériaux, eau, bâtiment durable) qui sont en appui des Pôles de compétitivité dans le Grand Est, et à l'émergence des filières est décisif, permettant sur l'ensemble du territoire régional la mise en place de de synergies favorables, de collaborations rapprochées, voire de gouvernance commune.

La Région peut en effet s'appuyer sur des grappes d'entreprises ou clusters pour renforcer la compétitivité des entreprises par l'innovation. Les filières en émergence (Industries culturelles et créatives, Entreprises issues de l'économie bas carbone, Tourisme, etc.) bénéficient d'une incubation par Grand E-nov afin de valider leur faisabilité et de construire leur feuille de route.

Une attention particulière est portée au développement de la filière numérique, complémentaire de la politique en faveur des start-up. Le déploiement du THD sur le territoire régional offre l'opportunité unique de déployer une stratégie spécifique pour soutenir les initiatives d'innovation, de modernisation et de recherche de nouveaux marchés. En 2019, de nouvelles actions pourraient être lancées pour accompagner ce développement : un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la création « de places numériques » est envisagé afin de développer les compétences techniques numériques disponibles sur le territoire régional. Par ailleurs, une filière numérique est appellée à se développer autour notamment des enjeux de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la blockchain.

En 2019, la Région renforcera son soutien aux start-up afin de favoriser l'augmentation la part de PIB consacré, en Grand Est, à la recherche et au développement et de se rapprocher du seuil de 3% fixé par l'Union européenne dans sa Stratégie « Europe 2020 ». Ainsi, notre collectivité accompagnera la création d'entreprises innovantes, génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel.

C'est dans cette perspective qu'entre autres initiatives, notre collectivité souhaite mettre en place une chaîne de valeur d'accompagnement performante et complète des start-up du Grand Est, en lien avec l'écosystème régional de l'Innovation. Elle s'est dotée à cet effet d'outils lui permettant d'agir sur les phases clés du développement de la start up et se propose, en 2019, de les adapter et rendre plus efficients encore dans les phases de démarrage et d'accélération.

Enfin, la Région s'attache tout naturellement à renforcer et promouvoir le rayonnement transfrontalier du Grand Est par l'innovation.

Un troisième appel à projets Offensive Science, initiative phare de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ayant pour objectif de renforcer la recherche d'excellence menée conjointement de part et d'autre du Rhin, sera ainsi lancé conjointement par la Région,

le Land du Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat avec le soutien du programme INTERREG Rhin supérieur.

Le soutien immobilier à l'écosystème d'innovation

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région au titre de l'innovation représentera en 2019 un volume de crédits de paiement d'investissement de 1 M€, mobilisé par deux opérations, programmées dans les CPER des collectivités régionales avant la fusion : la construction neuve des CRT matériaux et Holo3 à Illkirch-Graffenstaden et la restructuration avec extension des locaux du CRT IREPA Laser à Illkirch-Graffenstaden.

Le budget 2019 proposé pour l'innovation s'élève à 37,7 M€

1-4 <u>L'Enseignement Supérieur : l'ambition de l'excellence</u>

Pour développer la compétitivité et la notoriété du Grand Est au plan national, européen et international, la Région mise fortement sur la qualité et la richesse de l'enseignement supérieur. Acteurs du rayonnement et de l'attractivité du territoire, les universités et grandes écoles doivent avoir pour ambition l'excellence, dans l'intérêt des étudiants et des entreprises régionales qui peuvent ainsi bénéficier de compétences adaptées à leurs besoins.

La Région s'attache ainsi à accompagner l'évolution des grandes écoles vers un nouveau modèle économique, comme c'est le cas pour les **campus Sciences Po Paris de Nancy et de Reims**, ce dernier devenant à l'issue des travaux réalisés avec le soutien de la Région, le **plus important campus de Sciences Po en termes d'effectifs accueillis. Il devrait en effet accueillir 1 600 étudiants à la rentrée 2019-2020**. Il en va de même pour l' ESC Troyes – Y SCHOOLS, dont l'ambition est d'atteindre une taille respectable sur la scène internationale et pour l'Ecole de Management de Strasbourg dont notre collectivité accompagnera le projet d'extension transfrontalier.

Le partenariat avec les grandes écoles : vers un Pacte Grand Est à l'horizon 2020

Le Grand Est compte une quarantaine de grandes écoles délivrant des diplômes de niveau bac+5 souvent associées à des plateformes technologiques et des équipes de recherche performantes. 13 000 étudiants sont inscrits dans les formations d'ingénieur (9,3% des effectifs nationaux), ce qui est un atout pour notre région industrielle. Des synergies interécoles existent déjà, qui peuvent répondre aux besoins de nos industries : ARTEM, Alsace Tech, IMT Grand Est, Innovent-E, Région Architecture, Réseau des Ecoles d'Arts du Grand Est, ESTP, etc.

La Région fait le choix de capitaliser sur ses écoles d'enseignement supérieur pour favoriser le lien avec le tissu économique régional et plus largement l'écosystème régional.

Elle le fait sous la forme d'un **Pacte Grandes Ecoles**, actuellement décliné pour la période 2015-2019 par le Pacte Ingénieurs préexistant sur le territoire alsacien, et par le Pacte Grandes Ecoles lancé en 2018 pour les territoires lorrains et champardennais. Suivra **la programmation en 2020 d'un Pacte unique Grand Est** autour d'objectifs communs et d'une identité partagée. Co-construit avec les écoles et les universités, il aura pour objectifs de renforcer le lien avec les entreprises et l'innovation et les démarches de mutualisation et d'œuvre à une plus grande ouverture transfrontalière et internationale.

- Le soutien aux formations professionnalisantes : un nouveau dispositif

La Région a pour ambition de répondre aux **objectifs d'attractivité du territoire et** d'élévation du niveau de formation.

A l'instar de la politique mise en place dans la perspective du développement des Grandes Ecoles, elle poursuit son action au titre de l'enseignement supérieur en ciblant les DUT et les licences professionnelles, considérant en effet l'opportunité d'instaurer un lien fort entre ces formations, bien réparties sur le territoire régional, et le monde économique, les entreprises et l'écosystème d'innovation.

En 2019, elle proposera à cet effet un nouveau dispositif dédié aux formations professionnalisantes portées par les établissements universitaires et ayant vocation à :

- **contribuer à l'attractivité du territoire**: par l'affirmation de réseaux de compétences, au travers d'une mutualisation des outils et des compétences y compris au niveau transfrontalier:
- renforcer l'ancrage local et les liens avec les entreprises : par une offre de formation adaptée aux besoins en compétences des entreprises ;
- **renforcer l'employabilité des étudiants :** par la mise à niveau des outils de formation à forte dimension pratique.

Le dispositif lancé sous la forme d'un appel à projets visera essentiellement un soutien en investissement, éventuellement accompagné d'une aide en fonctionnement pour de l'ingénierie pédagogique.

 Poursuite des engagements contractuels en matière d'immobilier dédié à l'enseignement supérieur

Les investissements immobiliers universitaires soutenus par la Région représenteront pour 2019 un volume de crédits de paiement d'investissement de 23,7 M€ Ce budget intègre l'achèvement et la livraison de plusieurs opérations engagées dans le cadre du CPER 2007-2014, au titre du Plan Campus, voire hors contrat pour quelques-unes.

La montée en puissance des opérations du CPER 2015-2020 (plus de 12 M€ estimés pour 2019 contre 8,12 M€ en 2018), majoritairement assurées en maîtrise d'ouvrage directe par la Région, témoigne de l'implication forte de notre collectivité dans la stratégie de développement des territoires en termes d'investissement, d'autant que la Région porte l'intégralité du financement des opérations avant récupération des recettes de cofinancement des partenaires, Etat et autres collectivités territoriales, ainsi que du FCTVA.

Le budget 2019 proposé au titre de l'enseignement supérieur s'élève à 32,5 M€

1-5 Faire du Grand Est un leader européen de la bioéconomie

Le SRDEII a retenu la bioéconomie comme l'un des deux piliers du développement économique du Grand Est, avec l'Industrie du futur, avec l'ambition de « faire du Grand Est un leader européen de la bioéconomie », et ce au service de la transition énergétique et du développement économique de la région.

La bioéconomie englobe l'ensemble des activités économiques liées à la production et à la transformation de ressources biologiques renouvelables (agricoles, sylvicoles, animales, etc.) à répondre aux besoins alimentaires, industriels et énergétiques de la société et à lui fournir

des services écosystémiques. Elle est stratégique pour le développement d'une économie verte, réduisant la dépendance de l'industrie chimique vis-à-vis des ressources fossiles.

Ce projet de transformation de l'économie est majeur : il sera en effet générateur de valeur ajoutée et d'emplois, créateur d'activités et d'innovations et facteur de compétitivité des entreprises, y compris les exploitations agricoles. Par ses effets, il sera également bénéfique pour la vitalité et le développement de tous les territoires de la région, ainsi que pour la dynamique des acteurs qui composent la chaine de valeur.

Le Grand Est, outre le fait d'être première région agricole de France et de bénéficier d'un positionnement européen privilégié, dispose de tous les atouts pour engager et réussir ce projet de transformation de l'économie :

- **Un potentiel très important de biomasse** d'origine agricole, viticole et forestière et des producteurs investis dans sa valorisation par des investissements significatifs dans la RDI (Recherche Développement innovation) ;
- Des industriels de la 1^{ère} transformation, leaders européens, voire mondiaux, sur leur marché, à l'instar de Cristal Union, Givaudan Active Beauty, BASF Beauty, Care Solutions, ou SOPREMA par exemples);
- Une dynamique fortement soutenue politiquement et animée par un acteur-pivot unanimement reconnu : le pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) ;
- **Un vivier dynamique d'offreurs de solutions** contribuant au développement de molécules et produits bbiosourcés sur des marchés émergents à très fort potentiel ;
- **Un écosystème de RDI dense et performant**, notamment dans les domaines de l'agronomie, de la biologie et des biotechnologies ;
- Des dynamiques partenariales fortes incarnées par des territoires « totem » de la bioéconomie dans notre région : Bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt, Golbey, Troyes, Nancy, etc.

2019 sera la première année du déploiement de la feuille de route régionale **Bioéconomie**, issue des travaux préparatoires de 2018 et des Etats Généraux #0, qui ont jeté les bases d'une stratégie à la hauteur de cette ambition forte.

Différents travaux ont en effet été menés au cours de ces derniers mois, qui ont permis d'identifier **5 grands enjeux** :

- organiser et animer le soutien à la bioéconomie en Grand Est ;
- optimiser et augmenter les capacités à produire et mobiliser durablement les bioressources disponibles ;
- accroître la compétitivité économique des procédés et des produits biosourcés ;
- soutenir l'émergence et le développement des offreurs de solutions et des start-ups contribuant à la production des produits biosourcés ;
- renforcer l'attractivité de la région en ce domaine, capter et ancrer la valeur créée.

Les Etats Généraux de la Bioéconomie #0, en juin dernier, ont permis aux quelques 150 représentants des milieux académiques, industriels et institutionnels présents, de partager ces enjeux et de dégager les premières pistes d'actions opérationnelles.

La signature du Bio-pacte fin août avec les Régions Hauts-de-France et Île-de-France donne par ailleurs une envergure remarquable à la démarche.

Il s'agit à présent de poursuivre la dynamique et de la déployer avec l'ensemble des acteurs concernés.

2019 verra ainsi la **mise en place d'une gouvernance qui rassemblera, dans un comité stratégique, toutes les parties prenantes de la bioéconomie** (producteurs de biomasse, acteurs de la 1^{re} et 2^{ème} transformation, end users, écosystème RDI, etc.) pour qu'elles partagent les enjeux de son développement, dégagent des priorités et fixent les orientations stratégiques de la feuille de route.

Des actions d'animation, visant à décloisonner les acteurs et les secteurs sous l'égide de la Région (instauration des Comités opérationnels « Biomolécules et ingrédient », « Biomatériaux », « Bioénergies », de « Duos Enjeux et d'une communauté des offreurs de solutions), et de mobilisation de fonds pour soutenir des projets sont déjà en préparation.

Par ailleurs, les opérations déjà engagées se poursuivront :

- prolongation sur 5 ans (avec un engagement sur 8 ans) du soutien financier à la chaire ABI d'Agro Paris Tech sur le site de Pommacle Bazancourt, à hauteur de 7 M€, à parité avec le Grand Reims ;
- mobilisation d'outils de financements innovation pour des projets de start-up, d'innovation individuelle ou collaborative et financements de projets de recherche. Une étude est en cours pour faire le bilan des soutiens déjà mis en œuvre sur la thématique Bioéconomie. L'installation d'un comité des financeurs est envisagée, afin d'identifier l'ensemble des sources de financement existantes et les mobiliser le plus possible sur l'accompagnement de projets;
- élaboration du schéma directeur Méthanisation.

D'autres actions sont prévues : action coordonnée de lobbying aux niveaux national et européen, cartographie des acteurs, des compétences et des projets existants en Grand Est, mise en place d'une animation pour accélérer l'émergence de projets.

Enfin, le soutien régional au développement de la bioéconomie, via l'aide octroyée au **Pôle de compétitivité IAR** sera renforcé, en cohérence avec les ambitions du projet du Pôle et son implication dans la feuille de route régionale.

2- Assurer la compétitivité des filières agricoles, viticoles et forestières du Grand Est face aux grandes mutations

Les politiques agricole, viticole et forestière de la Région sont une composante éminente du SRDEII et du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), tant ces secteurs, qui couvrent 80 % du territoire, sont **l'une des forces économiques du Grand Est**.

Après avoir, depuis 2016, successivement posé des orientations, défini des objectifs partagés et mis en place des dispositifs ciblés désormais pleinement déployés, **2018 a été marquée** par une montée en charge de la politique agricole et forestière, qui s'est traduite par :

- une croissance du volume des engagements sur les dispositifs liés aux contrats de filières et aux dispositifs transversaux ;
- le lancement de nouvelles politiques filière (apiculture, truffe, aquaculture, viticulture, plan peuplier) ou thématique (montagne) avec l'exigence d'assurer, au travers de l'action engagée, un accompagnement qui tienne compte de la diversité des systèmes de productions du Grand Est ;

- le déploiement de nouvelles politiques liées aux filières actions (en matière de santé animale ou de génétique ovine, par exemple).

En matière de formation et d'orientation professionnelles, les contrats de filière agricoles, viticulture et forêt-bois ont été complétés par la réalisation de deux Contrats d'Objectif Territorial (COT) en 2018.

La campagne agricole 2018 a connu des résultats moyens qui, comme les années précédentes, sont extrêmement hétérogènes, compte tenu d'aléas climatiques et/ou de marché. Cette année encore, le contexte agro-climatique, marqué par un épisode de sécheresse estivale prolongé de manière exceptionnelle, a pénalisé les cultures d'été et ajouté de la difficulté à des filières d'élevage confrontées, dans le même temps, à des marchés en repli.

L'ambition pour 2019 a trait à l'accélération de la transformation des exploitations agricoles du Grand Est pour leur permettre de relever les défis de la compétitivité, de la diversification des marchés, du renouvellement des générations et de la préservation des ressources.

Pour répondre à cette nécessaire amplification, seront priorisés les projets qui permettront de dynamiser l'investissement sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur. Il s'agira de :

- formaliser les dernières stratégies de filières grandes cultures et méthanisation ;
- simplifier et fluidifier l'accès aux dispositifs du plan de compétitivité et, plus généralement, à l'ensemble des dispositifs d'aide à l'investissement ;
- susciter la diversification des débouchés de l'économie agricole, en soutenant la dynamique d'investissement des acteurs de la transformation alimentaire, et en accompagnant le développement de l'offre vers les marchés de la bioéconomie ;
- cibler la politique de développement agricole vers le transfert et la diffusion de l'innovation auprès du plus grand nombre.

En parallèle à cet effort de structuration d'une économie agricole robuste et résiliente, la Région veillera à ce qu'aucun acteur ne soit laissé seul face à l'adversité. Le plan d'urgence lancé en 2016 est conduit à son terme. L'action en faveur des exploitants en difficulté sera structurée pour répondre, dans la durée et en complémentarité avec les actions engagées par l'Etat, aux besoins des exploitants agricoles. De plus, une action spécifique sera engagée pour tirer les conséquences de la sécheresse de l'été 2018. Elle imposera tout à la fois la mise en place de mesures conjoncturelles pour les exploitations d'élevage et le déploiement de solutions concertées et raisonnées en matière d'irrigation pour apporter une réponse durable à ce type d'évènement.

Concernant le secteur de la forêt et du bois, l'année 2018 a été marquée par la poursuite de la déclinaison du contrat de filière forêt bois signé entre la Région, l'Etat et les Interprofessions en juillet 2017 et l'engagement des soutiens régionaux apportés dans ce cadre. L'objectif étant de pouvoir renforcer la compétitivité de la filière, pour conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts.

En 2018, dans le cadre du contrat de filière, la Région a mis en place et soutenu:

- l'amélioration des peuplements forestiers (appel à projets 2018-2020) pour accompagner des opérations de plantations en renouvellement de peuplements pauvres ou dépérissant ;

- la démarche d'animation auprès des propriétaires publics et privés dans le cadre du programme Bois et Territoire porté par les Chambres d'Agriculture, le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'Union des Communes Forestières ;
- les programmes de formation forêt-bois 2017-2018 mis en place par les communes forestières et la forêt privée (appel à projets conseil formation) ;
- les interprofessions dans leur démarche de structuration, concrétisée en janvier 2019 par la création de l'interprofession FIBOIS Grand Est ;
- les entreprises de récolte et de transformation du bois.

La Région a également décidé de s'engager aux côtés des acteurs professionnels, dans une démarche de redynamisation de la filière peuplier, visant à garantir une ressource pour une industrie régionale en développement dans le Grand Est.

Les conditions climatiques de l'année 2018 ont également impacté la filière forêt-bois. Dans le Grand Est, des peuplements d'épicéa ont été attaqués par un ravageur ayant entrainé une récolte prématurée de plus de 700 000 m³, entrainant une décote de la valeur des bois (jusqu'à 2/3 de la valeur selon les diamètres). Suite aux échanges entre acteurs régionaux, Etat et Région, des soutiens seront apportés à la filière. Un soutien régional sera proposé en 2019 en valorisant les dispositifs d'aides en place, voire en mettant en place un soutien exceptionnel sur une mesure concertée avec l'Etat, le phénomène de dépérissements risquant de s'amplifier au printemps 2019.

En termes de stratégie régionale de développement forestier, 2018 a été marquée par l'aboutissement de la démarche d'élaboration, par l'Etat en lien avec la Région et l'ensemble des partenaires de la filière, du Programme Régional Forêt Bois (PRFB), document cadre de référence et d'orientation en matière forestière, validé en Commission Régional Forêt Bois (CRFB) en septembre 2018 sous la présidence de la Région et de l'Etat et qui devrait entrer en vigueur début 2019 après évaluation environnementale. Ce travail viendra également alimenter la déclinaison du Contrat de Filière, avec l'inscription de certaines actions dans la durée.

Dans le cadre de ces travaux, il convient de souligner que l'année 2018 a été marquée par des avancées sur le volet de l'équilibre forêt/gibier. Le sujet a mobilisé les acteurs forestiers et chasseurs au sein de groupes de travail spécifiques et du Comité Paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique qui a validé la cartographie des zones à risques et des zones à enjeux ainsi que les grandes lignes d'un programme d'actions. Des échanges restent à mener entre acteurs à l'échelon départemental au sein des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage. La déclinaison de plans d'actions par zones à enjeux sera réalisée d'ici début 2019. Un soutien régional sera sollicité pour permettre la réalisation de certaines actions, notamment la mise en place d'outils de suivi (base de données Grand Est, suivi des indicateurs de changement écologique ICE).

2019 permettra la poursuite du développement de la filière forêt bois avec de nombreux outils d'accompagnement en place, une interprofession fusionnée, un PRFB à décliner en lien avec le contrat de filière.

Le budget 2019 consacré à la politique agricole s'élève à 32,5 M€

En matière de fonds européens, la Région assure depuis 2014 pour chaque Programme de Développement Rural l'Autorité de Gestion du FEADER. Cette responsabilité nouvelle, à l'exception de l'Alsace qui était Région expérimentale, porte sur un montant global d'environ 650 M€ pour la période 2014-2020.

Dans l'exercice de cette responsabilité, la Région intervient auprès des agriculteurs, des industriels de l'agro-alimentaire et, plus généralement, des acteurs du monde rural, en complément de ses interventions propres, mais aussi de celles de l'Etat ou des agences de l'Eau par exemple.

Pour l'exercice 2019, il est prévu 166,2 M€ de crédits d'investissement : 32 M€ pour le PDR Alsace, 52 M€ pour le PDR Champagne Ardenne et 82 M€ pour le PDR Lorraine.

3- Le Grand Est, vivier de création culturelle et d'expressions artistiques

Les filières culturelles du spectacle vivant, des arts visuels, des industries créatives et du patrimoine sont des acteurs importants de l'attractivité régionale. Elles obéissent à des logiques économiques et d'emploi qui leur sont propres, mobilisent des attentes sociales spécifiques en termes de cohésion sociale, de valorisation, et justifient donc une politique régionale ambitieuse, articulée aux autres interventions de notre collectivité, notamment dans les domaines de l'économie et de l'innovation.

Cette politique s'inscrira en 2019 dans la lignée initiée en 2016 autour de quelques axes, dont le soutien à des démarches de filière en proximité avec les professionnels, à l'écoute de leurs besoins dans le cadre du Conseil consultatif de la Culture.

Dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, ces chantiers concernent d'abord la structuration Grand Est des réseaux des musiques actuelles, des arts plastiques. des festivals, des lieux de diffusion labélisés des arts de la scène, afin de démultiplier leurs capacités d'actions.

La Région aidera les équipes artistiques dans le travail d'investissement créatif qu'elles engagent au quotidien pour assurer la pérennité de leurs projets et la qualité de la diffusion de leurs œuvres auprès de la population.

En matière de politique cinématographique, notre collectivité continuera d'augmenter son effort en investissement pour **développer l'accueil de tournages en Grand Est ainsi que la filière régionale.** Le réseau des collectivités Plato pour l'accueil des tournages permettra de déployer une action concertée de l'ensemble des collectivités pour renforcer l'attractivité de notre région en ce domaine.

Le contrat de filière avec le Centre national du Livre et le Ministère de la Culture, signé fin 2018, et les résultats de l'étude sur le sujet permettront de parachever la structuration de la filière à l'échelle Grand Est. Le Prix du livre Grand Est, la Quinzaine des libraires seront des moments forts pour la valorisation d'une chaine du livre particulièrement fragilisée par les mutations technologiques.

L'Agence culturelle Grand Est, totalement déployée à l'échelle du Grand Est, accompagnera l'ensemble des structures du spectacle vivant et du cinéma.

Dans le domaine de l'inventaire et du patrimoine culturel, la Région poursuivra son travail de recherches pour améliorer la connaissance du patrimoine du Grand Est. Il s'agira également d'assurer la valorisation de ce patrimoine, source d'attractivité touristique et de fierté régionale.

S'agissant de la transmission des savoirs, des langues et de la mémoire, les efforts engagés seront poursuivis pour faire du Grand Est la première région multilingue, ce qui passera par l'élargissement de l'enseignement bilingue à l'échelle du Grand Est et par une

coopération active avec l'Education nationale.

Nous assumerons les engagements qu'exige le devoir de mémoire, en continuant d'aider les initiatives diverses qui maintiennent le souvenir des sacrifices ayant marqué l'Histoire du Grand Est et de ses territoires.

Le travail entrepris en coordination avec l'Institut français sera poursuivi pour permettre la diffusion à l'international des équipes artistiques du Grand Est. La Région déposera par ailleurs un dossier afin d'obtenir des financements européens pour faciliter l'accès aux marchés nationaux et internationaux de nos structures culturelles.

Le soutien à la fréquentation par les jeunes des lieux de spectacle vivant, des cinémas Art et Essai et des librairies indépendantes sera assuré à travers le volet Culture de la carte Jeun'est.

Enfin, sur le plan territorial, la péniche Grand Est reprendra sa navigation au cours du printemps et de l'été 2019 pour informer sur la politique culturelle régionale et faire découvrir le meilleur de l'offre culturelle dans les territoires ruraux.

La contractualisation avec l'Etat et les territoires volontaires sera poursuivie, matérialisée par des conventions de développement culturel. Notre collectivité, soucieuse du développement culturel des territoires, s'attachera à mettre en place des résidences artistiques de niveau international dans les villes moyennes.

Il est proposé de consacrer en 2019 un budget Culture à hauteur de 61,9 M€

4- Le Grand Est, une destination à la hauteur des attentes et des aspirations des touristes

En mars 2018, notre collectivité adoptait son Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) 2018-2023, **véritable plan de croissance de l'économie touristique du Grand Est**, fondé sur le développement d'une offre de sens et d'excellence, sur l'innovation et le soutien à la compétitivité des entreprises du secteur et des territoires.

L'attractivité touristique du Grand Est se décline autour de :

- cinq destinations touristiques structurantes : l'Alsace, la Lorraine, la Champagne,
 l'Ardenne et les Vosges ;
- **six thématiques signatures** : tourisme de mémoire, de nature, itinérance, conotourisme et gastronomie, tourisme patrimonial et culturel, thermalisme et bien-être.

Le SRDT et les dispositifs régionaux qui en sont issus répondront aux défis de l'attractivité, de la qualité et de la proximité et dynamiseront une filière qui représente dans notre région :

- 13,4 millions de nuitées marchandes dans l'hôtellerie ;
- 2,5 millions de nuitées dans les campings, 3,5 millions de nuitées dans les hébergements collectifs (chiffres 2015) ;
- 82 000 emplois touristiques.

Plus concrètement, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
- développer un haut niveau qualitatif sur l'ensemble du territoire régional ;

- développer avec tous les acteurs du tourisme une stratégie commune d'investissement et de promotion autour de destinations touristiques partagées ;
- veiller à l'équilibre territorial, en traitant urbain et rural de façon équitable ;
- travailler au développement de nouveaux pôles touristiques structurants, concentrant activités touristiques, culturelles, économiques et patrimoniales. Ces pôles auront l'ambition d'être de véritables phares touristiques du Grand Est, contribuant ainsi à la visibilité et à la notoriété du site Grand Est.

Renforcer l'attractivité touristique de la région

La promotion en France et à l'international des destinations composantes du Grand Est sera assurée par le **soutien à l'Agence Régionale du Tourisme (ART) Grand Est**, qui sera créée au début de cette année. Cette Agence sera un outil souple et agile au service de l'attractivité touristique régionale et des objectifs du Schéma Régional de Développement du Tourisme dont les axes inspirent sa structuration.

Elle développera des actions d'observation et d'information touristique, de communication, ainsi que dans les domaines du numérique et de la formation. Les Fédérations régionales des Offices de tourisme et des Syndicats d'initiatives (FROTSI) l'intégreront en 2019.

La stratégie régionale de promotion touristique s'appuiera sur la notoriété des marques de destination que sont l'Alsace, l'Ardenne, la Champagne, la Lorraine et le Massif des Vosges. Des Pactes de destination seront conclus pour initier et développer des actions de promotion et de communication mutualisées avec les acteurs publics et privés de chacune de ces destinations.

Le renforcement de l'attractivité régionale s'opérera également par le soutien :

- à des structures touristiques d'envergure : L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT), Agence de Tourisme Associatif (AJA), Parcs et Jardins, Centre Mondial de la Paix, etc. ;
- aux projets, destinations et sites structurant l'économie touristique locale : Parc du Petit prince, Lac du Der, etc.

Les actions engagées pour renforcer l'attractivité économique et touristique respectivement de l'aérodrome de Chambley, en prévision de la 16ème édition du Grand Est Mondial Air Ballons en 2019, du lac de Madine sur la base des conclusions des études stratégiques menées en 2017, et des stations de ski du Massif des Vosges, seront poursuivies.

Pour accentuer l'identité touristique du Grand Est, un effort particulier sera mené en direction des thématiques et filières signatures de notre région et de ses destinations. Parmi ces thématiques et filières :

- **le tourisme durable :** écotourisme, tourisme de nature (en croissance de 16 % en 2019) :
- la valorisation des territoires : itinérance, œnotourisme, thermalisme, etc.

Enfin, le **soutien apporté à des évènementiels d'envergure nationale, voire internationale** - Mondial Air Ballons, Marchés de Noël en Alsace, Habits de Lumière à Epernay, etc.- participe fortement de l'attractivité touristique du Grand Est et sera donc poursuivi par notre collectivité.

Renforcer la compétitivité touristique du Grand Est par l'excellence des acteurs clés du tourisme

La politique touristique de la Région vise, à cet effet, à ce que l'offre d'hébergement et de services proposée sur l'ensemble du territoire Grand Est se distingue par un haut niveau de qualité, en phase avec les attentes et aspirations des clientèles.

Les dispositifs dédiés à l'hôtellerie (hôtellerie de plein air, hébergements insolites, meublés, structures de tourisme pour tous) mis en application par notre collectivité depuis 2018 répondent pleinement à ces objectifs et seront donc poursuivis.

Cette quête de l'excellence portera aussi sur la formation des acteurs et la professionnalisation de l'accueil touristique. A cet effet, le **programme « Compétences Tourisme »** s'est déployé en 2018 dans le le Grand Est. Inter-filières, il permet la professionnalisation des salariés, des gérants d'entreprises, des différentes catégories de professionnels exerçant dans le secteur du tourisme. Il **offre la possibilité à chaque professionnel du tourisme de s'inscrire dans un parcours individualisé de montée en compétences** et ainsi d'être mieux armé pour répondre aux enjeux d'un secteur d'activités particulièrement concurrentiel.

Enfin, outre les thématiques signatures du Grand Est, un effort particulier sera mené sur des filières contribuant à la compétitivité touristique du territoire, telle celle des visites d'entreprises qui fera l'objet d'un appel à projets en 2019.

Le budget 2019 consacré au Tourisme représente un total de 26,3 M€ en crédits de paiement, dont 11,3 M€de crédits en investissement et 15 M€en fonctionnement.

5- Le Grand Est, la région française référence de la coopération transfrontalière et européenne, largement ouverte à l'international

Notre collectivité a l'ambition de contribuer fortement à l'attractivité et au rayonnement européen et international du Grand Est. En témoigne l'adoption, en novembre et décembre 2018, d'une nouvelle politique de coopération internationale et d'orientations stratégiques renforcées en matière de coopération transfrontalière.

Parallèlement, la Région mène une politique volontariste de solidarité internationale et de mise en réseau des acteurs régionaux via GESCOD.

Si 2019 sera consacré à la mise en œuvre des partenariats retenus par notre Assemblée, elle donnera également lieu à un travail de prospective afin de déterminer des destinations présentant un intérêt du fait de leur adéquation avec les filières économiques prioritaires du Grand Est. La Région y consacrera 1,8 M€ de crédits en 2019.

Cette volonté de rayonnement et d'attractivité se décline à l'échelle transfrontalière, volet qui est l'essence même du Grand Est.

A travers ses orientations stratégiques transfrontalières, la Région entend coordonner et accompagner l'ensemble des acteurs du transfrontalier en Grand Est, dans les différents espaces de coopération existants et aussi dans les territoires non frontaliers. Cette stratégie s'appuiera sur la levée des obstacles aux mobilités frontalières, le soutien à des démarches collaboratives et sur une plus grande synergie des acteurs -

économiques, sociaux, culturels, associatifs, etc. - qui participent au développement de notre région.

Enfin, notre collectivité s'appuiera sur une gouvernance renforcée et partagée qui conduira à l'élaboration d'un plan d'actions partagé à l'échelle du Grand Est et de ses partenaires frontaliers. La Région y consacrera 0,67 M€ de crédits en 2019.

Notre collectivité continuera par ailleurs d'assurer sa compétence et son rôle en tant respectivement qu'Autorité de Gestion du Programme Interreg Rhin Supérieur, Présidente du GECT de l'Autorité de Gestion du Programme Interreg Grande Région et Autorité Partenaire du Programme Interreg France/Wallonie/Flandres. En 2019, ces trois programmes INTERREG, outils essentiels à la dynamique d'échanges et de projets transfrontaliers, représenteront 16,8 M€de crédits en fonctionnement et en investissement.

Cette politique de rayonnement se traduira enfin par le renforcement du positionnement européen du Grand Est. Une évidence au regard, à la fois, de Strasbourg, capitale européenne, de la tradition de coopération européenne et transfrontalière de notre région et du rôle de notre collectivité dans la gestion des fonds européens. Cette volonté se traduira par un renforcement qualitatif et quantitatif de l'empreinte européenne du Grand Est à Bruxelles, au travers du Bureau Europe Grand Est, et sur le territoire régional grâce à une meilleure mise en réseau et animation des différents acteurs, et à un soutien aux porteurs de projets répondant aux appels d'offres européens. Enfin, la Région demeurera fortement mobilisée en faveur du statut de Strasbourg, capitale européenne, notamment au travers du Contrat Triennal du même nom.

Les crédits FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) transitent par le budget régional, la Région assurant les missions d'autorité de gestion des Programmes Opérationnels (PO) correspondants sur les territoires Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. A travers ces PO, elle participe au cofinancement des projets de recherche, d'innovation, de déploiement du THD, d'usages numériques, de développement économique, d'internationalisation des entreprises, de transition énergétique, de biodiversité et de lutte contre les inondations (sur les territoires Champagne-Ardenne et Lorraine pour ces deux thématiques), de développement urbain durable et de développement du Massif des Vosges.

A cet effet, il convient d'inscrire en dépenses et en recettes les crédits qui seront versés aux bénéficiaires des fonds européens.

Les prévisions de dépenses et de recettes FEDER pour les 3 PO s'établit à 79,5 M€en investissement et en fonctionnement.

Le budget 2019 consacré au volet Europe et international s'élève à 99,8 M€

PRIORITE - Le Grand Est, une région forte de tous ses territoires

Dans le cadre de cette priorité, la Région affirme à la fois sa vocation de collectivité stratège, avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire qui sera finalisé, et de collectivité de proximité. 2019 verra notamment la montée en puissance des Maisons de la Région, avec une offre d'ingénierie renforcée à l'attention des acteurs locaux, singulièrement des communes rurales.

La force des territoires du Grand Est s'exprime également au travers de leurs ressources, capacités et savoir-faire. La Région sera résolument à leur côté pour les accompagner à l'heure des transitions environnementales et énergétiques. C'est ainsi, par exemple, qu'elle tirera parti de la fermeture de la centrale de Fessenheim et du projet CIGEO pour faire du Grand Est le leader européen des énergies bas carbone.

Le budget 2019 consacré à cette priorité s'élève à 205,2 M€

1- Assurer la cohésion territoriale de l'ensemble Grand Est

La Région assume pleinement sa qualité de chef de file, de l'aménagement et du développement durable de son territoire, avec le souci constant de la cohésion territoriale, de l'équité de traitement entre tous les territoires et de la valorisation du « génie propre » de chacun d'eux.

Ses interventions volontaristes en faveur des territoires ruraux et urbains à toutes les échelles territoriales en témoignent, qui apportent des réponses pragmatiques et ciblées aux situations et besoins multiples existant localement.

Pour agir dans le cadre d'une vision stratégique fondée sur une connaissance fine des spécificités, atouts et faiblesses, enjeux et défis qui s'attachent à chacune des composantes de l'espace Grand Est et sur la prise en compte des évolutions et mutations à l'œuvre, la Région s'est dotée d'un parti pris d'aménagement de son territoire, co-élaboré et partagé, avec son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET).

Finalisation du SRADDET et préparation de sa mise en œuvre

Après une année 2018 dédiée à l'écriture du fascicule et à la consolidation du projet, arrêté par délibération du Conseil Régional fin 2018 après une phase de concertation territoriale, suivra en 2019 la phase de consultation règlementaire.

Au-delà du processus réglementaire, 2019 sera consacré à la déclinaison opérationnelle du SRADDET. Au titre de la politique d'aménagement du territoire, en anticipation de l'approbation du Schéma, la Région développera une stratégie d'intervention visant à favoriser la gestion économe du foncier et la désimperméabilisation des sols, par le biais de nouvelles mesures incitatives et d'une aide renforcée à la reconversion des friches.

En outre, considérant le rôle que les schémas de cohérence territoriale (SCOT) joueront dans la mise en oeuvre des objectifs et des règles du SRADDET, notre collectivité renforcera son soutien à l'élaboration et aux études stratégiques interscot.

Une dynamique de projets pour conforter la cohésion des territoires

La Région s'attache à accompagner chaque composante de l'armature territoriale du Grand Est pour faire aboutir chaque projet, quel que soit le territoire ou la commune qui le porte. **Ainsi, pour les territoires ruraux,** l'intervention régionale vise à aider les 132 communes identifiées bourgs structurants en milieu rural pour leur permettre d'assurer les fonctions essentielles de centralité nécessaires au dynamisme de leur territoire. Les 4639 autres communes rurales sont également soutenues par la Région pour leurs investissements dans les services publics et les aménagements urbains.

De plus, le pacte pour la ruralité (2017-2021) permet de bonifier les politiques sectorielles, tout en soutenant les démarches innovantes par le biais du Fonds d'Initiatives Rurales (FIR). En 2019, la démarche de formation action engagée sur 6 territoires et associant élus et forces vives pour construire un projet basée sur l'analyse des moteurs de développement, sera à nouveau proposée avec des nouveaux territoires volontaires. Le bilan global des aides apportées par la Région aux territoires au titre du Pacte pour la Ruralité, tous dispositifs confondus, donne la mesure de son soutien à la ruralité : globalement, au titre de 70 dispositifs d'intervention régionale, 1500 dossiers - dont plus de 200 ayant bénéficié de la bonification Ruralité -, ont bénéficié d'aides pour un montant de plus de 50 M€

Procédant de la même logique, **pour les territoires urbains**, la stratégie régionale se déploie en direction de chaque maillon de l'armature urbaine :

- aide aux investissements d'ampleur des 49 espaces urbains structurants ;
- accompagnement spécifique en faveur des 37 des villes moyennes, pour conforter leur rayonnement, en articulation avec la démarche Action cœur de ville de l'Etat ;
- soutien aux projets d'envergure régionale des 5 métropoles et grandes agglomérations ;
- poursuite de l'engagement régional contribuant à l'attractivité des quartiers prioritaires « politiques de la ville », avec deux leviers : l'aide aux investissements au titre du renouvellement urbain dans tous les quartiers d'intérêt régional et le soutien à la cohésion sociale à destination des associations.

Le budget 2019 consacré à la cohésion des territoires s'élève à 41,5 M€

2- Les Maisons de la Région, capteurs des réalités locales pour une intelligence territoriale partagée

Ayant le 4^{ème} plus grand territoire de France métropolitaine, notre Région s'attache à répondre au **défi démocratique, organisationnel et fonctionnel** qui lui est posé.

La cohésion territoriale de cet espace composé de territoires d'une exceptionnelle diversité socio-économique est un objectif majeur qui doit permettre d'assurer l'équité entre les territoires et leurs habitants en adaptant l'action publique à leurs particularités, en veillant à la cohérence des politiques menées et en développant les coopérations.

La coordination des politiques sectorielles et territoriales est un axe essentiel pour assurer un développement équilibré des territoires et concourir à la réduction des inégalités. Leur mise en œuvre doit se faire au plus près du terrain dans un **principe de subsidiarité** pour coller aux réalités locales et répondre aux besoins.

La territorialisation doit donc répondre à un double objectif :

- **assurer la proximité avec les usagers** par l'organisation des services au plus proche des territoires ;
- veiller à l'adaptation des politiques régionales aux spécificités territoriales.

La territorialisation de la Région repose sur ses 12 Maisons de la Région, portes d'entrée pour les usagers, garantes de la cohérence des politiques régionales déclinées sur les territoires.

Au-delà d'une mise en œuvre de proximité de compétences de gestion, les Maisons de la Région constituent une taskforce pluridisciplinaire dans le domaine de l'ingénierie au service des territoires et de leurs acteurs. Elles accompagnent leurs projets dans un rôle d'ensemblier, en lien avec les grands schémas régionaux (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP).

Selon le principe de subsidiarité, les Maisons de la Région fédèrent, initient, soutiennent les initiatives territoriales en conjuguant le projet du territoire et la capacité à mobiliser les dispositifs régionaux. Elles sont l'interlocuteur privilégié des usagers dans les territoires.

Les directions centrales restent garantes des stratégies régionales et viennent en appui des Maisons de la Région dans la mise en œuvre des politiques, en apportant notamment leur expertise.

Pour faciliter le fonctionnement quotidien des Maisons de la Région, un budget propre leur sera octroyé afin de leur apporter de la réactivité, de la souplesse et de la simplification dans les réponses à leurs besoins.

Une enveloppe de 0,22 M€ sera répartie entre les 12 Maisons de la Région, abondée de 0,14 M€ pour renforcer la territorialisation.

3- Une politique très volontariste pour garantir une offre de santé performante et de proximité sur tout le territoire du Grand Est

Pour répondre aux problématiques de démographie médicale, à la nécessité de développer des environnements favorables à la santé, la Région dans le cadre de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, s'est dotée d'une politique Santé particulièrement volontariste afin d'améliorer les services à la population, par une participation régionale aux Maisons de santé pluri-professionnelles, le soutien aux projets innovants de télésanté/télémédecine et de création de Maisons des internes.

En 2019, l'implication régionale en faveur des dynamiques territoriales sera amplifiée au travers de la **généralisation des contrats locaux de santé sur toute la région**.

L'accent sera également mis sur la prévention. Le plan 2018-2022 en faveur de la pratique d'activités physiques à des fins de santé verra se concrétiser la **première action Prescri'Mouv**, qui permettra l'accès à une pratique sportive adaptée aux personnes souffrant de pathologies chroniques sur prescription médicale à l'échelle du Grand Est.

Une attention particulière sera portée à la santé des jeunes, avec notamment le soutien de la Région à la création d'un Observatoire de la santé des jeunes, et le renforcement des collaborations dans le cadre de Jeun'EST et de l'accompagnement des Missions locales.

En matière de **santé environnement**, un nouvel appel à projets sera lancé autour de la thématique des environnements favorables à la santé.

Cette intervention est menée en cohérence et en synergie avec les autres interventions régionales - innovation, recherche, environnement, formation, jeunesse -, et en lien avec les acteurs santé de la région, notamment l'Agence Régionale de la Santé et les Départements, afin de garantir une approche transversale et dynamique des questions de santé en Grand Est.

Le budget 2019 dédié à la Santé s'élève à 1,9 M€

4- Faire du Grand Est la première région numérique de France

La Région peut légitimement afficher l'ambition d'être la 1ère région française en Très Haut Débit, puisque **tous ses territoires sont couverts par des déploiements** engagés, à l'initiative des opérateurs privés depuis 2011 et surtout grâce à l'intervention des collectivités locales.

Après une première délégation de service public concessive conclue fin 2015 - Rosace - pour apporter la fibre optique à près de 800 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région a attribué en juillet 2017 une seconde concession - Losange - pour faire de même au bénéfice de 3 600 communes des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

La concession ROSACE, mise en œuvre en 2016, cumule près de 70 000 prises commercialisables à ce jour dans une centaine de communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; les travaux qui se poursuivront jusqu'en 2022, mobilisent actuellement près de 160 entreprises locales et plus de 500 postes dédiés.

La concession Losange, a livré 15 000 prises en première année de concession ; elle devra en livrer 120 000 en 2019, ce qui représente la plus importante volumétrie de France.

Ces deux concessions régionales sont complétées par le projet porté par le Syndicat mixte Moselle Fibre, à l'initiative du Département de Moselle, et qui est également soutenu par la Région.

Il est proposé de consacrer un budget de 42,6 M€pour l'aménagement numérique du territoire en 2019.

5- Affirmer l'exemplarité du Grand Est pour la transition environnementale et énergétique

La lutte contre le changement climatique et la perte de la biodiversité sont indissociables et constituent les défis du 21ème siècle à relever d'urgence pour permettre un développement harmonieux et le bien être des générations actuelles et futures.

Acteur central et structurant de la transition énergétique et écologique, la Région s'est dotée de leviers d'intervention particulièrement volontaristes pour inciter tous les acteurs publics, privés et associatifs à se mobiliser pour contribuer à atteindre les objectifs de limitation du

réchauffement climatique et reconquérir la diversité biologique, dans les espaces naturels remarquables mais également dans les espaces urbains et ruraux.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, source de développement régional

Le partenariat noué par la Région avec les Agences de l'eau, l'Etat et l'Agence française de la Biodiversité, à l'échelle du Grand Est, constitue une force de frappe en termes de moyens humains et financiers, au service des projets, et contribue à la cohérence et à la mise en synergie des différents fonds publics, autour des 5 objectifs suivants :

Reconquérir la qualité des rivières et des eaux souterraines

L'intervention régionale en 2019 sera consacrée sur chacun des grands enjeux identifiés à :

- la mise en oeuvre des travaux au titre du Schéma de gestion 2014-2024 de l'Ill domaniale :
- le portage des SAGE sur les territoires supra-départementaux ;
- l'appui à la maîtrise d'ouvrage sur les axes hydrographiques majeurs ;
- l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, dont la déclinaison opérationnelle du premier partenariat autour du contrat de solution sur la nappe rhénane ;
- la poursuite des engagements Contrat de Plan Interregional Etat-Régions (CPIER) 2015-2020 sur les axes Meuse et Seine :
- le soutien aux aménagements hydrauliques multifonctions et aux travaux de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Valoriser les espaces naturels par les projets de territoires des Parcs Naturels Régionaux et du massif vosgien

Conformément aux engagements signés dans les conventions triennales (2017-2019), la Région maintiendra son niveau de soutien aux 6 Parcs Naturels Régionaux (PNR), pour leur permettre d'assurer leur rôle majeur dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité, et de développer la mutualisation d'études et de fonctions.

Elle reconduira également son **soutien au territoire du Massif des Vosges**, au titre de la Convention Interrégionale de Massif 2015-2020.

- Connaître et protéger le patrimoine naturel

2019 verra la montée en puissance de l'Observatoire régional de la biodiversité sous la forme d'une démarche partenariale associant les Agences de l'eau, l'Etat et les différents producteurs de données naturalistes, permettant un suivi harmonisé de l'état de la biodiversité sur le long terme à l'échelle du Grand Est.

La Région poursuivra son soutien aux trois Conservatoires d'Espaces Naturels, au travers d'une convention d'objectifs triennale, et développera le réseau Grand Est des conservateurs de réserves.

Elle continuera également à accompagner les quatre Centres de sauvegarde de la faune sauvage, via la convention triennale 2017-2019.

Enfin, le projet Life ALISTER Grand Hamster, coordonné par la Région, est en voie de s'achever, avec des résultats qui ont d'ores et déjà alimenté l'élaboration, sous l'égide de l'Etat, du nouveau plan national 2018-2028 de préservation de l'espèce.

- Reconnexion des espaces naturels pour une trame verte fonctionnelle

Au regard du succès rencontré par les appels à projets, une nouvelle session sera engagée en 2019 en vue de la restauration et de la reconnexion des espaces naturels. La diversité des projets collectivités, associations, agriculteurs, fédération des chasseurs et de pêche

- Sensibilisation à la nature, à l'environnement, et au développement durable

La Région poursuivra son soutien aux programmes d'action des trois têtes de réseau qui structurent l'activité « Education à l'Environnement » sur les trois anciens territoires, et reconduira les appels à projets en faveur du public jeune et du grand public.

<u>Accélérer la transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer l'emploi local</u>

En déclinaison du CPER 2014-2020 et de la convention Climaxion ADEME-Région, l'intervention régionale est ciblée sur la rénovation énergétique des bâtiments, la production d'énergie à partir des énergies renouvelables et la gestion économe des ressources en application des principes de l'économie circulaire. En outre, en 2019, la Région élargira son champ d'intervention aux enjeux de la mobilité durable.

Le patrimoine bâti constitue un enjeu en termes de diminution des consommations énergétiques et sa rénovation énergétique est un levier comme vivier d'emplois locaux. L'intervention régionale se matérialise par la **montée en puissance de la SEM Oktave,** société de tiers financement pour la rénovation du bâti privé et par par la création de nouveaux outils de financement.

Le soutien à tous types d'EnR est confirmé. La Région poursuivra son soutien à l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Grand Est.

2019 permettra d'appuyer l'essor de la méthanisation par la définition d'une stratégie régionale de développement de la filière associant l'ensemble des acteurs concernés.

En matière d'économie circulaire et d'économie de ressources, et dans le droit fil des orientations du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui sera arrêté en 2019, la Région amplifiera son intervention en faveur du développement de l'économie circulaire, en mettant l'accent sur la réduction des déchets issus des activités économiques, notamment du secteur du BPT, premier producteur de déchets en Grand Est.

De **nouveaux dispositifs d'accompagnement des collectivités** seront également proposés en faveur de l'extension de la tarification incitative et des consignes de tri.

Enfin, en complément de la politique régionale en matière de transport et de soutien à l'innovation, la Région accompagne le développement des mobilités durables : Ambassadeurs de la mobilité dans les territoires ruraux pour accompagner les changements de comportement, réalisation d'outils d'aide à la décision relatifs à l'implantation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, hydrogènes et gaz, accessibles au public, installation de boitiers de conversion au bioéthanol des moteurs à essence.

Les propositions budgétaires pour 2019, au titre de la transition énergétique et de l'environnement, représentent un total de 38,0 M€en crédits de paiement.

Enfin, s'ajoute un montant de crédits de 80,9 M€au titre du reversement aux territoires de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Ressources et moyens

Le budget consacré aux ressources et moyens s'élève à 398,1 M€en 2019.

1- Un management stratégique des ressources humaines

Le cadre de la **politique des Ressources Humaines** a été fixé par délibération présentée en séance plénière du 29 mars 2018 portant communication de la stratégie mise en œuvre par la Région en matière de Ressources Humaines sur les 3 années à venir.

Elle est centrée sur une finalité essentielle : favoriser le bien-être au travail des agents régionaux, quel que soit leur site d'affectation, en considérant qu'il s'agit d'un des facteurs clés de motivation.

Elle s'articule autour de 3 grands objectifs :

- harmoniser et formaliser les pratiques et procédures en manière de ressources humaines afin de garantir une équité de traitement entre les agents ;
- **améliorer les conditions de vie au travail** afin de maintenir l'engagement et la motivation des agents au quotidien ;
- favoriser la communication afin de donner du sens au travail quotidien et de favoriser l'émergence d'une culture commune à nos 7400 agents et le « faire Région Grand Est » dans le cadre de la communauté de travail qu'ils forment au quotidien.

Ils se déclinent en plusieurs fiches actions, mises en application dès 2018 et durant les trois années à venir.

Afin de mettre en œuvre ces principaux objectifs, le montant proposé pour le budget Ressources Humaines 2019 se monte à 320,2 M€, en augmentation de 1,45% par rapport à 2018 (DM2 comprise) tous chapitres confondus.

Après retraitement des dépenses de personnel consacrées aux lycées ainsi qu'à la compétence transport scolaire et interurbain, le budget consacré aux ressources humaines se monte à 106,3 M€

2- Les moyens généraux

Le budget consacré aux moyens généraux s'élève à 43 M€

Une collectivité territoriale 4.0

En 2018, la collectivité a finalisé la convergence des principales applications métiers : Finances, Ressources Humaines, Gestion des Subvention, Formations professionnelles, etc. Elle a également proposé de nouveaux services aux citoyens (mise en œuvre d'un site et d'une application à destination des jeunes par exemple) et aux entreprises (site Be-Est).

La Région s'est résolument engagée dans la transformation numérique et la modernisation de ses outils informatiques. Cette transformation du système d'information est indispensable dans un double contexte :

- la mise en œuvre des politiques publiques de la collectivité s'appuie de façon croissante sur le système d'information ;
- les technologies évoluent rapidement, modifiant les usages en profondeur ; leur intégration maîtrisée dans le système d'information est une opportunité à ne pas manquer.

Un système d'information au service des politiques publiques

Toutes les interventions de la Région s'appuyant sur des systèmes d'information, que ce soit pour la délivrance de services au public (dépôt de demandes d'aides, etc.) ou pour son fonctionnement interne, il est indispensable de proposer de nouveaux services et de moderniser le système d'information. En 2019, de principaux projets contribueront à ces objectifs :

Développer les relations avec les usagers et les partenaires :

- mettre en œuvre un extranet de dépôt des demandes d'aides. Il permettra aux demandeurs de suivre le traitement de leur dossier, du dépôt jusqu'à l'exécution financière :
- poursuivre la modernisation du système d'information des transports scolaires par la mise en œuvre du paiement en ligne;
- concevoir et déployer un nouveau site internet d'information sur l'activité du CESER à l'attention des acteurs politiques et socioéconomiques régionaux, et du grand public;
- mettre en place une nouvelle version d'un portail offrant des services aux jeunes ;
- refondre les sites Internet de valorisation du patrimoine culturel afin de présenter une image dynamique des richesses historiques et patrimoniales de la région et d'optimiser l'animation du réseau d'acteurs.

Optimiser le fonctionnement interne de notre collectivité en :

- généralisant les logiciels de gestion de courriers et du parapheur électronique à l'ensemble des directions et Maisons de la Région ;
- déployant une solution de gestion des identités et des accès pour sécuriser et simplifier l'accès à son système d'information;
- mettant en place une gestion électronique de documents (GED), nécessaire au partage et au stockage des documents (conventions, délibérations, etc.) et des pièces justificatives de paiement.

Anticiper l'évolution des technologies et des usages

L'évolution des technologies et des usages doit être anticipée pour traiter les difficultés potentielles liées à l'obsolescence et les utiliser comme catalyseur de la transformation du système d'information par les usages.

Pour atteindre ces objectifs, la Région formalisera un schéma directeur afin de définir une infrastructure technique cible et l'environnement poste de travail du futur, et mettra en œuvre un système de management de la sécurité de l'information.

Pour mener à bien ces différents projets, il est proposé, pour 2019, d'inscrire une dotation globale de 5,5 M€

3- Une politique de communication ciblée et interactive

Le budget 2019 de la communication se donne les moyens de renforcer l'identité de la Région, d'assurer une meilleure connaissance et une meilleure visibilité de ses actions, en proximité avec ses habitants, en s'appuyant sur les outils qui permettent à tous, quels que soient leurs modes de consommation de l'information, d'y accéder facilement.

Il poursuit par ailleurs l'accompagnement et la promotion des politiques sectorielles et des atouts économiques et touristiques du Grand Est.

Il est organisé autour de 4 programmes correspondant aux grands métiers de la communication :

- production de contenus : actions de production de contenus et d'outils donnant le sens et les messages de notre communication,
- presse et média : participation de la Région dans les médias écrits et audio-visuels régionaux et nationaux, relations presse mises en œuvre pour que la presse se fasse le relais de nos actions, abonnements et veille presse,
- événementiel: il permet d'accompagner les événements que la Région porte en propre comme les nombreuses manifestations sur lesquelles elle assure une présence afin d'apporter de l'information aux visiteurs concernés et de valoriser ses actions et atouts en matière économique et touristique,
- impression et diffusion : si la très grande majorité des documents produits par la direction de la communication est imprimée en interne, certains d'entre eux doivent cependant être externalisés, en raison de leur format ou de leur quantité.

Le budget 2019 de la Communication s'élève à 6,8 M€

4- La charge de la dette et les opérations financières

La charge de la dette pour 2019 est estimée à 230 M€ (hors revolving et Partenariat Public Privé). Le montant de remboursement du capital est estimé à 174,7 M€ et celui des intérêts de la dette et frais financiers à 54 M€.

Au titre des écritures d'ordre, une prévision de 999,3 M€, en dépenses et en recettes, est inscrite. 856,7 M€ concernent les écritures d'amortissement avec la dotation aux amortissements à hauteur de 435 M€, la neutralisation de l'amortissement pour un montant de 333,5 M€ et la reprise des subventions transférables pour 88,2 M€. 142,6 M€ sont inscrits au titre des écritures patrimoniales.

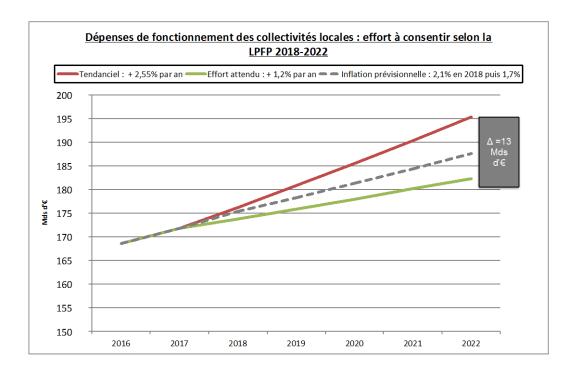
II. Une nouvelle période s'ouvre marquée par une maitrise forte des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat et par des moyens d'action en investissement accrus

S'agissant des crédits de paiement, le budget réel proposé s'élève à 3 202 351 919 €, en progression de près de 12% par rapport au budget primitif 2018, essentiellement en section d'investissement. Quant aux autorisations de programme et autorisations d'engagement proposées dans le cadre du budget primitif 2019, elles s'élèvent respectivement à 989 428 323 € et 1 843 948 908 €, essentiellement dans les domaines des transports, des lycées et de la formation.

1- En fonctionnement, un cadrage budgétaire qui respecte l'objectif de contractualisation financière

Ce budget primitif 2019 s'inscrit dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat. En effet, les grandes collectivités, qui de 2013 à 2017, ont connu une croissance des dépenses de fonctionnement en moyenne de 1,4% par an, doivent désormais s'engager sur une maitrise de leur endettement et de leurs dépenses de fonctionnement. 322 collectivités sont concernées, parmi lesquelles la Région Grand Est.

L'effort global à consentir par les collectivités est le suivant :



S'agissant des crédits de fonctionnement de la Région Grand Est, ils s'élèvent à 2 056 727 595 € pour 2019. Bien qu'en progression de +2,5% par rapport au budget primitif 2018, ce volume budgétaire répond à la limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement de +1,2% qui s'impose à la Région dès le budget 2018 et ce jusqu'en 2020.

En effet, la cible des +1,2% de compte administratif à compte administratif doit être évaluée à périmètre constant. Plusieurs retraitements sont donc nécessaires pour atteindre cet objectif, parmi lesquels le retraitement des fonds européens 2014-2020, du plan investissement compétences (PIC), des transferts de compétences ou événements considérés comme étant exceptionnels.

Pour mémoire, les montants cibles arrêtés dans le contrat sont les suivants :

Base 2017	2018	2019	2020
1 837 136 369 €	1 859 182 005 €	1 881 492 189 €	1 904 070 096 €

NB : ce chiffrage ne tient pas compte du reversement aux Conseils Départementaux (81 M€).

En cas de dépassement de cette trajectoire normée de dépenses de fonctionnement, la collectivité s'expose à une pénalité égale à 75% du dépassement (100% si la collectivité n'a pas signé le contrat).

Ainsi, après mise en œuvre des retraitements, la trajectoire financière de la collectivité en matière de dépenses de fonctionnement répond à l'objectif de contractualisation financière avec l'Etat. Et pour autant, le maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau soutenable fait partie intégrante de la stratégie de la collectivité avec la volonté d'afficher un taux d'épargne brute élevé.

2- En investissement, une puissance d'action notablement accrue

L'année 2019 est aussi marquée par un niveau d'investissement élevé avec une inscription de crédits à hauteur de 1 145 624 324 €, en forte progression (+34% par rapport au budget primitif 2018), notamment dans le cadre du « lycée 4.0 ».

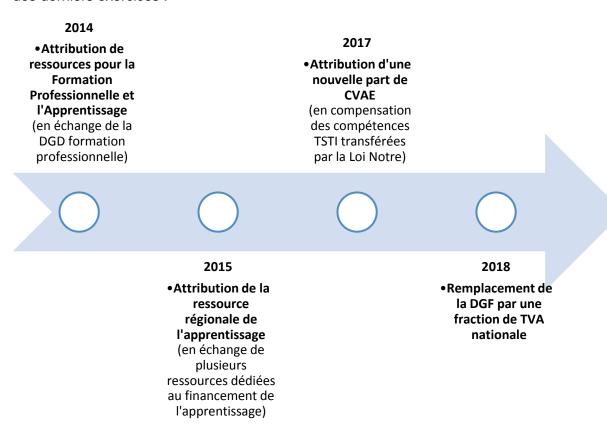
Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement

Données en M€	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Investissement opérationnel (dont PPP)	610	613	713
Fonds européens	26	55	234
Total investissement opérationnel et fonds européens	636	668	947
Dette (hors revolving et PPP)	162	174	175
Revolving	12	12	12
Plan de relance FCTVA	4	4	-
INVESTISSEMENT TOTAL	814	858	1 146

3- Une stratégie reposant sur des ressources stabilisées permettant un recours maitrisé à l'endettement

3-1 2019, année de pause dans les réformes des ressources régionales

Plusieurs réformes successives sont venues impacter les ressources régionales au cours des derniers exercices :



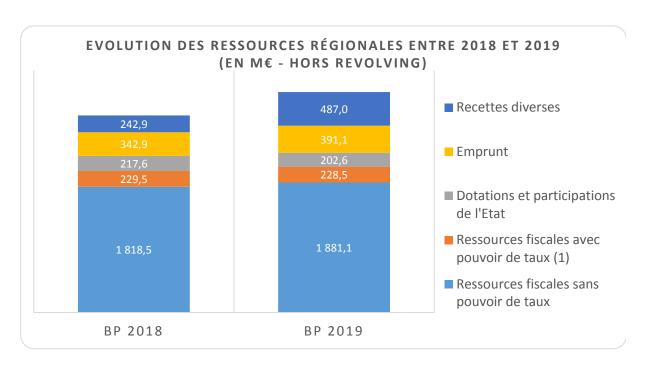
Ces mesures, auxquelles s'ajoute la baisse des dotations subie sur la période 2014-2017, sont venues profondément modifier la nature des ressources régionales, diminuant notamment la dépendance des Régions aux dotations versées par l'Etat.

Elles permettent également de redonner un certain dynamisme aux recettes de la collectivité, les nouvelles ressources attribuées se substituant en effet à des concours financiers au mieux stables dans le temps.

Toutefois, toutes les nouvelles ressources attribuées aux Régions l'ont été sans donner la possibilité à ces dernières d'en moduler le taux :

- soit il s'agit de recettes pour lesquelles le taux est fixé au niveau national (la CVAE par exemple) ;
- soit il s'agit d'une part d'une ressource nationale (la TVA par exemple).

Par conséquent, la taxe sur les certificats d'immatriculation demeure le seul levier fiscal pouvant être actionné à la hausse par la Région (les tarifs de la TICPE Grenelle correspondant en effet aux tarifs plafonds autorisés par la Loi) : cette dernière ne représente ainsi que 5.5 % des recettes totales de la Région au BP 2019.



Les ressources fiscales avec pouvoir de taux sont constituées de la Taxe sur les certificats d'immatriculation, et de la TICPE Grenelle.

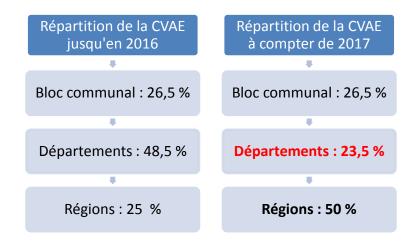
A noter que la progression entre 2018 et 2019 de la catégorie « recettes diverses » dans le graphique ci-dessus, résulte principalement de la montée en charge des inscriptions liées au FEADER, lesquelles sont en outre réalisées dès le Budget Primitif en 2019, au lieu de l'être lors du Budget Supplémentaire comme lors des exercices antérieurs.

Aucune réforme majeure ne va affecter en 2019 les ressources régionales, en dépit d'évolutions marginales, comme par exemple, la poursuite de la baisse de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

En revanche, le mouvement devrait reprendre dès 2020, avec la refonte annoncée des ressources liées à l'apprentissage.

a) La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), principale ressource de la Région depuis 2017

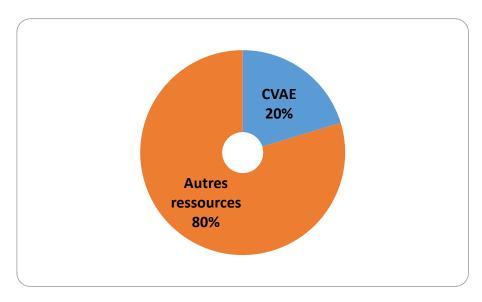
Une modification de la répartition du produit de la CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales est intervenue au 1^{er} janvier 2017, afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe).



Cette nouvelle répartition doit permettre aux Régions de bénéficier d'une ressource dynamique destinée à financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire les transports scolaires et interurbains.

L'inscription prévisionnelle effectuée dans le cadre du BP 2019 au titre de la CVAE s'appuie sur la notification provisoire reçue début novembre 2018, soit 650 M€. La notification définitive devrait être reçue, comme habituellement, au mois de mars 2019.

La CVAE constitue ainsi la première ressource régionale, représentant 20 % des recettes prévues au BP 2019.



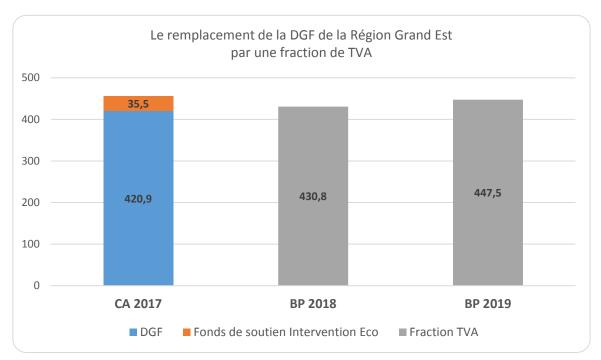
La Région Grand Est devrait par ailleurs demeurer éligible au fonds de péréquation des ressources régionales en 2019. La péréquation pour 2019 va s'appuyer sur l'évolution des ressources entre 2011 et 2018, étant précisé qu'une évolution du dispositif est intervenue en Loi de Finances pour 2018, au vu des résultats issus de l'application du droit constant. Seuls les 25 % historiques de CVAE sont ainsi désormais pris en compte dans le calcul de la péréquation, et non la totalité du produit de CVAE perçu en 2018 par les Régions.

La Région Grand Est pourrait ainsi percevoir en 2019, au titre de ce dispositif de péréquation, un montant évalué à 18,5 M€ (contre 17,1 M€ notifiés en 2018).

b) Les ressources fiscales hors CVAE

Les ressources fiscales hors CVAE représentent globalement une inscription de recettes évaluée à près de 1 441,1 au BP 2019.

L'attribution d'une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en 2018



Les Régions bénéficient depuis 2018 d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), laquelle représente un produit évalué pour le Grand Est à 447,5 M€ pour 2019.

Il convient cependant de rappeler que, contrairement à l'engagement pris en Loi de Finances pour 2017, le fonds de soutien exceptionnel mis en place en 2017, et destiné à soutenir les interventions économiques des Régions, suite au transfert de cette compétence des départements vers les Régions prévu par la Loi NOTRe, n'est pas entré dans la base de calcul de la fraction de TVA. La perte annuelle de ressources pour l'ensemble des Régions s'est ainsi élevée à 450 M€, dont 35,5 M€ pour le Grand Est.

En dépit de cette décision, et même si les Régions ne récupèrent par ailleurs aucun pouvoir de taux avec cette attribution de TVA, cette réforme devrait s'avérer positive pour les Régions, en leur attribuant une ressource plutôt dynamique, la progression moyenne du produit de TVA étant de l'ordre de 3 % par an.

- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

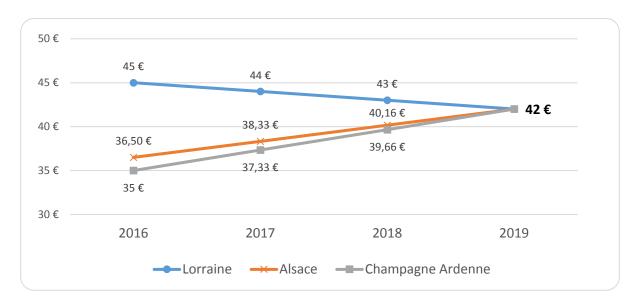
L'inscription proposée au BP 2019 en matière de TICPE représente globalement 502,839 M€, et comprend plusieurs parts distinctes :

- une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 324,720 M€;
- une première part de TICPE dont le produit dépend de la consommation de carburants, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super : 55,4 M€. Pour mémoire, la Région ne fixe plus depuis 2017 les tarifs afférents à cette part de TICPE;
- la part modulable de TICPE, dite « TICPE Grenelle », laquelle est destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super : 54,474 M€ :
- une part de TICPE destinée à financer la nouvelle aide ciblée pour les entreprises de moins de 11 salariés, en remplacement de l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (ICF) : 22,340 M€;
- une part de TICPE en compensation de l'Aide au Recrutement des Apprentis (ARA) : 8,363 M€;
- une part de TICPE, d'un montant de 23,888 M€, qui, complétée de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, compose la ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage (voir ci-après) ;
- une part de TICPE, d'un montant de 13,654 M€, qui compose, avec la nouvelle taxe d'apprentissage, la ressource régionale pour l'apprentissage (voir également ciaprès).

- La taxe sur les certificats d'immatriculation

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore déterminer le taux.

Le processus d'harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation, décidé lors de la séance plénière du 30 mai 2016, s'achève en 2019. Au terme des 3 années de convergence, le tarif est désormais unique sur l'ensemble du territoire régional, et s'établit à 42 € par cheval vapeur :



Par ailleurs, il convient de rappeler qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Région exonère en totalité les véhicules propres (c'est-à-dire, les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1 du tableau B de l'article 265 du code des douanes) de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Au BP 2019, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a été évalué à 174 M€.

- <u>De nouvelles ressources fiscales plus dynamiques en matière de formation professionnelle et d'apprentissage</u>

Les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle.

Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFER et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme développé précédemment. La ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage représente une inscription globalement évaluée à 75,813 M€ au BP 2019 (dont 23,888 M€ sous forme de TICPE).

Une réforme du financement de l'apprentissage est en outre entrée en vigueur depuis 2015. Les Régions perçoivent ainsi une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (CDA, FNDMA, FNDMA-COM, DGD apprentissage hors ICF).

Cette ressource a globalement été évaluée à 162,608 M€ au BP 2019 y compris la part de TICPE précédemment évoquée (13,654 M€).

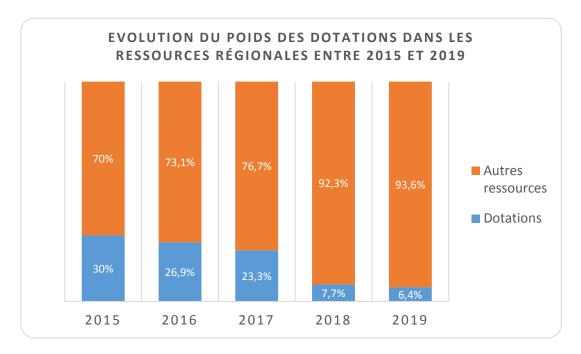
L'objectif principal de ces réformes était de permettre aux régions de bénéficier de ressources plus dynamiques. Cet objectif semble atteint si l'on observe les évolutions des produits perçus par la Région depuis leur mise en place :



Les ressources dont bénéficient les Régions au titre de l'Apprentissage devraient toutefois fortement diminuer à compter de 2020, du fait de la réforme de l'Apprentissage définitivement adoptée en août 2018, et qui ôte aux Régions l'essentiel de leurs compétences dans ce domaine.

c) Une dépendance aux dotations désormais réduite

Le poids des dotations dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des derniers exercices :



Cette évolution résulte en premier lieu des différentes réformes précédemment évoquées, lesquelles ont principalement visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations, comme par exemple, le remplacement de la DGF par une fraction de TVA depuis 2018.

Mais cette évolution traduit aussi la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, laquelle a été intégralement imputée sur la part forfaitaire de la DGF, et qui a ainsi représenté une diminution de ressources de plus de 136 M€ en cumulé sur la période 2014-2017 pour la Région Grand Est.

Dans ce cadre, il convient de noter que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) figure, pour la troisième année consécutive, au sein de

l'enveloppe des variables d'ajustement dans le cadre du PLF pour 2019 : ceci implique une nouvelle diminution de la ressource attendue pour 2019, estimée à 36,1 M€, contre 37,752 M€ notifiés en 2018.

Pour mémoire, la DCRTP avait été attribuée lors de la réforme de la taxe professionnelle, et était destinée à neutraliser les pertes de ressources pour les collectivités locales. L'intégration de cette dernière dans l'enveloppe des variables d'ajustement constitue ainsi une mesure particulièrement injuste puisqu'elle vient pénaliser les Régions « perdantes » de la réforme de la Taxe Professionnelle : plus les nouvelles ressources de CVAE et d'IFER étaient inférieures aux ressources fiscales antérieures, plus les montants versés pour garantir un niveau de ressources équivalent à celui avant réforme (au travers de la DCRTP et du FNGIR) étaient en effet élevés.

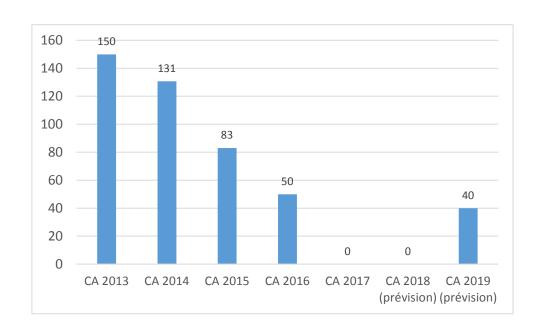
Le montant prévu au BP 2019 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à 202,6 M€, comprenant en particulier, outre la DCRTP, la Dotation Générale de Décentralisation (95,870 M€) et la Dotation Régionale pour l'Equipement Scolaire (64,095 M€).

3-2 Un recours limité à l'emprunt

Ainsi, la maitrise des dépenses de fonctionnement et l'effort consenti par la collectivité pour respecter l'objectif de la contractualisation financière permet à la collectivité d'afficher un haut niveau d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2019 s'affiche ainsi à 391 M€, en progression par rapport au budget primitif 2018, en cohérence avec les efforts conséquents en faveur de l'investissement, et notamment en faveur des lycées dans le cadre du projet « lycées 4.0 ». L'endettement annuel net devrait être seulement de 40 M€ après deux années de stabilisation de l'encours de dette.

Evolution prévisionnelle de l'endettement annuel net



En conclusion, le budget 2019 de notre collectivité est celui d'une Région qui voit loin

Il procède d'une vision cohérente, partagée et de long terme des enjeux d'avenir pour notre territoire, fondée notamment sur les grands schémas relevant de notre responsabilité et dont nous avons assuré l'élaboration en concertation avec l'ensemble de nos partenaires.

A cet effet, sur le plan de la méthode, nous avons décidé de renforcer notre vision prospective des politiques régionales en nous engageant dans une démarche visant la construction d'un plan pluriannuel d'investissement - PPI - sur la période 2019-2022, et également en nous assurant, en fonctionnement, que la contractualisation financière avec l'Etat sur la période 2019-2021 sera bien respectée.

Sur le fond, notre action s'inscrit résolument dans la durée et dans la continuité de nos engagements. Ce budget 2019 est donc l'un des maillons de notre engagement au service de notre région et de nos concitoyens.

A l'heure où certains se tournent vers le passé, prônent le repli sur soi, sur les frontières, ou invoquent des solutions issues de théories dont l'Histoire a montré qu'elles étaient des impasses, la Région Grand Est fait le seul choix qui vaille : celui de l'avenir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Régions et organismes rattachables : Région Grand Est (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET: 20005226400013

POSTE COMPTABLE : le Payeur Régional

M. 71

Budget primitif voté par fonction

BUDGET: Budget principal (3)

ANNEE 2019

⁽¹⁾ Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9
D1 - Présentation des AP votées	11
D2 - Présentation des AE votées	12
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	13
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	14
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	15
C1 - Equilibre financier - Investissement	19
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	20
D1 - Balance générale - Dépenses	21
D2 - Balance générale - Recettes	23
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	25
A.900 - Services généraux	28
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	29
A.902 - Enseignement	30
A.903 - Culture, sports et loisirs	31
A.904 - Santé et action sociale	32
A.905 - Aménagement des territoires	33
A.906 - Gestion des fonds européens	34
A.907 - Environnement	35
A.908 - Transports	36
A.909 - Action économique	39
A.921 - Taxes non affectées	40
A.922 - Dotations et participations	41
A.923 - Dettes et autres opérations financières	42
A.925 - Opérations patrimoniales	43
A.926 - Transferts entre les sections	45
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	48
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	49
B.930 - Services généraux B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	52
	53 54
B.932 - Enseignement B.933 - Culture, sports et loisirs	55
B.934 - Santé et action sociale	56
B.935 - Aménagement des territoires	57
B.936 - Gestion des fonds européens	58
B.937 - Environnement	59
B.938 - Transports	60
B.939 - Action économique	63
B.940 - Impositions directes	64
B.941 - Autres impôts et taxes	65
B.942 - Dotations et participations	66
B.943 - Opérations financières	67
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	68
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	69
B.946 - Transferts entre les sections	70
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	71
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	72
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A/900 - Services généraux	73
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	74
A/902 - Enseignement	75

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

A/903 - Culture, sports et loisirs	77
A/904 - Santé et action sociale	78
A/905 - Aménagement des territoires	79
A/906 - Gestion des fonds européens	80
A/907 - Environnement	81
A/908 - Transports	82
A/909 - Action économique	85
A/930 - Services généraux	86
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	90
A/932 - Enseignement	91
A/933 - Culture, sports et loisirs	93
A/934 - Santé et action sociale	95
A/935 - Aménagement des territoires	96
A/936 - Gestion des fonds européens	97
A/937 - Environnement	98
A/938 - Transports	100
A/939 - Action économique	106
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	129
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	132
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	133
B2 - Méthodes utilisées	135
B3 - Etat des provisions constituées	139
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	140
B6 - Prêts	148
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	155
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	156
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	158
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	161
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	162
C4 - Etat des contrats de PPP	163
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	164
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	165
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	189
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	193
D3.2 - Liste des établissements publics créés	194
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	195
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	196
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	197
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	199
E2 - Arrêté - Signatures	200

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	5680632	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	0.00	

⁽¹⁾ Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	362,06	
2	Produit des impositions directes / population	138,08	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	429,61	
4	Dépenses d'équipement brut / population	163,23	
5	Encours de dette / population (2)	405,52	
6	DGF / population	0.00	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	15,07%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	91,96%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,00%	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	94,39%	

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 er janvier N.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽³⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.
- III L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5%.
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- VI Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



[RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

⁽¹⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II (,00 III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	1	,00 III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	,00 IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

⁽⁴⁾ Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

⁽²⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVES	TISSEMENT - TOTAL	(1) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FON	CTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVEST	TISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONC	CTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
943	Opérations financières	0,00	
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			Montant	
Numéro	Libellé			
	Chapitre 900 - Services généraux	900	24 504 500,00	
	Chapitre 901 – Formation professionnelle et apprentissage	901	10 954 000,00	
	Chapitre 902 - Enseignement	902	106 071 916,00	
	Chapitre 903 - Culture, sports et loisirs	903	40 090 500,00	
	Chapitre 904 - Santé et action sociale	904	2 500 000,00	
	Chapitre 905 - Aménagement des territoires	905	53 266 000,00	
	Chapitre 906 - Gestion des fonds européens	906	0,00	
	Chapitre 907 - Environnement	907	25 252 000,00	
	Chapitre 908 - Transports	908	538 794 407,00	
	Chapitre 909 - Action économique	909	167 995 000,00	
	TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2) 950			20 000 000,00	
	TOTAL GENERAL		989 428 323,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

Montant

Chapitre(s)

Numéro				
	Chapitre 930 - Services généraux	930	7 134 090,00	
	931	524 804 467,00		
	Chapitre 932 - Enseignement	932	137 952 000,00	
	Chapitre 933 - Culture, sports et loisirs	933	57 423 500,00	
	Chapitre 934 - Santé et action sociale	934	1 050 000,00	
	Chapitre 935 - Aménagement des territoires	935	4 640 000,00	
	Chapitre 936 - Gestion des fonds européens	936	1 807 349,00	
	Chapitre 937 - Environnement	937	14 639 500,00	
	Chapitre 938 - Transports	938	965 463 002,00	
	Chapitre 939 - Action économique	939	89 035 000,00	
	TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2) 952			40 000 000,00	
	TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A 1

		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00	
	=	=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)	
KEI OKTO	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		2.00	
		0,00	0,00	
	=	=	=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 572 121 035,00	4 572 121 035,00	

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

⁽²⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

⁽⁴⁾ Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

•							
	DÉPENSES		RECETTES				
	RÉELLES ET MIXTES	RÉELLES ET MIXTES ORDRE TOTAL			REELLES ET MIXTES ORDRE TOTAL		
Crédits d'investissement votés	1 145 624 324,00	564 327 000,00	1 709 951 324,00	761 909 208,00	948 042 116,00	1 709 951 324,00	
Crédits de fonctionnement votés	2 056 727 595,00	805 442 116,00	2 862 169 711,00	2 440 442 711,00	421 727 000,00	2 862 169 711,00	
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	3 202 351 919,00	1 369 769 116,00	4 572 121 035,00	3 202 351 919,00	1 369 769 116,00	4 572 121 035,00	



SECTION	POUR ME POUR MÉMOIRE	RESTES A	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services
SECTION	BUDGET PRÉCÉDENT (1)	REALISER N-1					généraux (sauf 01)
	-					-	
AP VOTEES	620 643 870,00		989 428 323,00	989 428 323,00	989 428 323,00	20 000 000,00	24 504 500,00
Dont dépenses imprévues (950)	16 500 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	
AE VOTEES	2 136 151 836,00		1 843 948 908,00	1 843 948 908,00	1 843 948 908,00	40 000 000,00	7 134 090,00
Dont dépenses imprévues (952)	40 000 000,00		40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 406 946 685,00	0,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	751 027 000,00	9 756 023,00
90 Opérations ventilées	669 334 859,00	0,00	958 924 324,00	958 924 324,00	958 924 324,00		9 756 023,00
- en AP/CP (2)	664 688 784,00	0,00	790 071 324,00	790 071 324,00	790 071 324,00		7 231 000,00
- hors AP/CP (2)	4 646 075,00	0,00	168 853 000,00	168 853 000,00	168 853 000,00		2 525 023,00
Dont opérations pour comptes de tiers	6 617 977,00	0,00	7 487 446,57	7 487 446,57	7 487 446,57		0,00
92 Opérations non ventilées	737 611 826,00	0,00	751 027 000,00	751 027 000,00	751 027 000,00	751 027 000,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 406 946 685,00	0,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	1 381 261 499,00	32 340,00
90 Opérations ventilées	160 647 418,00	0,00	328 689 825,00	328 689 825,00	328 689 825,00		32 340,00
- Recettes affectées	159 692 418,00	0,00	328 689 825,00	328 689 825,00	328 689 825,00		32 340,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	955 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	969 148 984,00	0,00	1 010 383 383,00	1 010 383 383,00	1 010 383 383,00	1 010 383 383,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations	436 000,00	0,00	436 000,00	436 000,00	436 000,00	436 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	276 714 283,00		370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 697 406 972,00	0,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	943 095 811,00	142 264 744,00
93 Services ventilés	1 863 555 013,00	0,00	1 919 073 900,00	1 919 073 900,00	1 919 073 900,00		142 264 744,00
- en AE/CP	1 515 059 640,00	0,00	1 556 393 132,00	1 556 393 132,00	1 556 393 132,00		5 967 231,00
- hors AE/CP	348 495 373,00	0,00	362 680 768,00	362 680 768,00	362 680 768,00		136 297 513,00
94 Services communs non ventilés	557 137 676,00	0,00	572 653 695,00	572 653 695,00	572 653 695,00	572 653 695,00	
953 Virement à la section d'investissement	276 714 283,00		370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00	

	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS	VOTE DE	TOTAL	DONT	DONT
SECTION	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1	DU PRÉSIDENT	L'ASSEMBLEE	(RAR N-1 + VOTE)	NON VENTILE	0 Services généraux (sauf 01)
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 697 406 972,00	0,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	2 673 893 550,00	2 221 687,00
93 Services ventilés	110 220 422,00	0,00	188 276 161,00	188 276 161,00	188 276 161,00		2 221 687,00
94 Services communs non ventilés	2 587 186 550,00	0,00	2 673 893 550,00	2 673 893 550,00	2 673 893 550,00	2 673 893 550,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	В

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES	10 954 000,00	106 071 916,00	40 090 500.00	2 500 000.00	53 266 000,00	0,00	25 252 000.00	538 794 407.00	167 995 000,00
	10 934 000,00	100 071 910,00	40 090 300,00	2 300 000,00	33 200 000,00	0,00	23 232 000,00	336 794 407,00	107 993 000,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	524 804 467,00	137 952 000,00	57 423 500,00	1 050 000,00	4 640 000,00	1 807 349,00	14 639 500,00	965 463 002,00	89 035 000,00
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 474 000,00	259 108 987,00	22 253 539,00	1 000 000,00	81 292 000,00	234 111 608,00	25 568 213,00	155 895 954,00	141 464 000,00
90 Opérations ventilées	28 474 000,00	259 108 987,00	22 253 539,00	1 000 000,00	81 292 000,00	234 111 608,00	25 568 213,00	155 895 954,00	141 464 000,00
- en AP/CP (2)	28 474 000,00	258 787 466,00	22 250 250,00	1 000 000,00	81 292 000,00	68 111 608,00	25 568 000,00	155 893 000,00	141 464 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	321 521,00	3 289,00	0,00	0,00	166 000 000,00	213,00	2 954,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	7 441 686,57	45 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	73 785 000,00	1 508 000,00	0,00	13 330 000,00	234 111 608,00	1 140 000,00	1 241 877,00	3 541 000,00
90 Opérations ventilées	0,00	73 785 000,00	1 508 000,00	0,00	13 330 000,00	234 111 608,00	1 140 000,00	1 241 877,00	3 541 000,00
- Recettes affectées	0,00	73 785 000,00	1 508 000,00	0,00	13 330 000,00	234 111 608,00	1 140 000,00	1 241 877,00	3 541 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	493 023 022,00	364 271 407,00	59 636 794,00	900 000,00	5 942 500,00	37 113 911,00	14 089 768,00	728 515 488,00	73 316 266,00
93 Services ventilés - en AE/CP - hors AE/CP	493 023 022,00 493 023 022,00 0,00	364 271 407,00 152 749 200,00 211 522 207,00	59 636 794,00 57 670 500,00 1 966 294,00	900 000,00 900 000,00 0,00	5 942 500,00 5 842 500,00 100 000,00	37 113 911,00 37 113 911,00 0,00	14 089 768,00 13 657 500,00 432 268,00	728 515 488,00 716 153 002,00 12 362 486,00	73 316 266,00 73 316 266,00 0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 307 000,00	17 320 000,00	465 000,00	0,00	280 000,00	37 113 911,00	1 555 000,00	36 623 563,00	390 000,00
93 Services ventilés	92 307 000,00	17 320 000,00	465 000,00	0,00	280 000,00	37 113 911,00	1 555 000,00	36 623 563,00	390 000,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	958 924 324,00	328 689 825,00
900 Services généraux	9 756 023,00	32 340,00
901 Formation pro. et apprentissage	28 474 000,00	0,00
902 Enseignement	259 108 987,00	73 785 000,00
903 Culture, sports et loisirs	22 253 539,00	1 508 000,00
904 Santé et action sociale	1 000 000,00	0,00
905 Aménagement des territoires	81 292 000,00	13 330 000,00
906 Gestion des fonds européens	234 111 608,00	234 111 608,00
907 Environnement	25 568 213,00	1 140 000,00
908 Transports	155 895 954,00	1 241 877,00
909 Action économique	141 464 000,00	3 541 000,00
92 Opérations non ventilées	186 700 000,00	432 783 383,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	29 665 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	186 700 000,00	403 118 383,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		436 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		436 000,00
TOTAL	1 145 624 324,00	II 761 909 208,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	142 600 000,00	142 600 000,00
926 Transferts entre les sections	421 727 000,00	435 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		370 442 116,00
TOTAL	III 564 327 000,00	IV 948 042 116,00

001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 709 951 324,00	II + IV + VI + VII	1 709 951 324,00
---------------------	-------------	------------------	--------------------	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 919 073 900,00	188 276 161,00
930 Services généraux	142 264 744,00	2 221 687,00
931 Formation pro. et apprentissage	493 023 022,00	92 307 000,00
932 Enseignement	364 271 407,00	17 320 000,00
933 Culture, sports et loisirs	59 636 794,00	465 000,00
934 Santé et action sociale	900 000,00	0,00
935 Aménagement des territoires	5 942 500,00	280 000,00
936 Gestion des fonds européens	37 113 911,00	37 113 911,00
937 Environnement	14 089 768,00	1 555 000,00
938 Transports	728 515 488,00	36 623 563,00
939 Action économique	73 316 266,00	390 000,00
94 Services communs non ventilés	137 653 695,00	2 252 166 550,00
940 Impositions directes	80 881 998,00	784 394 550,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	1 325 218 000,00
942 Dotations et participations	0,00	138 554 000,00
943 Opérations financières	54 065 000,00	3 500 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 256 697,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	450 000,00	500 000,00
TOTAL	2 056 727 595,00	II 2 440 442 711,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	435 000 000,00	421 727 000,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	370 442 116,00	
TOTAL	III 805 442 116,00	IV 421 727 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953	383 715 116,00		
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00 VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 862 169 711,00 + V + V	2 862 169 711,00



	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépens	es d'investissement – Total	1 406 946 685,00	0,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00
Sous tota	l des opérations réelles et mixtes	857 627 685,00	0,00	1 145 624 324,00	1 145 624 324,00	1 145 624 324,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 792 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	198 410 465,57	0,00	199 522 494,05	199 522 494,05	199 522 494,05
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 373 575,00	0,00	29 290 114,47	29 290 114,47	29 290 114,47
204	Subventions d'équipement versées	473 166 676,20	0,00	706 520 666,71	706 520 666,71	706 520 666,71
21	Immobilisations corporelles	34 453 670,00	0,00	75 550 098,82	75 550 098,82	75 550 098,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 723 495,23	0,00	115 891 805,38	115 891 805,38	115 891 805,38
26	Participations et créances rattachées	4 744 000,00	0,00	1 588 357,00	1 588 357,00	1 588 357,00
27	Autres immobilisations financières	9 345 000,00	0,00	9 773 341,00	9 773 341,00	9 773 341,00
45	Opérations pour compte de tiers	6 617 977,00	0,00	7 487 446,57	7 487 446,57	7 487 446,57
Sous total des opérations d'ordre		549 319 000,00		564 327 000,00	564 327 000,00	564 327 000,00
925	Opérations patrimoniales	167 594 000,00		142 600 000,00	142 600 000,00	142 600 000,00
926	Transferts entre les sections	381 725 000,00		421 727 000,00	421 727 000,00	421 727 000,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.



	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépens	es de fonctionnement – Total	2 697 406 972,00	0,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00
Sous tota	des opérations réelles et mixtes	2 005 743 230,00	0,00	2 056 727 595,00	2 056 727 595,00	2 056 727 595,00
011	Charges à caractère général	444 259 636,75	0,00	441 328 476,13	441 328 476,13	441 328 476,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	294 911 835,00	0,00	310 051 503,00	310 051 503,00	310 051 503,00
014	Atténuations de produits	80 881 998,00	0,00	80 881 998,00	80 881 998,00	80 881 998,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 115 728 259,00	0,00	1 157 987 090,73	1 157 987 090,73	1 157 987 090,73
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	2 206 219,00	0,00	2 256 697,00	2 256 697,00	2 256 697,00
66	Charges financières	67 250 282,25	0,00	61 828 103,13	61 828 103,13	61 828 103,13
67	Charges exceptionnelles	55 000,00	0,00	1 943 727,01	1 943 727,01	1 943 727,01
945	Provisions et autres opérations mixtes	450 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
Sous tota	l des opérations d'ordre	691 663 742,00		805 442 116,00	805 442 116,00	805 442 116,00
946	Transferts entre les sections	414 949 459,00		435 000 000,00	435 000 000,00	435 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement	276 714 283,00		370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.



	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recett	es d'investissement – Total	1 406 946 685,00	0,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00
Sous to	al des opérations réelles et mixtes	547 688 943,00	0,00	761 909 208,00	761 909 208,00	761 909 208,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 659 000,00	0,00	29 665 000,00	29 665 000,00	29 665 000,00
13	Subventions d'investissement	155 610 418,00	0,00	325 348 825,00	325 348 825,00	325 348 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées	354 946 525,00	0,00	403 118 383,00	403 118 383,00	403 118 383,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 082 000,00	0,00	3 341 000,00	3 341 000,00	3 341 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	955 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	436 000,00	0,00	436 000,00	436 000,00	436 000,00
Sous to	tal des opérations d'ordre	859 257 742,00		948 042 116,00	948 042 116,00	948 042 116,00
925	Opérations patrimoniales	167 594 000,00		142 600 000,00	142 600 000,00	142 600 000,00
926	Transferts entre les sections	414 949 459,00		435 000 000,00	435 000 000,00	435 000 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	276 714 283,00		370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

⁽¹⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽²⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽³⁾ Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.



	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recette	es de fonctionnement – Total	2 697 406 972,00	0,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00
Sous tot	al des opérations réelles et mixtes	2 315 681 972,00	0,00	2 440 442 711,00	2 440 442 711,00	2 440 442 711,00
70	Produits services, domaine, ventes div	28 742 000,00	0,00	25 777 171,00	25 777 171,00	25 777 171,00
731	Impôts locaux	750 245 550,00	0,00	784 394 550,00	784 394 550,00	784 394 550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	866 861 000,00	0,00	1 325 218 000,00	1 325 218 000,00	1 325 218 000,00
74	Dotations, subventions et participations	214 557 269,00	0,00	287 370 255,00	287 370 255,00	287 370 255,00
75	Autres produits de gestion courante	432 493 933,00	0,00	2 262 488,00	2 262 488,00	2 262 488,00
76	Produits financiers	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
77	Produits exceptionnels	17 929 220,00	0,00	10 457 247,00	10 457 247,00	10 457 247,00
013	Atténuations de charges	853 000,00	0,00	963 000,00	963 000,00	963 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Sous tot	al des opérations d'ordre	381 725 000,00		421 727 000,00	421 727 000,00	421 727 000,00
946	Transferts entre les sections	381 725 000,00		421 727 000,00	421 727 000,00	421 727 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽²⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽³⁾ Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.



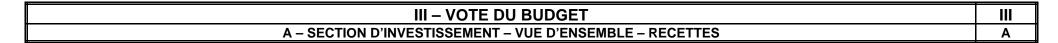
Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	3		II			III = I + II
90	Opérations ventilées	669 334 859,00	0,00	969 428 323,00	958 924 324,00	958 924 324,00	790 071 324,00	168 853 000,00	958 924 324,00
900	Services généraux	8 421 075,00	0,00	24 504 500,00	9 756 023,00	9 756 023,00	7 231 000,00	2 525 023,00	9 756 023,00
901	Formation pro. et apprentissage	16 975 200,00	0,00	10 954 000,00	28 474 000,00	28 474 000,00	28 474 000,00	0,00	28 474 000,00
902	Enseignement	192 504 036,00	0,00	106 071 916,00	259 108 987,00	259 108 987,00	258 787 466,00	321 521,00	259 108 987,00
903	Culture, sports et loisirs	16 647 795,00	0,00	40 090 500,00	22 253 539,00	22 253 539,00	22 250 250,00	3 289,00	22 253 539,00
904	Santé et action sociale	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
905	Aménagement des territoires	85 608 200,00	0,00	53 266 000,00	81 292 000,00	81 292 000,00	81 292 000,00	0,00	81 292 000,00
906	Gestion des fonds européens	55 291 138,00	0,00	0,00	234 111 608,00	234 111 608,00	68 111 608,00	166 000 000,00	234 111 608,00
907	Environnement	24 010 000,00	0,00	25 252 000,00	25 568 213,00	25 568 213,00	25 568 000,00	213,00	25 568 213,00
908	Transports	154 337 938,00	0,00	538 794 407,00	155 895 954,00	155 895 954,00	155 893 000,00	2 954,00	155 895 954,00
909	Action économique	114 539 477,00	0,00	167 995 000,00	141 464 000,00	141 464 000,00	141 464 000,00	0,00	141 464 000,00
92	Opérations non ventilées	737 611 826,00	0,00		751 027 000,00	751 027 000,00		751 027 000,00	751 027 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	2 792 826,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations	185 500 000,00	0,00		186 700 000,00	186 700 000,00		186 700 000,00	186 700 000,00
	financières								
925	Opérations patrimoniales	167 594 000,00			142 600 000,00	142 600 000,00		142 600 000,00	142 600 000,00
926	Transferts entre les sections	381 725 000,00			421 727 000,00	421 727 000,00		421 727 000,00	421 727 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			20 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			20 000 000,00					
TOTAL	des groupes fonctionnels	1 406 946 685,00	0,00	989 428 323,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	790 071 324,00	919 880 000,00	1 709 951 324,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3	0,00
TOTAL	1 709 951 324 00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

⁽²⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽³⁾ Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I I		Ί	III = I + II
90	Opérations ventilées	160 647 418,00	0,00	328 689 825,00	328 689 825,00	328 689 825,00
900	Services généraux	5 280,00	0,00	32 340,00	32 340,00	32 340,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	71 625 000,00	0,00	73 785 000,00	73 785 000,00	73 785 000,00
903	Culture, sports et loisirs	850 000,00	0,00	1 508 000,00	1 508 000,00	1 508 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	25 160 000,00	0,00	13 330 000,00	13 330 000,00	13 330 000,00
906	Gestion des fonds européens	55 291 138,00	0,00	234 111 608,00	234 111 608,00	234 111 608,00
907	Environnement	1 305 000,00	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
908	Transports	1 728 500,00	0,00	1 241 877,00	1 241 877,00	1 241 877,00
909	Action économique	4 682 500,00	0,00	3 541 000,00	3 541 000,00	3 541 000,00
92	Opérations non ventilées	969 148 984,00	0,00	1 010 383 383,00	1 010 383 383,00	1 010 383 383,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et	31 659 000,00	0,00	29 665 000,00	29 665 000,00	29 665 000,00
	participations (sauf R922 - 1068)					
923	Dettes et autres opérations financières	354 946 525,00	0,00	403 118 383,00	403 118 383,00	403 118 383,00
925	Opérations patrimoniales	167 594 000,00		142 600 000,00	142 600 000,00	1 <i>4</i> 2 600 000,00
926	Transferts entre les sections	414 949 459,00		435 000 000,00	435 000 000,00	435 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	277 150 283,00	0,00	370 878 116,00	370 878 116,00	370 878 116,00
951	Virement de la section de fonctionnement	276 714 283,00		370 442 116,00	370 442 116,00	370 442 116,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	436 000,00	0,00	436 000,00	436 000,00	436 000,00
TOTAL	des groupes fonctionnels	1 406 946 685,00	0,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00	1 709 951 324,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4) 0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
					TOTAL	1 709 951 324,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽³⁾ Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

⁽⁴⁾ Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 24 504 500,00

	2 Administration générale						3 Sécurité		Actions in	4 nterrégionales, eur	opéennes		TOTAL DU CHAPITRE
	Administrat	:0 ion générale ctivité	21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et	23 Conseil culture, éducation et	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la	44 Aide publique au	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux		Social Régional	environt					subvent° globale	développement		
DEPENSES D'EQUI	PEMENT												
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	9 681 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	9 756 023,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	9 681 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	9 756 023,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	9 681 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	9 756 023,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		7 171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	7 231 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	2 510 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525 023,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECT	EES AUX EQUIF	PEMENTS											
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	32 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	32 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	32 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00
Recettes affectées	0,00	32 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage AP (1) =

10 954 000,00

	0			1				2	3	TOTAL DU CHAPITRE
	Services		1	Formation pro	fessionnelle	1		Apprentissage	Formation	
	communs	11	12	13	14	15	16		sanitaire et	
		Insertion sociale	Formation	Formation	Formation des	Rémunération des	Autres		sociale	
		et professionnelle	professionnalisante	certifiante des	actifs occupés	stagiaires				
			personnes	personnes						
					DEPE	NSES D'EQUIPEMENT	•			
Total (RAR N-1 + Vote)	423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 051 000,00	3 000 000,00	28 474 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 051 000,00	3 000 000,00	28 474 000,00
Vote de l'assemblée (2)	423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 051 000,00	3 000 000,00	28 474 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 051 000,00	3 000 000,00	28 474 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					RECE	TTES AFFECTEES AU	X EQUIPEMENTS			
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 106 071 916,00

	0 Services	1 Enseignement du		Enseignement o	2 lu second degré		3 Enseignement	7 Sécurité	8 Autres services	TOTAL DU CHAPITRE
	communs	premier degré	21	22	23	24	supérieur		périscolaires et	
			Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à			annexes	
						des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	444 000,00	0,00	0,00	155 366 129,02	8 469 333,70	7 094 906,40	32 000 238,18	0,00	55 734 379,70	259 108 987,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	444 000,00	0,00	0,00	155 366 129,02	8 469 333,70	7 094 906,40	32 000 238,18	0,00	55 734 379,70	259 108 987,00
Vote de l'assemblée (2)	444 000,00	0,00	0,00	155 366 129,02	8 469 333,70	7 094 906,40	32 000 238,18	0,00	55 734 379,70	259 108 987,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	444 000,00	0,00	0,00	155 044 608,02	8 469 333,70	7 094 906,40	32 000 238,18	0,00	55 734 379,70	258 787 466,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	321 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 521,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 441 686,57	0,00	0,00	7 441 686,57
RECETTES AFFECTEES AUX E	QUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	65 695 000,00	0,00	0,00	8 090 000,00	0,00	0,00	73 785 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	65 695 000,00	0,00	0,00	8 090 000,00	0,00	0,00	73 785 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	65 695 000,00	0,00	0,00	8 090 000,00	0,00	0,00	73 785 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	65 695 000,00	0,00	0,00	8 090 000,00	0,00	0,00	73 785 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

			CHAPI	TRE 903 – Culture, sp	orts et loisirs 🛛 A	P (1) = 4	0 090 500,00	
	0		1		2	3	7	
	Services communs		Culture		Sports	Loisirs	Sécurité	TOTAL DU
		11	12	13				CHAPITRE
		Enseignement artistique	Activités culturelles et	Patrimoine				
			artistiques	(bibliothèques, musées,				
)		1		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						1		
Total (RAR N-1 + Vote)	360 000,00	0,00	9 698 250,00	7 804 000,00	4 391 289,00	0,00	0,00	22 253 539,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	360 000,00	0,00	9 698 250,00	7 804 000,00	4 391 289,00	0,00	0,00	22 253 539,00
Vote de l'assemblée (2)	360 000,00	0,00	9 698 250,00	7 804 000,00	4 391 289,00	0,00	0,00	22 253 539,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	360 000,00	0,00	9 698 250,00	7 804 000,00	4 388 000,00	0,00	0,00	22 250 250,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 289,00	0,00	0,00	3 289,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	45 760,00	0,00	0,00	0,00	45 760,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPE	MENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	1 508 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	1 508 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	1 508 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	1 508 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale AP (1) = 2 500 000,00

				_	
	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	/ Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT	oci vioco communo	Guite	Action sociale	ocourite difficilitatio	TOTAL DO GHA! TITLE
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires AP (1) = 53 266 000,00

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEME	NT									
Total (RAR N-1 + Vote)	37 000,00	4 650 000,00	3 570 000,00	28 062 444,80	910 000,00	0,00	44 022 555,20	0,00	40 000,00	81 292 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	37 000,00	4 650 000,00	3 570 000,00	28 062 444,80	910 000,00	0,00	44 022 555,20	0,00	40 000,00	81 292 000,00
Vote de l'assemblée (2)	37 000,00	4 650 000,00	3 570 000,00	28 062 444,80	910 000,00	0,00	44 022 555,20	0,00	40 000,00	81 292 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	37 000,00	4 650 000,00	3 570 000,00	28 062 444,80	910 000,00	0,00	44 022 555,20	0,00	40 000,00	81 292 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES	AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 330 000,00	0,00	0,00	13 330 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 330 000,00	0,00	0,00	13 330 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 330 000,00	0,00	0,00	13 330 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 330 000,00	0,00	0,00	13 330 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

	CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00						
	1	2		3	TOTAL DU CHAPITRE		
	FSE	FEDER	A	utres			
			30	31			
			FEADER	FEAMP			
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		
Vote de l'assemblée (2)	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	68 111 608,00	0,00	0,00	68 111 608,00		
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	166 000 000,00	0,00	166 000 000,00		
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		
Vote de l'assemblée (2)	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		
Recettes affectées	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00		

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Financement par le tiers de l'op.

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement AP (1) = 25 252 000,00

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEME	NT									
Total (RAR N-1 + Vote)	20 000,00	553 289,30	1 858 513,00	1 042,00	7 630 000,00	12 607 765,65	2 897 603,05	0,00	0,00	25 568 213,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	20 000,00	553 289,30	1 858 513,00	1 042,00	7 630 000,00	12 607 765,65	2 897 603,05	0,00	0,00	25 568 213,00
Vote de l'assemblée (2)	20 000,00	553 289,30	1 858 513,00	1 042,00	7 630 000,00	12 607 765,65	2 897 603,05	0,00	0,00	25 568 213,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	20 000,00	553 289,30	1 858 300,00	1 042,00	7 630 000,00	12 607 765,65	2 897 603,05	0,00	0,00	25 568 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES	AUX EQUIPEMENTS	i								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 538 794 407,00

	0	1								
	Services communs		Transports en commun de voyageurs							
		10	11	12	13	14	15	18		
		Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en		
			régional de voyage	infrastructures ferrov.				commun		
DEPENSES D'EQUIPEMENT					-					
Total (RAR N-1 + Vote)	2 954,00	2 857 108,13	78 678 044,60	55 971 000,00	0,00	578 000,00	1 129 000,00	800 000,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	2 954,00	2 857 108,13	78 678 044,60	55 971 000,00	0,00	578 000,00	1 129 000,00	800 000,00		
Vote de l'assemblée (2)	2 954,00	2 857 108,13	78 678 044,60	55 971 000,00	0,00	578 000,00	1 129 000,00	800 000,00		
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	2 857 108,13	78 678 044,60	55 971 000,00	0,00	578 000,00	1 129 000,00	800 000,00		
- Hors AP-CP (3)	2 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES AFFECTEES AUX	EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	0,00	0,00	0,00	0,0		
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0		

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	12 161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	12 161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	12 161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	12 161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPE	EMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 - Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	424 599,00	0,00	0,00	3 069 401,00	224 847,27	155 895 954,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	424 599,00	0,00	0,00	3 069 401,00	224 847,27	155 895 954,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	424 599,00	0,00	0,00	3 069 401,00	224 847,27	155 895 954,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	424 599,00	0,00	0,00	3 069 401,00	224 847,27	155 893 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 954,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX E	QUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 909

CHAPITRE 909 – Action économique AP (1) = 167 995 000,00

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	125 000,00	1 700 000,00	31 699 000,00	25 775 000,00	70 868 000,00	11 297 000,00	141 464 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	125 000,00	1 700 000,00	31 699 000,00	25 775 000,00	70 868 000,00	11 297 000,00	141 464 000,00
Vote de l'assemblée (2)	125 000,00	1 700 000,00	31 699 000,00	25 775 000,00	70 868 000,00	11 297 000,00	141 464 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	125 000,00	1 700 000,00	31 699 000,00	25 775 000,00	70 868 000,00	11 297 000,00	141 464 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPE	EMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 341 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 541 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	3 341 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 541 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 341 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 541 000,00
Recettes affectées	0,00	3 341 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 541 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 - Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	2 792 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Plan de relance FCTVA	2 792 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	31 659 000,00	0,00	29 665 000,00	29 665 000,00	29 665 000,00
10222	FCTVA	31 659 000,00	0,00	29 665 000,00	29 665 000,00	29 665 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

⁽³⁾ Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	185 500 000,00	0,00	186 700 000,00	186 700 000,00	186 700 000,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	32 470 000,00	0,00	32 470 000,00	32 470 000,00	32 470 000,00
1641	Emprunts en euros	132 111 000,00	0,00	140 561 000,00	140 561 000,00	140 561 000,00
1643	Emprunts en devises	1 669 000,00	0,00	1 669 000,00	1 669 000,00	1 669 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	7 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
	RECETTES	354 946 525,00	0,00	403 118 383,00	403 118 383,00	403 118 383,00
1641	Emprunts en euros	342 946 525,00	0,00	391 118 383,00	391 118 383,00	391 118 383,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	167 594 000,00	142 600 000,00	142 600 000,00
2031	Frais d'études	22 000,00	22 000,00	22 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2128	Autres agencements et aménagts	20 000,00	26 000,00	26 000,00
21312	Bâtiments scolaires	13 020 000,00	13 020 000,00	13 020 000,00
21572	Matériel technique scolaire	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21578	Autre matériel technique	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21828	Autres matériels de transport	270 000,00	270 000,00	270 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21838	Autre matériel informatique	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2313	Constructions	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	35 000 000,00	35 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	150 000 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	167 594 000,00	142 600 000,00	142 600 000,00
2031	Frais d'études	11 840 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
2033	Frais d'insertion	200 000,00	900 000,00	900 000,00
21312	Bâtiments scolaires	2 000 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	554 000,00	0,00	0,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	1 000 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	150 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00
2745	Avances remboursables	2 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

- (2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
- (3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	381 725 000,00	421 727 000,00	421 727 000,00
	Reprises sur autofinancement	380 725 000,00	420 727 000,00	420 727 000,00
13911	Sub. transf cpte résult. Etat, établist	930 000,00	1 518 000,00	1 518 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 120 000,00	1 768 000,00	1 768 000,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	115 000,00	510 000,00	510 000,00
13915	Sub. transf cpte résult.Groupements	1 100 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	45 000,00	62 000,00	62 000,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	6 850 000,00	12 976 000,00	12 976 000,00
139178	Autres fonds européens	5 200 000,00	14 731 000,00	14 731 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	715 000,00	716 000,00	716 000,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	54 650 000,00	57 868 000,00	57 868 000,00
198	Neutralisation des amortissements	310 000 000,00	328 548 000,00	328 548 000,00
	Charges transférées	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
21312	Bâtiments scolaires	500 000,00	500 000,00	500 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	414 949 459,00	435 000 000,00	435 000 000,00
	Amortissement des immobilisations	414 949 459,00	435 000 000,00	435 000 000,00
28031	Frais d'études	1 960 000,00	1 960 000,00	1 960 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28033	Frais d'insertion	22 000,00	22 000,00	22 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	795 000,00	1 052 000,00	1 052 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	13 975 212,00	14 457 000,00	14 457 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 895 416,00	3 803 000,00	3 803 000,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	2 000 000,00	2 427 000,00	2 427 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	16 000,00	17 000,00	17 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	309 865,00	346 000,00	346 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 640 183,00	10 884 000,00	10 884 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	190 000,00	206 000,00	206 000,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	6 825 565,00	4 833 000,00	4 833 000,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	90 259 124,00	82 940 000,00	82 940 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 280 651,00	1 236 000,00	1 236 000,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 528 199,00	6 202 000,00	6 202 000,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	1 450 240,00	1 624 000,00	1 624 000,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 480 798,00	2 634 000,00	2 634 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	37 550 000,00	42 093 000,00	42 093 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	8 085 543,00	9 105 000,00	9 105 000,00
28041713	Subv. SNCF: Projet infrastructure	17 469 918,00	18 369 000,00	18 369 000,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	1 290 000,00	1 972 000,00	1 972 000,00
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	23 491 913,00	22 763 000,00	22 763 000,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	12 613 625,00	12 652 000,00	12 652 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	12 415 082,00	12 354 000,00	12 354 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	22 949 242,00	22 995 000,00	22 995 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	48 296 258,00	60 891 000,00	60 891 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	11 775 492,00	14 678 000,00	14 678 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	10 699 020,00	10 700 000,00	10 700 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	8 692 288,00	8 693 000,00	8 693 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	50 000,00	51 000,00	51 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 483 289,00	2 481 000,00	2 481 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	1 000,00	2 000,00	2 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 477 794,00	16 397 000,00	16 397 000,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,	3 740 303,00	3 384 000,00	3 384 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	540 808,00	541 000,00	541 000,00
281311	Bâtiments administratifs	2 721 125,00	3 351 000,00	3 351 000,00
281312	Bâtiments scolaires	14 816 544,00	10 434 000,00	10 434 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	880 000,00	881 000,00	881 000,00
281318	Autres bâtiments publics	415 000,00	403 000,00	403 000,00
281351	Bâtiments publics	42 759,00	43 000,00	43 000,00
28151	Réseaux de voirie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
28152	Installations de voirie	10 000,00	5 900,00	5 900,00
28153	Réseaux divers	90 000,00	103 000,00	103 000,00
28154	Voies navigables	2 000,00	2 000,00	2 000,00
281572	Matériel technique scolaire	2 350 000,00	1 744 000,00	1 744 000,00
281578	Autre matériel technique	667 850,00	550 000,00	550 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 000,00	318 000,00	318 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	13 860 000,00	9 347 000,00	9 347 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
28181	Installations générales, aménagt divers	93 198,00	94 000,00	94 000,00
281828	Autres matériels de transport	610 576,00	884 000,00	884 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 942 595,00	6 700 100,00	6 700 100,00
281838	Autre matériel informatique	658 823,00	659 000,00	659 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 283 676,00	3 011 000,00	3 011 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	868 591,00	357 000,00	357 000,00
28185	Matériel de téléphonie	335 000,00	311 000,00	311 000,00
28188	Autres immo. corporelles	999 894,00	1 001 000,00	1 001 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

⁽³⁾ Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

⁽⁴⁾ Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A.950 A 951 A 954

DEPENSES

950		
Dépenses	imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP	
16 500 000,00	20 000 000,00	

RECETTES

951		
Virements de la secti	ion de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée	
276 714 283,00	370 442 116,00	

⁽¹⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

RESERVE					
954					
Produits des cessions d'immobilisations					
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée			
436 000,00	436 000,00	436 000,00			

⁽¹⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.



Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
93	Services ventilés	1 863 555 013,00	0,00	1 803 948 908,00	1 919 073 900,00	1 919 073 900,00	1 556 393 132,00	362 680 768,00	1 919 073 900,00
930	Services généraux	133 431 805,00	0,00	7 134 090,00	142 264 744,00	142 264 744,00	5 967 231,00	136 297 513,00	142 264 744,00
931	Formation pro. et apprentissage	439 281 422,00	0.00	524 804 467,00	493 023 022,00	493 023 022,00	493 023 022,00	0,00	493 023 022,00
932	Enseignement	366 043 607,00	0,00	137 952 000,00	364 271 407,00	364 271 407,00	152 749 200,00	211 522 207,00	364 271 407,00
933	Culture, sports et loisirs	55 944 183,00	0,00	57 423 500,00	59 636 794,00	59 636 794,00	57 670 500,00	1 966 294,00	59 636 794,00
934	Santé et action sociale	958 000,00	0,00	1 050 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00
935	Aménagement des territoires	9 125 466,00	0,00	4 640 000,00	5 942 500,00	5 942 500,00	5 842 500,00	100 000,00	5 942 500,00
936	Gestion des fonds européens	43 275 407,00	0,00	1 807 349,00	37 113 911,00	37 113 911,00	37 113 911,00	0,00	37 113 911,00
937	Environnement	14 800 302,00	0,00	14 639 500,00	14 089 768,00	14 089 768,00	13 657 500,00	432 268,00	14 089 768,00
938	Transports	717 388 894,00	0,00	965 463 002,00	728 515 488,00	728 515 488,00	716 153 002,00	12 362 486,00	728 515 488,00
939	Action économique	83 305 927,00	0,00	89 035 000,00	73 316 266,00	73 316 266,00	73 316 266,00	0,00	73 316 266,00
94	Services communs non ventilés	557 137 676,00	0,00		572 653 695,00	572 653 695,00		572 653 695,00	572 653 695,00
940	Impositions directes	80 881 998,00	0,00		80 881 998,00	80 881 998,00		80 881 998,00	80 881 998,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	58 650 000,00	0,00		54 065 000,00	54 065 000,00		54 065 000,00	54 065 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 206 219,00	0,00		2 256 697,00	2 256 697,00		2 256 697,00	2 256 697,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	450 000,00			450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
946	Transferts entre les sections	414 949 459,00			435 000 000,00	435 000 000,00		435 000 000,00	435 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Chapitre de prévision sans réalisation	276 714 283,00		40 000 000,00	370 442 116,00	370 442 116,00		370 442 116,00	370 442 116,00
952	Dépenses imprévues			40 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	276 714 283,00			370 442 116,00	370 442 116,00		370 442 116,00	370 442 116,00
TOTAL	des groupes fonctionnels	2 697 406 972,00	0,00	1 843 948 908,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	1 556 393 132,00	1 305 776 579,00	2 862 169 711,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + Vote)
			I	budgétaire		II			III = I + II
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)							0,00		

TOTAL	2 862 169 711,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	de l'exercice	II	III = I + II
93	Services ventilés	110 220 422,00	0,00	188 276 161,00	188 276 161,00	188 276 161,00
930	Services généraux	2 315 795,00	0,00	2 221 687,00	2 221 687,00	2 221 687,00
931	Formation pro. et apprentissage	12 496 000,00	0,00	92 307 000,00	92 307 000,00	92 307 000,00
932	Enseignement	17 421 000,00	0,00	17 320 000,00	17 320 000,00	17 320 000,00
933	Culture, sports et loisirs	587 000,00	0,00	465 000,00	465 000,00	465 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	1 268 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
936	Gestion des fonds européens	43 275 407,00	0,00	37 113 911,00	37 113 911,00	37 113 911,00
937	Environnement	2 660 000,00	0,00	1 555 000,00	1 555 000,00	1 555 000,00
938	Transports	29 824 220,00	0,00	36 623 563,00	36 623 563,00	36 623 563,00
939	Action économique	373 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
94	Services communs non ventilés	2 587 186 550,00	0,00	2 673 893 550,00	2 673 893 550,00	2 673 893 550,00
940	Impositions directes	750 245 550,00	0,00	784 394 550,00	784 394 550,00	784 394 550,00
941	Autres impôts et taxes	1 297 692 000,00	0,00	1 325 218 000,00	1 325 218 000,00	1 325 218 000,00
942	Dotations et participations	153 524 000,00	0,00	138 554 000,00	138 554 000,00	138 554 000,00
943	Opérations financières	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
946	Transferts entre les sections	381 725 000,00		421 727 000,00	421 727 000,00	421 727 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL de	es groupes fonctionnels	2 697 406 972,00	0,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00	2 862 169 711,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
TOTAL	2 862 169 711,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

⁽²⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

⁽³⁾ Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

							3						
	2							4					TOTAL DU
				ion générale		Ī	Sécurité		ì	nterrégionales, e	i '		CHAPITRE
		0	21	22	23	28		41	42	43	44	48	
	Administrati	ū	Conseil	Conseil	Conseil	Autres		Actions	Actions	Action	Aide publique	Autres actions	
	collec		Régional	Economique et	culture,	organismes		interrégionales	européennes	relevant de la	au	internationales	
	201	202		Social Régional	éducation et					subvention	développement		
	Personnel	Autres			environt					globale			
	non ventilé	moyens											
		généraux											
DEPENSES DE FOI	NCTIONNEMENT								1	i	-		
Total (RAR N-1 + Vote)	101 845 412,00	25 355 317,00	7 992 000,00	3 592 740,00	0,00	23 000,00	0,00	799 231,00	994 121,00	0,00	1 500,00	1 661 423,00	142 264 744,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	101 845 412,00	25 355 317,00	7 992 000,00	3 592 740,00	0,00	23 000,00	0,00	799 231,00	994 121,00	0,00	1 500,00	1 661 423,00	142 264 744,00
Vote de l'assemblée (2)	101 845 412,00	25 355 317,00	7 992 000,00	3 592 740,00	0,00	23 000,00	0,00	799 231,00	994 121,00	0,00	1 500,00	1 661 423,00	142 264 744,00
Dans le cadre d'une AE-CP		2 510 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	799 231,00	994 121,00	0,00	1 500,00	1 661 423,00	5 967 231,00
Hors AE-CP	101 845 412,00	22 844 361,00	7 992 000,00	3 592 740,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 297 513,00
RECETTES AFFEC	TEES AU FONCTI	ONNEMENT											
Total (RAR N-1 + Vote)	948 000,00	1 217 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 933,00	2 221 687,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	948 000,00	1 217 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 933,00	2 221 687,00
Vote de l'assemblée (2)	948 000,00	1 217 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 933,00	2 221 687,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage AE (1) = 524 804 467,00

	0 Services communs	11	12	Formation pro	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et	TOTAL DU CHAPITRE			
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante	Formation certifiante des	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	Autres		sociale	
			personnes	personnes DEPENSE	S DE FONCTIONNEM	<u> </u> ENT				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	50 704 357,00	50 704 357,00	50 704 255,00	382 342,00	86 178 121,00	21 003 010,00	130 563 580,00	102 683 000,00	493 023 022,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	50 704 357,00	50 704 357,00	50 704 255,00	382 342,00	86 178 121,00	21 003 010,00	130 563 580,00	102 683 000,00	493 023 022,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	50 704 357,00	50 704 357,00	50 704 255,00	382 342,00	86 178 121,00	21 003 010,00	130 563 580,00	102 683 000,00	493 023 022,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	50 704 357,00	50 704 357,00	50 704 255,00	382 342,00	86 178 121,00	21 003 010,00	130 563 580,00	102 683 000,00	493 023 022,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				RECETTE	S AFFECTEES AU FO	NCTIONNEMENT				
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	71 021 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	936 000,00	100 000,00	250 000,00	92 307 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	71 021 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	936 000,00	100 000,00	250 000,00	92 307 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	71 021 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	936 000,00	100 000,00	250 000,00	92 307 000,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement AE (1) = 137 952 000,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	21 Collèges	Enseignement d 22 Lycées publics	-	24 Participations à des cités mixtes	3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE		
DEPENSES DE FONCTIONNE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Total (RAR N-1 + Vote)	37 000,00	0,00	0,00	313 282 954,21	28 007 081,34	2 264 000,00	10 804 200,00	0,00	9 876 171,45	364 271 407,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	37 000,00	0,00	0,00	313 282 954,21	28 007 081,34	2 264 000,00	10 804 200,00	0,00	9 876 171,45	364 271 407,00		
Vote de l'assemblée (2)	37 000,00	0,00	0,00	313 282 954,21	28 007 081,34	2 264 000,00	10 804 200,00	0,00	9 876 171,45	364 271 407,00		
Dans le cadre d'une AE-CP	37 000,00	0,00	0,00	103 774 747,21	28 007 081,34	250 000,00	10 804 200,00	0,00	9 876 171,45	152 749 200,00		
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	209 508 207,00	0,00	2 014 000,00	0,00	0,00	0,00	211 522 207,00		
RECETTES AFFECTEES AU	FONCTIONNEMENT											
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	17 010 000,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00	17 320 000,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	17 010 000,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00	17 320 000,00		
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	17 010 000,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00	17 320 000,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs AE (1) = 57 423 500,00 2 3 TOTAL DU Services communs Culture Loisirs Sports Sécurité CHAPITRE 11 12 13 Enseignement artistique Activités culturelles et Patrimoine artistiques (bibliothèques, musées, ...) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Total (RAR N-1 + Vote) 99 892,00 0,00 40 509 750,00 3 223 250,00 15 803 902,00 0,00 0,00 59 636 794,00 Restes à réaliser N-1 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 803 902,00 Propositions du président 99 892,00 0,00 40 509 750,00 3 223 250,00 0,00 0,00 59 636 794,00 99 892,00 40 509 750,00 3 223 250,00 15 803 902,00 59 636 794,00 Vote de l'assemblée (2) 0,00 0,00 0,00 Dans le cadre d'une AE-CP 99 892,00 0,00 40 509 750,00 3 223 250,00 13 837 608,00 0,00 0,00 57 670 500,00 Hors AE-CP 0,00 0,00 0,00 0,00 1 966 294,00 0,00 0,00 1 966 294,00 RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT 465 000,00 Total (RAR N-1 + Vote) 0,00 0,00 240 000,00 0,00 225 000,00 0,00 0,00 Restes à réaliser N-1 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Propositions du président 0,00 0,00 240 000,00 0,00 225 000,00 0,00 0,00 465 000,00

240 000,00

0,00

225 000,00

0,00

0,00

465 000,00

0,00

0,00

Vote de l'assemblée (2)

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale AE (1) = 1 050 000,00

	0	1	2	7	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Santé	Action sociale	Sécurité alimentaire	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

		CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires						S AE (1) = 4 640 000,00			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU	
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et	Espace rural, autres	Habitat -	Actions en faveur	Technologies	Sécurité	Autres actions	CHAPITRE	
			villes moyennes	espaces de dévelopt	(Logement)	du littoral	informat° et				
							communicat°				
DEPENSES DE FONCT	IONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	25 000,00	59 000,00	41 000,00	2 158 123,49	94 809,00	0,00	1 652 500,00	0,00	1 912 067,51	5 942 500,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	25 000,00	59 000,00	41 000,00	2 158 123,49	94 809,00	0,00	1 652 500,00	0,00	1 912 067,51	5 942 500,00	
Vote de l'assemblée (2)	25 000,00	59 000,00	41 000,00	2 158 123,49	94 809,00	0,00	1 652 500,00	0,00	1 912 067,51	5 942 500,00	
Dans le cadre d'une AE-CP	25 000,00	59 000,00	41 000,00	2 158 123,49	94 809,00	0,00	1 652 500,00	0,00	1 812 067,51	5 842 500,00	
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
RECETTES AFFECTEE	S AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	

0,00

0,00

0,00

280 000,00

0,00

0,00

280 000,00

0,00

0,00

0,00

Vote de l'assemblée (2)

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens AE (1) = 1 807 349,00 3 2 TOTAL DU CHAPITRE FSE **FEDER** Autres 30 31 FEADER FEAMP DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 9 373 826,00 27 740 085,00 0,00 37 113 911,00 Total (RAR N-1 + Vote) 0,00 Restes à réaliser N-1 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 27 740 085,00 37 113 911,00 Propositions du président 9 373 826,00 0,00 0,00 9 373 826,00 27 740 085,00 0,00 0,00 37 113 911,00 Vote de l'assemblée (2) Dans le cadre d'une AE-CP 9 373 826,00 27 740 085,00 0,00 0,00 37 113 911,00 Hors AE-CP 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT Total (RAR N-1 + Vote) 9 373 826,00 27 740 085.00 0.00 0,00 37 113 911.00 Restes à réaliser N-1 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Propositions du président 9 373 826,00 27 740 085,00 0,00 0,00 37 113 911,00

27 740 085,00

9 373 826,00

0,00

37 113 911,00

0,00

Vote de l'assemblée (2)

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 14 639 500,00

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTI	ONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	5 000,00	968 358,97	1 148 316,11	0,00	1 395 600,00	2 334 951,89	8 237 541,03	0,00	0,00	14 089 768,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 000,00	968 358,97	1 148 316,11	0,00	1 395 600,00	2 334 951,89	8 237 541,03	0,00	0,00	14 089 768,00
Vote de l'assemblée (2)	5 000,00	968 358,97	1 148 316,11	0,00	1 395 600,00	2 334 951,89	8 237 541,03	0,00	0,00	14 089 768,00
Dans le cadre d'une AE-CP	5 000,00	968 358,97	716 048,11	0,00	1 395 600,00	2 334 951,89	8 237 541,03	0,00	0,00	13 657 500,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	432 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 268,00
RECETTES AFFECTEES	S AU FONCTIONNE	MENT						-		
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	500 000,00	0,00	395 000,00	600 000,00	60 000,00	0,00	0,00	1 555 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	500 000,00	0,00	395 000,00	600 000,00	60 000,00	0,00	0,00	1 555 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	500 000,00	0,00	395 000,00	600 000,00	60 000,00	0,00	0,00	1 555 000,00

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 965 463 002,00

	0				1				
	Services communs			Trans	sports en commun de voya	geurs			
		10	11	12	13	14	15	18	
		Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en	
			régional de voyage	infrastructures ferrov.				commun	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	5 407 736,00	2 814 898,82	463 004 002,00	0,00	189 216 127,23	18 175 602,00	46 496 276,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	5 407 736,00	2 814 898,82	463 004 002,00	0,00	189 216 127,23	18 175 602,00	46 496 276,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	5 407 736,00	2 814 898,82	463 004 002,00	0,00	189 216 127,23	18 175 602,00	46 496 276,00	0,00	
Dans le cadre d'une AE-CP	15 250,00	2 809 898,82	456 294 002,00	0,00	189 216 127,23	18 175 602,00	46 496 276,00	0,00	
Hors AE-CP	5 392 486,00	5 000,00	6 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FON	CTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	450 000,00	19 199 634,00	0,00	14 185 687,00	2 023 242,00	765 000,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	450 000,00	19 199 634,00	0,00	14 185 687,00	2 023 242,00	765 000,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	450 000,00	19 199 634,00	0,00	14 185 687,00	2 023 242,00	765 000,00	0,00	

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

		2 Routes et voiries						
	21	22	23	24	25	28		
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIO	DNNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports								
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNE	MENT			de marchandises		portuaires et deroport.			
Total (RAR N-1 + Vote)	930 000,00	0,00	138 000,00	0,00	27 845,95	2 305 000,00	0,00	728 515 488,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	930 000,00	0,00	138 000,00	0,00	27 845,95	2 305 000,00	0,00	728 515 488,00	
Vote de l'assemblée (2)	930 000,00	0,00	138 000,00	0,00	27 845,95	2 305 000,00	0,00	728 515 488,00	
Dans le cadre d'une AE-CP	930 000,00	0,00	138 000,00	0,00	27 845,95	2 050 000,00	0,00	716 153 002,00	
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00	0,00	12 362 486,00	
RECETTES AFFECTEES AU I	FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 623 563,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 623 563,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 623 563,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 939

		CHAPITRE 939 – Action économique AE (1) = 89 035 000,00							
	0	1	2	3	4	5	TOTAL DU CHAPITRE		
	Services communs	Interventions	Recherche et innovation	Agriculture, pêche,	Industrie, artisanat,	Tourisme et thermalisme			
		économiques		agro-industrie	commerce et autres				
		transversales							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	18 000,00	1 519 000,00	22 091 200,00	7 330 000,00	27 350 066,00	15 008 000,00	73 316 266,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	18 000,00	1 519 000,00	22 091 200,00	7 330 000,00	27 350 066,00	15 008 000,00	73 316 266,00		
Vote de l'assemblée (2)	18 000,00	1 519 000,00	22 091 200,00	7 330 000,00	27 350 066,00	15 008 000,00	73 316 266,00		
Dans le cadre d'une AE-CP	18 000,00	1 519 000,00	22 091 200,00	7 330 000,00	27 350 066,00	15 008 000,00	73 316 266,00		
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNI	EMENT			•					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	310 000,00	390 000,00		
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	310 000,00	390 000,00		

0,00

80 000,00

0,00

310 000,00

390 000,00

0,00

0,00

Vote de l'assemblée (2)

⁽¹⁾ Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

⁽²⁾ Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	80 881 998,00	0,00	80 881 998,00	80 881 998,00	80 881 998,00
73913	Attributions de compensation CVAE	80 881 998,00	0,00	80 881 998,00	80 881 998,00	80 881 998,00
	RECETTES	750 245 550,00	0,00	784 394 550,00	784 394 550,00	784 394 550,00
73112	Cotisation sur la VAE	618 322 000,00	0,00	650 000 000,00	650 000 000,00	650 000 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	57 241 000,00	0,00	57 624 000,00	57 624 000,00	57 624 000,00
73121	FNGIR	46 337 000,00	0,00	46 337 000,00	46 337 000,00	46 337 000,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	16 412 000,00	0,00	18 500 000,00	18 500 000,00	18 500 000,00
73123	Attributions de compensation CVAE	11 933 550,00	0,00	11 933 550,00	11 933 550,00	11 933 550,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 297 692 000,00	0,00	1 325 218 000,00	1 325 218 000,00	1 325 218 000,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	375 033 000,00	0,00	380 120 000,00	380 120 000,00	380 120 000,00
7322	TICPE 2e part - modulation Grenelle	54 474 000,00	0,00	54 474 000,00	54 474 000,00	54 474 000,00
733	Fraction de TVA	0,00	0,00	447 500 000,00	447 500 000,00	447 500 000,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	175 000 000,00	0,00	174 000 000,00	174 000 000,00	174 000 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	143 670 000,00	0,00	148 954 000,00	148 954 000,00	148 954 000,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	13 654 000,00	0,00	13 654 000,00	13 654 000,00	13 654 000,00
73841	Frais de gestion	50 908 000,00	0,00	51 925 000,00	51 925 000,00	51 925 000,00
73842	TICPE FPA	23 419 000,00	0,00	23 888 000,00	23 888 000,00	23 888 000,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	30 703 000,00	0,00	30 703 000,00	30 703 000,00	30 703 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	430 831 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	153 524 000,00	0,00	138 554 000,00	138 554 000,00	138 554 000,00
7461	DGD	108 870 000,00	0,00	95 870 000,00	95 870 000,00	95 870 000,00
74832	D.C.R.T.P.	36 030 000,00	0,00	36 129 000,00	36 129 000,00	36 129 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	100 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	8 524 000,00	0,00	6 446 000,00	6 446 000,00	6 446 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 - Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	58 650 000,00	0,00	54 065 000,00	54 065 000,00	54 065 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 610 000,00	0,00	42 925 000,00	42 925 000,00	42 925 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	500 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
666	Pertes de change	940 000,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
6688	Autres	10 100 000,00	0,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
	RECETTES (4)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
7688	Autres	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00

Pour information	:	détail c	du (calcul	des	ICNE
------------------	---	----------	------	--------	-----	------

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	11 485 790,70
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 285 790,70
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	200 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

⁽³⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁴⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	2 206 219,00	0,00	2 256 697,00	2 256 697,00	2 256 697,00
65861	Frais de personnel	1 868 219,00	0,00	1 918 697,00	1 918 697,00	1 918 697,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	338 000,00	0,00	338 000,00	338 000,00	338 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	450 000,00	450 000,00	450 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	450 000,00	450 000,00	450 000,00
	RECETTES	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	500 000,00	500 000,00	500 000,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections (A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	
	DEPENSES (3)	414 949 459,00	435 000 000,00	435 000 000,00	
	Dot. aux amortissements et provisions	414 949 459,00	435 000 000,00	435 000 000,00	
6811	Dot. amort. Immos incorporelles	414 949 459,00	435 000 000,00	435 000 000,00	
	Autres	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (4)	381 725 000,00	421 727 000,00	421 727 000,00	
	Reprises sur autofinancement	380 725 000,00	420 727 000,00	420 727 000,00	
7768	Neutralisation des amortissements	310 016 819,00	333 500 000,00	333 500 000,00	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	70 708 181,00	87 227 000,00	87 227 000,00	
	Transfert de charges	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
722	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

⁽³⁾ Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

⁽⁴⁾ Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VC	DU BUDGET III
B – SECTION DE FONCTIONNE Dé	NT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES B 94 par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

⁽³⁾ Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952						
Dépenses	imprévues					
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE					
40 000 000,00	40 000 000,00					

DEPENSES

953							
Virement à la section d'investissement							
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée						
276 714 283,00	370 442 116,00						

⁽¹⁾ Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/900

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte	Libellé			Administ	2 ration générale			3 Sécurité		Actions in	4 nterrégionales, euro	opéennes		TOTAL DU CHAPITRE
par nature (1)		2 Administrati collec	-	21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et	23 Conseil culture, éducation et	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la	44 Aide publique au	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux		Social Régional	environt					subvent° globale	développement		
DEPENSE	S	0,00	9 681 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	9 756 023,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	107 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	84 600,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	2 610 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 610 365,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	352 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 400,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	1 176 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176 023,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 123 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 123 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	2 186 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 186 435,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTE	S	0,00	32 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	32 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte	Libellé	0 Services			1 Formation pro		2 Apprentissage	3 Formation	TOTAL DU CHAPITRE		
par nature (1)		communs	11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres		sanitaire et sociale	
DEPENSES	_	423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 051 000,00	3 000 000,00	28 474 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000 000,00	3 000 000,00	25 000 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	148 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 600,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	459 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	205 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 400,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 - Enseignement

Article /	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du		Enseignement d			3 Enseignement	7 Sécurité	8 Autres services	TOTAL DU CHAPITRE
par	Libelle	Services communs	premier degré	21	22	23	24	supérieur	Securite	périscolaires et	CHAPITRE
nature			, , , , , ,	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à			annexes	
(1)				200900	_y 0000 pub00	_,	des cités mixtes				
DEPENSE	S	444 000,00	0,00	0,00	155 366 129,02	8 469 333,70	7 094 906,40	32 000 238,18	0,00	55 734 379,70	259 108 987,00
167	Emprunts et dettes condit° particulières	0,00	0,00	0,00	12 817 494,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 817 494,05
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	3 113 337,06	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00	3 113 553,06
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	19 905 705,69	8 469 333,70	211 890,99	20 791 119,68	0,00	785 000,00	50 163 050,06
205	Licences, logiciels, droits similaires	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 854 018,34	19 998 018,34
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 150 000,00	18 315 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	12 005 252,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 005 252,25
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	5 570 000,00	0,00	455 700,00	0,00	0,00	11 650 000,00	17 675 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	9 907 137,49	0,00	0,00	0,00	0,00	7 295 361,36	17 202 498,85
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	63 103 380,81	0,00	6 427 315,41	372 215,93	0,00	0,00	69 902 912,15
232	Immobilisations incorporelles en cours	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	26 778 821,67	0,00	0,00	3 395 000,00	0,00	0,00	30 173 821,67
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 441 686,57	0,00	0,00	7 441 686,57
RECETTE	:S	0,00	0,00	0,00	65 695 000,00	0,00	0,00	8 090 000,00	0,00	0,00	73 785 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	8 090 000,00	0,00	0,00	9 690 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	64 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 095 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 - Culture, sports et loisirs

Article / compte	Libellé	0 Services communs		1 Culture		2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU
par nature (1)			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées,)				CHAPITRE
DEPENSES	_	360 000,00	0,00	9 698 250,00	7 804 000,00	4 391 289,00	0,00	0,00	22 253 539,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	9 693 918,00	7 612 977,00	2 570 000,00	0,00	0,00	19 876 895,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	103 500,00	0,00	0,00	103 500,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 332,00	75 000,00	2 789,00	0,00	0,00	82 121,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	70 263,00	1 605 000,00	0,00	0,00	1 675 263,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	45 760,00	0,00	0,00	0,00	45 760,00
RECETTES		0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	1 508 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	218 000,00	0,00	0,00	1 508 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 - Santé et action sociale

Article / compte par nature (1) Libellé		0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES		0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/905
Détail par articles	1

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSE	:S	37 000,00	4 650 000,00	3 570 000,00	28 062 444,80	910 000,00	0,00	44 022 555,20	0,00	40 000,00	81 292 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 590 000,00	3 570 000,00	28 045 000,00	910 000,00	0,00	43 650 555,20	0,00	40 000,00	80 805 555,20
205	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	0,00	0,00	7 444,80	0,00	0,00	152 000,00	0,00	0,00	164 444,80
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	62 000,00
261	Titres de participation	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTE	s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 330 000,00	0,00	0,00	13 330 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 330 000,00	0,00	0,00	13 330 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00
RECETTES		0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	68 111 608,00	166 000 000,00	0,00	234 111 608,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/907
Détail par articles	l

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		20 000,00	553 289,30	1 858 513,00	1 042,00	7 630 000,00	12 607 765,65	2 897 603,05	0,00	0,00	25 568 213,00
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	150 000,00	21 128,00	0,00	0,00	471 128,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	553 289,30	1 858 300,00	1 042,00	4 710 000,00	11 256 265,65	2 874 475,05	0,00	0,00	21 253 372,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	6 423,40	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	58 423,40
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	213,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 213,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	13 576,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 576,60
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 201 500,00	0,00	0,00	0,00	1 201 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/908

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs									
nature (1)			10	11	12	13	14	15	18			
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun			
DEPENSES		2 954,00	2 857 108,13	78 678 044,60	55 971 000,00	0,00	578 000,00	1 129 000,00	800 000,00			
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	289 000,00	0,00	136 000,00	0,00	90 593,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	583 195,26	78 678 044,60	50 779 227,04	0,00	0,00	0,00	0,00			
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	1 684 912,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 407,00	0,00	0,00			
218	Autres immobilisations corporelles	2 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129 000,00	800 000,00			
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	5 055 772,96	0,00	0,00	0,00	0,00			
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par	Libellé	2 Routes et voiries								
nature (1)		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons			
DEPENSES		12 161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	12 161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/908

CHAPITRE 908 - Transports (suite 2)

Article / compte par	Libellé		8 Autres transports							
nature (1)		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	424 599,00	0,00	0,00	3 069 401,00	224 847,27	155 895 954,00	
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 593,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	424 599,00	0,00	0,00	3 051 263,00	224 847,27	145 902 176,17	
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 912,87	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 907,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 454,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 055 772,96	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 138,00	0,00	18 138,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 877,00	

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		125 000,00	1 700 000,00	31 699 000,00	25 775 000,00	70 868 000,00	11 297 000,00	141 464 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	2 376,00	0,00	0,00	19 000,00	21 376,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 525 779,00	30 269 000,00	25 715 000,00	61 060 161,00	9 753 470,28	128 323 410,28
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 394 529,72	1 394 529,72
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	805 504,40	0,00	0,00	50 000,00	855 504,40
232	Immobilisations incorporelles en cours	125 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	140 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	622 119,60	0,00	0,00	0,00	622 119,60
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	308 719,00	0,00	308 719,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	174 221,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 221,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	9 499 120,00	0,00	9 499 120,00
RECETTES	_	0,00	3 341 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 541 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
274	Prêts	0,00	3 341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/930

CHAPITRE 930 - Services généraux

Article /					2			3			4			TOTAL DU
compte par	Libellé		-	Administrat	ion générale			Sécurité			nterrégionales, et			CHAPITRE
nature (1)		2 Administrati collec	on générale	21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et	23 Conseil culture,	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la	44 Aide publique au	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux		Social Régional	éducation et environt					subvention globale	développement		
DEPENSE	:S	101 845 412,00	25 355 317,00	7 992 000,00	3 592 740,00	0,00	23 000,00	0,00	799 231,00	994 121,00	0,00	1 500,00	1 661 423,00	142 264 744,00
606	Achats non stockés de matières	1 000,00	2 366 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 378 000,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	2 738 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 743 000,00
613	Locations	0,00	1 884 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 884 760,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	596 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 604 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 604 953,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 309 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309 636,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	180 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
618	Divers	901 000,00	691 600,00	20 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 672 600,00
621	Personnel extérieur au service	120 000,00	71 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	182 600,00	1 148 950,00	0,00	9 000,000	0,00	0,00	0,00	25 750,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 381 300,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	10 000,00	5 246 375,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	5 393 375,00

Article /	Libellé			Administrat	2 ion générale			3 Sécurité		Actions :	4 nterrégionales, et	uronéennes		TOTAL DU CHAPITRE
par nature	Lisene	2 Administrati		21 Conseil	22 Conseil	23 Conseil	28 Autres	Securite	41 Actions	42 Actions	43 Action	44 Aide publique	48 Autres actions	CHAPTIRE
(1)		collec	-	Régional	Economique et Social Régional	culture, éducation et	organismes		interrégionales	européennes	relevant de la	au développement	internationales	
		Personnel non ventilé	Autres moyens		Social Regional	environt					globale	иечеюррешен		
			généraux											
624	Transports biens, transports collectifs	800 000,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	880 000,00
625	Déplacements et missions	1 010 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	1 162 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 643,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 291 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 291 900,00
628	Divers	0,00	2 661 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 671 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre	322 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 600,00
635	orga.) Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	135 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
641	Rémunérations du personnel	90 892 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 892 712,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 002 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 002 500,00
647	Autres charges sociales	1 322 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 323 000,00
648	Autres charges de personnel	382 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 000,00
651	Aides à la personne	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	3 332 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 332 740,00

Article /	Libellé				2			3			4	,		TOTAL DU
par	Libelle	2	0	Administrat 21	ion générale 22	23	28	Sécurité	41	Actions i	nterrégionales, et	uropeennes 44	48	CHAPITRE
nature		Administrati	ion générale	Conseil	Conseil	Conseil	Autres		Actions	Actions	Action	Aide publique	Autres actions	
(1)		collec	-	Régional	Economique et	culture,	organismes		interrégionales	européennes	relevant de la	au	internationales	
		201	202		Social Régional	éducation et					subvention	développement		
		Personnel	Autres			environt					globale			
		non ventilé	moyens											
			généraux											
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	30 000,00	7 860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 890 000,00
654	Pertes sur	0,00	980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	980 000,00
	créances irrécouvrables													
656	Participations	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 053,00
657	Subventions de	495 000,00	40 000,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 428,00	987 121,00	0,00	1 500,00	1 631 423,00	3 936 472,00
	fonctionnement versées													
658	Charges diverses	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
	de gestion													
	courante													
671	Charges	5 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
	exceptionnelles													
	opérat° gestion													
673	Titres annulés sur	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	exercices													
674	antérieurs	0.00	20,000,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20,000,00
674	S u b v . fonctionnement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	exceptionnelles													
678	Autres charges	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0.0	exceptionnelles	0,00	. 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,55	. 555,55
RECETTE	s	948 000,00	1 217 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 933,00	2 221 687,00
641	Rémunérations du	833 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833 000,00
	personnel													
703	Redevances	0,00	4 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 072,00
	utilisation du													
	domaine													
747	Participations	15 000,00	618 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 933,00	689 414,00
752	Revenus des	0,00	510 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 488,00
	immeubles													

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Article / compte	Libellé				2 ion générale			3 4 Sécurité Actions interrégionales, européennes						TOTAL DU CHAPITRE
par nature (1)		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et	23 Conseil culture,	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la	44 Aide publique au	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux		Social Régional	éducation et environt					subvention globale	développement		
758	Produits divers de gestion courante	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs) Autres produits	0,00	4 713,00 80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 713,00 80 000,00
770	exceptionnels	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/931
Détail par articles	1

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte	Libellé	0 Services			1 Formation pro	fessionnelle			2 Apprentissage	3 Formation	TOTAL DU CHAPITRE
par nature (1)		communs	11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres		sanitaire et sociale	
DEPENSE	ES .	0,00	50 704 357,00	50 704 357,00	50 704 255,00	382 342,00	86 178 121,00	21 003 010,00	130 563 580,00	102 683 000,00	493 023 022,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	42 120 691,00	42 120 691,00	42 120 689,46	382 342,00	1 600 000,00	3 861 891,00	736 954,00	0,00	132 943 258,46
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 872,00	0,00	0,00	68 872,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 400,00	220 000,00	0,00	308 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 131,00	0,00	0,00	47 131,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	295 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 900,00	0,00	0,00	63 900,00
651	Aides à la personne	0,00	183 538,00	183 538,00	183 537,50	0,00	84 578 121,00	90 000,00	0,00	12 300 000,00	97 518 734,50
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300 000,00	0,00	22 300 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	8 400 128,00	8 400 128,00	8 400 028,04	0,00	0,00	16 778 616,00	106 911 626,00	90 383 000,00	239 273 526,04
RECETTE	S	0,00	71 021 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	936 000,00	100 000,00	250 000,00	92 307 000,00
747	Participations	0,00	71 021 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	936 000,00	100 000,00	250 000,00	92 307 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 - Enseignement

Article / compte	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du			2 Iu second degré		3 Enseignement	7 Sécurité	8 Autres services	TOTAL DU CHAPITRE
par nature (1)			premier degré	21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes	supérieur		périscolaires et annexes	
DEPENSE	≣\$	37 000,00	0,00	0,00	313 282 954,21	28 007 081,34	2 264 000,00	10 804 200,00	0,00	9 876 171,45	364 271 407,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 115 071,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 071,71
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	18 934 611,90	0,00	0,00	0,00	0,00	212,76	18 934 824,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	10 740 973,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 740 973,16
615	Entretien et réparations	37 000,00	0,00	0,00	5 179 211,26	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	5 466 211,26
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	3 860 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 860 364,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	174 905,15	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	221 905,15
618	Divers	0,00	0,00	0,00	1 774 786,89	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	1 878 786,89
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 030 478,93	0,00	0,00	0,00	0,00	191 809,77	1 222 288,70
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	145 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	81 176,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 176,40
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	197 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	25 000,00	227 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	144 746,51	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150 000,00	4 294 746,51
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	471 500,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	490 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	347 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	186 744 743,00	0,00	905 000,00	0,00	0,00	0,00	187 649 743,00

Article / compte	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du		Enseignement d			3 Enseignement	7 Sécurité	8 Autres services	TOTAL DU CHAPITRE
par nature			premier degré	21	22	23	24	supérieur		périscolaires et	
(1)				Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Participations à			annexes	
							des cités mixtes				
645	Charges sécurité sociale et	0,00	0,00	0,00	12 242 100,00	0,00	403 000,00	0,00	0,00	0,00	12 645 100,00
	prévoyance										
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	2 534 000,00	0,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	3 154 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	228 000,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	237 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	3 000,00	3 610 000,00	0,00	1 415 380,82	5 028 880,82
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	45 620 674,78	24 251 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 872 488,78
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	1 102 000,00
657	Subventions de	0,00	0,00	0,00	12 722 100,38	3 755 267,34	20 000,00	7 194 200,00	0,00	3 917 768,10	27 609 335,82
	fonctionnement versées										
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	7 763 103,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 763 103,13
671	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	opérat° gestion										
673	Titres annulés sur exercices	0,00	0,00	0,00	23 907,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 907,01
	antérieurs										
RECETTE	S	0,00	0,00	0,00	17 010 000,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00	17 320 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
703	Redevances utilisation du	0,00	0,00	0,00	14 905 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 905 000,00
	domaine										
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
	courante										
771	Produits exception. /	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	opérations gestion										
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte	Libellé	0 Services communs		1 Culture		2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU
par nature (1)			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées,)				CHAPITRE
DEPENSES		99 892,00	0,00	40 509 750,00	3 223 250,00	15 803 902,00	0,00	0,00	59 636 794,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	60 777,99	14 250,00	87 608,00	0,00	0,00	162 635,99
611	Contrats de prestations de services	52 892,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 892,00
613	Locations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	21 600,00
615	Entretien et réparations	27 000,00	0,00	0,00	0,00	36 300,00	0,00	0,00	63 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	132 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	137 000,00
618	Divers	0,00	0,00	14 800,00	100 000,00	11 500,00	0,00	0,00	126 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	244 000,00	135 000,00	500,00	0,00	0,00	379 500,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	20 000,00	0,00	597 173,80	206 500,00	1 615 100,00	0,00	0,00	2 438 773,80
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	117 000,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	119 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	55 000,00	0,00	700,00	0,00	0,00	55 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	157 783,00	0,00	116 100,00	0,00	0,00	273 883,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	55 000,00	0,00	8 680,00	0,00	0,00	63 680,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 803 814,00	0,00	0,00	1 803 814,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	106 800,00	0,00	0,00	106 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	109 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 242,00
656	Participations	0,00	0,00	651 900,00	603 000,00	9 000,00	0,00	0,00	1 263 900,00
657	Subventions de fonctionnement	0,00	0,00	38 115 073,21	2 159 500,00	11 925 900,00	0,00	0,00	52 200 473,21
	versées								

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Article / compte	Libellé	0 Services communs		1 Culture		2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU
par nature (1)			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées,				CHAPITRE
)				
671	Charges exceptionnelles opérat°	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	gestion								
RECETTES		0,00	0,00	240 000,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	465 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00
747	Participations	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 - Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSE	:S	25 000,00	59 000,00	41 000,00	2 158 123,49	94 809,00	0,00	1 652 500,00	0,00	1 912 067,51	5 942 500,00
611	Contrats de prestations de	20 000,00	0,00	0,00	882,60	0,00	0,00	1 556 500,00	0,00	0,00	1 577 382,60
	services										
615	Entretien et réparations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 000,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 099,00	138 299,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	15 135,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	17 135,00
622	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	8 708,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	181 501,00	230 209,00
	intermédiaires, honoraires										
623	Publicité, publicat°, relations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	200 000,00	202 000,00
	publique										
657	Subventions de	0,00	59 000,00	30 000,00	2 133 197,89	94 809,00	0,00	40 000,00	0,00	1 402 467,51	3 759 474,40
	fonctionnement versées										
RECETTE	s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
703	Redevances utilisation du	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	domaine										
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
757	Redevances versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00
	fermiers, conces.										

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par	Libellé	1 FSE	2 FEDER		TOTAL DU CHAPITRE	
nature (1)				30	31	
				FEADER	FEAMP	
DEPENSES		9 373 826,00	27 740 085,00	0,00	0,00	37 113 911,00
657	Subventions de fonctionnement versées	9 373 826,00	27 740 085,00	0,00	0,00	37 113 911,00
RECETTES		9 373 826,00	27 740 085,00	0,00	0,00	37 113 911,00
747	Participations	9 373 826,00	27 740 085,00	0,00	0,00	37 113 911,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSE	ES	5 000,00	968 358,97	1 148 316,11	0,00	1 395 600,00	2 334 951,89	8 237 541,03	0,00	0,00	14 089 768,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	58 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 230,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	179 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
622	Rémunérations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	150 000,00	62 924,78	0,00	0,00	262 924,78
	intermédiaires, honoraires										
623	Publicité, publicat°, relations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	118 133,60	0,00	0,00	518 133,60
	publique										
624	Transports biens, transports	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	collectifs										
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,41	0,00	0,00	30,41
633	Impôts, taxes, versements	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	(autre orga.)		0.00	005 500 00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	005 500 00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	385 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 568,00
645	Charges sécurité sociale et	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
647	prévoyance	0.00	0,00	5 000,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	Autres charges de personnel							· ·		· ·	·
656	Participations	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	3 311 015,21	0,00	0,00	3 312 315,21
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	968 358,97	667 948,11	0,00	1 203 370,00	1 579 951,89	4 698 437,03	0,00	0,00	9 118 066,00
RECETTE		0,00	0,00	500 000,00	0,00	395 000,00	600 000,00	60 000,00	0,00	0,00	1 555 000,00
703	Redevances utilisation du	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	aomaine										

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	500 000,00	0,00	270 000,00	600 000,00	60 000,00	0,00	0,00	1 430 000,00
757	Redevances versées	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
	fermiers, conces.										

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	i

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par	Libellé	0 Services communs			Trans	1 ports en commun de voya	ageurs		
nature (1)			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		5 407 736,00	2 814 898,82	463 004 002,00	0,00	189 216 127,23	18 175 602,00	46 496 276,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 050,00	32 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 795,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	6 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 021 872,20	0,00	0,00	0,00	0,00	427 036,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	25 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	15 250,00	93 935,84	0,00	0,00	97 200,00	70 800,00	67 700,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 500,00	600 000,00	4 998 000,00	0,00	156 280 917,23	15 372 506,00	33 327 985,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	26 500,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	180 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00	0,00	1 800,00	0,00
628	Divers	0,00	122 590,78	0,00	0,00	51 510,00	0,00	52 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 846 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	342 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	7 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	83 146,00	460 000,00	0,00
656	Participations	19 000,00	0,00	451 293 002,00	0,00	13 400 000,00	1 700 000,00	11 560 000,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	27 000,00	0,00	3 000,00	0,00	18 010 000,00	295 800,00	3 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	69 100,00	0,00	300,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article /	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
nature (1)			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire	Gares et autres	Transports scolaires	Transports	Transports mixtes	Autres transports en
				régional de voyage	infrastructures ferrov.		interurbains		commun
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	248 800,00	352 000,00	4 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	450 000,00	19 199 634,00	0,00	14 185 687,00	2 023 242,00	765 000,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	5 215 010,00	1 007 942,00	580 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	3 458 847,00	64 000,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	156 930,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	450 000,00	13 000 000,00	0,00	2 641 000,00	428 000,00	185 000,00	0,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	158 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	1 300,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	6 199 634,00	0,00	115 000,00	359 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 955 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	603 900,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé			2 Routes e				7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé			2 Routes e				7 Sécurité
		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/938
Detail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par	Libellé				8 Autres transports				TOTAL DU CHAPITRE
nature (1)		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		930 000,00	0,00	138 000,00	0,00	27 845,95	2 305 000,00	0,00	728 515 488,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 050,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	138 000,00	0,00	27 845,95	0,00	0,00	527 640,95
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 710 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 908,20
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 200,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 885,84
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 584 908,23
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 100,78
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00	0,00	255 460,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 846 386,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 846,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 972 002,00
657	Subventions de fonctionnement versées	930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050 000,00	0,00	21 318 800,00

Article / compte par	Libellé				8 Autres transports				TOTAL DU CHAPITRE
nature (1)		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 400,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 800,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 623 563,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 802 952,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 522 847,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 930,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 704 000,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 673 634,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 955 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603 900,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		18 000,00	1 519 000,00	22 091 200,00	7 330 000,00	27 350 066,00	15 008 000,00	73 316 266,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 780,00	78 780,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	18 000,00	0,00	0,00	257 526,00	0,00	315 000,00	590 526,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 354,39	41 354,39
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 334,77	32 334,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	108 144,00	41 669,36	550 000,00	0,00	699 813,36
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	430 000,00	0,00	31 807,53	0,00	9 200,00	471 007,53
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 000,00	191 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	30 000,00	90 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	organismes)							
651	Aides à la personne	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670 000,00	1 670 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 059 000,00	21 983 056,00	6 934 997,11	26 800 066,00	12 442 310,84	69 219 429,95
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	20,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	310 000,00	390 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 300,00	42 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 700,00	267 700,00

⁽¹⁾ Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	<u> </u>		THO DE TREGORER	-= \ · · /		
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Ligne de Trésorerie	04/01/2016	500 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
CA 194	02/11/2005	18 750 000,00	0,00	0,00	0,00	18 750 000,00
CA 214	09/03/2006	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
CA 212	09/03/2006	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		530 750 000,00	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	30 750 000,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
					-	Taux initial					57.		Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					109 700 000,00									
1.12.06 Obligataire groupé	NATIXIS CA CIB HSBC	24/10/2012	07/11/2012	07/11/2022	24 700 000,00	F	FIXE	4,300	4,300	Eur	Х	F	N	A-1
CA198	HSBC CCF	10/10/2006	10/10/2006	10/10/2019	30 000 000,00	V	INFLATION	1,920	3,960	Eur	х	F	N	A-1
CA221	NATIXIS	26/03/2012	29/03/2012	26/03/2022	25 000 000,00	F	FIXE	3,750	3,750	Eur	Х	F	N	A-1
CA227	NATIXIS	03/04/2013	03/04/2013	06/04/2021	15 000 000,00	F	FIXE	2,280	2,330	Eur	х	F	N	A-1
CA228	NATIXIS	03/04/2013	03/04/2013	03/04/2023	15 000 000,00	F	FIXE	2,750	2,790	Eur	Х	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 066 588 426,50									
1641 Emprunts en euros (total)					2 987 088 426,50									
1.03.01 TGV Est - Versement 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	26/02/2003	26/02/2004	20 000 000,00	F	FIXE	4,610	4,610	Eur	А	С	0	A-1
1.03.02 TGV Est - Versement 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	15/12/2003	15/12/2004	15 000 000,00	F	FIXE	4,019	3,609	Eur	А	С	0	A-1
1.04.01 Investissements	CREDIT FONCIER	16/12/2003	10/05/2004	01/05/2005	15 000 000,00	F	FIXE	4,270	4,252	Eur	Α	С	0	A-1
1.04.02 Investissements	CREDIT FONCIER	16/12/2003	11/06/2004	01/06/2005	10 000 000,00	F	FIXE	4,480	4,459	Eur	Α	С	0	A-1
1.04.03 TGV Est - Versement 3	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	06/07/2004	15/06/2005	30 000 000,00	F	FIXE	4,018	3,676	Eur	А	С	0	A-1
1.05.01 TGV Est - Versement 4	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	14/01/2005	15/12/2005	35 000 000,00	F	FIXE	4,022	3,748	Eur	А	С	0	A-1
1.05.02 TGV Est	CALYON	01/08/2005	30/09/2005	30/06/2006	20 000 000,00	F	FIXE	3,835	3,872	Eur	Т	С	0	A-1
1.05.03 TGV Est	CALYON	01/08/2005	30/09/2005	30/06/2006	20 000 000,00	F	FIXE	3,835	3,872	Eur	Т	С	0	A-1
1.05.04 TGV Est	CALYON	01/08/2005	30/09/2005	30/09/2006	30 000 000,00	F	FIXE	3,520	3,388	Eur	Α	С	0	A-1
1.05.05 Matériel roulant N°5	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	02/12/2005	02/03/2006	10 000 000,00	F	FIXE	3,700	3,804	Eur	Т	С	0	A-1
1.05.06 Matériel roulant N°3	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	23/12/2005	23/03/2006	15 000 000,00	F	FIXE	3,700	3,751	Eur	Т	С	0	A-1
1.06.01 Matériel roulant N°4	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	25/04/2006	25/07/2006	20 000 000,00	F	FIXE	3,960	4,076	Eur	Т	Р	0	A-1
1.06.02 Matériel roulant N°3	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	25/04/2006	25/07/2006	15 000 000,00	F	FIXE	3,960	4,076	Eur	Т	Р	0	A-1
1.06.03 Investissements N°6	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	25/04/2006	25/07/2006	10 000 000,00	F	FIXE	3,750	3,857	Eur	Т	Р	0	A-1
1.06.04 Matériel roulant N°3	CREDIT FONCIER	10/10/2006	31/10/2006	31/01/2007	90 000 000,00	F	FIXE	4,125	4,187	Eur	Т	Р	0	A-1
1.06.07 TGV Est Lot N°1	DEXIA	19/10/2006	20/12/2006	01/04/2007	10 000 000,00	F	FIXE	3,680	3,947	Eur	Т	Р	0	A-1
1.07.01 TGV Est Lot N°1	SFIL CAFFIL	19/10/2006	31/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	С	TAUX STRUCTURES	4,150	4,260	Eur	Т	Р	0	B-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembour-	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt	Index (4)	Taux Niveau de taux	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembour- sement	Caté- gorie d'em- prunt
			(1)	sement		(3)		(5)			(6)	(7)	anticipé O/N	(8)
1.07.02 Investissements Lot 4	SFIL CAFFIL	19/10/2006	31/12/2007	01/05/2008	20 000 000,00	С	TAUX STRUCTURES	4,110	4,268	Eur	Т	Р	0	B-1
1.08.01 Investissements	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	01/07/2008	01/10/2008	40 000 000,00	V	TAG 3M +0,02 %	1,800	1,170	Eur	Т	С	0	A-1
1.08.03 Investissements	DEXIA	19/10/2006	28/11/2008	01/03/2009	18 571 428,50	٧	EURIBOR 3M +0,014 %	4,050	4,080	Eur	Т	С	0	A-1
1.08.05 Matériel roulant	CREDIT FONCIER	28/11/2008	19/12/2008	19/03/2009	40 000 000,00	V	EURIBOR 3M +0,85 %	2,710	2,714	Eur	Т	Р	0	A-1
1.09.05 Investissements 2009	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2009	16/12/2009	25/03/2010	40 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +0,47	2,860	1,945	Eur	Т	Р	0	A-1
1.09.06 Investissements 2009	SOCIETE GENERALE	15/12/2009	22/12/2009	22/03/2010	50 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +0,46 %	2,650	1,999	Eur	Т	Р	0	A-1
1.09.07 Investissements 2009	BNP PARIBAS	18/12/2009	28/12/2009	28/03/2010	50 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +0,43 %	1,850	1,854	Eur	Т	Р	0	A-1
1.10.04 Investissements 2010	CREDIT MUTUEL	22/12/2010	28/12/2010	31/03/2011	40 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +0,80 %	2,120	2,115	Eur	Т	Р	0	A-1
1.10.05 Investissements 2010	CREDIT FONCIER	03/12/2010	20/12/2010	25/03/2011	30 000 000,00	F	FIXE	3,620	3,667	Eur	Т	Р	0	A-1
1.10.06 Investissements 2010	CREDIT AGRICOLE	16/12/2010	28/12/2010	28/03/2011	10 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +0,53 %	2,830	2,219	Eur	Т	Р	0	A-1
1.10.07 Investissements 2010	SOCIETE GENERALE	20/12/2010	29/12/2010	31/03/2011	6 000 000,00	٧	EURIBOR 1M +0,95 %	2,980	2,253	Eur	Т	С	0	A-1
1.11.01 Investissements 2011	DEXIA	14/06/2011	24/06/2011	01/11/2011	20 000 000,00	V	TAG 3M +1,06 %	3,360	3,360	Eur	Т	С	0	A-1
1.11.02 Investissements 2011	BNP PARIBAS	21/06/2011	01/07/2011	01/08/2011	20 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +0,74 %	2,850	2,242	Eur	Т	С	0	A-1
1.11.03 Investissements 2011	SAAR LB	25/11/2011	06/12/2011	06/06/2012	25 000 000,00	F	FIXE	4,098	4,137	Eur	S	С	0	A-1
1.12.01 Investissements 2012	CREDIT MUTUEL	15/11/2011	31/01/2012	30/04/2012	10 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +1,50 %	2,490	2,487	Eur	Т	Р	0	A-1
1.12.02 Investissements 2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/12/2011	30/04/2012	01/01/2013	10 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,728	Eur	А	Р	0	A-1
1.12.03 Investissements 2012	CREDIT MUTUEL	23/12/2011	30/04/2012	30/06/2012	15 000 000,00	F	FIXE	4,460	4,532	Eur	Т	Р	0	A-1
1.12.05 Investissements 2012	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2012	05/06/2012	05/09/2012	3 000 000,00	F	FIXE	4,000	4,058	Eur	Т	Р	0	A-1
1.13.01 TGV Est Phase 2-Vers 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2012	25/07/2013	25/01/2014	40 000 000,00	F	FIXE	2,935	2,954	Eur	S	С	0	A-1
1.13.02 TGV Est Phase 2-Vers 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2012	02/12/2013	02/03/2014	20 000 000,00	F	FIXE	3,101	3,135	Eur	Т	Р	0	A-1
1.13.03 Investissements	SFIL CAFFIL	20/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	5 000 000,00	٧	EURIBOR 3M +1,24 %	1,550	1,550	Eur	Т	Р	0	A-1
1.13.04 Investissements	CREDIT COOPERATIF	20/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	5 000 000,00	V	LIVRET A +0,75 %	2,000	2,030	Eur	Т	Р	0	A-1
1.14.01 Investissements	CREDIT FONCIER	03/02/2014	25/04/2014	25/07/2014	25 000 000,00	F	FIXE	3,240	3,250	Eur	Т	Р	0	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1.14.02 TER-Vers 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	23/04/2014	20/08/2014	20/02/2015	20 000 000,00	V	EURIBOR 6M +0,49 %	0,700	0,700	Eur	S	С	0	A-1
1.14.03 LGV-Vers 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	10/06/2013	26/11/2014	26/05/2015	20 000 000,00	V	EURIBOR 6M +0,412 %	0,622	0,700	Eur	S	С	0	A-1
1.14.04 Universités - Vers 1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	08/12/2014	08/03/2015	5 000 000,00	F	FIXE	2,950	2,950	Eur	Т	Р	0	A-1
1.15.01 Investissements	SFIL CAFFIL	18/03/2015	01/04/2015	01/07/2015	3 817 187,94	V	EURIBOR 3M +0,87	0,980	0,980	Eur	Т	Р	0	A-1
1.15.02 LGV-Vers 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	10/06/2013	29/05/2015	29/05/2016	20 000 000,00	F	FIXE	1,444	1,444	Eur	Α	С	0	A-1
1.15.03 Universités - Vers 2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	18/11/2015	18/11/2016	9 600 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	2,980	Eur	А	С	0	A-1
1.15.04 LGV-Vers 3	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	10/06/2013	24/11/2015	24/05/2016	20 000 000,00	F	FIXE	1,676	3,444	Eur	S	С	0	A-1
16.01 Universités - Vers 3	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	20/06/2016	01/06/2017	10 167 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	2,980	Eur	А	С	0	A-1
16.02 Infrastructures Transport	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	20/06/2016	01/06/2017	9 050 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	2,980	Eur	А	С	0	A-1
16.03 Investissements 2016	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	15/11/2016	15/05/2024	13 820 915,00	V	EURIBOR 6M +0,02 %	0,350	0,870	Eur	S	Х	0	A-1
16.04 TER-Vers 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	23/04/2014	28/11/2016	28/05/2017	17 500 000,00	F	FIXE	0,943	0,943	Eur	S	С	0	A-1
16.05 E420 Rocroi Charleville	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	15/05/2014	05/12/2016	05/06/2017	37 000 000,00	F	FIXE	0,946	0,946	Eur	S	С	0	A-1
16.06 Lycées	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2015	12/12/2016	12/12/2017	20 000 000,00	F	FIXE	0,957	0,957	Eur	А	С	0	A-1
16.07 Investissements	SFIL CAFFIL	02/12/2016	20/12/2016	01/06/2017	50 000 000,00	V	EURIBOR 3M +0,53 %	0,550	0,530	Eur	Т	Р	0	A-1
16.08 Investissements	CAISSE D'EPARGNE ALSACE	09/12/2016	20/12/2016	31/05/2017	30 000 000,00	F	FIXE	0,890	0,890	Eur	Т	С	0	A-1
16.09 PCV 0%	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	30/12/2016	13/12/2017	3 996 094,00	F	FIXE	0,000	0,000	Eur	А	С	0	A-1
17.01 Investissements	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2016	06/02/2017	05/05/2017	40 000 000,00	F	FIXE	0,890	0,890	Eur	Т	Р	0	A-1
17.02 Investissements	CREDIT AGRICOLE	04/12/2003	20/03/2017	01/12/2017	26 711 411,73	V	EURIBOR 3M +0,03 %	0,300	0,500	Eur	Т	С	0	A-1
17.03 PCV 0%	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	01/09/2017	01/09/2018	20 217 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	Eur	А	С	0	A-1
17.04 Lycées	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	08/12/2016	6/12/2017	06/03/2018	40 000 000,00	F	FIXE	0,934	0,934	Eur	Т	С	0	A-1
18.01 Investissements	CAISSE D'EPARGNE ALSACE	27/11/2017	20/12/2017	30/09/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,210	1,210	Eur	S	С	0	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
18.02 Investissements	CAISSE D'EPARGNE	27/11/2017	05/04/2018	05/10/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,210	1,210	Eur	S	С	0	A-1
18.03 Investissements	CREDIT MUTUEL	14/12/2017	31/01/2018	31/01/2019	30 000 000,00	F	FIXE	1,110	1,110	Eur	Α	С	0	A-1
18.04 Investissements	CREDIT COOPERATIF	21/12/2017	03/04/2018	03/04/2019	10 000 000,00	F	FIXE	1,000	1,000	Eur	Α	Р	0	A-1
18.05 PCV 0%	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/05/2018	27/09/2018	27/09/2019	6 198 750,67	F	FIXE	0,000	0,000	Eur	А	С	0	A-1
18.06 Réhabilitation Lycées	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/08/2014	31/10/2018	31/01/2019	21 000 000,00	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	1,500	Eur	Т	С	0	A-1
18.07 Alsace Très Haut Débit	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	23/03/2018	05/11/2018	05/02/2019	40 000 000,00	F	FIXE	1,467	1,467	Eur	Т	С	0	A-1
A095	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2000	15/12/2000	01/01/2002	7 000 000,00	V	Livret A +1,20	4,200	4,200	Eur	Α	Р	0	A-1
A100	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2001	17/12/2001	01/01/2003	2 378 205,00	٧	Livret A +1,20	4,200	4,200	Eur	Α	Х	0	A-1
A101	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2001	20/12/2001	01/01/2003	580 831,00	V	Livret A +1,20	4,200	4,200	Eur	А	Р	0	A-1
A102	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2001	20/12/2001	01/01/2003	3 658 776,00	V	Livret A	3,000	3,000	Eur	А	Р	0	A-1
A106	SOCIETE GENERALE	06/11/2002	15/12/2006	15/12/2007	10 000 000,00	С	Taux fixe 4.3% à barrière 6% sur Euribor 3M	4,300	4,430	Eur	А	С	0	B-1
A107	CREDIT AGRICOLE	18/12/2002	15/12/2007	15/12/2008	10 000 000,00	С	(T4M(Préfixé)-Floor -0.07 sur T4M(Préfixé)) + 0.07	3,390	3,490	Eur	A	С	0	A-1
A108	CREDIT AGRICOLE	13/01/2003	18/12/2006	15/03/2007	10 000 000,00	С	(T4M(Préfixé)-Floor -0.07 sur T4M(Préfixé)) + 0.07	3,170	3,250	Eur	Т	С	0	B-1
A111	CREDIT AGRICOLE	18/03/2003	15/12/2005	15/03/2006	15 000 000,00	С	(T4M(Préfixé)-Floor -0.07 sur T4M(Préfixé)) + 0.07	2,820	2,880	Eur	Т	С	0	B-1
A114	SOCIETE GENERALE	17/07/2003	15/12/2004	15/03/2005	20 000 000,00	С	Taux fixe 3.45% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,450	3,550	Eur	Т	С	0	B-1
A115	SOCIETE GENERALE	17/07/2003	15/12/2005	15/03/2006	15 000 000,00	V	Euribor 3M + (-0.01)	2,120	2,170	Eur	Т	С	0	A-1
A118	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	19/01/2001	16/02/2004	15/03/2005	20 000 000,00	F	(Euribor 3M-Floor -0.12 sur Euribor 3M) + 0.12	2,190	2,230	Eur	А	С	0	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
A119	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	19/01/2001	09/03/2004	15/06/2005	30 000 000,00	F	(Euribor 3M-Floor -0.12 sur Euribor 3M) + 0.12	2,170	2,220	Eur	А	С	0	A-1
A120	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/08/2004	25/11/2004	01/01/2006	9 100 000,00	٧	LEP + (-0.05)	3,200	3,200	Eur	А	Р	0	A-1
A121	CREDIT FONCIER	20/12/2004	27/12/2004	01/01/2006	12 000 000,00	F	Taux fixe à 3.61 %	3,610	3,660	Eur	Α	С	0	A-1
A122	CREDIT AGRICOLE	01/02/2005	21/02/2005	21/02/2006	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.515 %	3,520	3,570	Eur	Α	С	0	A-1
A123	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	09/12/2005	09/12/2006	23 000 000,00	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,500	Eur	А	С	0	A-1
A124	CREDIT AGRICOLE	22/12/2005	28/12/2005	28/03/2006	15 000 000,00	С	Taux fixe à 2.43 %	2,420	2,480	Eur	Т	С	0	A-1
A125	SOCIETE GENERALE	22/12/2005	28/12/2005	28/12/2006	15 000 000,00	С	(Euribor 12M-0.1125)-Floor à 3.2625 activant à 2 sur Euribor 12M	2,730	2,770	Eur	A	С	0	B-1
A126	CREDIT FONCIER	19/12/2005	28/12/2005	01/03/2006	30 000 000,00	V	Euribor 3M-Floor -0.0149 sur Euribor 3M + 0.0149	2,510	2,580	Eur	Т	С	0	A-1
A127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	28/12/2005	28/12/2006	2 348 950,00	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,300	Eur	А	С	0	A-1
A128	SFIL CAFFIL	21/03/2006	01/04/2006	01/12/2006	17 319 268,77	С	Taux fixe 3.59% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (3.59%/0.5/1.44)	3,590	3,640	Eur	А	Р	0	F-6
A129	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	20/04/2006	20/04/2007	30 000 000,00	٧	Livret A +1,17	3,420	3,420	Eur	А	С	0	A-1
A130	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	26/04/2006	26/04/2007	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.14 %	4,140	4,140	Eur	А	С	0	A-1
A132	DEXIA	26/10/2006	27/12/2006	01/01/2008	10 000 000,00	٧	(Eonia-Floor -0.019 sur Eonia) + 0.019	3,340	3,460	Eur	А	Р	0	A-1
A133	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	20/12/2006	20/12/2007	10 925 000,00	F	Taux fixe à 3.82 %	3,820	3,820	Eur	А	С	0	A-1
A135	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	04/01/2007	04/01/2008	40 000 000,00	F	Taux fixe à 4.04 %	4,040	4,040	Eur	А	С	0	A-1
A136	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2006	13/12/2007	13/12/2008	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4.703 %	4,700	4,700	Eur	А	С	0	A-1
A137	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2006	13/12/2007	15/12/2008	20 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor 0.017 sur Euribor 3M) + (-0.017)	4,910	5,080	Eur	А	С	0	A-1
A138	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2006	13/12/2007	15/12/2008	50 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor 0.017 sur Euribor 3M) + (-0.017)	4,910	5,080	Eur	А	С	0	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
					·			Taux	initial		5/1		Possibilité	0.11
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
A139	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	28/12/2007	28/12/2008	9 300 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	Eur	А	С	0	A-1
A140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	28/12/2007	28/12/2008	8 500 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	Eur	А	С	0	A-1
A141	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	17/11/2008	17/11/2009	48 426 050,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,220	4,220	Eur	А	С	0	A-1
A142	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2008	17/11/2008	17/11/2009	4 500 000,00	V	Livret A + 1.12	5,120	5,120	Eur	А	С	0	A-1
A143	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2008	23/12/2008	25/01/2010	21 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.133 sur Euribor 3M) + 0.133	4,010	4,130	Eur	Т	С	0	A-1
A144	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2008	19/10/2009	11/03/2010	35 540 000,00	٧	Euribor 3M + 0.133	0,850	0,860	Eur	Т	С	0	A-1
A145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	10 300 000,00	V	Livret A +1	2,250	2,250	Eur	А	С	0	A-1
A146	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	47 790 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,880	Eur	А	С	0	A-1
A147	CREDIT AGRICOLE	16/07/2010	30/07/2010	01/07/2011	30 000 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.32 sur Euribor 12M) + 0.32	1,730	1,760	Eur	А	С	0	A-1
A148	CREDIT AGRICOLE	15/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.15 %	3,150	3,230	Eur	Т	Р	0	A-1
A149	CREDIT AGRICOLE	15/10/2010	05/01/2011	05/04/2011	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,280	Eur	Т	Р	0	A-1
A150	SFIL CAFFIL	08/11/2010	01/12/2010	01/03/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	1,830	Eur	Т	Р	0	A-1
A151	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2010	22/12/2010	30/04/2011	22 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.5 sur Euribor 3M) + 0.5	1,340	1,370	Eur	Т	Р	0	A-1
A152	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	05/12/2011	21/12/2011	21/12/2012	40 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.202	2,620	2,680	Eur	А	С	0	A-1
A153	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	23/12/2011	01/12/2012	6 800 000,00	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	3,640	Eur	А	С	0	A-1
A154	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	23/12/2011	01/12/2012	18 200 000,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	3,590	Eur	А	С	0	A-1
A155	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	16/04/2012	05/12/2012	05/12/2013	40 000 000,00	F	Taux fixe à 2.615 %	2,620	2,620	Eur	А	С	0	A-1
A156	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	01/10/2012	01/10/2013	11 300 000,00	F	Taux fixe à 3.43 %	3,420	3,420	Eur	А	С	0	A-1
A157	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	26/03/2013	07/05/2013	07/05/2014	25 000 000,00	F	Taux fixe à 2.342 %	2,340	2,340	Eur	А	С	0	A-1
A158	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	26/03/2013	07/05/2013	07/05/2014	25 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.654	0,860	0,860	Eur	А	С	0	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
			_		İ			Taux	initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
A159	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12/12/2013	03/04/2014	07/04/2015	50 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.573	1,160	1,180	Eur	А	С	0	A-1
A160	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12/12/2013	19/12/2014	21/12/2015	30 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,600	Eur	А	С	0	A-1
A161	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12/12/2013	18/12/2015	18/02/2016	40 000 000,00	F	Taux fixe à 1.227 %	1,230	1,230	Eur	А	С	0	A-1
A162	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2015	01/12/2015	01/12/2016	16 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.79	0,790	0,790	Eur	Α	С	0	A-1
A163	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/05/2015	01/05/2016	01/05/2017	20 000 000,00	V	Livret A + 0.75	1,750	1,750	Eur	Х	С	0	A-1
CA170	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	15/11/2001	01/12/2003	15/12/2004	30 000 000,00	V	EURIBOR 3M	2,160	1,910	Eur	А	С	0	A-1
CA173	DEXIA	01/11/2001	15/12/2003	01/04/2004	5 516 557,89	V	EURIBOR 3M	2,150	3,580	Eur	Т	Х	0	A-1
CA175	DEPFA BANK	10/12/2003	30/06/2004	30/06/2005	12 500 000,00	٧	EURIBOR 3M	3,000	2,310	Eur	Α	С	0	A-1
CA176	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	15/11/2001	15/11/2004	15/12/2005	10 000 000,00	V	EURIBOR 3M	2,180	2,010	Eur	А	С	0	A-1
CA179	CREDIT AGRICOLE	04/12/2003	15/12/2004	15/12/2014	10 000 000,00	F	FIXE	4,060	3,690	Eur	Α	С	0	A-1
CA184	DEXIA	14/12/2004	21/12/2004	01/12/2005	10 000 000,00	F	FIXE	3,680	3,740	Eur	Α	Р	0	A-1
CA185	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2005	05/01/2005	05/01/2006	2 460 000,00	٧	EURIBOR 3M	2,150	2,250	Eur	Α	Х	0	A-1
CA186	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2005	05/01/2005	05/01/2006	12 000 000,00	٧	EURIBOR 3M	2,150	2,250	Eur	Α	Х	0	A-1
CA189	CREDIT AGRICOLE	04/12/2003	23/12/2005	23/12/2006	10 000 000,00	٧	EURIBOR 3M	3,130	2,240	Eur	Α	Р	0	A-1
CA190	DEXIA	15/12/2003	27/12/2005	01/12/2010	5 000 000,00	٧	EURIBOR 12M	3,850	3,070	Eur	Α	Р	0	A-1
CA191	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2003	16/12/2005	01/09/2006	5 540 000,00	٧	EURIBOR 3M	2,580	2,360	Eur	Α	Р	0	A-1
CA192	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/11/2005	01/01/2006	01/06/2007	15 000 000,00	F	FIXE	3,940	3,830	Eur	S	Х	0	A-1
CA196	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	02/08/2006	02/02/2007	10 000 000,00	С	FIXE	1,000	4,020	Eur	S	Р	0	A-1
CA199	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/11/2005	14/12/2006	01/12/2007	10 000 000,00	F	FIXE	3,530	3,700	Eur	А	С	0	A-1
CA200	DEXIA	07/12/2006	26/12/2006	01/12/2007	10 000 000,00	F	FIXE	4,310	4,370	Eur	Α	Р	0	A-1
CA208	DEXIA	14/10/2005	30/06/2008	01/10/2008	10 000 000,00	V	TAG 3M	4,330	0,830	Eur	Т	Х	0	A-1
CA209	BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	08/08/2006	25/02/2008	15/06/2020	20 000 000,00	V	TAG 3M	4,030	1,120	Eur	Т	С	0	A-1
CA216	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/11/2005	30/06/2010	01/07/2011	12 500 000,00	V	EURIBOR 1M	0,650	0,940	Eur	А	С	0	A-1
CA217	DEXIA	23/11/2010	18/01/2011	02/05/2011	750 000,00	F	FIXE	1,850	1,860	Eur	Т	Р	0	A-1
CA219	BCME	06/12/2010	30/12/2011	30/03/2012	10 000 000,00	V	EURIBOR 3M	1,370	1,240	Eur	Т	С	0	A-1
CA222	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2010	19/10/2012	19/10/2013	20 000 000,00	V	EURIBOR 6M	0,410	1,160	Eur	Α	Р	0	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
								Taux	initial		500		Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
CA223	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	02/11/2012	01/02/2013	27 500 000,00	V	EURIBOR 3M	0,210	1,920	Eur	Т	С	0	A-1
CA224	BCME	15/12/2010	30/10/2012	30/01/2013	20 000 000,00	V	EURIBOR 3M	0,210	1,230	Eur	Т	С	0	A-1
CA225	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	20/12/2012	01/05/2013	5 000 000,00	V	EURIBOR 3M	0,190	1,840	Eur	Т	С	0	A-1
CA229	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	13/12/2015	01/12/2016	8 070 000,00	V	LIVRET A	0,750	1,980	Eur	А	Х	0	A-1
CA230	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	13/12/2015	01/12/2016	9 885 000,00	V	LIVRET A	0,750	2,000	Eur	А	Х	0	A-1
CA231	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	01/11/2014	19/12/2014	01/02/2015	25 000 000,00	V	EURIBOR 3M	0,090	1,260	Eur	Т	Х	0	A-1
CA232	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	01/11/2014	19/06/2015	01/08/2015	30 000 000,00	F	FIXE	1,600	1,600	Eur	А	Х	0	A-1
CA233	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/01/2015	02/11/2015	01/06/2018	23 000 000,00	V	LIVRET A	1,600	1,590	Eur	А	F	0	A-1
CA234	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/01/2015	01/09/2016	01/06/2018	22 000 000,00	V	LIVRET A	1,600	1,590	Eur	Α	F	0	A-1
CA235	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2015	02/12/2015	01/09/2016	30 000 000,00	F	FIXE	1,430	1,430	Eur	А	Х	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					30 000 000,00									
A131	DEXIA	28/04/2006	02/05/2006	01/05/2007	20 000 000,00	С	3.0375 %	3,040	3,080	CHF	Α	С	0	F-6
A134	CREDIT FONCIER	11/12/2006	27/12/2006	31/01/2008	10 000 000,00	С	Eonia-Floor 0 sur Eonia	3,690	3,790	CHF	А	С	0	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					49 500 000,00									
CA194	SOCIETE GENERALE	02/11/2005	03/03/2006	01/04/2006	37 500 000,00	V	EONIA	2,620	0,690	Eur	М	F	N	A-1
CA212	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	08/02/2010	31/03/2010	8 000 000,00	V	T4M	1,000	0,870	Eur	Α	С	N	A-1
CA214	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	04/05/2010	31/05/2010	4 000 000,00	V	T4M	0,350	1,010	Eur	А	С	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements					13 543,00									
reçus (Total)					, and the second									
	Adaptherapy	29/08/2016	29/08/2016		300,00			0,000	0,000				N	-
	Adec Technopole	18/03/2016	18/03/2016		360,00			0,000	0,000				N	-
	Amoneta Diagnostics	25/02/2016	25/02/2016		1 220,00			0,000	0,000				N	-
	Anovtec	02/11/2015	18/12/2015		300,00			0,000	0,000				N	-
	Association Accro	30/10/2015	18/12/2015		460,00			0,000	0,000				N	-
	Association Alsace	20/11/2015	18/12/2015		1 218,00			0,000	0,000				N	-
ı	Innovation													

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
	Collaborative Policy Consultants	28/10/2015	18/12/2015		300,00			0,000	0,000				N	-
	Cresus Alsace	25/02/2016	25/02/2016		600,00			0,000	0,000				N	_
	Daoudi	12/02/2016	12/02/2016		360,00			0,000	0,000				N	_
	E Sup Formation SàRL	21/10/2015	18/12/2015		380,00			0,000	0,000				N	-
	(Lomdess)													l
	Epitopos	11/02/2016	11/02/2016		460,00			0,000	0,000				N	-
	FITN Hotel	03/06/2016	03/06/2016		195,00			0,000	0,000				N	-
	Fizimed	19/12/2017	19/12/2017		380,00			0,000	0,000				N	-
	Geotis	07/11/2017	07/11/2017		300,00			0,000	0,000				N	-
	Git	13/11/2017	13/11/2017		300,00			0,000	0,000				N	-
	Hapticmedia	09/09/2016	09/09/2016		1 680,00			0,000	0,000				N	-
	Inoviem Scientific SAS	12/11/2015	18/12/2015		460,00			0,000	0,000				N	-
	Koffeeware Kwit	02/11/2015 13/10/2017	18/12/2015 13/10/2017		820,00			0,000	0,000				N N	-
	Medsenic	25/02/2016	25/02/2016		195,00 980,00			0,000	0,000				N	_
	Neuronality	24/10/2017	24/10/2017		460,00			0,000	0,000				N	_
	SAS Toitchezmoi	14/11/2016	14/11/2016		300,00			0,000	0,000				N	_
	Teewii	24/10/2017	24/10/2017		380,00			0,000	0,000				N	_
	Ubertone SAS	10/11/2015	18/12/2015		940,00			0,000	0,000				N	_
	VIJUMP	20/12/2016	20/12/2016		195,00			0,000	0,000				N	_
167 Emprunts et dettes assortis de	VICCIVII	20/12/2010	20/12/2010		278 482 750,20			0,000	0,000				14	
conditions particulières (Total)					270 402 730,20									
1671 Avances consolidées du Trésor					0,00									
(total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux					0,00									
du Trésor (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					278 482 750,20									
Lycée Bains les Bains Ph.1	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	01/02/2013	31/03/2013	10 366 275,88	F	FIXE	3,208	3,676	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée Bains les Bains Ph.2	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	28/02/2014	31/03/2014	10 080 000,00	F	FIXE	3,280	3,794	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée Bains les Bains Ph.3	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	29/12/2014	31/03/2015	6 952 800,00	F	FIXE	2,590	3,853	Eur	Т	Р	N	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
					,			Taux	initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
Lycée Bains les Bains Ph.4	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	29/06/2015	30/09/2015	7 017 958,33	F	FIXE	2,990	4,130	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Jarny Ph.1	EIFFLY54 - SOCIETE GENERALE	11/02/2011	10/10/2013	31/12/2013	67 837 447,00	F	FIXE	3,220	3,860	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Jarny Ph.2	EIFFLY54 - SOCIETE GENERALE	11/02/2011	10/10/2014	31/12/2014	4 422 159,60	F	FIXE	3,330	3,860	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Jarny Ph.3	EIFFLY54 - SOCIETE GENERALE	11/02/2011	10/02/2015	31/03/2015	1 491 375,60	F	FIXE	3,440	3,860	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Montigny les Metz Ph.1	BATYS - CAISSE D'EPARGNE	28/02/2011	09/10/2013	31/12/2013	46 747 353,62	F	FIXE	4,020	4,290	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Montigny les Metz Ph.2	BATYS - CAISSE D'EPARGNE	28/02/2011	19/05/2014	30/06/2014	6 130 934,48	F	FIXE	3,500	4,270	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Pont à Mousson Ph.1	LYLOPOLIS - DEXIA - SAAR LANDESBANK	03/11/2011	14/10/2013	31/12/2013	26 470 373,76	F	FIXE	3,400	4,802	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Pont à Mousson Ph.2	LYLOPOLIS - DEXIA - SAAR LANDESBANK	03/11/2011	15/12/2014	31/12/2014	30 561 604,06	F	FIXE	2,500	4,740	Eur	Т	Р	N	A-1
Lycée de Pont à Mousson Ph.3	LYLOPOLIS - DEXIA - SAAR LANDESBANK	03/11/2011	30/05/2016	30/06/2016	30 856 363,28	F	FIXE	2,020	4,690	Eur	Т	Р	N	A-1
R1T1 20 ans	CAISSE D'EPARGNE	13/10/2010	01/01/2010	31/12/2010	10 149 236,03	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	Eur	Т	С	0	A-1
R1T2 20 ans	CAISSE D'EPARGNE	14/10/2011	01/01/2011	31/12/2011	18 836 272,93	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,710	Eur	Т	С	0	A-1
R1T3	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015	31/03/2015	30/06/2015	562 595,63	F	Taux fixe à 2.6008 %	2,600	2,630	Eur	Т	С	0	A-1
1676 Dettes envers					0,00									
locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					15 044 875,09									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme					0,00									
négociables (total)					-,									
1687 Autres dettes (total)					15 044 875,09									
Préfinancement FSE 2014	COMMISSION EUROPEENNE				391 322,04			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1

					Emprunts	et dettes à	l'origine du contrat							
			Date					Taux	initial		Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
Préfinancement FSE 2015	COMMISSION EUROPEENNE				391 305,69			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Feder 2014	COMMISSION EUROPEENNE				1 706 571,29			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Feder 2015	COMMISSION EUROPEENNE				1 706 571,29			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				1 639 500,82			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				2 194 099,30			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				869 547,18			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				2 351 573,65			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				2 150 893,33			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement IEJ 2014	COMMISSION				53 000,00			0,000	0,000	Eur		Х	N	A-1
Préfinancement IEJ 2015	COMMISSION EUROPEENNE				1 590 490,50			0,000	0,000	Eur		х	N	A-1
Total général					3 469 829 594,79									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		30 000 000,00		109 700 000,00					30 000 000,00	8 847 061,10	4 350 000,00	1 445 886,76
1.12.06 Obligataire groupé	N	0,00	A-1	24 700 000,00	3,85	F	FIXE	4,300	0,00	1 062 100,00	0,00	157 132,60
CA198	0	30 000 000,00	A-1	30 000 000,00	0,77	V	INFLATION	2,720	30 000 000,00	6 079 940,27	4 350 000,00	0,00
CA221	N	0,00	A-1	25 000 000,00	3,25	F	FIXE	3,800	0,00	950 520,83	0,00	729 166,66
CA227	N	0,00	A-1	15 000 000,00	2,25	F	FIXE	2,280	0,00	342 000,00	0,00	253 650,00
CA228	N	0,00	A-1	15 000 000,00	4,25	F	FIXE	2,750	0,00	412 500,00	0,00	305 937,50
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		151 484 584,71		1 956 751 492,81					138 933 960,35	39 517 275,95	569 757,91	7 674 470,96
1641 Emprunts en euros (total)		151 484 584,71		1 915 350 329,58					137 265 884,28	38 994 651,95	569 757,91	7 407 149,78
1.03.01 TGV Est - Versement 1	N	0,00	A-1	9 999 999,95	14,15	F	FIXE	4,610	666 666,67	461 000,00	0,00	363 336,29
1.03.02 TGV Est - Versement 2	N	0,00	A-1	7 500 000,00	14,90	F	FIXE	4,019	500 000,00	301 425,00	0,00	11 722,08
1.04.01 Investissements	N	0,00	A-1	1 000 000,00	0,33	F	FIXE	4,270	1 000 000,00	42 700,00	0,00	0,00
1.04.02 Investissements	N	0,00	A-1	666 666,62	0,42	F	FIXE	4,480	666 666,62	29 866,66	0,00	0,00
1.04.03 TGV Est - Versement 3	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,50	F	FIXE	4,018	1 000 000,00	642 880,00	0,00	326 462,50
1.05.01 TGV Est - Versement 4	N	0,00	A-1	18 666 666,62	16,00	F	FIXE	4,022	1 166 666,67	750 773,33	0,00	29 327,08
1.05.02 TGV Est	N	0,00	A-1	11 499 999,94	17,25	F	FIXE	3,835	666 666,68	437 403,06	0,00	1 154,05
1.05.03 TGV Est	N	0,00	A-1	11 499 999,94	17,25	F	FIXE	3,835	666 666,68	437 403,06	0,00	1 154,05
1.05.04 TGV Est	N	0,00	A-1	17 000 000,00	16,75	F	FIXE	3,520	1 000 000,00	597 813,32	0,00	1 564,44
1.05.05 Matériel roulant N°5	N	0,00	A-1	5 666 666,34	16,80	F	FIXE	3,700	333 333,35	207 876,61	0,00	15 896,30
1.05.06 Matériel roulant N°3	N	0,00	A-1	8 500 000,00	16,90	F	FIXE	3,700	500 000,00	307 543,50	0,00	6 469,95
1.06.01 Matériel roulant N°4	0	14 407 002,94	B-1	14 407 002,94	17,30	F	FIXE	3,960	580 522,49	1 109 301,40	569 757,91	101 901,16
1.06.02 Matériel roulant N°3	N	0,00	A-1	10 805 251,82	17,30	F	FIXE	3,960	435 391,90	427 318,42	0,00	76 425,87
1.06.03 Investissements N°6	N	0,00	A-1	2 084 427,00	2,30	F	FIXE	3,750	810 235,83	67 779,45	0,00	8 892,79
1.06.04 Matériel roulant N°3	N	0,00	A-1	66 385 115,10	17,80	F	FIXE	4,125	2 543 924,42	2 699 371,10	0,00	438 908,19
1.06.07 TGV Est Lot N°1	N	0,00	A-1	7 314 867,04	18,00	F	FIXE	3,680	286 603,17	268 942,70	0,00	65 378,48

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1.07.01 TGV Est Lot N°1	N	0,00	B-1	15 895 434,99	19,00	С	TAUX	4,150	505 283,87	660 924,84	0,00	161 446,96
1.07.02 Investissements Lot 4	N	0,00	B-1	7 246 374,19	4,10	С	STRUCTURES TAUX STRUCTURES	4,110	1 570 008,68	277 614,97	0,00	38 883,10
1.08.01 Investissements	N	0,00	A-1	12 666 666,55	4,50	V	TAG 3M +0,02 %	0,000	2 666 666,67	25 600,00	0,00	29,50
1.08.03 Investissements	N	0,00	A-1	4 285 714,30	2,90	V	EURIBOR 3M	0,000	1 428 571,40	13 500,00	0,00	63,30
1.08.05 Matériel roulant	0	16 747 460,02	A-1	16 747 460,02	4,90	٧	+0,014 % EURIBOR 3M +0,85 %	0,200	3 025 150,22	407 042,35	0,00	3 272,22
1.09.05 Investissements 2009	0	23 169 355,25	A-1	23 169 355,25	10,90	V	EURIBOR 3M +0,47 %	0,100	1 983 511,50	515 029,42	0,00	1 199,93
1.09.06 Investissements 2009	0	32 297 879,41	A-1	32 297 879,41	10,90	٧	EURIBOR 3M +0,46 %	0,110	2 387 368,42	721 418,55	0,00	2 444,14
1.09.07 Investissements 2009	0	28 912 887,13	A-1	28 912 887,13	10,90	٧	EURIBOR 3M +0,43 %	0,080	2 480 267,44	622 901,41	0,00	414,92
1.10.04 Investissements 2010	N	0,00	A-1	20 048 347,23	7,00	٧	EURIBOR 3M +0,80 %	0,200	2 707 760,83	154 388,81	0,00	24,81
1.10.05 Investissements 2010	N	0,00	A-1	20 506 639,74	11,90	F	FIXE	3,620	1 390 845,38	723 601,38	0,00	19 221,99
1.10.06 Investissements 2010	N	0,00	A-1	6 367 218,87	11,90	V	EURIBOR 3M	0,170	486 573,20	47 272,44	0,00	130,87
1.10.07 Investissements 2010	N	0,00	A-1	2 800 000,00	7,00	٧	+0,53 % EURIBOR 1M +0,95 %	0,650	400 000,00	17 337,32	0,00	21,70
1.11.01 Investissements 2011	N	0,00	A-1	10 333 333,43	7,50	V	TAG 3M +1,06 %	0,810	1 333 333,32	126 843,46	0,00	11 815,50
1.11.02 Investissements 2011	N	0,00	A-1	10 000 000,10	7,30	٧	EURIBOR 3M +0,74 %	0,360	1 333 333,32	104 633,15	0,00	8 123,66
1.11.03 Investissements 2011	N	0,00	A-1	13 333 333,38	7,90	F	FIXE	4,098	1 666 666,66	529 325,00	0,00	31 873,33
1.12.01 Investissements 2012	N	0,00	A-1	3 597 694,59	3,10	٧	EURIBOR 3M +1,50 %	1,180	1 068 402,06	58 659,63	0,00	6 407,54
1.12.02 Investissements 2012	N	0,00	A-1	6 769 851,68	8,00	F	FIXE	4,510	626 458,03	305 320,31	0,00	276 297,42
1.12.03 Investissements 2012	N	0,00	A-1	9 460 288,47	8,25		FIXE	4,460	971 046,09	405 838,19	0,00	0,00
1.12.05 Investissements 2012	N	0,00	A-1	1 188 106,79	3,50	F	FIXE	4,000	322 743,91	42 723,25	0,00	2 403,79
1.13.01 TGV Est Phase 2-Vers 1	N	0,00	A-1	33 333 333,30	24,50	F	FIXE	2,935	1 333 333,34	968 550,00	0,00	404 377,78
1.13.02 TGV Est Phase 2-Vers 2	N	0,00	A-1	17 811 304,11	24,90	F	FIXE	3,101	479 786,15	546 785,14	0,00	41 801,69
1.13.03 Investissements	N	0,00	A-1	2 931 933,16	5,00	V	EURIBOR 3M +1,24 %	0,980	501 130,54	36 720,62	0,00	6 444,14
1.13.04 Investissements	N	0,00	A-1	2 624 585,32	5,00	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	504 184,32	63 544,52	0,00	176,70

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	'N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1.14.01 Investissements	N	0,00	A-1	18 724 687,39	10,30	F	FIXE	3,240	1 522 649,51	588 304,05	0,00	100 631,92
1.14.02 TER-Vers 1	N	0,00	A-1	17 333 333,36	25,60	V	EURIBOR 6M +0,49 %	0,220	666 666,66	72 918,82	0,00	21 893,27
1.14.03 LGV-Vers 1	N	0,00	A-1	17 333 333,36	25,90	٧	EURIBOR 6M +0,412 %	0,140	666 666,66	64 476,62	0,00	5 616,20
1.14.04 Universités - Vers 1	N	0,00	A-1	4 039 497,13	15,90	F	FIXE	2,950	243 134,78	115 211,47	0,00	8 923,52
1.15.01 Investissements	N	0,00	A-1	1 960 519,93	3,75	٧	EURIBOR 3M +0,87 %	0,560	512 416,71	15 560,58	0,00	2 484,59
1.15.02 LGV-Vers 2	N	0,00	A-1	17 999 999,99	26,50	F	FIXE	1,444	666 666,67	259 920,00	0,00	146 699,70
1.15.03 Universités - Vers 2	N	0,00	A-1	8 200 154,12	16,80	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	482 362,01	123 002,31	0,00	47 914,63
1.15.04 LGV-Vers 3	N	0,00	A-1	18 000 000,02	26,90	F	FIXE	1,676	666 666,66	298 886,67	0,00	29 050,67
16.01 Universités - Vers 3	N	0,00	A-1	9 150 300,00	17,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	508 350,00	137 254,50	0,00	53 983,70
16.02 Infrastructures Transport	N	0,00	A-1	7 843 333,34	12,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	603 333,33	117 650,00	0,00	44 948,33
16.03 Investissements 2016	N	0,00	A-1	13 820 915,00	19,40	٧	EURIBOR 6M +0,02 %	0,000	0,00	29 500,00	0,00	0,00
16.04 TER-Vers 2	N	0,00	A-1	15 750 000,00	17,90	F	FIXE	0,940	875 000,00	146 459,70	0,00	12 078,91
16.05 E420 Rocroi Charleville	N	0,00	A-1	33 300 000,00	17,90	F	FIXE	0,950	1 850 000,00	310 642,75	0,00	20 660,90
16.06 Lycées	N	0,00	A-1	18 000 000,00	17,90	F	FIXE	0,960	1 000 000,00	172 260,00	0,00	8 134,50
16.07 Investissements	N	0,00	A-1	47 330 259,37	18,10	V	EURIBOR 3M +0,53 %	0,250	1 633 095,39	291 068,76	0,00	20 182,92
16.08 Investissements	N	0,00	A-1	27 375 000,00	18,10	F	FIXE	0,890	1 500 000,00	238 631,26	0,00	19 190,83
16.09 PCV 0%	N	0,00	A-1	3 596 484,60	17,90	F	FIXE	0,000	199 804,70	0,00	0,00	0,00
17.01 Investissements	N	0,00	A-1	36 500 000,00	18,00	F	FIXE	0,890	2 000 000,00	318 175,00	0,00	46 910,42
17.02 Investissements	N	0,00	A-1	24 809 058,19	6,90	٧	EURIBOR 3M +0,03 %	0,000	492 449,59	50 500,00	0,00	0,00
17.03 PCV 0%	N	0,00	A-1	19 206 150,00	18,70	F	FIXE	0,000	1 010 850,00	0,00	0,00	0,00
17.04 Lycées	N	0,00	A-1	37 333 333,32	13,80	F	FIXE	0,934	2 666 666,68	339 353,33	0,00	21 585,78
18.01 Investissements	N	0,00	A-1	9 666 666,67	14,25	F	FIXE	1,210	666 666,66	114 950,00	0,00	27 225,00
18.02 Investissements	N	0,00	A-1	9 666 666,67	14,25	F	FIXE	1,210	666 666,66	114 950,00	0,00	25 712,50
18.03 Investissements	N	0,00	A-1	30 000 000,00	14,10	F	FIXE	1,110	2 000 000,00	333 000,00	0,00	284 900,00
18.04 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	14,25	F	FIXE	1,000	621 237,80	100 000,00	0,00	69 559,15
18.05 PCV 0%	N	0,00	A-1	6 198 750,67	19,80	F	FIXE	0,000	413 250,05	0,00	0,00	0,00
18.06 Réhabilitation Lycées	N	0,00	A-1	21 000 000,00	20,00	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	1 050 000,00	282 236,02	0,00	74 395,32

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
18.07 Alsace Très Haut Débit	N	0,00	A-1	40 000 000,00	20,00	F	FIXE	1,467	2 000 000,00	575 797,50	0,00	90 280,00
A095	N	0,00	A-1	839 659,09	1,50	V	Livret A +0,75	1,500	419 829,55	12 594,89	0,00	2 606,44
A100	N	0,00	A-1	419 397,64	2,50	V	Livret A +0,75	1,500	139 799,21	6 290,96	0,00	1 735,84
A101	N	0,00	A-1	102 429,84	2,50	V	Livret A +0,75	1,500	34 143,28	1 536,45	0,00	423,95
A102	N	0,00	A-1	1 543 301,98	8,00	V	Livret A	0,750	166 397,72	11 574,76	0,00	10 298,09
A106	N	0,00	B-1	2 000 000,08	3,00	С	Taux fixe 4.3% à barrière 6% sur Euribor 3M	4,360	666 666,66	87 194,45	0,00	2 548,15
A107	N	0,00	A-1	2 666 666,66	4,00	F	Taux fixe à 3.98 %	4,040	666 666,67	107 312,59	0,00	3 316,67
A108	N	0,00	B-1	1 999 999,84	3,00	С	Taux fixe 4.26% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,320	666 666,68	75 319,17	0,00	2 366,67
A111	N	0,00	B-1	2 000 000,00	2,00	С	Taux fixe 3.99% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	4,050	1 000 000,00	65 474,79	0,00	1 662,50
A114	N	0,00	B-1	1 333 333,52	1,00	С	Taux fixe 3.45% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,500	1 333 333,52	29 101,40	0,00	1 026,30
A115	N	0,00	A-1	2 000 000,00	2,00	٧	Euribor 3M + (-0.01)	0,000	1 000 000,00	5 000,00	0,00	0,00
A118	0	1 333 333,33	A-1	1 333 333,33	0,20	F	Taux fixe à 3.9845 %	4,370	1 333 333,33	21 000,00	0,00	69,28
A119	0	2 000 000,00	A-1	2 000 000,00	0,50	F	Taux fixe à 3.825 %	4,210	2 000 000,00	52 090,56	0,00	104,24
A120	N	0,00	A-1	3 757 443,95	6,00	V	LEP + (-0.05)	1,200	517 761,01	45 089,33	0,00	38 768,21
A121	N	0,00	A-1	1 600 000,00	1,00	F	Taux fixe à 3.61 %	3,660	800 000,00	58 562,22	0,00	29 200,89
A122	N	0,00	A-1	2 000 000,00	1,25	F	Taux fixe à 3.515 %	3,560	1 000 000,00	71 276,39	0,00	30 560,97
A123	N	0,00	A-1	8 050 000,00	7,00	F	Taux fixe à 3.5 %	3,490	1 150 000,00	281 750,00	0,00	14 087,50
A124	N	0,00	A-1	2 000 000,00	2,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,540	1 000 000,00	57 754,66	0,00	96,94

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A125	N	0,00	B-1	2 000 000,00	2,00	С	(Euribor 12M-0.1125)-Floor à 3.2625 activant à 2 sur Euribor 12M	3,190	1 000 000,00	63 875,00	0,00	262,50
A126	0	4 000 000,00	A-1	4 000 000,00	2,00	٧	(TAG 3M + 0.0349)-Floor -0.0349 sur TAG 3M	2,360	2 000 000,00	166 200,00	0,00	0,00
A127	N	0,00	A-1	313 193,29	2,00	F	Taux fixe à 3.3 %	3,290	156 596,67	10 335,38	0,00	28,71
A128	N	0,00	F-6	166 666,47	1,00	С	Taux fixe 3.59% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (3.59%/0.5/1.44)	19,830	166 666,47	310 000,00	0,00	1 525,30
A129	N	0,00	A-1	18 000 000,00	17,50	V	Livret A +0,75	1,500	1 000 000,00	270 000,00	0,00	105 541,67
A130	N	0,00	A-1	11 999 999,96	17,50	F	Taux fixe à 4.14 %	4,130	666 666,67	496 800,00	0,00	318 013,33
A132	N	0,00	A-1	5 457 399,79	8,00	V	Euribor 3M	0,000	516 912,70	15 500,00	0,00	0,00
A133	N	0,00	A-1	4 370 000,00	8,00	F	Taux fixe à 3.82 %	3,810	546 250,00	166 934,00	0,00	4 057,42
A135	N	0,00	A-1	25 333 333,37	18,00	F	Taux fixe à 4.04 %	4,030	1 333 333,33	1 023 466,67	0,00	958 826,67
A136	N	0,00	A-1	19 000 000,00	19,00	F	Taux fixe à 4.723 %	4,710	1 000 000,00	897 370,00	0,00	40 145,50
A137	0	12 666 666,63	B-1	12 666 666,63	19,00	V	Euribor 3M + 0.003	3,500	666 666,67	494 815,74	0,00	0,00
A138	N	0,00	A-1	31 666 666,63	19,00	V	Euribor 3M + 0.003	0,000	1 666 666,67	42 695,00	0,00	0,00
A139	N	0,00	A-1	5 890 000,00	19,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,510	310 000,00	266 228,00	0,00	1 401,20
A140	N	0,00	A-1	5 383 333,37	19,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,510	283 333,33	243 326,67	0,00	1 280,67
A141	N	0,00	A-1	32 284 033,30	20,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,220	1 614 201,67	1 365 614,61	0,00	154 959,32
A142	N	0,00	A-1	3 000 000,00	20,00	V	Livret A +0,75 %	1,500	150 000,00	45 000,00	0,00	17 693,75
A143	N	0,00	A-1	13 440 000,00	15,75	V	(Euribor 3M-Floor -0.133 sur Euribor 3M) + 0.133	0,000	840 000,00	41 500,00	0,00	0,00
A144	N	0,00	A-1	22 745 600,00	16,00	V	Euribor 3M + 0.133	0,000	1 421 600,00	68 000,00	0,00	0,00
A145	N	0,00	A-1	6 592 000,00	16,00	V	Livret A + 1	1,750	412 000,00	131 840,00	0,00	8 712,08
A146	N	0,00	A-1	30 585 600,00	16,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,860	1 911 600,00	1 186 721,28	0,00	89 622,18
A147	N	0,00	A-1	20 400 000,00	16,50	V	(Euribor 12M-Floor -0.32 sur Euribor 12M) + 0.32	0,410	1 200 000,00	28 671,07	0,00	28 607,54

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	N .				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A148	N	0,00	A-1	11 406 844,00	16,80	F	Taux fixe à 3.15 %	3,190	515 923,00	357 197,44	0,00	67 659,85
A149	N	0,00	A-1	11 547 175,00	17,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,230	510 699,00	369 313,24	0,00	83 126,12
A150	N	0,00	A-1	375 459,89	7,00	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	50 759,87	6 488,25	0,00	476,05
A151	N	0,00	A-1	15 471 522,61	17,00	٧	(Euribor 3M-Floor -0.5 sur Euribor 3M) + 0.5	0,350	860 949,69	80 674,77	0,00	6 436,77
A152	N	0,00	A-1	28 800 000,00	18,00	V	Euribor 3M + 1.202	0,990	1 600 000,00	428 815,00	0,00	6 460,66
A153	N	0,00	A-1	4 420 000,00	13,00	F	Taux fixe à 3.64 %	3,630	340 000,00	160 888,00	0,00	11 963,47
A154	N	0,00	A-1	11 830 000,00	13,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,580	910 000,00	424 697,00	0,00	31 580,03
A155	N	0,00	A-1	28 000 000,00	14,00	F	Taux fixe à 2.615 %	2,610	2 000 000,00	732 200,00	0,00	47 215,28
A156	N	0,00	A-1	7 910 000,00	13,75	F	Taux fixe à 3.43 %	3,420	565 000,00	271 313,00	0,00	62 283,56
A157	N	0,00	A-1	18 750 000,00	14,50	F	Taux fixe à 2.342 %	2,340	1 250 000,00	439 125,00	0,00	265 264,03
A158	N	0,00	A-1	18 750 000,00	14,50	V	Euribor 3M + 0.654	0,440	1 250 000,00	165 000,00	0,00	12 847,54
A159	N	0,00	A-1	40 000 000,00	15,25	٧	Euribor 12M + 0.573	0,470	2 500 000,00	189 500,00	0,00	140 615,50
A160	N	0,00	A-1	24 000 000,00	16,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1 500 000,00	384 000,00	0,00	10 939,23
A161	N	0,00	A-1	34 000 000,00	16,10	F	Taux fixe à 1.227 %	1,220	2 000 000,00	417 180,00	0,00	340 288,00
A162	N	0,00	A-1	13 600 000,00	17,00	V	Euribor 3M + 0.79	0,790	800 000,00	128 000,00	0,00	8 145,78
A163	N	0,00	A-1	18 000 000,00	17,30	V	Livret A + 0.75	1,500	1 000 000,00	315 000,00	0,00	170 469,24
CA170	N	0,00	A-1	7 500 000,00	4,90	V	EURIBOR 3M	0,000	1 500 000,00	28 000,00	0,00	0,00
CA173	N	0,00	A-1	89 694,48	0,00	V	TAG 3M	0,000	89 694,48	500,00	0,00	0,00
CA175	N	0,00	A-1	975 000,00	0,50	V	EURIBOR 3M	0,000	975 000,00	4 000,00	0,00	0,00
CA176	N	0,00	A-1	800 000,00	0,90	V	EURIBOR 3M	0,000	800 000,00	4 100,00	0,00	0,00
CA179	N	0,00	A-1	800 000,00	0,90	F	FIXE	4,060	800,000,00	20 457,90	0,00	0,00
CA184	N	0,00	A-1	500 000,00	0,90	F	FIXE	3,680	500 000,00	18 655,56	0,00	0,00
CA185	N	0,00	A-1	184 500,00	0,00	V	TAG 3M	0,000	184 500,00	0,00	0,00	0,00
CA186	N	0,00	A-1	900 000,00	0,00	V	TAG 3M	0,000	900 000,00	0,00	0,00	0,00
CA189	N	0,00	A-1	4 000 000,00	5,00	F	FIXE	2,000	1 000 000,00	73 122,30	0,00	1 330,00
CA190	N	0,00	A-1	2 000 000,00	4,90	V	TAG 3M	0,000	500 000,00	5 200,00	0,00	0,00
CA191	N	0,00	A-1	2 190 000,00	4,90	V	TAG 3M	0,000	550 000,00	5 000,00	0,00	0,00

						Emprun	ts et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
CA192	N	0,00	A-1	8 800 000,00	8,90	F	FIXE	3,940	0,00	346 720,00	0,00	28 006,74
CA196	N	0,00	A-1	5 600 000,00	7,50	С	FIXE	3,920	700 000,00	215 747,00	0,00	80 566,89
CA199	N	0,00	A-1	5 550 000,00	7,90	F	FIXE	3,530	0,00	195 915,00	0,00	15 826,04
CA200	N	0,00	A-1	5 600 000,00	8,90	F	FIXE	4,310	0,00	244 712,22	0,00	20 113,33
CA208	0	6 300 000,00	A-1	6 300 000,00	9,50	V	TAG 3M	0,000	0,00	200 580,31	0,00	0,00
CA209	N	0,00	A-1	14 400 000,00	19,90	V	TAG 3M	4,060	0,00	23 900,00	0,00	0,00
CA216	0	9 650 000,00	A-1	9 650 000,00	21,50	V	EURIBOR 1M	0,220	0,00	385 141,28	0,00	24,98
CA217	N	0,00	A-1	388 425,24	7,10	F	FIXE	1,850	50 536,14	6 836,62	0,00	1 007,10
CA219	N	0,00	A-1	5 333 333,52	8,00	V	EURIBOR 3M	0,630	666 666,64	52 390,00	0,00	82,03
CA222	N	0,00	A-1	14 287 134,08	8,80	V	EURIBOR 6M	0,600	621 030,98	112 500,00	0,00	13 544,09
CA223	N	0,00	A-1	16 500 000,08	8,80	V	EURIBOR 3M	1,440	1 833 333,32	290 559,28	0,00	29 119,20
CA224	N	0,00	A-1	12 000 000,08	8,80	V	EURIBOR 3M	0,690	1 333 333,32	129 754,22	0,00	10 848,63
CA225	N	0,00	A-1	3 083 333,41	9,10	V	EURIBOR 3M	1,350	333 333,32	48 271,25	0,00	5 050,56
CA229	N	0,00	A-1	8 070 000,00	16,90	V	LIVRET A	1,750	0,00	161 400,00	0,00	11 376,46
CA230	N	0,00	A-1	9 885 000,00	16,90	V	LIVRET A	1,750	0,00	197 700,00	0,00	13 935,10
CA231	N	0,00	A-1	32 500 000,00	13,80	V	EURIBOR 3M	0,350	0,00	165 000,00	0,00	10 186,61
CA232	N	0,00	A-1	29 800 000,00	14,50	F	FIXE	1,600	0,00	476 800,00	0,00	197 342,22
CA233	N	0,00	A-1	23 000 000,00	19,10	V	LIVRET A	1,350	1 194 805,20	302 922,04	0,00	23 594,04
CA234	N	0,00	A-1	22 000 000,00	19,10	V	LIVRET A	1,350	1 142 857,16	289 751,52	0,00	22 568,21
CA235	N	0,00	A-1	29 400 000,00	16,50	F	FIXE	1,430	0,00	420 126,00	0,00	138 874,98
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		10 651 163,23					1 668 076,07	472 524,00	0,00	267 321,18
A131	N	0,00	F-6	8 000 000,00	7,30	С	3.0375 %	4,440	1 000 000,00	362 524,00	0,00	201 171,32
A134	N	0,00	F-6	2 651 163,23	3,10	С	2.5575 %	3,760	668 076,07	110 000,00	0,00	66 149,86
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		30 750 000,00					0,00	50 100,00	0,00	0,00
CA194	N	0,00	A-1	18 750 000,00	6,80	V	EONIA	0,050	0,00	42 600,00	0,00	0,00
CA212	N	0,00	A-1	8 000 000,00	19,50	V	T4M	0,000	0,00	3 600,00	0,00	0,00
CA214	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,50	V	T4M	0,000	0,00	3 900,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		12 428,00					1 115,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
	N	0,00	-	360,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 220,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 218,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	600,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	360,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	195,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	1 680,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	0,00	0,00			0,000	460,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	820,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	195,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	520,00	0,00			0,000	460,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	940,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	-	0,00	0,00			0,000	195,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		222 082 232,43					12 817 425,29	7 726 914,26	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		222 082 232,43					12 817 425,29	7 726 914,26	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.1	N	0,00	A-1	7 949 414,28	14,75	F	FIXE	3,208	455 945,66	249 568,71	0,00	0,00

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	'N				
						,p.: u	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dū au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Lycée Bains les Bains Ph.2	N	0,00	A-1	8 055 540,60	14,75	F	FIXE	3,280	459 970,66	257 971,77	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.3	N	0,00	A-1	5 655 008,81	14,75	F	FIXE	2,590	343 301,41	131 982,59	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.4	N	0,00	A-1	6 050 252,77	14,75	F	FIXE	2,990	323 856,17	334 143,95	0,00	0,00
Lycée de Jarny Ph.1	N	0,00	A-1	54 787 994,43	14,75	F	FIXE	3,220	2 816 282,40	2 060 120,40	0,00	0,00
Lycée de Jarny Ph.2	N	0,00	A-1	3 673 006,00	14,75	F	FIXE	3,330	194 240,40	125 035,20	0,00	0,00
Lycée de Jarny Ph.3	N	0,00	A-1	1 255 929,20	14,75	F	FIXE	3,440	66 069,60	43 587,60	0,00	0,00
Lycée de Montigny les Metz Ph.1	N	0,00	A-1	37 632 988,79	14,75	F	FIXE	4,020	1 952 233,62	1 506 821,38	0,00	0,00
Lycée de Montigny les Metz Ph.2	N	0,00	A-1	4 997 951,68	14,75	F	FIXE	3,500	269 474,46	174 754,88	0,00	0,00
Lycée de Pont à Mousson Ph.1	N	0,00	A-1	20 985 926,59	14,75	F	FIXE	3,400	1 122 443,08	938 260,77	0,00	0,00
Lycée de Pont à Mousson Ph.2	N	0,00	A-1	24 578 107,22	14,75	F	FIXE	2,500	1 560 443,13	547 710,64	0,00	0,00
Lycée de Pont à Mousson Ph.3	N	0,00	A-1	26 529 678,76	14,75	F	FIXE	2,020	1 754 570,66	439 853,29	0,00	0,00
R1T1 20 ans	N	0,00	A-1	6 664 811,56	11,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,670	500 852,15	347 442,04	0,00	0,00
R1T2 20 ans	N	0,00	A-1	12 843 787,37	11,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,690	964 168,30	559 015,63	0,00	0,00
R1T3	N	0,00	A-1	421 834,37	11,00	F	Taux fixe à 2.6008	2,590	33 573,59	10 645,41	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		15 044 875,09					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		15 044 875,09					0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement FSE 2014	N	0,00	A-1	391 322,04	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement FSE 2015	N	0,00	A-1	391 305,69	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Feder 2014	N	0,00	A-1	1 706 571,29	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Feder 2015	N	0,00	A-1	1 706 571,29	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	1 639 500,82	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	2 194 099,30	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	869 547,18	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	2 351 573,65	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

						Emprun	ts et dettes au 01/01/	N			_	
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	2 150 893,33	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement IEJ 2014	N	0,00	A-1	53 000,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement IEJ 2015	N	0,00	A-1	1 590 490,50	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		181 484 584,71		2 303 591 028,33					181 752 500,64	56 091 251,31	4 919 757,91	9 120 357,72

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		<u> </u>	<u>REPARTITIC</u>	N DES	CIVIER	UNISE	AK SIKUCI	UKE DE 17	UX (HUKS A	<u> </u>		-		
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
1.07.01 TGV Est Lot N°1	SFIL CAFFIL	20 000 000,00	15 895 434,99	1	30,00		4,15	EURIBOR 3M-0,05	2 318 406,84		4,150	660 924,84	0,00	0,69
1.07.02 Investissements Lot 4	SFIL CAFFIL	20 000 000,00	7 246 374,19	1	15,00		4,11	EURIBOR 3M-0,05	619 124,48		4,110	277 614,97	0,00	0,31
A106	SOCIETE GENERALE	10 000 000,00	2 000 000,08	1	15,00		Taux fixe 4.3% à barrière 6% sur Euribor 03 M	Taux fixe 4.3% à barrière 6% sur Euribor 03 M	153 949,47		4,360	87 194,45	0,00	0,09
A108	CREDIT AGRICOLE	10 000 000,00	1 999 999,84	1	15,00		Taux fixe 4.26% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	Taux fixe 4.26% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	142 870,83		4,320	75 319,17	0,00	0,09
A111	CREDIT AGRICOLE	15 000 000,00	2 000 000,00	1	15,00		Taux fixe 3.99% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	Taux fixe 3.99% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	0,00		4,050	65 474,79	0,00	0,09
A114	SOCIETE GENERALE	20 000 000,00	1 333 333,52	1	15,00		Taux fixe 3.45% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	Taux fixe 3.45% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé)	18 744,58		3,500	29 101,40	0,00	0,06
A125	SOCIETE GENERALE	15 000 000,00	2 000 000,00	1	15,00		(Euribor 12 M-0.1125)-Floor à 3.2625 activant à 2 sur Euribor 12 M	(Euribor 12 M-0.1125)-Floor à 3.2625 activant à 2 sur Euribor 12 M	0,00		3,190	63 875,00	0,00	0,09
1.06.01 Matériel roulant N°4	SOCIETE GENERALE	14 407 002,94 5 592 997,06	14 407 002,94 0,00	1	30,00		3,96	3,96	0,00	EURIBOR 3M-0,46	3,960	1 109 301,40	569 757,91	0,63

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
A137	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12 666 666,63 7 333 333,37	12 666 666,63 0,00	1	30,00		Euribor 3M +0,003	Euribor 3M +0,003	2 853 587,63	Taux fixe 3.23% à barrière 5.5% sur Euribor 03 M (Marge de -0.1%)	3,500	494 815,74	0,00	0,55
TOTAL (B)		150 000 000,00	59 548 812,19						6 106 683,83			2 863 621,76	569 757,91	2,60
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
A128	SFIL CAFFIL	17 319 268,77	166 666,47	6	13,67		Taux fixe 3.59% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (3.59%/0.5/1.44)	Taux fixe 3.59% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (3.59%/0.5/1.44)	75 964,30		19,830	310 000,00	0,00	0,01
A131	DEXIA	20 000 000,00	8 000 000,00	6	20,00		3,0375	3,0375	5 206 359,50		4,440	362 524,00	0,00	0,35
A134	CREDIT FONCIER	10 000 000,00	2 651 163,23	6	15,00		2,5575	2,5575	1 863 954,57		3,760	110 000,00	0,00	0,12
TOTAL (F)		47 319 268,77	10 817 829,70						7 146 278,37			782 524,00	0,00	0,48
TOTAL GENERAL		197 319 268,77	70 366 641,89						13 252 962,20			3 646 145,76	569 757,91	3,05

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	176	0	0	euro 0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	96,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	2 233 211 958,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(**************************************	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	2,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	59 548 812,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						3
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,48
	Montant en euros						10 817 829,70

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Fmr	orunt couvert		Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer	Référence de	Capital restant	Date de fin	Organisme	Type de	Nature de la couverture	Notionnel de	Date de début		Périodicité de règlement	Montant des	Primes éve	ntuelles Primes recues pour
le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	dû au 01/01/N	du contrat	co-contractant	(3)	(change ou taux)	couverture	du contrat	du contrat	des intérêts (4)	diverses	pour l'achat d'option	la vente d'option
Taux fixe (total)		53 283 333,33					53 283 333,33				0,00	0,00	0,00
SWAP A118	A118	1 333 333,33	15/03/2019	SOCIETE GENERALE	SWAP	taux	1 333 333,33	16/02/2004	15/03/2019	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP A119	A119	2 000 000,00	14/06/2019	NATIXIS	SWAP	taux	2 000 000,00	19/03/2004	14/06/2019	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP A126	A126	4 000 000,00	01/12/2020	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	SWAP	taux	4 000 000,00	01/09/2010	01/12/2020	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP CA198	CA198	30 000 000,00	10/10/2019	SOCIETE GENERALE	SWAP	taux	30 000 000,00	10/10/2009	10/10/2019	Α	0,00	0,00	0,00
SWAP CA208	CA208	6 300 000,00	01/07/2028	BCME	SWAP	taux	6 300 000,00	01/10/2011	01/07/2028	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP CA216	CA216	9 650 000,00	01/07/2040	BCME	SWAP	taux	9 650 000,00	30/06/2010	30/06/2040	М	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		101 127 581,81					101 127 581,81				0,00	0,00	0,00
SWAP 1.08.05	1.08.05	16 747 460,02	19/12/2023	SOCIETE GENERALE	COLLAR	taux	16 747 460,02	19/12/2010	19/12/2023	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP 1.09.05	1.09.05	23 169 355,25	25/12/2029	NATIXIS	COLLAR	taux	23 169 355,25	25/12/2010	25/12/2024	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP 1.09.06	1.09.06	32 297 879,41	22/12/2029	SOCIETE GENERALE	COLLAR	taux	32 297 879,41	22/12/2010	22/12/2024	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP 1.09.07	1.09.07	28 912 887,13	28/12/2029	BNP PARIBAS	COLLAR	taux	28 912 887,13	28/12/2010	28/12/2024	Т	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		27 073 669,57					27 073 669,57				0,00	0,00	0,00
SWAP 1.06.01	1.06.01	14 407 002,94	25/04/2036	SOCIETE GENERALE	SWAP	taux	14 407 002,94	25/07/2008	25/04/2036	Т	0,00	0,00	0,00
SWAP A137	A137	12 666 666,63	14/12/2037	CREDIT AGRICOLE	SWAP	taux	12 666 666,63	13/12/2008	14/12/2037	Т	0,00	0,00	0,00
Total		181 484 584,71					181 484 584,71				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Diff.	Taux paye	é	Taux re	eçu (7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)				
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index Niveau de taux (5) (6)		Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		Après opération de couverture		
Taux fixe (total)						21 971 118,34	901 024,20)			
SWAP A118	A118	Taux fixe	3,980	EURIBOR 3M	0,000	3 459 175,76	189 013,72	A-1	A-1		
SWAP A119	A119	Taux fixe	3,830	EURIBOR 3M	0,000	4 980 057,26	348 373,38	8 A-1	A-1		
SWAP A126	A126	Taux fixe	2,040	TAG 3M +0,0349%	-0,150	1 925 433,41	22 393,17	' A-1	A-1		
SWAP CA198	CA198	Taux fixe	2,730	INFLATION	0,000	7 357 500,00	0,00	A-1	A-1		
SWAP CA208	CA208	Taux fixe	2,720	TAG 3M	-0,130	1 450 722,32	80 791,60	A-1	A-1		
SWAP CA216	CA216	Taux fixe	2,940	EURIBOR 1M	-0,140	2 798 229,59	260 452,33	8 A-1	A-1		
Taux variable simple (total)						18 185 477,08	361 684,32	2			
SWAP 1.08.05	1.08.05	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,760	EURIBOR 3M	-0,070	3 365 085,23	73 967,16	A-1	A-1		
SWAP 1.09.05	1.09.05	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,870	EURIBOR 3M	-0,060	4 148 581,72	80 982,00	A-1	A-1		
SWAP 1.09.06	1.09.06	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,910	EURIBOR 3M	-0,070	5 651 003,95	107 248,27	A-1	A-1		
SWAP 1.09.07	1.09.07	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,820	EURIBOR 3M	-0,060	5 020 806,18	99 486,89	A-1	A-1		
Taux complexe (total) (2)						7 669 304,42	3 969 879,79	9			
SWAP 1.06.01	1.06.01	Taux fixe 3,75 % à barrière 3,45 % sur Eur 3M (marge de -0,46%)	3,750	FIXE	3,960	3 453 440,92	3 928 359,02	A-1	B-1		
SWAP A137	A137	Taux fixe 3,23 % à barrière 5,5 % sur Eur 3M (marge de -0,1%)	3,230	EURIBOR 3M	0,000	4 215 863,50	41 520,77	A-1	B-1		
Total						47 825 899,84	5 232 588,31				

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un ar 1000 €	n (article D. 4321-1 du CGCT) :	31/05/2016
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Seuil bien de faible valeur des biens acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015 (en €)	2 000	19/11/2004
L	Logiciels acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	2	19/11/2004
L	Plantations arbres et arbustes acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15	19/11/2004
L	Agencts et Aménagt de terrains acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15	19/11/2004
L	Aménagt Agencts construct. sur bât. publics ou privés, esp. Verts Alsace jusqu'au 31/12/2015	15	19/11/2004
L	Constructions tous bât. (admin, scol., culturels, sportifs et autres) Alsace jusqu'au 31/12/2015	30	19/11/2004
L	Constructions sur sol d'autrui acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	30	19/11/2004
L	Installations et équipements de voirie acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15	19/11/2004
L	Installations Techniques acquises en Alsace jusqu'au 31/12/2015	30	19/11/2004
L	Equipts techniques de restauration et d'internat scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Equipements garages et ateliers scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Equipements sportifs scolaires acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Matériel technique et scientifique scolaire et universitaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	7	19/11/2004
L	Machines-outils et assimilés acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Autres équipements de restauration, cafétéria et bar acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Coffre-fort acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	30	19/11/2004
L	Equipts techniques de restauration et internat administratifs acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Equipements garages et ateliers administratifs acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Grand Matériel acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15	19/11/2004
L	Matériel de manutention et de levage acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Matériel de reprographie et d'imprimerie acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Matériel d'entretien et de nettoyage acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Petit matériel et outillage technique acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Matériel de transport administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Matériel de transport scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	7	19/11/2004
L	Matériel informatique et assimilé scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	4	19/11/2004
– L	Matériel informatique et assimilé administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	3	19/11/2004
- L	Matériel de bureau scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
- I	Mobilier scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004

Procédure d'amortissement	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
(linéaire, dégressif, variable)			
L	Matériel de téléphonie scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Diverses immobilisations corporelles acquises en Alsace jusqu'au 31/12/2015	3	19/11/2004
L	Electro-ménager et appareils électriques acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	3	19/11/2004
L	Matériel audiovisuel scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Matériel de sécurité scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Matériel et mobilier médical acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Seuil bien de faible valeur des biens acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015 (en €)	600	13/12/2004
L	Logiciels acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	2	13/12/2004
L	Agencts et Aménagt de terrains acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	15	13/12/2004
L	Bâtiments acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	25	13/12/2004
L	Bâtiments scolaires acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	20	13/12/2004
L	Agencts et Aménagt de bât., install électr. et téléphon. acquis en Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/15	20	13/12/2004
L	Install et appareils de chauffage acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	15	13/12/2004
L	Coffre fort acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Equipements garage et ateliers acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	15	13/12/2004
L	Matériels et infrastructures ferroviaires acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	30	13/12/2004
L	Camions et véhicules industriels acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	5	13/12/2004
L	Voitures acquises en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	5	13/12/2004
L	Matériel informatique acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	3	13/12/2004
L	Matériels de bureau acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Mobiliers acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Matériels classiques acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Seuil bien de faible valeur des biens acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015 (en €)	1 000	11/02/2005
L	Logiciels bureautique acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	2	11/02/2005
_ I	Logiciels de gestion acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
_ I	Agencts et Aménagt de terrains acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	15	11/02/2005
_ 	Bâtiments administratifs acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
_ 	Bâtiments scolaires acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
- I	Bâtiments culturels et sportifs acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
_ 	Autres bâtiments acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
_ 	Bâtiments formation et apprentissage acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
<u>-</u> I	Bâtiments de l'aéroport acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
- I	Infrastructures aéroportuaires acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L I	Agencts et Aménagt de bâtiments, installations électriques acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	15	11/02/2005
L I	Matériels et machines-outils pour les lycées acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	10	11/02/2005
L	Matériel pour l'imprimerie de la région acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	10	11/02/2005

Procédure d'amortissement	CHOIX DE L'ASSEMBLEE				
(linéaire, dégressif, variable)	Matériels roulants ferroviaires acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005		
<u> </u>	Véhicules acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
<u> </u>	Matériel informatique pour les lycées acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
<u>-</u>	Matériel informatique acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
L.	Mobiliers pour les lycées acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
L.	Mobiliers et matériels de bureau acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
L .	Install téléphoniques et audiovisuelles acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
L .	Matériel et mobiliers divers acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005		
L		5	28/06/2007		
L	Autres immobilisations corporelles acquises en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5			
L	Lorraine jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt de biens mobilier, mat., études	5	26/01/2012		
L	Lorraine jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt biens immobiliers ou install.	15	26/01/2012		
L	Lorraine jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour projets d'infrastruct. d'intérêt national	30	26/01/2012		
L	Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées financt biens mobilier, mat., études	5	25/06/2012		
L	Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées financt biens immobiliers ou install	15	25/06/2012		
L	Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées projets d'infrastruct. intérêt national	30	25/06/2012		
L	Alsace jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt de biens mobilier, mat., études	5	29/06/2012		
L	Alsace jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt biens immobiliers ou install	15	29/06/2012		
L	Alsace jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour projets d'infrastruct. d'intérêt national	30	29/06/2012		
L	Frais d'études si échec du projet (durée du projet sinon)	5	31/05/2016		
L	Frais de recherche et de développement si échec du projet	1	31/05/2016		
L	Frais de recherche et de développement si réalisation	5	31/05/2016		
L	Frais d'insertion si échec du projet (durée du projet sinon)	5	31/05/2016		
Ī	Subv d'équipt versées pour financt de biens mobilier, mat., études acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
_ 	Subv d'équipt versées à bénéficiares publics (hors ferroviaire) jusqu'au 31/12/2010	15	31/05/2016		
- I	Subv d'équipt versées en matière ferroviaire jusqu'au 31/12/2010	30	31/05/2016		
_ 	Subv d'équipt versées pour financement biens immobiliers ou installations à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
_ 	Subv d'équipt versées pour projets d'infrastructures d'intérêt national à partir du 01/01/2016	40	31/05/2016		
L	Subv d'équipt versées Fonds Européens nouvelle programmation 2014-2020	1	31/05/2016		
L	Logiciels acquis à partir du 01/01/2016	2	31/05/2016		
L	Agencements et Aménagements de terrains	15	31/05/2016		
L	Constructions bâtiments administratifs acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
L	Constructions bâtiments administratiis acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
L	Constructions bâtiments scolaires acquis à partir du 01/01/2016 Constructions bâtiments culturels et sportifs acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
L					
L	Constructions autres bâtiments dont bât. formation et apprentissage acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
L	Bâtiments et infrastructures aéroportuaires acquis à partir du 01/01/2016 Installations générales, Agencements et Aménagements hors terrains acquis à partir du 01/01/2016	30 15	31/05/2016 31/05/2016		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE				
L	Constructions sur sol d'autrui acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
L	Voirie et réseaux divers acquis à partir du 01/01/2016	15	31/05/2016		
L	Autres installations techniques acquises à partir du 01/01/2016	15	31/05/2016		
L	Matériel technique scolaire acquis à partir du 01/01/2016	10	31/05/2016		
L	Matériel et outillage technique acquis à partir du 01/01/2016	10	31/05/2016		
L	Matériels et infrastructures ferroviaires acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016		
L	Véhicules acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Matériel informatique scolaire acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Autre matériel informatique acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Matériel de bureau et Mobilier scolaires acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Autres Matériels de bureau et Mobiliers acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Matériel de téléphonie scolaire acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Matériel de téléphonie administratif acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		
L	Autres immobilisations corporelles acquises à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	В3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
	A		В	C = A + B	D	E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		17 570 637,97	17 570 637,97	500 000,00	17 070 637,97
Provisions pour litiges	0,00		16 216 399,97	16 216 399,97	0,00	16 216 399,97
Provision suite au placement en redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT	0,00	09/11/2012	16 216 399,97	16 216 399,97	0,00	16 216 399,97
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		1 354 238,00	1 354 238,00	500 000,00	854 238,00
Impact TP sur convention TER	0,00	12/12/2011	1 354 238,00	1 354 238,00	500 000,00	854 238,00
Dépréciations (2)	0,00		434 709,77	434 709,77	0,00	434 709,77
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		434 709,77	434 709,77	0,00	434 709,77
Situations contentieuses / Risques d'irrécouvrabilité	0,00	16/10/2015	434 709,77	434 709,77	0,00	434 709,77
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		18 005 347,74	18 005 347,74	500 000,00	17 505 347,74

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01 Intitulé	de l'opération : UFR médecine pôle santé		Date de la d	délibération : 08/11/1996
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	32 573 407,97	0,00	0,00	0,00
4581 restructuration pôle Maison Blanche (5)	32 573 407,97	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	32 573 407,97	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	764,69	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	764,69	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	764,69	0,00	0,00	0,00

N° opération : 02	Intitulé de l'opération : Institut Jean Lamour		Date de la d	délibération : 28/01/2011
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	73 171 986,05	0,00	18 686,57	18 686,57
902 Construction (5)	73 171 986,05	0,00	18 686,57	18 686,57
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	73 171 986,05	0,00	18 686,57	18 686,57
RECETTES (b)	45 116 187,18	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	45 116 187,18	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 02 Intitulé de l'opération :	Intitulé de l'opération : Institut Jean Lamour			délibération : 28/01/2011
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	45 116 187,18	0,00	0,00	0,00

N° opération : 04 Intitulé	de l'opération : Madine		Date de la d	délibération : 28/09/2012
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	20 238 205,52	0,00	0,00	0,00
909 Aménagement de site (5)	20 238 205,52	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	20 238 205,52	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	19 844 968,25	0,00	0,00	0,00
909 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	19 844 968,25	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	19 844 968,25	0,00	0,00	0,00

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : TICE CD 57			délibération : 12/11/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	599 940,00	0,00	0,00	0,00
902 Mutualisation des infrastructures technologiques (5)	599 940,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	599 940,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 05 Intitulé de l	Intitulé de l'opération : TICE CD 57		Date de la c	Date de la délibération : 12/11/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 07 Intitulé	de l'opération : UFR Staps		Date de la	délibération : 14/03/2005
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	5 288 401,84	0,00	0,00	0,00
4581 construction UFR (5)	5 288 401,84	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	5 288 401,84	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	304 898,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	304 898,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	304 898,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 08 Intitulé de l'opération : Installation	Intitulé de l'opération : Installations sportives Moulin de la Housse			Date de la délibération : 18/12/2007		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	956,80	0,00	440 000,00	440 000,00		
4581 réhabilitation des installations sportives (5)	956,80	0,00	440 000,00	440 000,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	956,80	0,00	440 000,00	440 000,00		

N° opération : 08 Intitulé de l'opération : Installation	Intitulé de l'opération : Installations sportives Moulin de la Housse			délibération : 18/12/2007
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 1	ntitulé de l'opération : Memorial projet Euphoria		Date de la	délibération : 27/06/2014
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	3 984 533,93	0,00	45 760,00	45 760,00
4581 Patrimoine (Bibliothèques, musées, monuments) (5)	3 984 533,93	0,00	45 760,00	45 760,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	3 984 533,93	0,00	45 760,00	45 760,00
RECETTES (b)	5 921 000,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 921 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	5 921 000,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 1001 Intitulé de l'opération : pô	Intitulé de l'opération : pôle multimédia Charleville			délibération : 18/12/2007
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	2 966,08	0,00	0,00	0,00
4581 extension du pôle (5)	2 966,08	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 1001	Intitulé de l'opération : pôle multimédia Charleville	Date de la délibération : 18/12/2007		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	2 966,08	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 12	Intitulé de l'opération : Construction siège URCA		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	333 613,58	0,00	5 430 000,00	5 430 000,00
4581 Construction siège URCA (5)	333 613,58	0,00	5 430 000,00	5 430 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	333 613,58	0,00	5 430 000,00	5 430 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 13 Intitulé de l'opération : Bâtiment	Intitulé de l'opération : Bâtiment mutualisé Moulin de la Housse		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 Bâtiment mutualisé Moulin de la Housse (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 13 Intitulé de l'opération : Bâtiment	Intitulé de l'opération : Bâtiment mutualisé Moulin de la Housse			Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 14 Intitulé de l'opération : C	Intitulé de l'opération : Construction STAPS Croix Rouge			Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	359 000,00	359 000,00	
4581 Construction STAPS Croix Rouge (5)	0,00	0,00	359 000,00	359 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	359 000,00	359 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 15	Intitulé de l'opération : Extension ESI Reims		Date de la délibération : 15/12/2016		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	
4581 Extension ESI Reims (5)	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 16	Intitulé de l'opération : Extension pôle santé		Date de la délibération : 15/12/2016		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	19 671,20	0,00	575 000,00	575 000,00	
4581 Extension pôle santé (5)	19 671,20	0,00	575 000,00	575 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	19 671,20	0,00	575 000,00	575 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 17 Intitulé de l'opération : Pôle	recherche agro-ressource	es	Date de la	délibération : 15/12/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
4581 Pôle recherche agro-ressources (5)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	В6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'ann	uité à recouvrer	ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
- Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
- Non assortis d'intérêts (total)		25 331 477,17	3 341 000,00		
ECAM Strasbourg Europe	13/11/2015	400 000,00	0,00		
SAS Les Ateliers Réunis	13/02/2015	300 000,00	0,00		
Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES)	09/10/2015	28 000,00	7 000,00		
SAFER - Fonds de compensation environnementale	14/02/2014	50 000,00	0,00		
Communauté Vendeuvres Soulaine	14/04/2009	700 000,00	100 000,00		
BEHEMS EX CHARCUT. VOUZINOISE	21/05/2012	100 000,00	9 986,00		
SCOP LA FONDERIE ROLLINGER	24/09/2012	100 000,00	11 931,30		
SCEA MONCUY CHRISTOPHE	24/09/2012	20 000,00	2 000,00		
SARL GOURISSE	22/10/2012	20 000,00	2 890,00		
CONSEIL GENERAL DE L'AUBE	11/03/2013	450 000,00	45 000,00		
Commune de Douzy	13/05/2013	40 322,00	10 080,50		
CFD INDUSTRIE	24/06/2013	100 000,00	5 000,00		
SARL CHOOZ TECHNI FINITION	23/09/2013	50 000,00	2 500,00		
SARL S.C.D.C	23/09/2013	60 000,00	3 000,00		
LE GRAND TROYES	25/11/2013	350 000,00	87 500,00		
POLE MECANIQUE DES ARDENNES	14/10/2013	50 000,00	7 740,00		
SARL MENUISERIE PARIS	14/10/2013	100 000,00	5 000,00		
EURL OTS ENFANCE	25/11/2013	35 000,00	4 375,00		
TRACE DEPOLLUTION RECYCLAGE	25/11/2013	196 000,00	9 800,00		
SARL JSC EVENTS	20/01/2014	30 000,00	1 875,00		
SAS EDOVA ENVIRONNEMENT EST	20/01/2014	50 000,00	3 125,00		
SARL ATTRACTIF'IMMO	20/01/2014	7 500,00	468,75		
SARL LE MILNEUF	20/01/2014	12 000,00	750,00		
SARL KLINKAS	20/01/2014	10 000,00	625,00		
SAS SPC	20/01/2014	10 000,00	625,00		
SAR AMBULANCES BIEL	20/01/2014	10 000,00	500,00		
SARL NADOLA	20/01/2014	35 000,00	2 187,50		
SCOPARL IMF BOULONNERIE INDUS	20/01/2014	70 000,00	8 748,00		
SAS INNOVAX INTERNATIONAL	20/01/2014	40 000,00	2 500,00		
SAS UFM DEVELOPPEMENT	20/01/2014	70 000,00	4 375,00		
SA SEFAC	20/01/2014	100 000,00	15 000,00		
ARTEMISE SAS	20/01/2014	112 000,00	11 200,00		

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'ann	uité à recouvrer	ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
SAS SUBLIMATA	10/03/2014	80 000,00	10 000,00		
SARL POLEZAG	10/03/2014	50 000,00	6 250,00		
LE CLOS SIMON	10/03/2014	60 000,00	7 500,00		
SNC LE ROYAL	10/03/2014	20 000,00	2 500,00		
SARL KOLEK FONTENEAU	10/03/2014	15 000,00	1 875,00		
PUNJAB RESTAURANT	07/04/2014	60 000,00	7 500,00		
EURL BC TWO	07/04/2014	100 000,00	15 000,00		
SAS TEXALLIANCE	07/04/2014	100 000,00	12 500,00		
SARL QUARAC'TERRE	07/04/2014	15 000,00	1 875,00		
SARL INDUSTRIE LINGONNE	07/04/2014	35 000,00	4 375,00		
ENTREPRISE HERBULOT RODOLPHE	07/04/2014	9 000,00	1 125,00		
SARL AURELIEN	07/04/2014	30 000,00	3 750,00		
SARL ALU BAIE CREATION	12/05/2014	15 000,00	1 875,00		
SAS T2I	12/05/2014	100 000,00	12 500,00		
SARL SOMAREL	12/05/2014	15 000,00	1 875,00		
SAS ALLO TAXIS MORET	12/05/2014	8 000,00	1 000,00		
ENTREPRISE ZAWADSKI Didier	12/05/2014	10 000,00	1 250,00		
SARL SALAISONS BOURBONNAISES	12/05/2014	10 000,00	1 250,00		
SARL GRAIN DE BEAUTE	12/05/2014	40 000,00	1 520,00		
SARL CHOCOLAT ET PISTACHE 3	12/05/2014	25 000,00	3 125,00		
PIERRE BOURQUIN COMMUNICATIONS	12/05/2014	180 000,00	36 000,00		
SAS SAVIPLAST 52	04/08/2014	420 000,00	84 000,00		
SARL Chocolaterie Lothaire	12/05/2014	80 000,00	0,00		
SAS MECANIQUE 2L	12/05/2014	100 000,00	20 000,00		
SARL MARTEL	12/05/2014	100 000,00	20 000,00		
SOCIETE INDUSTRIEL BETONS ARD	12/05/2014	100 000,00	14 076,00		
SAS AFS SEDAN	16/06/2014	100 000,00	18 750,00		
SNC LE CAMBRONNE	16/06/2014	20 000,00	3 750,00		
SARL SOPATRA	16/06/2014	40 000,00	7 500,00		
SARL MARIBER	16/06/2014	50 000,00	9 375,00		
SCA France Teinture	07/07/2014	200 000,00	40 000,00		
SAS HORIZON 2017	07/07/2014	30 000,00	5 625,00		
SARL MMCA	07/07/2014	15 000,00	2 812,50		
GAS DISTRIBUTION SAS	22/09/2014	50 000,00	12 500,00		
CARPE DIEM	22/09/2014	25 000,00	6 250,00		
SAS RESEAU AIR SERVICE	22/09/2014	22 000,00	5 500,00		
SARL OUTIL MECA	22/09/2014	80 000,00	16 000,00		
METALINOV	22/09/2014	100 000,00	20 000,00		
SARL HARMONIE	22/09/2014	30 000,00	7 500,00		

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'ann	uité à recouvrer	ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
SAS GHP SEDAN	20/10/2014	100 000,00	25 000,00		
SAS ART FUNERAIRE FAVRE	20/10/2014	40 000,00	10 000,00		
EURL AGRI-VITI ESCHARD SOARES	20/10/2014	26 000,00	6 500,00		
SAS CANELIA	20/10/2014	800 000,00	200 000,00		
ENTREPRISE LAVAL REGIS	17/11/2014	30 000,00	7 500,00		
SAS ARTEMIS AUTOMOBILES	17/11/2014	25 000,00	6 250,00		
SAS ETS CANON	17/11/2014	30 000,00	7 500,00		
SARL MAITRE DU FEU 10	17/11/2014	40 000,00	10 000,00		
SAS FIXATION TECHNIQUE DE VIRE	17/11/2014	30 000,00	7 500,00		
SUN DESHY	24/11/2014	150 000,00	37 500,00		
EURL MPM	26/01/2015	60 000,00	15 000,00		
SAS TAGAR	26/01/2015	100 000,00	25 000,00		
SARL LEOGORIC	26/01/2015	200 000,00	40 000,00		
ESCAO ASSOCIES	26/01/2015	50 000,00	13 333,32		
SAS TAXI GERMAIN	26/01/2015	105 000,00	21 000,00		
SARL AU CLOS	26/01/2015	30 000,00	7 500,00		
SARL TTF	26/01/2015	100 000,00	15 476,00		
AERO SOLUTIONS SAS	26/01/2015	50 000,00	12 500,00		
SARTECH PACKAGING	26/01/2015	78 000,00	19 500,00		
EIRL BADET	26/01/2015	30 000,00	7 500,00		
SAS 2L. PARTICIPATIONS	09/03/2015	120 000,00	22 500,00		
SAS ANQUET	09/03/2015	40 000,00	10 000,00		
SAS SOCIETE NOUVELLE SATI	09/03/2015	30 000,00	7 500,00		
SASU SOCIETE NOUVELLE ACTM	09/03/2015	30 000,00	7 500,00		
MC CHAMPIGNY SAS	09/03/2015	100 000,00	25 000,00		
SARL O PRODUCTEUR	09/03/2015	40 000,00	10 000,00		
SAS BNG INVESTISSEMENTS	13/04/2015	99 000,00	24 750,00		
SC HOLDING DERVAL ET ROGE	13/04/2015	100 000,00	20 000,00		
SASU BASILE POUILLOT	13/04/2015	25 000,00	6 250,00		
SARL L'ESSENTIEL	13/04/2015	26 000,00	6 500,00		
SAS FONDERIES HAMEL	13/04/2015	51 000,00	12 750,00		
SOCIETE A.E.D.S TECHNOLOGIE	13/04/2015	45 000,00	11 250,00		
S.A.R.L. LES GRAINS	13/04/2015	90 000,00	22 500,00		
SARL LES PETITS PRES	13/04/2015	60 000,00	12 000,00		
SA FINAXO ENVIRONNEMENT	13/04/2015	200 000,00	40 000,00		
SARL DERGER	18/05/2015	30 000,00	7 500,00		
ENTREPRISE DELHALLE SIMON	18/05/2015	30 000,00	6 000,00		
SARL KAZUMARI	18/05/2015	45 000,00	11 250,00		
SNC BEAUFORT ET FILLES	18/05/2015	60 000,00	12 000,00		

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'annu	uité à recouvrer	ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital Intérêts		l'exercice
SARL LE PRESSOIR	18/05/2015	100 000,00	20 000,00		
CENTRE MOTOCULTURE	18/05/2015	50 000,00	10 000,00		
EIRL DONARD	15/06/2015	33 000,00	8 250,00		
SARL LA LOGE	15/06/2015	100 000,00	25 000,00		
SARL CMPAI	15/06/2015	100 000,00	25 000,00		
SAS PISCINES MAGILINE	15/06/2015	150 000,00	30 000,00		
SARL INSTITUT BIOTECH J. BOY	15/06/2015	250 000,00	62 500,00		
EURL ARTINVEST	06/07/2015	150 000,00	37 500,00		
SARL ANDY	06/07/2015	60 000,00	15 000,00		
SNC AU PETIT BERCY	06/07/2015	30 000,00	7 500,00		
SARL ARTIFIL	06/07/2015	70 000,00	17 500,00		
SAS MECANIQUE 2L	06/07/2015	100 000,00	25 000,00		
SCI LE SOUTAIN	15/06/2015	62 433,00	12 488,00		
SA FRANCE VOLETS INTEX	21/09/2015	100 000,00	20 000,00		
EURL GARAGE DE CLESLES	21/09/2015	30 000,00	6 000,00		
SARL LG3S	21/09/2015	55 000,00	13 750,00		
SAS ABCM 10	21/09/2015	60 000,00	15 000,00		
SAS IMEO SOLUTIONS	21/09/2015	50 000,00	12 500,00		
SAS OPTIQUE COLSON	21/09/2015	40 000,00	8 000,00		
SAS SAINT CHARD	21/09/2015	50 000,00	12 500,00		
SAS SOCIETE NOUVELLE MIRANDEL	21/09/2015	50 000,00	10 000,00		
SARL ELLIVA	21/09/2015	20 000,00	5 000,00		
SARL JEAN POIRIER	21/09/2015	90 000,00	18 000,00		
SAS VAUTHRIN FORAGES	23/11/2015	200 000,00	30 000,00		
SAS BOUCHERIE MAURINO	26/10/2015	30 000,00	7 500,00		
EURL MATHIEU	26/10/2015	24 000,00	6 000,00		
SASU L'EPICURIEN	26/10/2015	24 000,00	6 000,00		
SARL BOUDIN BLANC DU RETHELOIS	26/10/2015	150 000,00	30 000,00		
SASU MICRO BRASSERIE ONCE TROY	26/10/2015	50 000,00	12 500,00		
SAS MAYLI SPORT	26/10/2015	25 000,00	6 250,00		
SAS OC LOGISTIQUE	26/10/2015	40 000,00	10 000,00		
SARL BONAPP	26/10/2015	50 000,00	12 500,00		
BACHA ENTREPRISES	26/10/2015	200 000,00	40 000,00		
SAS AFS SEDAN	26/10/2015	50 000,00	12 500,00		
ENTREPRISE BAILLET PATRICK	26/10/2015	40 000,00	10 000,00		
SAS MILLBAKER	26/10/2015	70 740,00	17 685,00		
SAS KAVI	23/11/2015	50 000,00	10 000,00		
SNC LE RELAIS DE MARIGNY	23/11/2015	30 000,00	7 500,00		
SARL LOCA RECEPTION	23/11/2015	40 000,00	10 000,00		

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'anni	uité à recouvrer	ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
SAS ID CONCEPT	23/11/2015	100 000,00	20 000,00		
SARL VR CONSULTING	26/02/2016	50 000,00	12 500,00		
SARL JLS LAZZARIN	26/02/2016	100 000,00	20 000,00		
EURL OPTIC CHAUMONT	26/02/2016	45 000,00	11 250,00		
EURL GANNE BUCHERES	26/02/2016	25 000,00	6 250,00		
SARL DG INDUSTRIE	29/03/2016	100 000,00	25 000,00		
SAS WEBER BOUTIQUE	29/03/2016	30 000,00	6 000,00		
SASU VICANDLOL	29/03/2016	40 000,00	8 000,00		
SARL LS (COMPAGNONS PEINTRES	29/03/2016	40 000,00	10 000,00		
SARL LA DOYENNE RECEPTION	29/03/2016	34 000,00	8 500,00		
SARL IDFC (ID FORMATION CONSEI	22/04/2016	100 000,00	20 000,00		
SARL CARS DELANNOY ET FILS	22/04/2016	54 000,00	13 500,00		
SAS ROUSCHOP	20/05/2016	30 000,00	7 500,00		
SASU L2S	20/05/2016	90 000,00	22 500,00		
SARL ALUC	20/05/2016	30 000,00	7 500,00		
SARL FINANCIERE TASKY	01/07/2016	60 000,00	12 000,00		
SAS STEFIL EVOLUTION	01/07/2016	40 000,00	8 000,00		
SAS BUFF AND CO	23/09/2016	100 000,00	25 000,00		
ENTREPRISE DEUTSCHE STEPHANE	23/09/2016	40 000,00	8 000,00		
SAS LES CHAMPIGNONS DE CUSSANG	23/09/2016	30 000,00	7 500,00		
3 AD INVESTISSEMENT SAS AM PRO	23/09/2016	80 000,00	20 000,00		
SAS AMILAN	23/09/2016	90 000,00	18 000,00		
SAS SG BOULINGRIN	23/09/2016	50 000,00	12 500,00		
SAS LES DELICES DE CHLOE	14/10/2016	40 000,00	8 000,00		
SAS ATELIER ECR1	14/10/2016	40 000,00	8 000,00		
SARL KALICONCEPT	25/11/2016	200 000,00	40 000,00		
SARL MP SAINT ALP	12/12/2016	45 000,00	9 000,00		
SARL FALLET 3CF MENUISERIE	12/12/2016	30 000,00	6 000,00		
SARL LISCINE	12/12/2016	45 000,00	9 000,00		
SAS PB LAURA	12/12/2016	65 000,00	13 000,00		
SARL APMS 08	12/12/2016	60 000,00	15 000,00		
SARL DIDIER R2S	12/12/2016	70 000,00	17 500,00		
SARL TONNELLERIE DE CHAMPAGNE	12/12/2016	50 000,00	10 000,00		
SNC BAILLY BROTHERS	27/01/2017	60 000,00	12 000,00		
SARL CUDEL CGB	27/01/2017	40 000,00	10 000,00		
SARL LOUIS LE PIEUX	27/01/2017	50 000,00	6 250,00		
SARL ADM FINANCE	27/01/2017	150 000,00	37 500,00		
SARL CAP ENERGY	24/02/2017	60 000,00	15 000,00		
SAS FOUREAU	31/03/2017	50 000,00	10 000,00		

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'anni	uité à recouvrer	ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
ENTREPRISE LEVEAUX ISOBEL	31/03/2017	30 000,00	6 000,00		
SAS RSL	31/03/2017	30 000,00	7 500,00		
SAS SVLM 08	31/03/2017	30 000,00	6 000,00		
TRIOLET Aline	24/04/2017	35 000,00	7 000,00		
SA Acieries Hachette et Driout	12/12/2016	250 000,00	50 000,00		
SAS SII ARDENNES	29/05/2017	60 000,00	12 000,00		
SARL HOLDING ROZE	29/05/2017	40 000,00	8 000,00		
SARL OPTIC SAVARY LUCAS DELORM	29/05/2017	60 000,00	12 000,00		
SAS LA DAVANT	29/05/2017	80 000,00	20 000,00		
SARL HOLDING RS	29/05/2017	60 000,00	15 000,00		
SAS L'EPI D'OR	29/05/2017	40 000,00	10 000,00		
SARL LES 4 FOODIES	29/05/2017	30 000,00	7 500,00		
SAS FORNAX	29/05/2017	50 000,00	10 000,00		
SARL MOTOSIDE PASSION	30/06/2017	26 000,00	5 200,00		
SARL EMGM	30/06/2017	60 000,00	12 000,00		
SAS MC DEAL SHELT'AIR	30/06/2017	28 000,00	1 750,00		
SAS ALDA	30/06/2017	100 000,00	25 000,00		
ETABLISSEMENTS HUOT	29/05/2017	250 000,00	12 500,00		
SARL JACQUES PREVOT ARTIFICES	31/03/2017	70 000,00	17 500,00		
SARL ANGELLON	29/05/2017	70 000,00	17 500,00		
SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE	29/05/2017	250 000,00	12 500,00		
PLEIADES CAPITAL (ELT 30)	27/02/2009	12 000,00	2 000,00		
AG2B (ELT 31)	29/05/2009	20 000,00	20 000,00		
EST PREFA (ELD 117)	10/07/2009	4 188,00	4 188,00		
VAGNER GRAPHIC (ELD 133)	27/11/2009	1 458,00	1 458,00		
SARL LANZ (FICTRESO11)	29/01/2010	58 750,00	11 325,45		
SYNDICAT DES EAU DU SOIRON (FGP 3)	29/01/2010	394 572,00	0,00		
IFBM (ELD 146)	26/02/2010	8 000,00	8 000,00		
SIMALU (FICTRESO23)	24/06/2010	8 250,00	5 500,00		
FIBRASTRAL (FIBRA1)	26/11/2010	148 318,36	0,00		
SAS PHENIX (ELT 48)	23/12/2010	5 000,00	5 000,00		
SYNDICAT DES EAUX DU SOIRON (FGP 4)	28/01/2011	164 784,00	27 464,00		
STE VALTERRA DEPOLLUTION ET REHABIL (LORVER1)	13/10/2011	1 488 590,15	0,00		
BIOCAPTECH (BIOCAP1)	16/03/2012	80 662,26	0,00		
FP ENVIRONNEMENT (BIOCAP2)	16/03/2012	24 015,23	0,00		
STE THOMAS (ELD 180)	28/09/2012	4 000,00	4 000,00		
AGRITECH FRANCE (EXTRAP1)	19/04/2013	194 283,40	0,00		
DIATELIC (SATEL1)	19/04/2013	127 670,49	0,00		
KAPELSE (SATEL4)	19/04/2013	30 240,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
NEOLINKS (SATEL2)	19/04/2013	168 640,00	0,00		
SAILENDRA (SATEL3)	19/04/2013	51 465,40	0,00		
HEALTIS (SPINE1)	31/05/2013	78 476,97	0,00		
CRITT METAL 2T (ARI 6)	28/06/2013	16 000,00	16 000,00		
SEFAM (INNOVA1)	28/06/2013	89 325,10	0,00		
ÉCOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C 1)	28/06/2013	1 650 000,00	0,00		
CRITT BOIS (FURALO2)	27/09/2013	50 930,68	0,00		
METALLERIE DU SUD LORRAIN SAS (FURALO3)	27/09/2013	162 850,00	0,00		
CRITT BOIS (ARI 7)	29/11/2013	23 900,00	23 900,00		
ICOTEX (ICOTEX1)	21/12/2013	10 016,00	0,00		
ECOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C2)	25/04/2014	1 000 000,00	0,00		
HAKISA (FGP9)	25/04/2014	16 666,68	16 666,68		
CALORIVER SAS (FGP 10)	03/10/2014	400 000,00	0,00		
OLIPARK (ELD 182)	10/04/2015	51 000,00	51 000,00		
SOCIETE EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAI (FGP12)	06/11/2015	310 000,00	0,00		
EUROPEENNE DE BIOMASSE (FGP 11)	19/12/2015	240 000,00	0,00		
ICN ARTEM BUSINESS SCHOOL (FGP 13)	13/07/2017	300 000,00	75 000,00		
SYNDICAT MIXTE DE LA MADINE	17/11/2017	345 429,45	50 000,00		
RYVIA	25/05/2018	250 000,00	0,00		
VILLEMIN VM	13/07/2018	120 000,00	0,00		
SCIA DIENVILLE	13/07/2018	244 000,00	0,00		
BEHM	21/09/2018	144 000,00	0,00		
HICK LECOQ CONSTRUCTION	12/10/2018	108 000,00	0,00		
FEYEL ARTZNER	07/12/2018	250 000,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES =A + B	266 879 000,00	I 266 879 000,00
16 Empr	runts et dettes assimilées (A)	174 700 000,00	174 700 000,00
1631	Emprunts obligataires	32 470 000,00	32 470 000,00
1641	Emprunts en euros	140 561 000,00	140 561 000,00
1643	Emprunts en devises	1 669 000,00	1 669 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	92 179 000,00	92 179 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
103	Plan de relance FCTVA	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	92 179 000,00	92 179 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	266 879 000,00	0,00	0,00	266 879 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	838 884 116,00	III 838 884 116,00
Ressource	s propres externes de l'année (a)	33 006 000,00	33 006 000,00
10222	FCTVA	29 665 000,00	29 665 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	3 341 000,00	3 341 000,00
Ressource	s propres internes de l'année (b)	805 878 116,00	805 878 116,00
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28			
	Amortissement des immobilisations	4 000 000 00	4 000 000 00
28031	Frais d'études	1 960 000,00	1 960 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	10 000,00	10 000,00
28033	Frais d'insertion	22 000,00	22 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 052 000,00	1 052 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 457 000,00	14 457 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	3 803 000,00	3 803 000,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	2 427 000,00	2 427 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	17 000,00	17 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	346 000,00	346 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 884 000,00	10 884 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	206 000,00	206 000,00
2804141	Subv.Cne: Bien mobilier, matériel	4 833 000,00	4 833 000,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	82 940 000,00	82 940 000,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 236 000,00	1 236 000,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 202 000,00	6 202 000,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	1 624 000,00	1 624 000,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 634 000,00	2 634 000,00
28041711	Subv. SNCF: Bien mobilier, matériel	42 093 000,00	42 093 000,00
28041712	Subv. SNCF: Bâtiments, installations	9 105 000,00	9 105 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	18 369 000,00	18 369 000,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	1 972 000,00	1 972 000,00
28041722	Subv. RFF: Bâtiments, installations	22 763 000,00	22 763 000,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	12 652 000,00	12 652 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	12 354 000,00	12 354 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	22 995 000,00	22 995 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	60 891 000,00	60 891 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	14 678 000,00	14 678 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	10 700 000,00	10 700 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	8 693 000,00	8 693 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	51 000,00	51 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 481 000,00	2 481 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	2 000,00	2 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	16 397 000,00	16 397 000,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,	3 384 000,00	3 384 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	2 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	541 000,00	541 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281311	Bâtiments administratifs	3 351 000,00	3 351 000,00
281312	Bâtiments scolaires	10 434 000,00	10 434 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	881 000,00	881 000,00
281318	Autres bâtiments publics	403 000,00	403 000,00
281351	Bâtiments publics	43 000,00	43 000,00
28151	Réseaux de voirie	20 000,00	20 000,00
28152	Installations de voirie	5 900,00	5 900,00
28153	Réseaux divers	103 000,00	103 000,00
28154	Voies navigables	2 000,00	2 000,00
281572	Matériel technique scolaire	1 744 000,00	1 744 000,00
281578	Autre matériel technique	550 000,00	550 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	318 000,00	318 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	9 347 000,00	9 347 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 000,00	5 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	94 000,00	94 000,00
281828	Autres matériels de transport	884 000,00	884 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 700 100,00	6 700 100,00
281838	Autre matériel informatique	659 000,00	659 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 011 000,00	3 011 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	357 000,00	357 000,00
28185	Matériel de téléphonie	311 000,00	311 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 001 000,00	1 001 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	436 000,00	436 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	370 442 116,00	370 442 116,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	838 884 116,00	0,00	0,00	0,00	838 884 116,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	266 879 000,00
Ressources propres disponibles	IV	838 884 116,00
Solde	V = IV - II (5)	572 005 116,00

⁽¹⁾ Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilisa pro d'amortis de l'emp Année	ation et fil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux (3)	Taux initial Index Taux (4) actuariel (5)		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-		Taux Index Taux (3) (4) actua-					du budget (6) Taux Index Niveau		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00																								
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					47 994 118,16	38 302 370,26											1 283 026,78	2 988 864,10																								
ALFOREAS	2014	Р	Restructuration	CREDIT AGRICOLE	420 000,00	200 469,13	3,00	М	F	FIXE	4,260	F	FIXE	4,260	A-1	Eur	7 335,63	62 159,97																								
ALFOREAS	2014	Р	Restructuration	CREDIT COOPERATIF	420 000,00	200 469,13	3,00	М	F	FIXE	4,260	F	FIXE	4,260	A-1	Eur	7 335,63	62 159,97																								
ALFOREAS	2014	Р	Restructuration	CAISSE D'EPARGNE	100 000,00	47 730,80	3,00	М	F	FIXE	4,260	F	FIXE	4,260	A-1	Eur	1 746,59	14 799,98																								
ALFOREAS	2014	Р	Restructuration	BANQUE POPULAIRE LORRAINE	125 000,00	59 706,74	3,00	М	F	FIXE	4,300	F	FIXE	4,300	A-1	Eur	2 205,51	18 505,47																								
Association construction ECAM Strasbourg Europe	2011	С	Construction école d'ingénieurs	CREDIT LYONNAIS	5 000 000,00	4 662 162,15	18,00	Т	F	FIXE	3,900	F	FIXE	3,900	A-1	Eur	153 543,75	270 270,28																								
Association pour le développement du Lycée Charles de Foucauld	2018	С	Refinancement prêt extension du lycée	LA BANQUE POSTALE	4 291 563,58	4 132 616,78	17,00	М	F	FIXE	1,390	F	FIXE	1,390	A-1	Eur	55 924,44	238 420,20																								
GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	2014	С	Construction IRC	CREDIT FONCIER	14 229 302,50	13 765 303,51	22,00	Т	F	FIXE	4,470	F	FIXE	4,470	A-1	Eur	598 025,10	618 665,33																								
GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	2014	С	Construction IRC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 172 275,00	6 938 396,47	22,00	Т	F	FIXE	3,870	F	FIXE	3,870	A-1	Eur	260 973,36	311 838,04																								

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amortis de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initial		Taux initial		Taux initial			à la date		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil		file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital				
IFPS	2007	Р	Travaux d'agrandissement IFPS	BANQUE POPULAIRE - 547	110 000,00	41 221,15	4,00	Т	F	FIXE	3,500	F	FIXE	3,500	A-1	Eur	1 336,94	8 120,38				
Institut Don Bosco	2014	С	Restructuration du lycée	CREDIT MUTUEL	1 250 000,00	1 089 293,22	17,00	М	F	FIXE	2,950	F	FIXE	2,950	A-1	Eur	31 446,27	51 371,37				
La Salle Mabillon Sacré Cœur	2013	Р	La salle Mabillon Sacré Cœur	CAISSE D'EPARGNE - 561	400 000,00	259 987,93	8,00	М	F	FIXE	3,250	F	FIXE	3,250	A-1	Eur	7 970,87	32 328,49				
Lycée Jean XXIII	2007	С	Rénovation façades et terrasses Jean XXIII	SOCIETE GENERALE - 546	540 000,00	48 750,00	1,00	М	F	FIXE	3,800	F	FIXE	3,800	A-1	Eur	1 067,78	45 000,00				
Lycée Jeanne Mance	2000	Р	Travaux Lycée Jeanne Mance	BANQUE POPULAIRE - 524	457 347,05	60 651,58	2,00	М	F	FIXE	5,620	F	FIXE	5,620	A-1	Eur	2 498,01	35 627,31				
Lycée Jeanne Mance	2001	Р	Travaux LYCEE JEANNE MANCE	BANQUE POPULAIRE - 531	228 673,53	52 540,73	3,00	М	F	FIXE	4,030	R	FIXE	4,030	A-1	Eur	1 827,11	15 858,02				
Lycée Sacré Cœur	2010	Р	Réaménagement Lycée Sacré Coeur	SOCIETE GENERALE - 552	1 500 000,00	517 598,28	3,00	М	F	FIXE	3,850	F	FIXE	2,510	A-1	Eur	11 008,05	173 214,63				
Lycée St Jean-Bapiste de la Salle	2009	Р	Restructuration ateliers St J-Baptiste de la S.	CAISSE D'EPARGNE - 550	375 000,00	54 324,12	1,00	Т	F	FIXE	3,500	F	FIXE	3,500	A-1	Eur	1 337,57	43 269,13				
Lycée St Paul	2010	Р	Réaménagement Lycée St Paul	CAISSE D'EPARGNE - 553	1 650 000,00	1 156 036,79	10,00	Т	F	FIXE	4,180	F	FIXE	3,600	A-1	Eur	40 265,97	100 852,75				
Lycée St Paul	2010	Р	Réaménagement lycée Saint-Paul	CAISSE D'EPARGNE - 554	1 490 000,00	280 191,77	2,00	Т	F	FIXE	2,800	F	FIXE	2,800	A-1	Eur	6 807,64	99 409,36				
Lycée St Vincent de Paul	2008	Р	Réaménagement bâtiments St Vincent de P	SOCIETE GENERALE - 548	700 000,00	313 016,43	5,00	М	F	FIXE	4,410	F	FIXE	1,200	A-1	Eur	3 382,43	68 106,61				
Lycée St Vincent de Paul	2009	Р	Réaménagement bâtiment St Vincent de P	SOCIETE GENERALE - 549	800 000,00	361 066,46	5,00	М	F	FIXE	4,410	F	FIXE	1,200	A-1	Eur	3 901,64	78 561,28				
SAEM Reims Développement	2004	Р	Rachat des locaux de Reims Aerospace	CREDIT AGRICOLE - 545	434 956,50	41 341,97	1,00	Т	F	FIXE	5,500	F	FIXE	5,500	A-1	Eur	1 430,82	41 341,97				
SEBL	2014	Р	ZAC BOUXIERES SOUS FROIDMONT - SEBL	LA BANQUE POSTALE	4 800 000,00	2 819 495,12	4,00	Т	F	FIXE	2,550	F	FIXE	2,550	A-1	Eur	66 199,67	598 983,56				

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial		té des Taux initial rem-		cité des Taux initial rem-		es Taux initial		Taux initial		s Taux initial		té des Taux rem-		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		ux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		du budget (6)				Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice														
	Année	Profil		file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital																																								
SOLOREM	2017	F	Financement ZAC Gondreville Fontenoy	BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL	1 500 000,00	1 200 000,00	4,00	Т	F	FIXE	1,270	F	FIXE	1,270	A-1	Eur	15 456,00	0,00																																								
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00																																								
TOTAL GENERAL					47 994 118,16	38 302 370,26											1 283 026,78	2 988 864,10																																								

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUI	NT C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	4 271 890,88
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	237 843 751,95
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	242 115 642,83
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 440 442 711,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	9,92

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

	Exer-				Montant des redevances restant à courir					
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				6 710 000,00	12 912 168,00	13 141 873,00	13 389 354,00	13 641 955,00	325 286 128,00	378 371 478,00
Financements des matériels ferroviaires	2008	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA)	396	1 250 000,00	8 234 535,00	8 358 517,00	8 484 365,00	8 612 107,00	201 768 233,00	235 457 757,00
Financements des matériels ferroviaires	2010	Société Générale	387	5 460 000,00	4 677 633,00	4 783 356,00	4 904 989,00	5 029 848,00	123 517 895,00	142 913 721,00
Crédits-bails immobiliers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total			6 710 000,00	12 912 168,00	13 141 873,00	13 389 354,00	13 641 955,00	325 286 128,00	378 371 478,00

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Contrat de Performance Energétique dans 15 lycées	2009	ECOLYA	Travaux d'énergie dans 15 lycées	83 748 998,00	4 930 000,00	240	01/12/2029	19 930 433,00	19 930 433,00
Conception, réalisation, hébergement, exploitation et financement d'un syst. d'info. Multimodales	2009	Société Cityway	Contrat de services	3 900 000,00	0,00	120	30/04/2019	72 565,00	29 026,00
Restructuration Lycée Jean Zay JARNY	2011	EIFFLY 54	Construction - GER - Maintenance	127 972 000,00	6 633 092,00	271	01/09/2033	59 716 928,00	59 716 928,00
Restructuration LPR Métiers du Bâtiment et des Travaux publics MONTIGNY LES METZ	2011	BATYS	Construction - GER - Maintenance	98 072 000,00	5 219 467,00	270	01/08/2033	42 542 374,00	42 542 374,00
Restructuration Lycée Le Chesnois BAINS LES BAINS	2011	Groupement Rabot Dutilleul	Construction - GER - Maintenance	62 192 000,00	3 440 983,00	263	01/01/2033	27 710 216,00	27 710 216,00
Restructuration Lycées Marquette et Hanzelet PONT A MOUSSON	2011	LYLOPOLIS	Construction - GER - Maintenance	166 244 000,00	8 248 832,00	262	01/08/2033	71 916 942,00	71 916 942,00

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale							
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N			
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)	0,00	64 095 000,00	125 956 907,63	-61 861 907,63			
Total	0,00	64 095 000,00	125 956 907,63	-61 861 907,63			

Libell	é de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (D	RES)
	Reste à employer au 01/01/N	0,00
	Recettes	
Article	Libellé article	Montant
1332	Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	64 095 000,00
	Total	64 095 000,00
	Dépenses	
Article	Libellé article	Montant
902-222/213	Constructions	2 165 000,00
902-222/215	Installations, Matériel et outillage	12 005 252,25
902-222/217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5 570 000,00
902-222/218	Autres Immobilisations corporelles	9 907 137,49
902-222/231	Immobilisations corporelles en cours	63 103 380,81
902-222/238	Avances versées sur Cde Immo corporelles en cours	26 778 821,67
902-224/231	Immobilisations corporelles en cours	6 427 315,41
	Total	125 956 907,63
	Reste à employer au 31/12/N (3)	-61 861 907,63

⁽¹⁾ Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		DU PERSONNEL AU UI/UI/N					
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)		S POURVUS SUR SETAIRES EN ETF	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		9,00	0,00	9,00	3,00	1,00	4,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	8,00	0,00	8,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 513,00	0,00	1 513,00	1 025,90	307,30	1 333,20
Adjoint administratif territorial	С	230,00	0,00	230,00	177,80	29,70	207,50
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	С	101,00	0,00	101,00	89,90	1,00	90,90
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	С	216,00	0,00	216,00	187,30	0,00	187,30
Administrateur	A	12,00	0,00	12,00	3,00	7,00	10,00
Administrateur général	A	5,00	0,00	5,00	1,00	2,00	3,00
Administrateur hors classe	A	18,00	0,00	18,00	4,00	11,00	15,00
Attaché	A	486,00	0,00	486,00	225,20	187,70	412,90
Attaché hors classe	A	31,00	0,00	31,00	26,30	3,00	29,30
Attaché principal	A	138,00	0,00	138,00	96,80	34,80	131,60
Directeur territorial	A	41,00	0,00	41,00	29,60	9,00	38,60
Rédacteur	В	87,00	0,00	87,00	65,60	12,50	78,10
Rédacteur principal de 1ère classe	В	97,00	0,00	97,00	76,80	7,80	84,60
Rédacteur principal de 2ème classe	В	51,00	0,00	51,00	42,60	1,80	44,40
FILIERE TECHNIQUE (c)		5 953,00	0,60	5 953,60	5 084,00	243,30	5 327,30
Adjoint technique territorial	С	77,00	0,00	77,00	48,70	23,00	71,70
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	1 711,00	0,00	1 711,00	1 303,90	157,70	1 461,60
Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement	С	1 092,00	0,00	1 092,00	1 005,90	0,00	1 005,90
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	С	2 650,00	0,60	2 650,60	2 406,70	1,00	2 407,70
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	С	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	С	23,00	0,00	23,00	21,60	0,00	21,60
Agent de maîtrise	С	24,00	0,00	24,00	20,80	0,00	20,80
Agent de maîtrise principal	С	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Ingénieur	А	94,00	0,00	94,00	57,10	22,60	79,70
Ingénieur en chef	А	26,00	0,00	26,00	19,80	4,00	23,80
Ingénieur en chef hors classe	Α	13,00	0,00	13,00	9,80	1,00	10,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	5 (3)		S POURVUS SUR BETAIRES EN ETI	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	83,00	0,00	83,00	59,30	16,00	75,30
Technicien	В	34,00	0,00	34,00	23,80	7,00	30,80
Technicien principal de 1ère classe	В	50,00	0,00	50,00	43,80	2,00	45,80
Technicien principal de 2ème classe	В	53,00	0,00	53,00	39,80	9,00	48,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		13,00	0,00	13,00	5,00	4,00	9,00
Assistant socio-éducatif	В	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Infirmier de classe normale	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	6,00	0,00	6,00	2,00	2,00	4,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseillers territoriaux A.P.S.	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		28,00	0,00	28,00	23,30	2,00	25,30
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	С	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	В	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
Assistant de conservation principal de 2ème classe	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	7,00	0,00	7,00	4,80	2,00	6,80
Bibliothécaire territorial	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Bibliothécaire territorial principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateur (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur en chef (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Conservateur en chef (patrimoine)	A	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		86,00	0,00	86,00	0,00	54,82	54,82
Apprenti		16,00	0,00	16,00	0,00	16,00	16,00
Collaborateur de cabinet		17,00	0,00	17,00	0,00	13,30	13,30
Collaborateur de groupes d'élus		53,00	0,00	53,00	0,00	25,52	25,52
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7 594,00	0,60	7 594,60	6 139,20	611,42	6 750,62

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2019

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 - ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 - Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CO	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				169 469,63		
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	366	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	386	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	372	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	407	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	407	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	407	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	С	ADM	525	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	IUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CON	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CON	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CON	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CON	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	MUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	354	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	IUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	351	0,00	3-2	CDD
d'enseignement						
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement				0,00		
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement						
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement		TEQ.,	0.40	0.00		000
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	361	0,00	3-2	CDD
d'enseignement						
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement				-,		
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement						
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement						
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
d'enseignement						
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements	С	TECH	381	0,00	3-2	CDD
d'enseignement				,		
Administrateur	Α	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	Α	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	Α	ADM	813	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	Α	ADM	542	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	Α	ADM	813	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	Α	ADM	542	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	Α	ADM		59 201,74	3-3-2°	CDI
Administrateur général	Α	ADM	HEB3	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur général	Α	ADM	HED2	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	Α	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	Α	ADM	HEA1	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	Α	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur hors classe	A	ADM	977	0,00		CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Administrateur hors classe	Α	ADM	HEB3	0,00	3-3-2°	CDD	
Administrateur hors classe	Α	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD	
Administrateur hors classe	Α	ADM	HEA2	0,00	3-3-2°	CDI	
Administrateur hors classe	Α	ADM	HEB3	0,00	3-3-2°	CDD	
Administrateur hors classe	Α	ADM	HEB1	0,00	3-3-2°	CDI	
Administrateur hors classe	Α	ADM	HEA3	0,00	3-3-2°	CDI	
Administrateur hors classe	Α	ADM	813	0,00	3-3-2°	CDI	
Apprenti		OTR		8 271,68	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		3 641,34	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		9 710,24	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		4 435,52	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		6 818,14	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		6 653,28	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		2 202,25	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		9 305,64	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		10 924,02	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		4 989,96	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		6 608,74	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		9 530,40	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		4 495,44	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		5 559,40	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		8 895,12	A Apprenti	CDD	
Apprenti		OTR		8 226,72	A Apprenti	CDD	
Assistant socio-éducatif	В	MS	377	0,00	3-2	CDD	
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	A	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	A	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	A	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI	
Attaché	A	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD	
Attaché	A	ADM	490	0,00		CDD	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	MUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	518		3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-2	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	736	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518		3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	897	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	886	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	876	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-2	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	462	0,00		CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	816	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	607	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	642	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	А	ADM	518	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	А	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	490	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	441		3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3) CONTRAT		NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	А	ADM	441	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché hors classe	Α	ADM	HEA1	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché hors classe	Α	ADM	HEA1	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché hors classe	Α	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	885	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	783	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	633	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	783	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	836	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	836	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	885	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	836	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	885	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	885	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	783	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	836	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	935	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	885	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	836	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	Α	ADM	885	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	Α	ADM	985	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	Α	ADM	836	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	А	CULT	462	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	Α	CULT	607	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3) CONTRAT		NTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de cabinet		OTR	1015	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	1015	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	759	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	1012	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	HEC2	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	HEC2	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	1015	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	759	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	1015	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	HEC2	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	434	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	672	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	HEC2	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	HEA1	0,00	110	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	HEC2	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	757	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	757	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	712	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	829	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	717	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	958	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	759	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	773	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	704	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	773	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	856	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	773	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	912	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	744	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	747	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus	1	OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus	1	OTR	760	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	HEF1	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus	1	OTR	1005	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus	1	OTR	578	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus	1	OTR	614	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	690	0,00	110-1	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	S EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES SECTEUR REMUNERATION (3) CON		NTRAT			
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	605	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	429	0,00	110-1	CDD
Collaborateur de groupes d'élus		OTR	916	0,00	110-1	CDD
Directeur territorial	Α	ADM	897	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	897	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	955	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	955	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	1005	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	955	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur territorial	Α	ADM	1005	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	955	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	Α	ADM	1005	0,00	3-3-2°	CDI
Infirmier en soins généraux de classe normale	Α	MS	508	0,00	3-3-2°	CDD
Infirmier en soins généraux de classe normale	Α	MS	548	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	686	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	471	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	731	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	765	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	604	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	558	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	558	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	640	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	686	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	640	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	471	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	816	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	640	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	816	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	731	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	640	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	558	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	Α	TECH	731	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	686	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	558	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	686	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	441	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	765	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef	A	TECH	912	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	862	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	912	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	977	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef hors classe	A	TECH	HEA3	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	784	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	MUNERATION (3)	CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur principal	Α	TECH	659	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	Α	TECH	833	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	720	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	985	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	659	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	885	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	720	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	659	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	935	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	720	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	833	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	885	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	935	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	935	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	935	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	Α	TECH	985	0,00	3-3-2°	CDI
Médecin hors classe	Α	MS	HEB3	0,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur	В	ADM	379	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	В	ADM	452	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	431	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	452	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	563	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	478	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	431	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	500	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	478	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	597	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	В	ADM	372	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	В	ADM	372	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	В	ADM	452	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	684	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	684	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	707	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	484	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	660	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	707	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	707	0,00	3-1	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	В	ADM	660	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal de 2ème classe	В	ADM	599	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 2ème classe	В	ADM	599	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien	В	TECH	372	0,00	3-2	CDD
Technicien	В	TECH	372	0,00	3-2	CDD
Technicien	В	TECH	372	0,00		CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	IUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	В	TECH	431	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien	В	TECH	563	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien	В	TECH	538	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien	В	TECH	372	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 1ère classe	В	TECH	604	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien principal de 1ère classe	В	TECH	604	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	429	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	429	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	399	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	389	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	387	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	429	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	506	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	638	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien principal de 2ème classe	В	TECH	444	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				67 417,28		
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	IUNERATION (3)	COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	С	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
Assistant de conservation	В	CULT	372	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM		27 293,51	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	441	0,00	3-a°	CDD
Attaché	Α	ADM	558	0,00	3-a°	CDD
Ingénieur	Α	TECH	512	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	В	ADM	372	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	В	ADM	452	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	В	ADM	372	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	В	ADM	372	0,00	3-a°	CDD
Service Civique		OTR		591,69	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		753,06	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		591,69	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		591,69	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		591,69	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		753,06	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		968,22	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		645,48	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		699,27	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		753,06	A Service Civique	CDD
Service Civique		OTR		860,64	A Service Civique	CDD
Technicien	В	TECH	372	0,00	3-a°	CDD
Vacataire		OTR		11 279,39	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		342,19	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		109,76	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		14 138,08	A Vacataire	CDD
TOTAL GENERAL				236 886,91		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social. MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	D2
(article L. 4313-2 du CGCT)	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
18/04/2013 - DSP - concession	SCS Les courriers de l'Aube		STE secteur tertiaire	537 234,00
23/10/2015 - Contrat d'affermage CPCR n°764-15 du 15/9/2015	API Restauration		Autre SA à directoire	283 467,92
13/11/2015 - Contrat de concession THD Alsace CPCR n°1063-15 du 13/11/2015	ROSACE	ROSACE	Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle	21 500 000,00
13/07/2017 - Contrat de concession THD Grand Est	LOSANGE	LOSANGE	Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle	16 900 000,00
Détention d'une part du capital				
-	SAFER LORRAINE			200 591,16
-	SOLOREX			77 724,00
-	Sofaris / OSEO		Société anonyme	22,26
	France GARANTIE			15,24
-	France Lorraine Active			213 000,00
-	Lorraine Active - Fonds Contrat Apport Associatif 2012-2014			460 000,00
-	INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION		Société anonyme	20,00
01/01/1984 -	CA Reims			300,00
01/08/1985 - 01/08/1985, DCPCR 578.97 du 9/05/1997 CPCR 514-12 du 08/06/2012	SOCIETE DE DIVERSIFICATION DU BASSIN POTASSIQUE	SOCIETE DE DIVERSIFICATION DU BASSIN POTASSIQUE	Société anonyme	5 560 461,90
06/09/1985 - DBCR 120.85 du 6/09/1985	Sté FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS	Sté FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	81 026,28
01/01/1990 - DCPCR 1990	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Alsace	SAFER Alsace	Société anonyme	27 364,60
01/01/1990 -	SAFER Champagne Ardenne			45 734,71
08/11/1991 - DBCR 270.91 du 8/11/1991	STRASBOURG EVENEMENTS	STRASBOURG EVENEMENTS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	24 391,84
01/01/1994 -	EUREFI			706 215,30
13/01/1997 - 13/01/1997, DCPCR 33/00 du 14-15/12/2000, DCPCR 947/02 du 6/12/2002, DCPCR 85/03 du 10/01/2003	ALSACE CREATION SA	ALSACE CREATION SA	Société anonyme	5 239 078,76

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/1999 -	EUREFI			222 314,50
01/01/2000 -	Champagne-Ardenne Croissance			2 279 728,36
01/01/2000 -	SLE MARNE NORD		Société anonyme	302 580,00
01/01/2000 -	SLE MARNE OUEST		Société anonyme	537 780,00
05/05/2000 - CPCR 355.00 du 5/05/2000	SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE STRASBOURG CENTRE	SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE STRASBOURG CENTRE	Société coopérative à capital variable	79 996,00
01/01/2001 -	Sofaris / OSEO		Société anonyme	22,26
10/01/2001 - DCPCR 4/01 de 2001	SOFARIS REGIONS SA	SOFARIS REGIONS SA	Société anonyme	22,26
28/05/2001 - capital social	Champagne-Ardenne active		société anonyme	210 000,00
01/01/2002 -	SIAGI			300 000,00
01/01/2005 -	France Active Garantie		société anonyme	15,50
04/02/2005 - CPCRA 153-5 du 04/02/2005	ALSACE AMORCAGE SAS	ALSACE AMORCAGE SAS	Société par actions simplifiée à Conseil d'Administration	750 000,00
04/03/2005 - CPCR 219-05 du 04/03/2005	TECHFUND EUROPE Management (Ste de gestion du FCPR AIRFI)	TECHFUND EUROPE Management	Société par actions simplifiée	2 133 091,44
03/06/2005 - CPCR 529-05 du 03/06/05	FONDATION FRANCO SUISSE POUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE	FONDATION FRANCO SUISSE POUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE	Personne morale de droit Suisse	6 406,28
21/10/2005 - Décision n°850-2005 du 21/10/2005 CP 03/10/2014	SADEPAR		Société anonyme	11 199 899,00
19/10/2006 - Décision n°115-2006 du 19/10/2006	INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION		Société anonyme	8 585 701,00
31/08/2008 - Fonds régional de garantie	OSEO - BPI France Régions - Fond Régional de Garantie Grand Est		société anonyme	4 285 000,00
27/03/2009 - Décision n°43-2009 du 27/03/2009	FONDS LORRAIN DES MATERIAUX		Société par action simplifiées	1 292 940,00
16/11/2009 - Fonds micro-crédit	Association pour le droit à l'initiative économique	ADIE	Association	149 373,00
20/09/2010 - capital social	IRPAC DEVELOPPEMENT		société anonyme	2 567 348,41
25/11/2010 - Décision n°148-2010 du 25/11/2010	FONDS LORRAIN DE CONSOLIDATION		Société par action simplifiées	2 037 800,00
14/01/2011 - DCPCR 54-11 du 14 janvier 2011	SCIC ACRENE	SCIC ACRENE	Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée	1 500,00
14/03/2011 - CPCR 211-11 du 14/03/2011	SASU AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	7 400,00
17/06/2011 - CPCR 606-11 du 17/06/2011	France ACTIVE GARANTIE (Fonds de garantie ESS)	France ACTIVE GARANTIE	Société anonyme	500 000,00
13/11/2011 - CPCR 454-11 du 13/11/2011	CAPITAL GRAND EST SAS Société de gestion du FCPR ALSACE CROISSANCE	CAPITAL GRAND EST SAS	Société par actions simplifiée	7 000 000,00
09/11/2012 - Décision n°12CP-1270 du 09/11/2012	SAEML SODEGER HAUT LORRAINE		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	15 000,00
12/07/2013 - CPCR 627-13 du 12/07/2013 CPCR 18CP-411 du 25/05/2018	CAPITAL GRAND EST SAS Société de gestion du FPCI CAP INNOV'EST	CAPITAL GRAND EST SAS	Société par actions simplifiée	12 500 000,00
25/11/2013 - parts capital	FINOVAM GESTION - Fonds régional d'amorçage Nord-Est - FIRA		société par actions simplifiées	1 000 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/11/2013 - participation au capital	SCIC ENERCOOP ARDENNES CHAMPAGNE		Société Coopérative d'Intérêt Collectif	5 000,00
25/11/2013 - dotation du fonds de garantie	France Active Garantie		société anonyme	215 000,00
25/11/2013 - Parts SPL X DEMAT	SPL X DEMAT	SPL X DEMAT	SPL	1 550,00
29/11/2013 - Décision n°13SP-1571 du 29/11/2013 Décision n°15CP-449 du 10/04/2015	FINOVAM GESTION FONDS REGIONAL D'AMORCAGE NORD EST - FIRA			3 000 000,00
14/11/2014 - DCPCR 888-14 du 14/11/2014 17CP-222 du 24/02/2017	CITIVIA SPL	CITIVIA SPL	Société Anonyme d'Economie Mixte à conseil d'adm	515 880,46
19/12/2014 - Décision n°14CP-1562 du 19/12/2014	Société d'Equipement du Bassin Lorrain	SEBL	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	1 776 200,00
19/12/2014 - Décision n°14SP-1574 du 18-19/12/2014	EMERTEC GESTION SA gestion du FONDS EUROPEENS DES MATERIAUX FEM CRL		Société anonyme	2 286 000,00
30/06/2015 - Décision n°15CP-819 du 30/06/2015	EMERTEC GESTION SA gestion du FONDS EUROPEENS DES MATERIAUX FEM FEDER		Société anonyme	732 000,00
30/06/2015 - Décision n°15CP-816 du 30/06/2015	FONDS ADER INVESTISSEMENTS			500 000,00
13/11/2015 - CPCR 1095-15 du 13/11/2015	SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION STRASBOURGEOISE (SERS)	SERS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	203 920,00
01/01/2017 - Fonds régional de garantie	BPI France Financement - Fonds régionale de garantie Grand Est		société anonyme	6 000 000,00
13/07/2017 - 17CP-1325	SEM Haute-Marne Immobail		Société d'Economie Mixte Locale	834 000,00
13/07/2017 - Décision n°17CP-1556 du 13/07/2017	SPL DESTINATION AMNEVILLE		Société Publique Locale	35 000,00
13/10/2017 - 17CP-1934 du 13/10/2017 17CP-2586 du 15/12/2017	METZ TECHNOPOLE SAEM - CESCOM		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	1 706 860,16
20/10/2017 - 17SP-2050	SEM Oktave		Société d'Economie Mixte Locale	1 503 000,00
25/05/2018 - Décision n°18CP-892 du 25/05/2018	SEM D'ANIMATION ET D'INNOVATION DU TECHNOPOLE HENRI POINCARE		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	93 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	59 706,74
08/10/1999 - Garantie d'emprunt	Lycée Jeanne Mance		Association	60 651,58
12/11/2001 - Garantie d'emprunt	Lycée Jeanne Mance		Association	52 540,73
14/03/2005 - Garantie d'emprunt	SAEM Reims Développement		Entreprise	41 341,97
12/02/2007 - Garantie d'emprunt	Lycée Jean XXIII		Association	48 750,00
12/02/2007 - Garantie d'emprunt	IFPS		Etb Enseignement	41 221,15
15/09/2008 - Garantie d'emprunt	Lycée St-Vincent de Paul		Association	313 016,43
15/09/2008 - Garantie d'emprunt	Lycée St-Vincent de Paul		Association	361 066,46
07/12/2009 - Garantie d'emprunt	Lycée St-Jean Baptiste de la Salle		Association	54 324,12
14/06/2010 - Garantie d'emprunt	Lycée Sacré Cœur		Association	517 598,28
20/09/2010 - Garantie d'emprunt	Lycée St-Paul		Association	1 156 036,79
20/09/2010 - Garantie d'emprunt	Lycée St-Paul	l	Association	280 191,77

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/03/2011 - CPCR 241-11 du 14/03/2011	Association construction ECAM Strasbourg Europe	ECAM Strasbourg Europe	Association de droit local	4 662 162,15
25/11/2013 - Garantie d'emprunt	La Salle Mabillon Sacré Cœur		Association	259 987,93
14/03/2014 - CPCR 165-14 du 14/03/2014	GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	GIP IRCAL	Groupement d'intérêt public	13 765 303,51
14/03/2014 - CPCR 165-14 du 14/03/2014	GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	GIP IRCAL	Groupement d'intérêt public	6 938 396,47
13/10/2014 - CPCR 855-14 du 13/10/2014	Institut Don Bosco	Institut Don Bosco	Association de droit local	1 089 293,22
20/11/2014 - Décision n°14CP-1515 du 20/11/2014	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	200 469,13
20/11/2014 - Décision n°14CP-1515 du 20/11/2014	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	200 469,13
20/11/2014 - Décision n°14CP-1515 du 20/11/2014	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	47 730,80
19/12/2014 - Décision n°14CP-1562 du 19/12/2014	Société d'Equipement du Bassin Lorrain	SEBL	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	2 819 495,12
13/10/2017 - 17CP-2002	SOCIETE LORRAINE D ECONOMIE MIXTE D AMENAGEMENT URBAIN	SOLOREM	Société d'Economie Mixte à conseil d'adm.	1 200 000,00
20/04/2018 - CPCR 18CP-669	Association pour le développement du Lycée Charles de Foucauld	Association pour le développement du Lycée Charles de Foucauld	Association de droit local	4 132 616,78

Autres

⁽¹⁾ Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du C	GCT)		
ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE		Budgétaire	1 875 000,00
Syndicat Mixte pour la gestion du port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach		Budgétaire	190 000,00
Syndicat de Coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)	30/12/1975	Budgétaire	458 730,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	01/06/1989	Budgétaire	475 766,00
Syndicat Mixte d'Aménagement du Château de Hohlandsbourg	05/10/1992	Budgétaire	91 409,00
Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)	02/07/1996	Budgétaire	155 000,00
Syndicat mixte SYMBIO	12/01/1998	Budgétaire	20 000,00
Syndicat Mixte du Mémorial d'Alsace-Moselle	03/12/1999	Budgétaire	200 000,00
Parc naturel régional de la Montagne de Reims	17/11/2008	Budgétaire	268 455,00
Syndicat mixte du musée Lalique	17/12/2008	Budgétaire	546 353,00
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	16/03/2009	Budgétaire	212 000,00
EPCC Centre Pompidou-Metz	01/01/2010	Budgétaire	4 000 000,00
Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel des Ardennes	21/12/2011	Budgétaire	171 000,00
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de MADINE	22/08/2014	Budgétaire	2 670 000,00
Parc Naturel Régional de Lorraine	02/10/2015	Budgétaire	1 420 856,00
Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy	01/01/2017	Budgétaire	2 625 000,00
AREFLH	01/10/2017	Budgétaire	5 000,00
Syndicat Mixte ouvert Moselle Aval	01/01/2018	Budgétaire	10 000,00
EPTB Meurthe Madon	01/01/2018	Budgétaire	10 000,00
Autres organismes de regroupemer	t		
OPERA NATIONAL DE LORRAINE		Budgétaire	1 375 000,00
GECT Alzette - Belval (GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERR.)	07/08/2015	Budgétaire	16 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCC	ARTECA	01/01/2004			Non
EPCC	L'AUTRE CANAL	19/12/2006			Non
EPCC	METZ EN SCENE	19/12/2008			Non
EPCC	CENTRE POMPIDOU	31/12/2009			Non
ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL	AEROPORT NANCY METZ LORRAINE	01/11/2011	13/10/2011		Non

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

⁻ soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

⁻ soit de la seule autonomie financière.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Secteur distinct de TVA	Exploitation Forestière du Fleckenstein	01/01/2016		Exploitation forestière
Secteur distinct de TVA	Activité Photovoltaïque	01/01/2016		Production d'électricité
Secteur distinct de TVA	TLD Point Alsace Nom de Domaine 01/01/2016			Autre activité informatique
Secteur distinct de TVA	Cession de terrains	01/01/2016		Cession de terrains
Secteur distinct de TVA	Location de locaux Chambley	01/01/2016		Tourisme
Secteur distinct de TVA	Prestation de services	01/01/2016		Prestation de services
Secteur distinct de TVA	Transports	01/01/2017		Transports

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES				RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	451 293 000,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres	938	260 673 000,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionneme	ent	718 676 000,00	Sous-total Fonctionnemer	nt	(B) 0,00

INVESTIS	SEMENT	Chapitre	Montant				
Mat	ériel	908	77 785 000,00				
Aut	res	908	13 180 000,00				
Sou	s-total Investisseme	nt	90 965 000,00	Effort propre de la Région (A	– B)	(C)	809 641 000,00

ĺ	TOTAL DEPENSES	(A)	809 641 000,00	TOTAL RECETTES (B + C)	809 641 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité	(circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)
---	---

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	141 014 228,31
Produits annexes au trafic	13 291 785,30
Compensations des réductions tarifaires	91 820 113,46
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	22 425 068,64
Total chiffre d'affaires	324 709 052,36
Versements des Collectivités	324 709 052,36
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	593 260 248,07

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	211 458 660,61
Consommations intermédiaires	36 124 562,73
Péage RFF	115 681 263,74
Impôts, taxes et versements assimilés	28 012 076,01
Total charges d'exploitation courante	391 276 563,09

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	4 169 917,90
Maintenance matériel roulant	22 160 170,55
Traction trains, conduite et logistique	4 254 421,24
Echange de locomotives entre Activités	-5 302 349,21
Energie de traction électrique	13 732 237,18
Energie de traction diesel	10 567 518,37
Entretien/maintenance des installations fixes	5 165 868,17
Prestations télécoms	11 754 663,32
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	-1 480 006,88
Contribution de service Activité Gare	31 385 914,78
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	96 408 355,42
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	11 798 792,98
- Dont Etablissements autres que EEX	6 034 875,67
- Dont Etablissements EEX	5 763 917,31
Autres facturations	65 126 104,03

Total facturations internes	76 924 897,01
TOTAL CHARGES(2)	564 609 815,52
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	28 650 432,55
Dotations aux amortissements	12 842 874,51
Reprise de subvention et écart de réévaluation	1 206 785,09
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	317 300,42
Total dotations, reprises, transferts et autres	14 366 960,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	14 283 472,53
Résultat financier	-2 506 318,97
RESULTAT COURANT (5)	11 777 153,56
Résultat exceptionnel	0,00
RESULTAT NET (6)	11 777 153,56

⁽¹⁾ A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

⁽²⁾ Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

⁽³⁾ Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

⁽⁴⁾ Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

⁽⁵⁾ Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

⁽⁶⁾ Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.



Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	SP	0,00	0,00	0,73	0,00	8 172 000,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	1,35	0,00	46 302 000,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des vé	hicules	0,00	0,00	42,00	0,00	174 000 000,00	-0,57
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse	(1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pé	troliers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxque soumis les rhums et spiritueux (2)	ls sont	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			228 474 000,00	0,00

⁽¹⁾ Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

⁽²⁾ Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

⁽³⁾ Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 169 Nombre de membres présents : $\Lambda\Lambda L$ Nombre de suffrages exprimés : $\Lambda S\Lambda$

VOTES:

Pour: 104 Contre: 34 Abstentions: 13

Date de convocation : \$./.\ 2015

Présenté par Le Président, A Metz, les 21 et 22 janvier 2019

Délibéré par le Conseil Régional, réuni en session

A Metz, les 21 et 22 janvier 2019

Les membres du Conseil Régional,

Mme Julia ABRAHAM	Poreson à Francis MAACIL
Mme Anne-Marie ADAM	The I
Monsieur Xavier ALBERTINI	A A
Madame Diana ANDRÉ	NAUS /
Madame Jocelyne ANTOINE	wantine
Monsieur Jean-Claude BADER	a de la companya della companya della companya de la companya della companya dell
Mme Catherine BAILLOT	Huuss.
Mme Joëlle BARAT	(Baras
Mme Odile BARREAULT	Dan Journ à le BRANDACISE
M. Patrick BASTIAN	-39
M. Pascal BAUCHE	
M. Jean-Jacques BAYER	M
M. Jacques BEAUJEAN	
M. Thierry BESSON	Absete
Mme Dominique BILDE	Done prusi à A. EURY
M. Jean-Luc BOHL	Done Jours a A. ROTTNOR
Mme Karine BONNE	to seeme.
Mme Françoise BOOG	To the second se

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV E2
M. Philippe BORDE	0 1
M. André BOUCHER	3
Mme Nejla BRANDALISE	0 1 0
M. Walter BROCCOLI	Done poresi à De BAILLOT
Mme Patricia BRUCKMANN	-1
Mme Denise BUHL	pouri à N. Gorgen
M. Laurent BURCKEL	300
Mme Laurence BURG	3
Mme Martine CALDEROLI-LOTZ	ASSeta_
M. Alexandre CASSARO	Anna
M. Jacques CATTIN	Poweri à J. WONSLINGER
M. Cédric CHEVALIER	14/6- 1
M. Christophe CHOSEROT	distant
Mme Marièle COLAS	AV.
Mme Hélène COLIN	John H.
Mme Stéfanie CONIGLIO	Absere
Mme Fabienne CUDEL	poyes an Gourson
Mme Sylvie D'ALGUERRE	J.
Mme Marie-Hélène DE LACOSTE LAREYMONDIE	Al the
M. Christian DEBEVE	1
Mme Valérie DEBORD	1100
Mme Elisabeth DEL GENINI	min my —
Mme Cindy DEMANGE	Done pressi altoron
Mme Maryse DESPAS	Assut
M. Andréa DIDELOT	
Mme Carmen DILIGENT	Dan Journ à N. Bole CHOR
Mme Marina DO SANTOS	- CEE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
Mme Laurence DREYFUSS-BECHMANN	De Jonewi à Mar 200
Mme Hombeline DU PARC	Jan Marc
Mme Annie DUCHENE	Edund
M. Thibaut DUCHENE	Horain à Ma Desors
M. Fabien ENGELMANN	pouvoi à N. SUBTIC
M. Pascal ERRE	
M. Grégoire EURY	
M. Frédéric FABRE	
Mme Marie-Reine FISCHER	1/11 -
Mme Pascale GAILLOT	#1
Mme Claudine GANTER	
Mme Mireille GAZIN	14
M. Bernard GERBER	
M. Olivier GIRARDIN	Asick
Mme Fanny GIUSSANI	A.
M. Laurent GNAEDIG	
M. Thierry GOURLOT	2pr>
Mme Emilie GOUTHIER	
M. Daniel GREMILLET	Dane Jamesia & A. BASTIA.
Mme Françoise GROLET	Dure pressi à Me du PARC
M. Jordan GROSSE-CRUCIANI	-7
M. Jean-François GUILLAUME	The state of the s
Mme Christine GUILLEMY	Porevi à Me MERABET
Mme Véronique GUILLOTIN	27
M. Christian GUIRLINGER	15 Am
Mme Francine HAACK	41000

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV E2
AUGUETE ET GIGNATONEG	
M. Jackie HELFGOTT	Pormori à 1. BAYE
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE	
Mme Atissar HIBOUR	1100
M. Hervé HOFF	
M. Antoine HOME	
Mme Marianne HORNY-GONIER	tour
M. Thierry HORY	Poremi à N. ONEYER
Mme Evelyne ISINGER	15
M. Edouard JACQUE	Pormoi a Ra Lizon
M. Pascal JENFT	- audi
Mme Virginie JORON	1800
Mme Corinne KAUFMANN	
M. Khalifé KHALIFÉ	1/h.
Mme Cathy KIENTZ	hin
Mme Stéphanie KIS	34
Mme Eliane KLEIN	Recen;
M. Francis KLEITZ	
Mme Pascale KREBS	
Mme Marie-Louise KUNTZ	
Mme Martine LAEMLIN	Dar Journ à Me 6
M. Jean-Marie LALANDRE	THE STATE OF THE S
M. Thomas LAVAL	la-L.
M. Jean-Christophe LEFEVRE	Je luce
M. Henry LEMOINE	45
M. Franck LEROY	+ tay
M. Jean-Pierre LIOUVILLE	M/
Mme Martine LIZOLA	IMM KV.

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV E2
M. Guillaume LUCZKA	Absen//
M. Pascal MANGIN	(rh/
M. Philippe MANGIN	0095
M. Sylvain MARCELLI	Alse
Mme Véronique MARCHET	
M. Guillaume MARECHAL	
M. Jean-Pierre MASSERET	ASSEL
M. Bertrand MASSON	Abrev
M. David MASSON-WEYL	Alscy
Mme Lilla MERABET	·
M. Jacques MEYER	Asser
Mme Nicole MULLER-BECKER	lud.
Mme Linda MUNSTER	Asset
M. Philippe NACHBAR	poursi à MelREWALD
M. Thierry NICOLAS	To Tul
Mme Christine NOIRET-RICHET	porte à Mr KREBS
M. Jean NOTAT	populi d 17 - GAILIGT
M. Jean-Paul OMEYER	the state of the s
M. Franck PERRY	
Mme Isabelle PESTRE	Porevoi à M. PERRY
M. Kévin PFEFFER	Pomai à Me De LAOSTE CAREMA
M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	
M. Florian PHILIPPOT	Abset
M. Baptiste PIERRE	Pie
Mme Elisabeth POIRSON	SA
Mme Angélique RANC	Ste

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV E2
ANNETE ET SIGNATURES	
M. Emmanuel RECHT	Skelle
M. André REICHARDT	Alser
Mme Dominique RENAUD	10 of luons
Mme Anne-Pernelle RICHARDOT	Wi hard
Mme Chantal RISSER	porusi a Az BOOG
Mme Lise ROSELEUR	
M. Jean ROTTNER	
M. Rémy SADOCCO	
M. David SAGLAMER	Poursi à M. PFLIE GGERSDOET
Mme Marie-Rose SARTOR	NOD.
Mme Elsa SCHALCK	
M. Georges SCHULER	poresi à n. VOGEZ
Mme Cléo SCHWEITZER	A
M. Marc SEBEYRAN	
M. Yves SÉJOURNÉ	
M. Charles SITZENSTUHL	Poresi à X. SELOURNE
M. Philippe SPECHT	poresin la Me HORNY GONIER
M. Bernard STALTER	porum à l'e Fischen
Mme Jennifer STEPHANY	Abrel 11
M. Gregory STICH	Ado
Mme Brigitte STIEGLER	Day Jones
M. Bruno SUBTIL	1 3
M. Patrick THIL	Valice 1/2
Mme Rachel THOMAS	South of the state
Mme Brigitte TORLOTING	(SlOW
Mme Marie TRIBOUT	painin in The MARCHUT

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV E2
M. Julien VAILLANT	
Mme Brigitte VAÏSSE	Mai
M. David VALENCE	Len.
M. Patrice VALENTIN	De Jours a D. BEAUTEAN
Mme Catherine VIERLING	and
M. Eric VILAIN	7/
M. Justin VOGEL	
Mme Vanessa WAGNER	powar à pr. Dos eve
M. Hubert WALTER	4
M. Jean-Luc WARSMANN	Dan Journ a N. MARGENAL
M. Sylvain WASERMAN	Done presion à la 24Bon
M. Laurent WENDLINGER	
M. François WERNER	pourin a M. LOROY
Mme Marion WILHELM	Abseta
Mme Christèle WILLER	At the
Mme Paola ZANETTI	Jawki.
Mme Huguette ZELLER	162d 5
M. Christian ZIMMERMANN	Poser
M. Catherine ZUBER	M_

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le publication le

, et de la

۱ ۵



ENTRE

La Région Grand Est, sise 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité à l'effet de signer les présentes, ci-après désignée par le terme : « la Région ».

D'une part,

<u>ET</u>

L'Association de Prévoyance et de Solidarité des anciens Conseillers Régionaux d'Alsace (APSCRA) - 1 place Adrien Zeller - 67070 STRASBOURG CEDEX représentée par le Président de l'association Monsieur Jean-Claude BURCKEL dûment habilité à l'effet de signer la présente, ci-après désignée par le terme : « le bénéficiaire ».

D'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4135-25.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Région verse une subvention d'équilibre, à l'opération suivante :

- actions de prévoyance et de solidarité entre les Conseillers Régionaux d'Alsace, anciens Conseillers d'Alsace et de leurs familles.

ARTICLE 2: ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération définie à l'article 1er ci-dessus.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région toutes informations relatives aux événements énumérés ci-après dans le délai de trois mois à compter de la date de leur survenance :

- en cas de cessation de l'ensemble de son activité ;
- en cas de procédure collective ou de règlement amiable du bénéficiaire ;
- en cas de liquidation amiable ;
- en cas de transfert de l'activité hors de la région Grand Est :
- dans l'hypothèse d'un transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales, etc...).

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région tous les justificatifs attestant de la réalisation de l'opération visée à l'article 1^{er} ainsi que toutes informations relatives aux événements énumérés ci-après dans le délai d'un mois à compter de la date de leur survenance :

- en cas de modification des statuts de l'association ;
- en cas de changement des membres de l'exécutif de l'association ;
- en cas de changement d'adresse de correspondance.

Le bénéficiaire s'oblige à laisser la Région effectuer à tout moment l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que cette dernière soit en mesure de vérifier qu'il satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes. A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région tous documents et tous renseignements qu'elle pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Les justificatifs visés à l'article 2 seront transmis par le bénéficiaire à l'adresse suivante :

REGION GRAND EST
Hôtel de Région
Mission Assemblées
1 place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de **112 000** € pour la gestion des pensions de retraite des Conseillers Régionaux d'Alsace, anciens Conseillers d'Alsace et de leurs familles.

Cette subvention est imputable sur le chapitre budgétaire 930.

<u>ARTICLE 4 : VERSEMENT DE L'AIDE REGIONALE</u>

- **4.1** Le versement de la subvention visée à l'article 3 sera effectué en une seule fois à la signature de la convention.
- 4.2 Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire :

Au nom de : <DOMP@BENEF>
Banque : <BANQ@LIBANQUE>
Code banque : <BANQ@BANQUE>
Code guichet : <BANQ@GUICHET>
N° compte : <DOMP@NOCOMPTE>
Clé rib : <DOMP@CLERIB>

ARTICLE 5 : SANCTION

La Région se réserve le droit de faire mettre en recouvrement par le Payeur Régional sur présentation d'un titre de recette émis par elle, le montant intégral de l'aide régionale versée, dans les hypothèses indiquées ci-après :

- en cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un quelconque des engagements et obligations issus des présentes ;
- en cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire à la Région ;
- en cas de procédure collective ou de règlement amiable du bénéficiaire ;
- en cas de cessation de l'ensemble de son activité ou en cas de liquidation amiable du bénéficiaire :
- en cas de transfert de l'activité hors de la région Grand Est ;

- dans l'hypothèse d'un transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales, etc...);
- en cas de non présentation par le bénéficiaire à la Région des documents énumérés à l'article 2.

ARTICLE 6: RESILIATION

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 5 précité entraînera la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

ARTICLE 7: ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le tribunal administratif de Strasbourg est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à l'exécution de la présente convention.

Fait à Strasbourg, le En deux exemplaires originaux

Le Président de l'APSCRA **Jean-Claude BURCKEL**

Pour la Région